Les Possibles - No. 16 Printemps 2018

Éditorial : Un, vingt, cinquante, deux cents

mercredi 4 avril 2018, par Jean Tosti, Jean-Marie Harribey

L'année 2018 verra plusieurs anniversaires être, sinon célébrés, du moins bien marqués. Le plus vieux d'abord : 200 ans pour Marx. Puis, 50 ans pour Mai 68 et 20 ans pour Attac. Enfin, 1 an pour la dénonciation publique mondiale des violences et agressions sexuelles faites aux femmes. Y a-t-il quelque chose de commun à ces quatre événements ? Marx est le penseur critique du capitalisme, du travail aliéné et des rapports de classes. Mai 68 est, conjointement, l'irruption d'une jeunesse à l'étroit dans des cadres universitaires hiérarchiques désuets et la révolte du salariat abruti par les cadences infernales des usines tayloriennes d'après-guerre dans un capitalisme en pleine expansion. Attac est une composante majeure de l'altermondialisme, qui éclot lorsque la financiarisation de l'économie provoque crise sur crise. Il y a une sorte de fil conducteur entre Marx, Mai 68 et Attac. Ce fil, c'est la quête de l'émancipation, hors du cadre de la marchandisation qui plonge l'humanité dans le chaos social, écologique et politique. Mais la mise au grand jour de la violence exercée à l'encontre des femmes permet de réaffirmer que l'exploitation et la domination qu'elles subissent ne sont pas réductibles à l'exploitation et à la domination liées au rapport social capitaliste.

C'est ce dernier problème qui nous a conduits à proposer un dossier consacré au féminisme aujourd'hui, reconnu comme un facteur décisif de l'émancipation des femmes et, certainement, de l'émancipation de l'humanité tout entière, tellement cette dernière ne pourrait être sans celle d'une de ses moitiés. Mais c'est un féminisme qui est traversé de débats, peut-être même d'incertitudes ou de contradictions. Sauf en ce qui concerne la détermination sans faille de mettre fin aux multiples violences subies par les femmes. Notre dossier ne prétend pas à l'exhaustivité, mais essaie d'aborder plusieurs de ces questions sous des angles différents.

Nous choisissons d'ouvrir ce dossier par un texte littéraire de Sophie Rabau sur *Carmen*, le personnage de Mérimée qui connaît dans l'opéra de Bizet un destin tragique. Symbole de liberté et en même temps de victime de la violence prétendument amoureuse, Carmen peut-elle connaître un sort meilleur ? Pourquoi les femmes sont-elles le plus souvent des victimes à l'opéra ? Est-ce une représentation de la triste réalité ? Que signifie le renversement que la dernière mise en scène de l'opéra a proposé en faisant de Carmen celle qui tue et non pas qui est tuée ? Une invitation, nous dit l'auteure, à accueillir « toutes les variantes qu'une œuvre peut offrir, en cherchant non les cercles fermés, mais les lignes de fuite » car « lire, parfois, c'est résister ».

Nous publions ensuite l'entretien accordé par la philosophe Chantal Jacquet à *L'Humanité*, avec l'autorisation du journal. « Exister, c'est désirer », explique-t-elle. « Le désir est la force de vivre à l'œuvre qui s'objective et se décline selon diverses modalités affectives. Il est donc premier et déterminant, bien qu'il puisse être déterminé en retour et devenir désir de quelque chose en se focalisant sur des objets particuliers. C'est pourquoi Spinoza en fait l'affect primaire à partir duquel on peut déduire et spécifier tous les autres. Mais il n'existe pas préalablement un monde d'objets désirables en soi qui mettent le désir en branle. C'est le désir qui crée le désirable et non pas le désirable qui crée le désir. »

Plusieurs articles suivent pour décliner les questions de sexe et de genre qui sont au cœur des normes et des représentations dans la société. Marie Duru-Bellat demande si l'on doit choisir d'être femme ou homme. Or, « une police du genre est mise en place, dès l'enfance, qui vise à façonner les corps et les esprits ». Il s'ensuit que « les normes de genre sont porteuses de violence ». Et « l'obligation de se définir

conformément à son genre est caractéristique des formes que prend aujourd'hui la domination masculine » et qui « justifient » les inégalités. Isabelle Bourboulon raconte ensuite la lutte menée en Argentine par le mouvement « Ni Una Menos » (pas une de moins), né pour s'opposer aux assassinats de femmes qui sont de véritables crimes de genre. Le mot « féminicide » désigne la manière dont une société banalise de tels crimes considérés comme naturels, portés contre les femmes tenues pour objets de consommation. Nathalie Arguin présente le mouvement au Québec et au Canada qui a lancé le mot d'ordre « féministe tant qu'il le faudra » pour faire taire et cesser toutes les agressions contre les femmes. Ce mouvement relie son combat à celui pour défendre les services publics dont la remise en cause pénalise en premier lieu les femmes.

Annick Coupé retrace la lente et laborieuse acceptation des femmes à l'intérieur du syndicalisme. Conçu comme une affaire d'hommes et entre hommes, celui-ci a été long à faire une place aux militantes. Ce n'était pourtant pas faute de luttes dans lesquelles les femmes avaient joué un rôle important. Des petits pas vers davantage d'égalité de salaires et de responsabilités ont été accomplis, mais il reste à regarder avec des « lunettes de genre » les pratiques syndicales pour que les choses avancent vraiment.

Stéphanie Treillet réinsère les luttes féministes de notre période au sein de l'altermondialisme et leur théorisation au sein des débats qui traversent ce courant, jusque dans les rangs d'Attac, notamment sur le développement, la décroissance, les inégalités sociales et de genre. Elle montre que ces luttes furent au devant des refus des politiques d'ajustement structurel des institutions internationales.

Yveline Nicolas met l'accent sur la spécificité de l'écoféminisme. Celui-ci s'écarte de la vision essentialiste qui considère les femmes « naturellement » proches de la nature puisqu'elles sont mères et donnent la vie. Il ne subordonne pas les droits des femmes au combat contre le capitalisme mais il souligne que les femmes sont en première ligne contre les projets écocides et extractivistes.

Sonia Dayan-Herzbrun montre la pluralité et la diversité des sociétés musulmanes. Il se pourrait bien que la pratique de l'islam soit compatible avec un processus de transformation sociale, car il n'existe pas qu'un seul modèle de la modernité. Les femmes ont pris une part très active aux « printemps arabes », ainsi que, auparavant, aux luttes anticoloniales et de libération. Aujourd'hui, c'est de l'intérieur de l'islam que commencent à être posées les questions de viol, du harcèlement sexuel ou des inégalités, tant de salaires que de partage des tâches domestiques. Le rapport au corps et à la sexualité est vu sous l'angle de l'intime et de la spiritualité. Dans leur diversité, « ces femmes musulmanes s'unissent dans la recherche d'une même conciliation entre leur foi et leur désir de s'affirmer comme des êtres humains à part entière et à égalité avec les hommes ».

Le dossier aborde ensuite un volet plus théorique avec trois articles. Le premier est extrait d'un livre de la sociologue Christine Delphy qui veut « en finir avec la théorie de la plus-value » qui n'est, selon elle, ni en mesure d'analyser l'exploitation capitaliste ni l'exploitation domestique des hommes sur les femmes. Elle entend fonder une théorie générale de l'exploitation qui prenne en compte les deux à la fois. Vient ensuite un plaidoyer d'Éliane Viennot en faveur de l'écriture inclusive, car le langage exprime les violences sexistes : la féminisation des noms devrait être générale, alors qu'elle n'est admise que très partiellement. Elle revient aussi sur l'origine de cette règle qui veut que, dans la grammaire française, le masculin l'emporte sur le féminin, qui n'a rien d'absolu, et qui peut donc être modifiée.

Faut-il changer les mots pour changer les choses ? Jean-Marie Harribey examine les arguments de ses deux collègues précédentes. L'exploitation domestique subie par les femmes est avérée, mais on ne peut reprocher au concept de plus-value de ne pas expliquer ce pour quoi il n'a pas été pensé. Trouver une théorie générale de l'exploitation pour deux catégories d'exploitation postulées comme étrangères l'une à l'autre est donc, selon lui, voué à l'échec. Quant à l'écriture inclusive, si la féminisation des noms est indispensable pour désigner la qualité des personnes, le genre des mots est le résultat des

évolutions historiques des langues et des cultures, différentes selon les pays et les régions. Il diffère d'une langue à l'autre pour le même objet ou le même concept, sa distribution entre le masculin et le féminin est aléatoire, et il n'a pas grand-chose à voir, affirme l'auteur, avec la domination (universelle celle-là) des hommes sur les femmes.

Deux textes éthiques et politiques terminent ce dossier. Le premier est de Jacques Testart qui, depuis des années, attire l'attention sur les dangers de la procréation médicalisée. Il sait de quoi il parle puisqu'il fut l'un des chercheurs en pointe sur cette technique. Mais il en voit aujourd'hui les risques : négation des droits de l'enfant ignorant ses racines génétiques, risque d'eugénisme avec le tri des embryons, marchandisation de produits du corps humain, soumission des personnes à l'assistanat médical. Et les lois de bioéthique adoptées successivement dérivent vers une permissivité croissante et vers « une démesure du désir de toute-puissance ». Geneviève Azam lui fait écho en abordant de front l'épineuse question de la gestation pour autrui. La GPA ne peut pas être éthique, explique-t-elle, car elle participe du « processus plus global de l'économie de la vie et de la reproduction ». Celle-ci est à l'œuvre depuis que les brevets sur le « vivant » et leur commercialisation ont été autorisés dans le cadre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la propriété intellectuelle (ADPIC). Le risque de marchandisation des utérus est au bout de la GPA. « La GPA ouvre les vannes d'une espérance technicienne, dans un monde soumis à une panne d'imagination politique. »

Des membres de la Commission genre d'Attac ont transmis à la rédaction des *Possibles* un poème reçu de la Docteure Michèle Dayras en hommage à José Dillenseger, récemment disparu.

La nature des discussions ouvertes par les contributions à ce dossier nous conduit à rappeler que la revue *Les Possibles* est une revue ouverte et que le contenu des articles est de la responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas l'association Attac.

La partie « Débats » de ce numéro présente sept textes, certains revenant sur des débats abordés dans des numéros précédents. Le premier est de Philippe Corcuff qui examine les ressorts de la vive polémique qui a éclaté au sein des sociologies français dans la revue *Le Débat* en 2017. Se référant abusivement à Max Weber, quelques sociologues, devenus au fil des ans anti-bourdieusiens et anti-foucaldiens, font le procès de la sociologie critique de la domination. Procès très mal mené et largement sans fondement scientifique, estime Corcuff, et qui travestit le concept wébérien de neutralité axiologique des sciences sociales, c'est-à-dire de neutralité du point de vue des jugements de valeur.

Nous publions ensuite un entretien accordé par Emilio Taddei qui fait le point sur la situation sociale et politique en Amérique latine, particulièrement en Argentine où les réformes néolibérales battent leur plein. Depuis plus d'un demi-siècle, le colonialisme à la française en Afrique n'a pas disparu : Kako Nubukpo plaide en faveur de l'abolition du franc CFA. Thierry Uso fait ensuite un état des lieux des cartographies des cours d'eau et des zones de non-traitement aux pesticides au service du système agro-industriels. Michel Cabannes montre que ce qu'on appelle les fractures territoriales sont largement une conséquence de la mondialisation. Fragmentation et redéploiement du développement et de l'emploi en sont tributaires.

Dans plusieurs numéros précédents, une large discussion avait été ouverte sur les thèses des philosophes Ernest Laclau et Chantal Mouffe. Ici, Marie-Claude Bergouignan apporte sa pierre au décryptage des analyses de Chantal Mouffe. Elle prend ses distances avec la philosophe qui renonce en fait à Marx comme à Gramsci, au point de se demander « si l'idéalisme n'est pas au rendez-vous ».

La remontée du parti travailliste au Royaume-Uni grâce au programme résolument de gauche de Jeremy Corbyn fait espérer un changement de la situation politique britannique. François Chesnais replace ce renouveau dans une perspective historique de long terme. En effet, il faut rappeler les liens organiques entre les Trade Unions et le Labour Party pour comprendre les enjeux actuels et espérer un peu au royaume de Sa Majesté.

La revue des revues préparée par Jacques Cossart consacre un premier article au féminisme vu par les lunettes des institutions internationales. Il faut dire que ces institutions ne sont pas aveugles sur la condition féminine dans le monde, mais elles sont encore très myopes. Espérons que les événements récents et les analyses rapportés dans notre dossier contribueront à ouvrir si peu que ce soit les yeux des scrutateurs patentés du monde. La revue des revues traite ensuite de chapitres souvent ouverts : l'agriculture glyphosatisée, la faim dans le monde qui n'est pas étrangère à ce modèle agricole, le ruissellement à l'envers de la richesse, la protection sociale *versus* la rente financière et le moins-disant fiscal.

La meilleure façon de marquer les anniversaires évoqués au début serait de tirer quelques leçons de l'histoire remplie de répétitions, mais aussi de rebondissements. À ce sujet, au moment où ces lignes sont écrites, la terreur a encore frappé dans deux villes de l'Aude, tuant quatre personnes. Et un officier de gendarmerie s'est offert héroïquement au massacre pour sauver une autre vie. Un agent de l'État a pris très au sérieux sa mission, celle de l'intérêt général. Loin des préconisations néolibérales absurdes de démantèlement de l'État. Loin aussi de certains slogans simplificateurs sur la nature des institutions étatiques qui seraient exclusivement vouées à la défense d'intérêts de classes, sans aucune marge possible. Le geste de cet homme est le premier geste véritablement antiterroriste : il détruit la symbolique héroïque voulue par le fanatisme djihadiste. Il donne à espérer que 2018 soit l'année zéro d'une période nouvelle, et pas seulement celle d'anniversaires.

Dossier : Le(s) féminisme(s) aujourd’hui

Carmen, le pistolet, le metteur en scène et le ministre ou Comment lire autrement ?

mercredi 4 avril 2018, par Sophie Rabau

Pour Jeannette Rabau

En ce début d'année 2018, Carmen a fait un peu de bruit. Pour une raison de moi inconnue, le météorologue en charge de prénommer les catastrophes climatiques décida d'appeler Carmen une tempête qui menaçait. Carmen passa, fut finalement bien modeste et ne fit que quelques dégâts dans le sud de la France. On allait l'oublier quand on la retrouva quelques jours plus tard en Italie, où elle déclencha une de ces tornades médiatiques qui ne durent pas, mais font crépiter les claviers et s'envoler les tweets. Un metteur en scène, Leo Muscato, créait à Florence une mise en scène du *Carmen* de Bizet : au moment de la scène finale, quand Don José, lui-même assez orageux, se jette sur elle pour la poignarder, Carmen tire un pistolet de ses jupes et le tue. À la fin, il est mort et elle ne l'est pas. C'est cette variation qui fit se lever notre deuxième ouragan.

Je m'étais intéressée récemment à Carmen ou plutôt à *Carmen* de Mérimée et de Bizet. Et comme, à tort ou à raison, je me sentais plus compétente en théâtre qu'en météorologie, j'entrepris de lire les déclarations de ce metteur en scène fauteur de scandale. Je n'y trouvai d'abord que de bonnes intentions. À l'instigation du directeur du Teatro del Maggio, l'opéra de Florence, il avait eu pour propos de dénoncer les violences contre les femmes en refusant que Carmen soit tuée par son amant jaloux. Sa version alternative revendiquait le droit d'une femme à se défendre contre les violences masculines ; elle insinuait aussi que la domination ne conduit pas forcément à la victoire du dominant et à la mort du dominé, ce qui me semblait plutôt une bonne nouvelle, même si l'inversion mécanique des rôles – après l'arroseur arrosé, voici le tueur tué – était peut-être un peu grossière. Bien sûr, comme souvent en de telles matières, et plus particulièrement dans le cas de l'opéra dont les afficionados sont un peu émotifs, les un.es criaient que l'on assassinait un chef-d'œuvre, les autres que le *Carmen* de Bizet était bien plus féministe que la version florentine – rien de tel que de monter le meurtre d'une femme pour en dénoncer la violence, tandis que d'autres encore, plus rares, approuvaient le changement. Les attaques furent assez virulentes. Muscato dit même avoir reçu des lettres de menaces émanant de sinistres personnages qu'il décrit, non sans à propos, comme de « potentiels Don José [1] ». On peut s'étonner de ce déferlement. Deux mises en scènes récentes du même opéra s'achevaient pourtant déjà sur des finals autrement audacieux où Carmen ne mourait pas [2] ; bien avant, lors de la création de *Carmen*, le directeur de l'Opéra Comique avait déjà supplié les librettistes de ne pas faire mourir Carmen, et à la fin du XIXe siècle, dans la même maison, deux autres opéras, au moins, virent leur fin remaniée pour que survive la protagoniste [3]. Les historiens de la culture se demanderont peut-être un jour pourquoi ce fut la mise en scène de Florence qui provoqua un tel remue-ménage.

Mais ces historiens ne remarqueront peut-être pas une curieuse anomalie dans les déclarations de Leo Muscato, quand il éprouva le besoin de se défendre plus avant. Tout en revendiquant le changement qu'il proposait, le metteur en scène affirmait, non sans insistance, avoir respecté le texte de Bizet, en avoir fait une mise en scène « vraiment réaliste », « linéaire » et n'avoir changé ni une seule note de la partition ni un seul mot du livret. Il déclarait, en outre, que dans sa mise en scène la mort de José tué par Carmen était la seule issue possible, que la cohérence dramaturgique en était telle que l'action, ou plutôt la réaction, de Carmen était la conséquence directe de toute l'action.

On aurait pu s'attendre à ce que Muscato oppose une fière désinvolture à ceux qui l'accusaient de ne pas avoir respecté l'opéra de Bizet, qu'il revendique le droit à la variation, à l'appropriation de l'œuvre, qu'il exprime haut et fort un profond désaccord avec l'œuvre qu'il mettait en scène, comme l'a fait récemment Krzysztof Warlikowski – « Cet opéra est un scandale. La lecture de son livret est un choc [4]. », écrivait-il en 2016 dans la note d'intention de sa mise en scène du Il Trionfo del Tempo e del Disinganno de Haendel, – ou encore qu'à l'instar de Dmitri Tcherniakov quand il évoque son projet de monter *Carmen*, il exprime ses réticences et sa « méfiance [5] » envers l'œuvre. Rien de tel. Muscato prenait la pose en metteur en scène respectueux et fidèle. Tel un révolutionnaire qui prétendrait instaurer un nouveau régime sans rien troubler de l'ordre ancien, il change le texte, mais sans rien changer de son rapport au texte. On n'avait jamais vu variateur plus fidèle.

À ce premier paradoxe, s'en ajoutait un second qui frisait l'impasse logique : tout en se disant fidèle à Bizet et à ses librettistes, Muscato se vantait d'avoir produit une version cohérente et motivée où tout conduisait à la mort de José. Autrement dit, pour mettre en scène respectueusement un opéra où l'on s'accorde à dire que tout, au premier chef la fatalité, conduit à la mort de Carmen, il donnait une version où tout conduisait nécessairement à la situation inverse. Dans le programme d'une récente production de *Carmen*, on peut lire à propos de la scène finale, qu' « il est des morts plus cohérentes que d'autres et qui s'imposent donc davantage [6] ». C'est exactement ce que dit Muscato, si ce n'est qu'il le dit de sa version où Carmen ne meurt pas. À la nécessité de la mort de Carmen, Muscato aurait pu opposer une version qui libère l'héroïne des filets d'une cohérence narrative qui la conduit à la mort. Au livret de Bizet qui dit l'absence de choix, il aurait pu suppléer une mise en scène qui ouvre pour l'héroïne une multitude de choix. Il s'en garde bien et préfère insister sur la nécessité logique de son propre final. Il annonçait un curieux spectacle où l'on serait scrupuleusement fidèle à l'œuvre de Bizet, dont la cohérence n'était pas remise en cause, dans une mise en scène qui présenterait une fin contraire avec une cohérence et une logique indiscutable.

Respect et nécessité ou comment varier sans rien changer

Ces légères tensions dans le discours du metteur en scène se comprennent mieux si l'on s'avise qu'il n'est subversif qu'à demi. Il entend certes montrer une action différente, changer l'histoire, du moins sa fin, mais n'a en rien remis en cause sa manière d'interpréter et de lire les œuvres littéraires et dramatiques. Il a changé l'œuvre, mais non pas le rapport qu'il entretient aux œuvres en général. Comme ses détracteur.ices, il ne peut penser une bonne interprétation qu'à travers les catégories de la fidélité et de la nécessité.

L'exigence de fidélité présuppose qu'il existe une lettre du texte et de la partition et que l'on ne peut s'en éloigner. Cette attitude est hautement discutable – où finit la lettre objective de l'œuvre et où commence l'interprétation ? – mais elle se comprend assez aisément et représente, pour quiconque veut justifier sa lecture, un argument commode : ce que je dis est juste puisque c'est « dans le texte » ou « dans la partition ».

L'exigence de nécessité est moins apparente, bien qu'elle soit en fait plus déterminante. Elle a à voir avec une exigence de justification, de motivation. Depuis le début du XXe siècle, en Europe, on entretient avec les œuvres d'art un rapport d'explication : en France, l'expression « explication de texte » apparaît à cette époque, sous l'impulsion de Gustave Lanson [7]. Pour expliquer, un texte, un tableau, ou une œuvre musicale, on donne des raisons à son existence et à ses traits. Ces raisons peuvent être contextuelles – telle œuvre s'explique par tel contexte historique, telle influence etc. –, ou textuelles – telle scène s'explique par une logique dramatique, telle figure, tel thème ou procédé, par des choix esthétiques ou des exigences génériques, etc.

Cette manière d'explication n'est pas loin de poser la nécessité de l'œuvre. Si on peut lui trouver des raisons, c'est qu'elle n'est pas accidentelle, mais le

résultat d'une logique cohérente. En outre, on voit rarement les critiques se demander si la même cause aurait pu donner une œuvre différente, si bien qu'il est donné à voir une sorte d'épure où la cause semble ne pouvoir avoir qu'une seule conséquence : l'œuvre qui nous est donnée à lire, à voir ou à entendre, dans l'état où elle se trouve. Surtout, l'explication n'est jamais loin de la justification : l'analyse se fait généralement plus à décharge qu'à charge, et à partir du moment où tel choix ou tel trait est motivé, il est le plus souvent réputé être un bon choix, voire le meilleur possible. Il arrive d'ailleurs que des critiques disent explicitement que l'œuvre devait nécessairement advenir dans l'état où nous la recevons. « Cette situation est la seule convenable à la construction de cette tragédie [8] », écrit par exemple Voltaire à propos d'une pièce de Corneille. Mais même quand la nécessité n'est pas explicitée, elle sous-tend la pratique de l'explication qui construit une logique conduisant à l'œuvre aussi nécessairement que la fatalité conduit Œdipe à l'inceste et Carmen, comme chacun sait ou croit le savoir, à la mort. On comprend que la lecture explicative aille avec l'idée d'un respect du texte : expliquer le texte, c'est montrer pourquoi il ne pouvait être différent, le respecter c'est inversement chercher à l'expliquer dans l'état où il se trouve.

Ce rapport de fidélité et de motivation n'est évidemment pas le seul que l'on peut avoir à une œuvre d'art. Il suffit de lire, pour s'en convaincre, les querelles littéraires, plus féroces encore que les débats suscités par la mise en scène de Muscato, qui agitèrent l'Europe à l'époque classique : on s'y demande couramment quelles autres solutions s'offraient à l'auteur et ce que l'œuvre aurait alors pu être – dans la querelle du *Cid*, par exemple, les ennemis de Corneille, comme d'ailleurs ses défenseurs, ne cessent de convoquer les autres versions de la pièce que Corneille aurait pu construire, soit pour regretter qu'il ne l'ait pas fait, soit pour suggérer que sa pièce, déjà excellente, pourrait être meilleure encore. De telles lectures, proches de la variation, se continuent, voire se développent, de nos jours [9]. Tant que nous en sommes à varier, nous pouvons rêver que Muscato se soit situé dans cette mouvance. Mais il se range très clairement du côté des ceux qui affirment la nécessité de l'œuvre et le respect du texte. Et c'est ainsi qu'il en vient conjointement à montrer qu'une autre *Carmen* est possible, tout en affirmant que sa version est la seule possible. Il n'y a pas d'alternative à son alternative. Un pas de plus et il nous expliquerait que le coup de pistolet que Carmen donne à José dans sa mise en scène est bien dans le texte ou dans la musique, qu'il est le seul à s'en être aperçu et que modifiant le texte, il le respecte, enfin. On a vu des variateurs plus impertinents et on comprend mieux que Muscato ait déclaré avoir d'abord été désemparé, quand le directeur de l'Opéra florentin lui a demandé de produire un *Carmen* alternatif.

Cette manière de poser une nécessité au moment où l'on montre par l'exemple que plusieurs possibilités existent témoigne peut-être d'un moment de transition dans l'histoire de notre rapport à l'œuvre ; les historiens de la culture auront décidément fort à faire quand ils devront démêler les fils de notre époque où les réécritures de lecteur.ices des *fanfictions* et l'interactivité numérique, proclamée ou effective, voisinent avec une fétichisation de l'œuvre d'art considérée comme intangible, défendue par un droit économique et, en France, moral, qui en interdit la moindre modification. On pourrait en rester là et considérer que Muscato s'est pris les pieds dans le tapis de nos contradictions, s'il n'y avait pas un peu plus grave dans ses déclarations. Il se pourrait en effet qu'en changeant l'histoire, mais non pas son rapport à l'œuvre, le metteur en scène confirme le dispositif qui conduit à la mort de Carmen à l'intérieur de la nouvelle de Mérimée, puis dans l'opéra de Bizet, et peut-être même au-delà.

La seule issue ?

Pourquoi croit-on – et la croyance semble être fort répandue qui revient de manière récurrente d'un programme d'opéra au suivant, d'une affirmation sur Carmen à l'autre, sans mentionner la plupart des éditions et commentaires à notre disposition – que la mort de Carmen soit la seule issue possible ? Non par l'effet d'une logique implacable des faits narrés dans

la fiction, mais par l'effet d'une lecture motivante d'autant plus efficace qu'elle intervient à la fois dans l'œuvre et hors de l'œuvre.

De la mort de Carmen, de la fatalité, il n'est pas question, dans la nouvelle de Mérimée, jusqu'aux trois quarts de l'histoire, soit le jour de la mort de Carmen. La seule mort annoncée est plutôt celle de José : Carmen lui prédit la guillotine s'il obstine à faire le brigand pour la suivre et menace, s'il ne renonce pas à sa jalousie, de mettre un contrat sur sa tête ou plus exactement de trouver un nouvel amant qui tuera José, comme José a tué le mari de Carmen (Chez Mérimée, la libre Carmen est mariée, on a tendance à l'oublier). Non pas d'ailleurs que Carmen tienne particulièrement à ces possibilités car dans toute la nouvelle, elle est avant tout une agente de variation et de mobilité, ne cesse de réécrire et son personnage et l'histoire qu'elle vit avec José : tour à tour sorcière, diable, douce épouse bohémienne, petite fille avide de sucrerie, forte femme habile à manier les armes, voire « providence » de la bande de contrebandiers, elle sert en même temps ou successivement plusieurs versions de ses « amours » avec José, l'aimant « un peu », prétendant coucher avec lui pour payer ses dettes, semblant le séduire par intérêt, l'aimant tout à fait, puis plus du tout. Peu avant sa mort, le lecteur a à sa disposition un nombre conséquent d'images de Carmen et au moins quatre versions de ses amours – une relation de dette, une manière de prostitution, une femme amoureuse (un peu ou beaucoup) d'un homme assez niais, et aussi l'histoire d'un soldat qu'une femme diabolique va mener à sa perte, sans oublier évidemment ces moments récurrents où José dit avoir envie de la frapper – l'histoire de la violence conjugale est bien là aussi. De mort ou de fatalité, il n'est pas question. Mais six pages seulement avant la mort de son héroïne, Mérimée lance une opération de rétro-lecture où son personnage relit tout ce que l'on vient de lire avec insouciance, pour y trouver, assez soudainement, les raisons qui doivent inéluctablement mener à sa mort. Carmen s'entiche d'un nouveau rôle et surtout d'une énième version des faits, où il est enfin question de fatalité. José a tué son mari et la loi gitane fait de Carmen sa *romi*, soit son épouse, de préférence soumise ; il menace de la tuer si elle ne tient pas son rôle et au lieu d'éclater de rire, de se moquer de lui une nouvelle fois (il y aurait de quoi), voilà qu'elle se souvient avoir vu « plus d'une fois dans du marc de café que nous devions finir ensemble [10] ». La nouvelle est commencée depuis une soixantaine de pages, et c'est la première fois que Mérimée parle d'une mort prédestinée. Si l'auteur de *Carmen* n'était pas un des plus grands écrivains de la littérature française, je dirais qu'il s'avise tardivement d'un problème technique élémentaire : il a mal motivé son récit et a oublié d'annoncer la mort de Carmen. J'ajouterais qu'il rattrape maladroitement les choses, en injectant précipitamment et rétrospectivement des présages noirs de fatalité. Il est en tout cas un peu étrange que Carmen déclare brutalement savoir depuis longtemps qu'elle doit mourir de la main de son amant et avoir vu cela « plus d'une fois ». Quelques pages plus loin, Mérimée parachève l'illusion non seulement que Carmen ne peut échapper à la mort, mais surtout que nous l'avons toujours su. L'intéressante perspective ouverte par la bohémienne – trouver un bon garçon qui réglerait son compte à Don José – aurait pourtant toutes les chances de réussir. Elle pourrait par ailleurs se sauver – José lui en donne l'occasion. Elle pourrait surtout lui faire quelques nouveaux mensonges. Tout cela, Carmen le pourrait, mais Mérimée change le jeu et charge Carmen de réinterpréter tout ce que nous venons de lire comme une noire tragédie où les signes annonciateurs de la mort laissent entendre que depuis toujours Carmen ne peut que mourir sous la main de José :

« J'ai toujours pensé que tu me tuerais. La première fois que je t'ai vu, je venais de rencontrer un prêtre à la porte de ma maison. Et cette nuit, en sortant de Cordoue, n'as-tu rien vu ? Un lièvre a traversé le chemin entre les pieds de ton cheval. C'est écrit [11]. »

C'est écrit, et surtout c'est lu, relu et transformé en une intrigue univoque. En nous informant un peu tardivement de ces signes inquiétants, Mérimée donne à Carmen des arguments pour réinterpréter son histoire comme une inéluctable tragédie. Certes, cela n'empêche pas que jusqu'au bout Carmen peut encore vivre, mentir à José, se sauver (il ne la

contraint pas), mais Mérimée a besoin de finir et pour ce faire il motive avec insistance, fait passer sur le devant de son récit une nécessité qui n'existe qu'au dernier moment. Peut-être conscients de ce léger retard, Bizet et ses librettistes ont eu soin de motiver plus tôt l'opéra tiré de la nouvelle. D'emblée, on entend dans l'ouverture le fameux thème dit du destin que l'on retrouve à l'acte I et bien avant le final ; l'acte III s'ouvre sur le non moins fameux air des cartes où Carmen voit l'annonce de sa mort dans un jeu de tarot : « Carreau, pique… la mort [12] ! ». Enfin au début du quatrième et dernier acte, Mercédès, l'amie de Carmen, lui dit encore de prendre garde, au cas où nous n'aurions pas compris qu'une funeste menace pèse sur elle. Il est facile alors de montrer une Carmen résignée à subir son sort : « Que de mots inutiles. À quoi bon tout cela ? [13] ». Non pas qu'à ce moment de l'opéra ou avant, d'autres possibilités ne soient pas présentes à côté de cette issue réputée nécessaire. Après tout, à l'acte I c'est Don José, ou quiconque aime Carmen, qui doit « prendre garde » dans la Habanera si fameuse mais si rarement écoutée pour ce qu'elle dit. À l'acte III, Carmen voit certes la mort dans les cartes, mais suggère aussi à Don José de retourner chez sa mère en compagnie de son ex-fiancée, Micaëla, qui est venue depuis la Navarre le chercher dans la montagne andalouse – une femme de poigne assurément qui pourrait prendre en main l'incertain José. D'ailleurs, quand on en relit les paroles de l'air de la mort, Carmen n'y paraît pas si pessimiste que cela et semble bien espérer s'en sortir, voire ne pas trop croire aux cartes : « Bah ! Qu'importe après tout. Carmen bravera tout. Carmen est la plus forte ! [14] » Enfin, sur le plan de l'espace scénique et fictionnel, l'ultime rencontre entre José et Carmen se passe devant les arènes de Séville où en est train de toréer le nouvel amant de Carmen. Devant les arènes, c'est-à-dire dans la rue, éventuellement sur une place, dans un espace ouvert en tout cas, dont on peut s'échapper facilement si l'on veut. Jusqu'à la fin, Carmen peut partir et l'espace même nous le donne à voir. Ou plutôt nous le donnerait à voir si les lectures internes fatalistes n'étaient pas largement relayées par les lectures externes qui entendent montrer la nécessité et de l'œuvre et de l'histoire. Quand on lit en motivant, pour expliquer, pour donner des raisons, et montrer que l'œuvre ne peut être que ce qu'elle est, il est fort tentant de faire chorus aux éléments du texte qui expriment la même nécessité, et de négliger les lignes de fuite. De fait, le discours sur *Carmen*, qu'il émane des spécialistes ou du grand public, penche très souvent du côté de la fatalité et de l'absence de choix, privilégie donc la lecture interne de l'œuvre qui dit la fatalité, en négligeant les autres pistes. Il est à cet égard troublant que bien des mises en scène aillent jusqu'à nier l'ouverture de l'espace au moment de la mort, enfermant Carmen et José soit dans une arène close (pour le coup, voilà qui ne respecte guère le livret ni la partition pourvue d'une didascalie pourtant explicite, mais on ne s'en soucie pas dans ce cas), soit dans un cercle tracé sur le sol (ou sa variante, un tapis rond…), soit encore dans un appartement, ou entre de lourds murs qui entourent la scène côté cour et côté jardin [15], à moins tout simplement que le chœur n'entoure les amants comme une muraille humaine. Fermant les issues de la place, ces mises en scènes ferment matériellement un moment où l'œuvre est encore ouverte. Elles contribuent à motiver la fin, et traduisent, voire renforcent, concrètement et visuellement la nécessité dite à l'intérieur du texte et relayée à l'extérieur : « La mort, toujours la mort [16] » et pas question d'y échapper.

Coexistence des possibles

Les lectures motivantes sélectionnent des raisons, cherchent à montrer la nécessité de l'intrigue et de la fin, se servent dans le texte aux endroits qui vont dans le même sens, négligent toutes les autres voies, généralement plus riantes, qui se trouvent également dans l'œuvre, mais ne permettent pas de lui donner une cohérence et une nécessité. L'œuvre ainsi considérée devient univoque : la mort et la domination y excluent l'espoir, l'alternative, quand une autre manière de lire les font coexister avec d'autres possibilités. Dans sa mise en scène, Leo Muscato aurait pu faire coexister sa fin avec celle de Bizet, il aurait pu dire que la mort de Carmen est une possibilité, que celle de José en est une autre. S'il avait été plus audacieux encore, il aurait pu montrer – j'espère qu'un metteur en scène le fera un jour –

toutes les perspectives qu'offrent libéralement Carmen et ses auteurs. Mais, ne changeant pas sa manière de lire, il entend montrer la nécessité de sa version, à l'exclusion d'une autre, si bien que par un effet boomerang il renforce la nécessité de la version plus habituelle : tout texte ne peut avoir qu'une seule issue et entre deux nécessités il faut choisir. C'est toutefois l'ironie de sa mise en scène, qu'elle fait malgré tout coexister les deux versions. À force de vouloir respecter le texte, Muscato conserve en effet l'ultime réplique de José qu'il lance d'ordinaire alors que Carmen vient de s'écrouler sous son coup de poignard : « Vous pouvez m'arrêter, c'est moi qui l'ai tué, ma Carmen, ma Carmen adorée [17] ». Tout à son souci de cohérence, il explique que cette réplique a en fait un sens « symbolique et abstrait » : en la conduisant à le tuer, il l'a tuée pour toujours. On a vu des explications moins laborieuses et plus économiques, mais passons. Il importe surtout de noter que le metteur en scène tente de récupérer la réplique de José dans le sens de sa propre version. Par là, il s'interdit une autre manière de présenter sa mise en scène : en « respectant » la réplique de José, Muscato donne à voir une scène où Carmen tue José, tandis que José dit qu'il l'a tuée, comme si finalement les deux crimes ne s'excluaient pas, et représentaient même les deux faces d'une même domination. Pour bien faire, ou tout au moins pour faire autrement, il aurait presque fallu que Carmen tue José et que José tue Carmen, que l'un n'empêche pas l'autre, que l'un et l'autre d'ailleurs n'excluent pas une multitude d'autres variantes également possibles et plus libérées d'un schéma de domination : par exemple, jusqu'au bout Carmen peut prendre la fuite, puisqu'elle se trouve sur une place ouverte et « sera toujours libre » – c'est aussi dans le texte. Alors, on tiendrait un discours radicalement différent sur la violence masculine : on dirait qu'elle peut survenir, qu'elle peut être retournée, mais encore qu'on peut y échapper. C'est l'avantage du théâtre qu'il autorise la juxtaposition des possibles dans l'espace, en donne à voir la coexistence, peut montrer tout ce qui est possible et résister à la logique du choix exclusif. Par là, la scène est peut-être par excellence le lieu privilégié pour une réflexion sur ce que l'on peut faire, et non pas sur ce que l'on doit faire ou sur ce qui doit forcément arriver. S'il est une éducation possible par le théâtre, elle résiderait dans cette manière de montrer que, même en cas de domination, qu'elle soit masculine, narrative ou autre, il n'est jamais une seule voie. Muscato, en parlant de sens « symbolique » qui accompagnerait le sens littéral de ce qu'il montre en scène, n'est sans doute pas si loin de penser la coexistence d'au moins deux possibilités, mais il ne le dit pas, peut-être parce qu'il ne veut ou ne peut pas renoncer à cette idée, simple et manifestement précieuse, qu'à la fin une seule issue est possible. Il y va encore d'une autorité et d'un pouvoir : comment justifier la nécessité de sa mise en scène, s'il admet qu'elle n'est qu'une lecture parmi d'autres, qui n'exclut pas les autres et ne leur est pas « supérieure » ? Comment être le meilleur des metteurs en scène si l'on renonce à l'idée qu'on a proposé la meilleure interprétation ? Du fictif José au réel Moscato, c'est toujours de domination qu'il s'agit.

Lire autrement, de la fiction aux faits divers

Leo Moscato a voulu changer l'histoire d'une femme qui meurt tuée par son amant. Mais en oubliant ou en omettant de changer sa manière de lire cette histoire, il entrave la liberté qu'il prend et se soumet à la nécessité qui a servi à justifier la mort qu'il veut éviter. Son aventure pourrait bien avoir quelques conséquences au-delà du monde l'art, comme il le suggérait lui-même en évoquant la lutte des femmes et le scandale des violences toujours exercées contre elles presque un siècle et demi après la création de l'opéra. Dans ce que nous appelons la réalité et opposons à la fiction, il est *a priori* plus difficile de changer les histoires quand elles sont arrivées et qu'elles ont eu une issue malheureuse. Les 107 femmes mortes en France, en 2017, sous les coups d'un homme [18], sont bel et bien mortes. Ni Leo Muscato, ni personne n'a le pouvoir de les ressusciter.

Mais si nous ne pouvons pas changer ces histoires-là, nous pouvons changer notre manière de les lire, et partant de les raconter. Quand il aborde des meurtres de femme par amant ou mari jaloux, le récit de faits

divers tels qu'on les trouve dans la presse fait un usage assez libéral du mot « tragédie ». Par là, il est certes fait référence à leur issue funeste, mais aussi peut-être à notre manière de motiver ces histoires, d'expliquer encore et toujours la mort des victimes, de leur trouver des raisons, voire de dire que, comme dans une tragédie, une seule fin, fatale, était envisageable, et que les raisons invoquées pointent toutes vers la mort. Bien souvent, ces récits adoptent en effet un schéma simple où l'on va de la désignation – c'est une tragédie – au récit des faits et finalement à leur explication par une série de motifs : alcoolisme, jalousie, folie etc. Des raisons pour que cela n'arrive pas, ou pour que cela se passe autrement, on n'en parle jamais.

Nous en avons tellement l'habitude de cette manière de raconter que nous ne pensons pas que l'on pourrait interpréter les faits sans les orienter vers une mort qui semble d'autant plus inévitable qu'elle est bien motivée. Le comble en la matière a été récemment atteint par Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur qui s'est livré à cette intéressante explication du triple crime récemment perpétré par un policier jaloux : « C'était quelqu'un qui allait se séparer de son épouse. Il ne l'a pas supporté. C'est quelqu'un qui, à un moment donné, déraille totalement. Comme il est armé, il peut tirer. C'est le drame de la police. [19] » « Comme il est armé, il peut tirer » : cette phrase se trouve prise dans un réseau d'explications visant à motiver le coup de feu effectivement tiré par le gardien de la paix. Si l'on reconstitue le raisonnement du ministre, on arrive donc à un énoncé tel que « Il est armé et donc il peut tirer et donc il a tiré ». Si l'on y réfléchit à tête reposée – mais lit-on jamais ce genre de fait divers à tête reposée ? – on s'apercevra que si l'on est armé, on peut tirer mais aussi ne pas tirer, et que si l'on peut tirer, il est possible que l'on tire, mais aussi que l'on s'en abstienne. Mais le ministre a des lettres et doit avoir lu Anton Tchekov, à qui l'on attribue une loi narrative, célèbre chez ceux qui se mêlent d'expliquer ou d'écrire des histoires. C'est le principe dit, cela tombe assez bien, « du fusil » qui repose sur l'idée que tout est et doit être justifiable dans un récit :

« Supprimez tout ce qui n'est pas pertinent dans l'histoire. Si dans le premier acte vous dites qu'il y a un fusil accroché au mur, alors il faut absolument qu'un coup de feu soit tiré avec au second ou au troisième acte. S'il n'est pas destiné à être utilisé, il n'a rien à faire là [20] ».

Où l'on comprend que, si fusil il y a, il y aura, forcément et nécessairement, coup de feu. Or cela n'est vrai que si l'on veut produire une cohérence de l'œuvre d'art et en donner une lecture logique qui en montre la nécessité : le coup de feu justifie le fusil et le fusil justifie le coup de feu. Fort heureusement, et dans les drames et surtout dans la vie, la police dispose d'un certain nombre d'armes qui ne servent pas à tuer : car on peut faire un certain nombre de choses avec un fusil – le décharger, le poser à terre, menacer, refuser de s'en servir, y mettre une fleur, le donner à des insurgés, en faire un élément de décoration et j'en passe. Mais le ministre voulant servir une explication, il oublie de dire que les choses dans cette histoire et dans d'autres pouvaient se passer autrement, que cette histoire et bien d'autres n'est ni un drame ni une tragédie, qu'on peut aussi la lire et la présenter en pensant à tout ce que ce policier aurait pu faire d'autre, et de plus intelligent, qu'on peut la lire en ouvrant les possibles du passé pour en inventer d'autres à l'avenir.

C'est l'ironie de l'histoire, ou du théâtre, que l'arme de notre gendarme manifestement manufacturée dans la Russie de Tchekov (on sait que la police française est parfois équipée avec un arsenal désuet) s'est retrouvée dans le *Carmen* de Muscato. Or Muscato a montré deux fois, une fois volontairement et l'autre involontairement, qu'on peut « avoir une arme » et ne pas (pouvoir) tirer. Chez Muscato, Don José a en commun avec le policier de Gérard Collomb d'avoir une arme – l'histoire ne dit pas s'il a gardé son arme de service après avoir déserté et, pour tout dire, je ne suis pas sûre que ce détail se trouve « dans le texte ». Mais il ne s'en sert pas, préférant l'arme blanche et les coups. Don José est un soldat qui a une arme, peut tirer et ne tire pas.

Mais Carmen la lui vole et tire, selon le principe de Tchekov et de Gérard Collomb. Voici le pistolet et la mort à nouveau justifiés. Si ce n'est que le soir de la première, quand Carmen voulut tirer sur Don José, l'arme factice s'enraya et le coup ne partit pas. Elle

avait une arme et ne pouvait pas tirer. Les détracteurs de Muscato crièrent au fiasco. J'aurais tendance à dire que c'était plutôt sa plus belle réussite. Enfin une perspective accidentelle, contingente, s'insérait dans son histoire qui se racontait encore (enfin) autrement : personne ne meurt à la fin parce qu'il peut arriver que les armes s'enrayent, que l'on ait une arme, donc, et que l'on ne tire pas. Rien n'est fatal et nécessaire et il peut même arriver qu'une histoire entre un homme violent et une femme se termine sans que personne ne meure, que la force soit déviée par la fuite, la ruse, le rire...

Mais revenons à cette tempête, Carmen, dont je me suis peut-être désintéressée un peu vite en ce mois de janvier 2018. En la nommant Carmen (ou tout autre prénom, même si Carmen convient particulièrement en la matière), on l'a l'incluse dans une histoire motivée et motivable : c'est arrivée parce que Carmen s'est déchaînée. J'avoue que j'ai moi-même été tentée de me laisser prendre à ce jeu de la motivation quand j'ai appris que Carmen avait fait une seule victime masculine, au Pays basque, soit dans la région dont est originaire Don José. Il m'aurait été facile d'expliquer que cela devait arriver et qu'il fallait bien qu'un jour Carmen revienne pour se venger. Mais non. Les tempêtes sont des phénomènes contingents, et très certainement évitables par une politique climatique alternative. Les dégâts causées par les tempêtes ne sont pas la seule issue possible, pas plus que ne le sont les morts des 107 femmes tuées cette année en France, pas plus que la casse des services publics ou la mise en concurrence des établissements scolaires ou universitaires, ou la privatisation de l'assurance chômage... Toutes les histoires que l'on nous raconte au passé et au futur peuvent toujours être racontées autrement, surtout peut-être toutes celles où l'on nous dit qu'il n'y a pas d'alternative et que le pire est nécessaire. Pour répondre à ces histoires et à la résignation qu'elles supposent, pour les changer à l'avenir, il n'est pas peut-être pas inutile d'apprendre à lire autrement sans croire au trompe-l'œil de la nécessité. Il suffit de cesser de trouver des raisons indiscutables aux faits réels et aux œuvres artistiques, et d'apprendre plutôt à lire sans respect, en accueillant toutes les variantes qu'une œuvre peut offrir, en cherchant non les cercles fermés, mais les lignes de fuite. Lire, parfois, c'est résister.

Sophie Rabau est enseignante-chercheuse en littérature. Elle s'intéresse aux liens entre critique, théorie littéraire et création. Elle publie régulièrement des textes critiques et littéraires dans les revues *Vacarme* et *Délibéré*. Auteure de *B. comme Homère* (Éd. Anacharsis, 2016), et de *Carmen, pour changer* (Éd. Anacharsis, 2017).

Notes

[1] Sauf indication contraire, je me réfère pour les propos de Leo Muscato à l'entretien qu'il a donné en italien à SBS-Italia, page consultée l1er mars 2018. C'est moi qui traduis.

[2] Je pense à la mise en scène d'Olivier Py, à l'opéra de Lyon, en 2012 et à celle de Dimitri Tcherniakov donnée en juillet 2017, à Aix-en-Provence.

[3] Voir Rabau Sophie, *Carmen pour changer*, Anacharsis, 2018, pp. 99-102.

[4] Voir le programme de cette production donnée à Aix-en-Provence, en juillet 2016, p. 20, page consultée le 1er mars 2018.

[5] Voir la note d'intention de Tcherniakov, page consultée le 1er mars

[6] Condé Gérard, présentation de *Carmen*, dans le programme de la production de Carmen au Théâtre des Champs-Elysées, du 31 janvier au 2 février 2017.

[7] Voir Charles M., *L'Arbre et la source*, Seuil, 1985, pp. 253 et suiv.

[8] Voltaire, Remarques sur Rodogune, princesse des Parthes, tragédie représentée en 1646, dans O. c., Paris, Bacquenois, 1838, t. 7, p. 130..

[9] Voir, entre autres, Bayard Pierre, *Qui a tué Roger Acroyd ?*, Paris, Minuit, coll. Paradoxe, 1998 ; Bayard Pierre 2008. *L'Affaire du chien des Baskerville*, Paris, Minuit, coll. Paradoxe, 2008 ; Bayard Pierre, *Aurais-je sauvé Geneviève Dixmer ?,* Paris, Minuit, coll. Paradoxe, 2015. Dubois Jacques, *Figures du désir. Pour une critique amoureuse,* Bruxelles, Les Impressions nouvelles, coll. Réflexions faites, 2011. Escola Marc, « Théorie des textes possibles », CRIN : Cahiers de recherche des instituts néerlandais de langue et de littérature française, vol. 57, Amsterdam/New York, NY : Rodopi, 2012. Escola Marc et Rabau Sophie, *Littérature seconde ou la bibliothèque de Circé*, Paris, Kimé, 2015. Rabau, Sophie, *Carmen, pour changer*, *op. cit*.

[10] Mérimée Prosper, *Carmen*, GF-Flammarion, 1973 [1847], p. 155.

[11] Mérimée, P Prosper, *Carmen*, *op. cit*., p. 120.

[12] Meilhac Henry et Halévy Ludovic, *Carmen*, Livret original, *L'Avant-scène opéra*, n°26, 1993 [1975], p. 69.

[13] *id*., p. 75.

[14] *Ibid.*

[15] Voir, par exemple, cette mise en scène remarquablement « enfermante », donnée en 1980 à l'Opéra national de Paris.

[16] Meilhac Henry et Halévy Ludovic, *op. cit*., p. 69

[17] *id*., p. 76.

[18] D'après le journal *Libération*, page consultée le 1er mars 2018.

[19] Voir par exemple ici cette déclaration.

[20] Shchukin Sergei, Memoirs, 1911. Voir aussi, pour une version avec clou, Escola Marc, « Le clou de Tchekhov. Retours sur le principe de causalité régressive », Atelier de Théorie littéraire de Fabula.

Exister, c'est désirer

mercredi 4 avril 2018, par Chantal Jaquet

Nous reproduisons, avec l'aimable autorisation de l'auteure et du journal* L'Humanité*, l'entretien publié le 19 janvier 2018

Professeure à la Sorbonne, directrice du dynamique Centre d'histoire des philosophies modernes de cette même université, Chantal Jacquet est une philosophe spécialiste du corps et de Spinoza. Elle fait paraître une nouvelle édition [1] d'une introduction très complète au désir, ce phénomène complexe, cet objet fascinant, brûlant et obscur.

Le désir jette son ombre, dévoile son emprise et son empire, partout et de tout temps. Son étymologie, issue du latin *desiderare*, renvoie à l'idée, nostalgique et poétique, d'un astre perdu. Le désir est-il inscrit dans un manque originaire ? De quoi est faite cette incomplétude que le mythe a très tôt cultivée ?

Chantal Jaquet

L'idée d'un manque originaire est une représentation imaginative qui trouve son acmé dans le mythe d'Aristophane évoqué par Platon, mythe selon lequel chacun recherche sa moitié perdue et désire s'unir à elle pour retrouver la plénitude. En réalité, il n'y a pas de déficience ontologique, car tout être est tout entier ce qu'il peut être et ne peut être autrement qu'il est, au moment où il est. Il ne manque donc de rien à proprement parler. Prétendre le contraire, ce serait lui imputer une nature qu'il n'a pas par définition. Ce n'est que par comparaison à un autre, doté de propriétés absentes chez lui, qu'il peut être dit manquant ou incomplet. L'idée d'incomplétude est donc une fiction destinée à rendre compte du mouvement continuel du désir vers autre chose que soi, afin de continuer à vivre et devenir soi-même, à travers l'autre. Le désir, comme Descartes l'avait bien souligné, n'est pas nécessairement lié à la frustration ou au manque, il peut être l'aspiration à conserver dans l'avenir ce dont on a la jouissance au présent. Par conséquent, il ne se résume pas à la quête de ce que l'on n'a pas et de ce que l'on n'est pas.

À rebours des moralistes pour qui le corps est semblable à *« ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal »*, vous affirmez que *« le corps est innocent et il est injuste de lui imputer les errances et erreurs du désir ».* Y aurait-il plus d'un responsable à ce sentiment, suivant Aragon *(Anicet ou le Panorama), « qui t'anime, qui te porte, qui te possède, sans que tu le puisses définir »* ? Qu'est-ce qui meut le désir et crée, en retour, le désirable ?

Chantal Jaquet

C'est la même main qui caresse et qui frappe. Le corps ne peut donc nuire a priori mais il se prête à tous les desseins. Seule la raison déraisonne et la vilenie est à imputer plutôt à l'esprit. Paul Valéry en vient même à renverser les valeurs en soulignant que ce n'est pas tant l'esprit qui retient le corps que le corps l'esprit. L'esprit ne recule devant rien, c'est au contraire parfois la main qui tremble et le cœur qui se révulse de dégoût devant le crime. Si le désir de quelque chose a une cause et obéit à un faisceau de raisons conscientes et inconscientes, le désir en lui-même n'en a pas ; il est inséparable de l'existence. Exister, c'est désirer. Le désir est la force de vivre à l'œuvre qui s'objective et se décline selon diverses modalités affectives. Il est donc premier et déterminant, bien qu'il puisse être déterminé en retour et devenir désir de quelque chose en se focalisant sur des objets particuliers. C'est pourquoi Spinoza en fait l'affect primaire à partir duquel on peut déduire et spécifier tous les autres. Mais il n'existe pas préalablement un monde d'objets désirables en soi qui mettent le désir en branle. C'est le désir qui crée le désirable et non pas le désirable

qui crée le désir.

Vous rappelez que le désir n'est pas réductible à un manque qu'il faudrait combler ou un défaut à corriger. Il peut jaillir *« d'un excès d'être, grisant, voire écœurant jusqu'à la nausée »*. Parmi les contemporains, Sartre est de ceux qui sont allés le plus loin dans la démonstration des tours et détours du désir. De quels maux et affections souffre Roquentin, le héros aboulique et trop humain de son récit métaphysique, *la Nausée ?*

Chantal Jaquet

Roquentin fait l'expérience, non pas d'un manque, mais d'un surplus originaire, d'un trop-plein d'être, écœurant et poisseux. C'est d'abord le sentiment confus puis conscient de l'absurdité de l'existence qui déclenche la nausée et suscite un mal-être. Le héros sartrien éprouve le caractère contingent et surnuméraire des choses et des êtres. Il est l'être de trop, parce qu'il est là pour rien et que son existence n'est pas nécessaire et ne peut nullement se déduire. Ce malaise n'a rien de personnel, il est lié à l'expérience métaphysique d'une absurdité absolue qui s'étend à l'ensemble des êtres et des choses. « Nous étions un tas d'existants gênés (dit-il), embarrassés de nous-mêmes, nous n'avions pas la moindre raison d'être là ni les uns ni les autres, chaque existant, confus vaguement inquiet, se sentait de trop par rapport aux autres. De trop, c'était le seul rapport que je pusse établir entre ces arbres, ces grilles et ces cailloux. » Comment dans ces conditions ne pas être aboulique et éprouver le moindre désir sans qu'il soit d'emblée frappé d'inanité ? Comment vouloir être, justifier son existence et surmonter la nausée en faisant entendre cette petite musique qui transforme une vie en « quelque chose de précieux et d'à moitié légendaire » ? C'est là le défi qui s'offre au désir et invite tout un chacun à « souffrir en mesure », comme les quatre notes de saxophone et la voix chantant « Some of these days, you miss me honey », à la fin du roman, sans avoir « rien de trop ».

Vous revenez sur la figure de Don Juan, fort éloignée de cette conscience lucide et malheureuse de soi et du monde. Cet esprit vif et provocateur, ce séducteur éperdu… incarne-t-il une perdition, une grimace, une illusion du désir ? N'illustre-t-il pas exemplairement celui qui en vient *« à aimer son désir et non plus l'objet de son désir »* comme le dit Nietzsche ? Quel est le véritable objet de son désir ?

Chantal Jaquet

Don Juan est effectivement le prototype de l'homme qui chérit davantage son désir que l'objet de son désir. Il désire le désir, l'excitation de la conquête, qui retombe dès qu'il est parvenu à ses fins. Les femmes, objets de sa flamme, sont interchangeables et finissent par se confondre au point qu'à la faveur de l'obscurité, Don Juan en vient sans le savoir à tenter de séduire Elvire, son épouse délaissée. Il n'aime donc pas tant les femmes que la fébrilité du désir amoureux. Il aime à aimer, comme le disait déjà saint Augustin.

Le problème de savoir ce que peut le corps, si la raison et la liberté sont susceptibles d'agir sur le plaisir et la souffrance qu'on impute au désir, est encore ouvert. S'il est souhaitable de désirer connaître le désir, est-il possible et pensable de vouloir le maîtriser ? Autrement dit, le désir est-il souverain, fait-il la loi au sujet comme l'affirmait Lacan ?

Chantal Jaquet

Lacan a bien perçu la puissance irrépressible du désir et la vanité de vouloir le maîtriser à coups d'injonctions rationnelles et d'impératifs moraux. On ne cesse pas d'aimer ou de haïr sur ordre. La connaissance lucide du caractère nuisible d'un désir peut aider à le tempérer, mais elle ne saurait le vaincre à elle seule tant qu'elle reste de nature purement intellectuelle et n'engendre pas d'affect contraire suffisamment puissant pour le supplanter. L'amour cesse avec le mépris, le dégoût ou l'ennui, mais ne meurt pas par décret-loi. Seul le désir arrête le désir. On ne lui commande donc qu'en lui obéissant. Tout le problème est alors de faire naître des désirs qui puissent prendre le pas sur ceux qui nous obsèdent douloureusement et de mettre en place une stratégie éthique non pas de répression, mais de diversion.

Spinoza, dont vous êtes spécialiste, a détourné une certaine tradition philosophique de sa tentation et de sa tentative de séparer le corps et l'esprit, qui sont à ses yeux *« une seule et même chose »*. L'audace de cet énoncé a-t-elle une incidence jusqu'à nos jours ?

Chantal Jaquet

Paradoxalement, l'audace est plutôt du côté de ceux qui ont inventé l'âme et l'ont distinguée du corps. Il fallait oser imaginer une âme indépendante et accréditer la fiction de l'existence de deux substances distinctes, conjointes durant la vie et séparées après la mort. Sans doute, le désir de ne pas mourir n'est-il pas étranger à cette fiction d'une âme pensante immortelle, logée bon gré mal gré dans un corps périssable. En réalité, il n'existe que l'homme, un seul et même individu, et non pas, d'un côté, un corps, et de l'autre, un esprit. C'est une évidence qui a été occultée par des siècles de dualisme psychophysique sous l'influence conjuguée des mythes, des croyances religieuses et d'un langage miné par la réification. Spinoza remet donc les choses en place en considérant l'esprit et le corps comme une seule et même chose, exprimée de deux manières, selon qu'on se réfère à la pensée ou à l'étendue. Cet énoncé sert encore aujourd'hui d'antidote aussi bien à ceux qui se laissent prendre au piège d'une grammaire dualiste qu'aux réductionnistes qui voudraient ramener la double expression physique et mentale de l'homme à une simple expression corporelle en déduisant la pensée du cerveau. Il est donc d'actualité et continue d'avoir une incidence forte, y compris hors du champ philosophique. C'est ainsi que certains neurobiologistes, comme Antonio Damasio dans *Spinoza avait raison*, revendiquent le modèle spinoziste des rapports corps-esprit et s'en inspirent pour établir une science des émotions. Plus récemment, dans un ouvrage à paraître, Henri Atlan estime que le monisme anomal de Spinoza fournit des solutions plus pertinentes au problème des rapports entre le vivant et l'inanimé, le corps et l'esprit, que la plupart des pensées contemporaines.

Vous montrez bien que, désirant, nous cherchons à préserver notre être tout en le faisant persévérer. Vous relevez, en même temps, que « *le désir n'est jamais solitaire mais toujours solidaire* ». Quelle place l'Autre occupe-t-il dans mon désir ?

Chantal Jaquet

Le désir est toujours mouvement vers un autre soi, un autre que soi. Il culmine dans la relation amoureuse sous la forme réciproque du désir de désir. Indépendamment de cette figure privilégiée, tout désir d'objet est indirectement désir d'un sujet qui l'a façonné. Désirer des choses, c'est en effet toujours être en rapport avec ceux qui les ont produites, qui ont donné corps aux appétits humains par leur travail, leur imaginaire, leur pouvoir de suggestion. L'Autre est donc omniprésent dans le désir, quoique souvent caché. Il affleure sans cesse sous la double forme de l'aliénation ou de l'altérité librement reconnue.

Les arts n'ont jamais cessé peindre ou de dire le corps. L'étude du corps par les sciences de l'homme s'intensifie. Le corps sort-il progressivement, du côté de la production théorique, d'un trop long silence ? Une science des émotions, du désir, émerge-t-elle ?

Chantal Jaquet

Si l'ignorance des lois physico-biologiques et le primat de l'esprit sur la matière expliquent en grande partie l'éclipse du corps, le silence à son sujet est relatif et a été largement brisé par les philosophes matérialistes de l'Antiquité. Ainsi pour les Stoïciens, tout est corps, y compris l'âme qui est un souffle igné. Pour les Épicuriens, tout est composé d'atomes et le plaisir, dont la norme est de nature corporelle, est le commencement et la fin de la vie heureuse. Avec la classification des désirs et leur partition entre ceux qui sont naturels et nécessaires et ceux qui sont naturels seulement, Épicure esquisse la voie d'une approche scientifique des affects. Loin d'émerger aujourd'hui, cette science des affects trouve ses racines au XVIIe siècle dans la tentative cartésienne de traiter des passions de l'âme « non plus en orateur ni en philosophe moral mais en physicien ». A son tour, Spinoza a entrepris d'étudier les affects de manière géométrique, comme s'il

s'agissait « de lignes, de plans, de solides » et de dégager leurs règles et leurs lois de composition.

La condamnation des agresseurs sexuels et les manifestations répréhensibles du désir ont occupé les discours et les pages des journaux, ces derniers temps. Qui est coupable ici, selon vous : une forme d'impunité masculine et culturelle, des abus qui se font passer pour des pulsions ? À partir de quel moment l'expression du désir devient-elle problématique ?

Chantal Jaquet

Homme ou femme, nous pouvons jouir de la représentation de scènes de viol, de supplices ou de tout autre fantasme, prendre plaisir (ou pas) à la lecture de Sade, à la vision d'un tableau ambigu de jeune fille au bain par Balthus... Aucun désir n'est coupable en soi par essence. Le problème n'est pas dans l'expression du désir, ni même la plupart du temps dans sa réalisation, mais dans le fait de l'imposer à quelqu'un qui n'en veut pas. Plutôt que d'instaurer une police de la pensée et des mœurs, en criminalisant les désirs, il faut apprendre à les policer, à les civiliser. C'est là le destin des pulsions qui doivent être sublimées par la culture et l'éducation, et trouver une forme d'expression adaptée à la vie en commun et aux désirs des autres. Ce n'est donc pas tant un problème de justice, l'impunité masculine, même si cela est un fait bien réel, que d'ajustement. L'éducation d'un homme doit reposer sur l'apprentissage d'une patience du désir, sur une culture du discernement afin de pouvoir en situation s'ajuster intelligemment au désir de l'autre et comprendre si il ou elle dit oui, non ou peut-être. Il faut donc savoir saisir le *kairos*, la bonne occasion, être opportun et non importun. En somme, jouir sans contrainte, à condition que l'autre soit complice et s'accomplisse.

Notes

[1] *Le Désir*, nouvelle édition, Éditions du retour, 132 pages.

Ancienne élève de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud, agrégée et docteur en philosophie, Chantal Jacquet est professeure à l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, où elle enseigne l'histoire de la philosophie moderne, la philosophie morale et la philosophie du corps. Elle est l'auteure d'ouvrages importants sur ces questions publiés aux Presses universitaires de France (PUF) tels que *le Corps* (2001) ou *l'Unité du corps et de l'esprit. Affects, actions, passions chez Spinoza* (2004). Elle exprime des idées complexes dans une langue belle et claire, n'hésitant pas à emprunter des voies peu explorées par la philosophie, à frotter cette discipline à d'autres, comblant ainsi des impensés mutuellement profitables aux différents savoirs. C'est le cas de *Bacon et la promotion des savoirs* (2010), de *Philosophie de l'odorat* (2010) et des *Transclasses ou la non-reproduction* (2014).

Femme ou bien homme : doit-on choisir ?

mercredi 4 avril 2018, par Marie Duru-Bellat

Alors qu'aujourd'hui, dans les pays les plus riches de la planète, dont nous sommes, les limitations formelles et matérielles liées au sexe des personnes tendent à s'estomper, les inégalités qui subsistent peuvent apparaître comme un simple « retard » amené à se combler avec le temps, éventuellement avec quelques coups de pouce politiques. Pourtant, l'actualité convainc de manière récurrente que ce n'est pas si simple : par exemple, les femmes accèdent certes davantage à des emplois haut placés, mais il leur faut veiller à rester sexuellement attractives et de préférence gagner moins que leur partenaire.

Bref, quand les réalités semblent brouiller les frontières entre les domaines jusque-là réservés aux hommes et aux femmes, tout un ensemble de discours, de qualificatifs, de normes, tout ce qu'on appelle le symbolique n'en est que plus prégnant pour maintenir une catégorisation du monde selon le sexe [1] : les contours de l'existence, aujourd'hui comme hier, sont censés s'inscrire dans le cadre strict de la catégorisation homme/femme et de tout ce que cela suppose. Tandis que l'origine sociale ou la couleur de la peau ne sont plus considérées comme des critères légitimes pour formater toute la vie, le sexe biologique, tout aussi aléatoire, constitue une exception à cet égard. Alors que tous les événements liés au sexe biologique et la façon de vivre son corps peuvent être vécus de manière fort variée, il est difficile de s'afficher, aux yeux des autres, comme « non féminine » (et ses déclinaisons, au premier rang desquelles non maternelle) et ce n'est pas très différent pour les hommes qui seraient tentés par d'autres investissements que ceux considérés comme masculins.

Apprendre son sexe…

Par une multitude de processus informels, souvent ténus et banalisés, parfois à peine perçus, une « police du genre » est mise en place, dès l'enfance, qui vise à façonner les corps et les esprits. Concrètement, ce sont ces messages plus ou moins appuyés qui évoquent votre « féminité », depuis les innombrables « une petite fille ne fait pas ça… » jusqu'au harcèlement dont on semble découvrir aujourd'hui l'omniprésence, qu'il s'agisse d'injures ou de compliments convenus.

Tout commence dans la famille et à l'école. Mais cette socialisation sexuée est moins un apprentissage d'idées qu'un apprentissage pratique, par la répétition, sur le mode du « ça va de soi », de gestes, de réflexes, de sentiments, tant il est vrai qu'on se « socialise » par ce qu'on fait, mais aussi par ce que les situations les plus diverses vous incitent à faire, bien plus que par l'inculcation explicite de valeurs ou de normes : il suffit de s'entendre répéter au jour le jour des affirmations prescriptives telles que « c'est un truc de filles », ou « un garçon ne fait pas ça »… Ces messages sont l'archétype de « discours performatif », dotés d'une efficacité propre : du fait même que cela est dit, des processus s'enclenchent qui vont contribuer à la réalisation de ce qui est dit ; par ce type de qualificatifs qui énoncent le masculin et le féminin, on enjoint à l'enfant de devenir un garçon ou une fille conformes.

Ceci engendre un effet de préjugé, favorable ou défavorable, comme une « prophétie auto-réalisatrice » : parce qu'on croit à telle ou telle particularité objective liée au genre, on tend, souci de normalité oblige, à s'y conformer, conformité débouchant à son tour sur un effet d'auto-réalisation des croyances sur le comportement objectif. L'ombre portée des stéréotypes agit ainsi sur les conduites, à tel point qu'on parle de « menace du stéréotype ». On en observe maints exemples dans le contexte scolaire, où le fait de savoir que, vu votre groupe d'appartenance, vous êtes censé moins bien réussir

telle ou telle tâche induit une pression évaluative telle que cela affaiblit vos chances d'y réussir effectivement [2]. Citons l'exemple des jeunes garçons qui réussissent mieux à un exercice lorsqu'il est présenté comme un jeu plutôt que comme un exercice de lecture, vu le stéréotype selon lequel la lecture, c'est plutôt pour les filles ; nombre d'observations symétriques sont faites chez les filles, qui réussissent mieux le même exercice quand il est présenté comme un jeu plutôt que comme un exercice de géométrie. Derrière ces comportements, il y a le souci d'apparaître conforme aux modèles stéréotypés du féminin et du masculin.

Ce souci de conformité est exacerbé dans un contexte de mixité, ce qui est le cas en milieu scolaire, et particulièrement à l'adolescence, dans un contexte d'explosion des réseaux sociaux souvent vecteur de conformisme : spécialement à cet âge, se conformer aux stéréotypes étaye la construction de l'identité, et ce pour les garçons comme pour les filles. Dans les cours de récréation comme dans les classes, les filles vont devoir laisser les garçons occuper l'espace et capter l'attention des enseignants, tandis que les garçons maintiennent une pression constante pour « tenir leur rang » et maintenir les filles « à leur place ». Au collège et au lycée, une « violence de genre » [3] s'exprime par une multitude de « violences minuscules » – des insultes, des bousculades voire des coups –, sous l'œil souvent assez passif des adultes, tant cette violence sexiste est banalisée et considérée comme normale à cet âge. Quand on peut comparer ce qui se passe dans les écoles mixtes ou non mixtes (dans les pays où les deux coexistent), on observe que les filles sont moins assurées de leurs compétences et manifestent une moindre estime de soi dans les écoles mixtes, par rapport à celles qui fréquentent des écoles non mixtes. La mixité scolaire, sur laquelle on comptait pour affaiblir les stéréotypes, n'a donc pas tenu ses promesses, au contraire, puisqu'elle semble plutôt avoir exacerbé ces derniers.

Car, de fait, quand on évalue l'identité de genre sur la base d'un questionnaire permettant le calcul d'un score de masculinité, de féminité et d'androgynie (le « *Bem Sex Role Inventory* »), on observe que les jeunes filles scolarisées dans un contexte mixte obtiennent un score de féminité significativement plus élevé que leurs homologues scolarisées dans un contexte non mixte [4]. La mixité renforce donc l'expression d'un soi dépendant de l'appartenance à son groupe de sexe. D'autres travaux montrent que les personnes évoluant dans des groupes de discussion se comportent de façon plus conforme aux caractéristiques typiques de leur sexe quand ce groupe est mixte que quand il ne l'est pas.

Le sentiment de son appartenance genrée s'avère donc plus ou moins prégnant, et il n'est en rien omniprésent : on ne se pense pas toujours et avant tout comme un homme ou une femme. Ceci varie selon les autres caractéristiques personnelles mises en valeur dans telle ou telle interaction (où la position sociale ou hiérarchique peut par exemple être plus prégnante), et selon les contextes : on se sent plus ou moins viril ou féminine selon les situations, notamment leur caractère mixte ou non mixte, ou encore selon que les activités où l'on est engagé sont censées être plus ou moins masculines ou féminines. Par conséquent, le sexe des personnes n'agit pas comme une propriété toujours tapie dans l'ombre, se manifestant de manière constante, mais comme une potentialité, comme une variable dépendante du contexte social – en l'occurrence, est-il nécessaire d'apparaître aux yeux des autres comme une femme ou un homme ? Loin que le masculin et le féminin soient donc des propriétés invariables attachées aux individus, c'est le social (la mixité d'un groupe, le caractère sexué d'une tâche) qui apparaît explicatif de l'émergence de différences entre les sexes, de différences de performance, d'images de soi, ou d'attitudes.

Cette identité que nous sommes enjoints de manifester et de cultiver se cale donc sur des catégories sociales « déjà là », qui existent indépendamment de nous, en l'occurrence les normes sociales du masculin et du féminin (qui décide de ce qui est « féminin » ?). Les normes de genre sont porteuses de violence, en ce qu'elles sont sous-tendues par la notion d'identité genrée, qui, comme toute assignation d'identité, constitue en elle-même une violence. Elle contraint femmes et hommes à se référer à leur sexe, avant tout, et de manière prioritaire par rapport aux autres propriétés

qui pourraient être mises en avant.

La violence de l'identité sexuée

Cette contrainte est d'autant plus forte qu'il faut compter avec le succès contemporain de la notion d'identité. La modernité nous fait un devoir de nous construire une identité [5] : avec la perte d'emprise des appartenances statutaires et communautaires, lorsque la vie n'est plus cadrée par des rôles contraignants et des habitudes impensées autant que séculaires, c'est à l'individu qu'il revient de se définir comme une entité stable et clairement identifiable par les autres. Ceci exige un travail réflexif sur soi, qui est aussi une exigence morale : il faut être authentique et fidèle à ce qui serait son moi profond. Il est éprouvant, d'autant plus que la société prive les individus de l'étayage de ses institutions [6] : la famille, le monde du travail, les instances religieuses (du moins certaines d'entre elles) ne délivrent plus de prescriptions positives et explicites sur la façon de gérer sa vie. L'étayage de la nature peut prendre le relais, comme en atteste le succès d'un certain biologisme, ou de la psychologie évolutionniste, particulièrement actif quand il s'agit de définir les prétendues identités féminines et masculines, et les rôles qui en découlent.

Cette obligation de se définir conformément à son genre est caractéristique des formes que prend aujourd'hui la domination masculine. Dans les pays occidentaux où d'aucuns pourraient considérer que la domination masculine n'a plus cours, de multiples « contraintes systémiques » l'entretiennent sans qu'apparaisse souvent de manière aussi nette que dans certains autres pays la volonté de domination du groupe dominant. Les inégalités entre femmes et hommes y sont inscrites dans l'environnement quotidien, qu'il s'agisse des représentations du masculin et du féminin dans les œuvres culturelles, de la structuration du monde du travail, elle-même profondément articulée avec le fonctionnement de la famille, ou tout simplement des multiples interactions par lesquelles le genre se fabrique en pratique et en continu. Les structures institutionnelles, professionnelles et familiales rendent possibles ou impossibles certains comportements et certaines attitudes, les canalisent, et par là-même les renforcent par leur caractère répétitif. La société prévoit de multiples « rappels à l'ordre » quant à la manière dont ses membres doivent être, paraître, se comporter, et ces messages s'incarnent dans le jeu quotidien des interactions entre hommes et femmes. Analyser la domination, c'est précisément analyser comment la société organise les interactions entre ses membres, cadre les rôles et modèle les identités, sans que l'on puisse, toujours et partout, imputer aux dominants des intentions explicites de maltraiter les dominées.

La domination revêt alors une double face : non seulement la hiérarchisation entre le féminin et le masculin, mais aussi l'obligation sociale pour toute personne d'adopter le genre correspondant à son sexe perçu afin d'être socialement « intelligible ». Hiérarchie et contrainte font du système de genre un système de domination, dont le principe est de construire une différenciation à partir du sexe pour justifier et maintenir les inégalités en place.

La domination se joue précisément dans le fait de mettre en exergue certaines différences –avant tout liées à la reproduction, permettant d'ancrer le rapport femme/homme dans la nature et de convaincre, comme d'une évidence, de la portée psychologique et sociale de ces différences. Tout catégoriser en masculin/féminin permet l'exercice d'une violence qui pourra être dépouillée de ses modalités les plus brutes et se faire avant tout symbolique. Elle passe alors par des normes, des représentations ou des jugements, elle s'incarne dans des mots, des actes ou des discours performatifs qui vont donc faire advenir cela même qu'ils énoncent.

Pour que ce qui est alors une domination symbolique puisse se maintenir, il faut que dominants et dominées aient profondément intériorisé et accepté les fondements symboliques de celle-ci, ce qui constitue bel et bien une forme de violence. Il s'agit typiquement d'une violence symbolique, telle que la définissaient dans *La Reproduction* Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron : « tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme

légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force ». Il s'agit d'une violence « qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou, plus précisément, de la méconnaissance, de la reconnaissance ou, à la limite, du sentiment ».

La domination symbolique est et a besoin d'être constamment renforcée par tout un arrière-plan idéologique imposant la croyance en de multiples différences entre femmes et hommes –souvent présentées sous l'angle plus acceptable de la complémentarité – et justifiant ainsi la position dominante de l'homme par rapport à la femme. C'est bien le genre comme système qui est le vecteur de la domination symbolique, avec en première ligne aujourd'hui (les références mythiques et religieuses s'étant estompées) sa dimension psychologique et la notion d'identité genrée ; il s'agit à proprement parler de violence symbolique, puisque le résultat (explicitement visé ou non) de cette imposition de la croyance en des différences femmes/hommes est de faire percevoir l'ordre social de l'heure comme légitime et naturel.

Et c'est véritablement de violence qu'il faut parler. Concrètement, convaincre une petite fille de ne pas faire telle activité parce que ce n'est pas féminin, c'est une violence symbolique qu'on est en droit de désigner sous le même vocable que la violence physique, d'une part en ce qu'elle n'est pas choisie mais imposée, d'autre part en ce qu'elle engendre une limitation, des empêchements, parfois des souffrances ou une image négative de soi-même. Surtout, elle entraîne une obligation de se percevoir comme l'autre vous perçoit.

La question de ce que serait une véritable émancipation des femmes apparaît alors dans sa complexité : faut-il reconnaître, valoriser, voire revendiquer des différences entre hommes et femmes, en particulier des expériences féminines spécifiques, ou au contraire définir l'égalité comme la neutralité ou le règne de l'androgynie ?

Certaines et certains mettent en avant « l'égalité dans la différence » : on pourrait donc être égales et différentes. Mais de quelle(s) différence(s) s'agit-il ? Il est difficile de répondre à cette question par autre chose qu'une liste de stéréotypes ! Et comme il existe de multiples différences entre les êtres humains, la question reste posée de savoir dans quelle mesure ces différences se structurent selon l'appartenance à un groupe, permettant de caractériser ces groupes, voire de les opposer. En tout cas, revendiquer des « différences » est une façon de les cultiver antinomique avec la
liberté de vivre sa vie, comme une personne.

La question fondamentale est bien de savoir pourquoi ces dimensions masculin/féminin, renvoyant de fait toujours aux corps, devraient avoir tant d'importance. Car, après tout, il y a de multiples façons d'habiter son corps (ou son sexe), sans qu'il soit besoin de le catégoriser, ce qui est toujours normatif, comme masculin ou féminin et *a fortiori* d'étendre ces classifications à l'ensemble de la vie psychique, pour déterminer qui l'on est et ce que l'on fait dans tous les domaines…

En conclusion, alors que la notion de genre a eu un vrai pouvoir libérateur à l'origine, puisque le genre (reconnu comme social) venait se substituer au sexe (trop empreint de déterminisme biologique), on peut soutenir que si elle est toujours cruciale sur le plan scientifique, elle a, dans ses ramifications psychologiques et culturelles, nombre d'effets pervers. En particulier, elle peut en elle-même constituer un piège, en ce qu'elle reformaterait de fait les rôles et les identités sur le sexe. Même si la notion de genre reste nécessaire en termes de mobilisation (du groupe des femmes) et bien sûr de recherche, comme outil analytique, la psychologisation croissante du genre interroge, car exalter les identités de genre constitue le principal vecteur de la recomposition de la domination masculine, qui entretient ses formes symboliques et la présente sous un jour acceptable.

Qui plus est, dès lors que l'on admet que le genre et le paquet de différences qui définissent soit le masculin soit le féminin, ainsi que la complémentarité posée entre les deux sexes, sont le produit de rapports sociaux hiérarchiques, la conclusion s'impose [7] : refuser la hiérarchie, c'est aussi refuser les

différences, et que du même coup la notion de genre elle-même disparaisse. L'horizon de la libération est donc l'élimination pure et simple des notions de masculin/féminin.

Il ne s'agit évidemment pas de nier l'existence de différences corporelles entre hommes et femmes ; la question est de savoir pourquoi elles devraient revêtir tant d'importance. Pourquoi en effet donner tant d'importance aux différences physiologiques et biologiques associées au rôle dans la procréation ? Car, même si ce n'est pas toujours mis clairement en avant, c'est bien le fait que les femmes soient des mères qui sous-tend la défense de l'opposition à la parité, en politique comme ailleurs. Or, il est pour le moins discutable de postuler un effet de halo, s'étendant à toutes les expériences individuelles, qui ferait de cette différence fonctionnelle entre les sexes une division ontologique irréductible. Non seulement toutes les femmes n'ont pas d'enfant, mais elles ne sont pas seules à avoir vécu la parentalité, à telle enseigne qu'il y a peut-être plus de ressemblance entre pères et mères qu'entre femmes sans enfants et mères.

Dès lors qu'on est prêt à admettre aujourd'hui que les femmes comme les hommes doivent pouvoir choisir leur vie, il est temps de laisser s'exprimer la multiplicité et la richesse des différences individuelles, en rejetant les assignations identitaires et les définitions brevetées du féminin et du masculin qui vous imposent de signifier toujours et partout – dans le langage notamment – que vous êtes un homme ou une femme et que cela est capital –, bref qui vous enjoignent d'être l'une ou bien l'autre.

Notes

[1] C'est le cœur de la thèse que nous développons dans notre ouvrage « *La tyrannie du genre* » (Presses de Sciences Po, 2017), dont nous résumons ici l'argumentation.

[2] Pour des exemples de ce phénomène, voir Marie-Christine Toczek et Delphine Martinot, *Le défi éducatif ; des situations pour réussir*, Paris, Colin, 2004.

[3] Selon l'expression de Patricia Mercader, Annie Léchenet, Jean-Pierre Durif-Varembont et Marie-Carmen Garcia, dans *Mixité et violence ordinaire au collège et au lycée*, Toulouse, Eres, 2016.

[4] Par exemple, voir Annick Durand-Delvigne et Marie Duru-Bellat, « Mixité scolaire et construction du genre », dans Margaret Maruani (dir.), *Les nouvelles frontières de l'inégalité*, Paris, la Découverte, 1998, p. 83-92.

[5] Jean-Claude Kaufmann, *L'invention de soi*, Paris, Armand Colin, coll. « Individu et société », 2004.

[6] François Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.

[7] Christine Delphy, « Penser le genre : quels problèmes ? », dans Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail et Hélène Rouch (dir.), *Sexe et Genre*, Paris, CNRS, 1991, p. 89-101.

Le mouvement « Ni Una Menos » (pas une de moins) en Argentine

mercredi 4 avril 2018, par Isabelle Bourboulon

Le mouvement « Ni Una Menos » est né en 2015 tel un cri de colère collectif contre la violence machiste, porté par l'urgence dans un pays où le machisme tue tous les jours. En 2016, une femme était assassinée toutes les 30 heures, selon l'Observatoire des féminicides dirigé par l'association « La Casa del encuentro » (la Maison de la rencontre). Rien que pour les 43 premiers jours de 2017, l'Institut des politiques de genre Wanda Taddei dénombre 57 féminicides, soit une femme tuée toutes les 18 heures.

Le renouveau féministe en Argentine a été, en grande partie, impulsé par le combat contre ces crimes de genre. En 2015, après la découverte du corps dénudé de Daiana García dans un sac poubelle, un collectif d'écrivaines, artistes, journalistes et activistes baptisé « Ni Una Menos », en référence à un poème de la Mexicaine Susana Chavez, organise un marathon de lecture à Buenos Aires pour dénoncer les féminicides. À peine deux mois plus tard, le meurtre de Chiara Páez suscite de nouveau l'indignation. La jeune fille de 14 ans, enceinte, a été assassinée par son petit ami. Le 3 juin, près de 300 000 Argentins descendent dans la rue pour protester contre les crimes machistes qui gangrènent le pays.

L'assassinat de femme touche toutes les classes sociales. Mais ici, le mot « féminicide » est aussi une catégorie politique : il caractérise la manière dont une société accepte comme naturelle une violence qui ne l'est pas, une culture qui fait des femmes des objets de consommation. Même si la majorité des femmes assassinées le sont par des hommes de leur entourage, les féminicides sont le produit d'une violence sociale et culturelle que les discours publics et médiatiques légitiment. La télévision argentine, en particulier, a une façon scandaleuse de traiter les crimes sexistes en entrant dans l'intimité des victimes et en insistant sur le *modus operandi* du tueur, pour en donner un spectacle qui fait appel au voyeurisme le plus malsain. *« Chaque fois que quelqu'un vous insulte parce que vous exercez votre sexualité librement, chaque fois que quelqu'un vous jauge à partir des mesures de votre corps, chaque fois qu'on vous regarde avec suspicion quand vous ne voulez pas avoir d'enfant, vous êtes victime de violence sexiste [1]* ».

Dès le début, la question de l'avortement s'est invitée dans les débats. Toujours illégal, celui-ci n'est autorisé qu'en cas de viol ou de danger pour la santé de la mère. La campagne pour un avortement légal sûr et gratuit, menée par plusieurs organisations féministes, a également pris un nouvel élan lors de la Rencontre nationale des femmes de 2016, où plus de 70 000 personnes ont défilé en arborant le foulard vert orné de l'inscription « Aborto legal » (avortement légal). Depuis l'émergence de Ni Una Menos, le nombre de participants à ces rencontres nationales de femmes a pratiquement doublé. Créées en 1986, ces grandes réunions annuelles constituent un précieux héritage pour les nouvelles générations de féministes. Malgré quelques avancées, comme la récente création d'un registre officiel des féminicides, le chemin est encore long pour éradiquer les violences faites aux femmes. D'autant plus que le nombre de féminicides continue d'augmenter. Un violent retour de bâton machiste, comme l'analyse Luciana Peker [2] : « *Le néo-machisme n'est pas seulement un machisme classique et historique. C'est une réaction frontale à la progression des droits des femmes. Ce n'est pas la même chose. C'est pire*. »

Le féminisme latino-américain dans l'histoire

Le féminisme du continent a des antécédents anciens [3], comme en témoignent les anarcho-féministes de la fin du XIXe siècle en Argentine ou les suffragistes mexicaines, qui tiennent un premier

congrès féministe dans le Yucatán dès 1916. La « deuxième vague » commence à la fin des années 1960, dans les capitales des plus grands pays (Mexique, Argentine, Brésil), autour de groupes de prise de conscience, principalement portés par des jeunes femmes de classe moyenne ayant fait des études.

Pendant la décennie 1970, la montée, d'un côté, des projets révolutionnaires (influencés par la théologie de la libération et le marxisme-léninisme maoïste) et l'avènement de dictatures militaires, de l'autre, poussent toute une génération dans la lutte. Les femmes sont très présentes dans les partis, les syndicats et les guérillas, tout comme dans la résistance civile à la dictature : les « mères » du comité *Eureka* après la répression d'octobre 1968 au Mexique, celles de la place de mai en Argentine ou encore les *Comadres* au Salvador à partir de 1979, sont les premières et longtemps les seules à oser s'opposer ouvertement aux régimes militaires.

Les années 1980 sont la « décennie perdue » de la crise économique, la période des dictatures dans le Cône sud et celle des guérillas en Amérique centrale. Le féminisme prend alors son essor et se développe de manière spectaculaire, notamment autour de trois stratégies : l'autonomisation par rapport aux partis de gauche, qui provoque de nombreux débats entre les « féministes » et les « politiques », la mise en place des rencontres féministes continentales et l'invention du « féminisme des secteurs populaires ». En effet, l'attrait pour la stratégie politique définit presque une seconde nature chez les militantes latino-américaines et caribéennes, dont beaucoup ont été formées par la gauche et/ou par l'Église.

Aujourd'hui, l'unité relative que le mouvement a su maintenir malgré des différences politiques profondes est une des réussites du féminisme latino-américain, qui continue à organiser ses rencontres continentales et à débattre. La volonté de construction permanente du mouvement, d'élaboration de connaissances et de diffusion des réflexions par le biais de l'éducation populaire est un autre élément qui rend ce mouvement, relativement à son homologue européen, plus massif et plus dynamique. Les financements internationaux pour les femmes, notamment dans le cadre du développement et de la coopération, même s'ils ne représentent qu'une infime partie de la circulation internationale de fonds, ont aussi permis de mettre en place des structures et des actions dont beaucoup d'Européennes ne sauraient rêver. Mais l'institutionnalisation du mouvement en est le prix, avec à la clé une « trivialisation » du féminisme dans son sens le plus dépolitisé, qui signifie uniquement travailler avec ou pour des femmes et « en tant que femmes », dans une perspective souvent naturaliste. D'ailleurs, à la croisée du féminisme des secteurs populaires, des pratiques de développement et du clientélisme gouvernemental, beaucoup de projets ciblent les femmes en tant que mères ou autour des rôles féminins les plus traditionnels (pour l'alimentation des enfants, pour la communauté ou le quartier, dans des ateliers de couture, etc.). Les féministes autonomes, pour leur part, sont plutôt influencées par le féminisme « de la différence » ou, pour les plus jeunes, par les théories *queer* les plus diffusées.

Cependant, le pragmatisme et la volonté de construction locale, nationale et continentale qui caractérisent une bonne partie du féminisme latino-américain lui ont donné une visibilité, une durée et une importance en nombre probablement plus grandes qu'en Europe, liées aussi à son caractère multi-ethnique. De plus, le féminisme du continent a produit des analyses novatrices pour l'ensemble du féminisme et des mouvements sociaux à l'échelle internationale, dans un cadre plus collectif et plus militant qu'en Europe. On pense, en particulier, à la critique radicale, en théorie et en actes, des institutions internationales, de l'impérialisme et du néocolonialisme, du néolibéralisme et du modèle patriarcal-occidental-raciste – une critique menée aussi bien par des féministes autonomes que par des militantes des mouvements paysans (Indiennes zapatistes, *Cocaleras,* paysannes du Mouvement des sans-terre au Brésil), des militantes contre la globalisation et des féministes afro et indiennes.

Les revendications du mouvement « Ni Una Menos »

Le pouvoir judiciaire argentin est en général inefficace lorsqu'il s'agit de répondre aux victimes. Dans de nombreuses juridictions, ce sont elles qui, lorsqu'elles sont blessées ou menacées, doivent ratifier la plainte qu'elles ont déposée dans les postes de police : elles ont la charge de la preuve et doivent présenter des témoins. Si elles ne le font pas, les plaintes sont enterrées. Il s'agit d'une autre forme de violence à leur encontre, une violence institutionnelle cette fois-ci, qui favorise l'impunité des agresseurs.

Le mouvement « Ni Una Menos » demande : que la loi n° 26 485 dite *« loi de protection en vue de prévenir, punir et éradiquer les violences contre les femmes »* soit mise en œuvre dans son intégralité et accompagnée du budget nécessaire ; que soient compilées et publiées les statistiques des cas de violence contre les femmes, y compris celles des féminicides ; que soient ouverts des offices judiciaires aptes à traiter les cas de violence domestique dans toutes les provinces ; que des garanties soient apportées à la protection des victimes de violences et que leurs auteurs soient l'objet de suivi pour s'assurer qu'ils ne violent pas les restrictions de déplacement qui leur sont imposées ; que des garanties soient apportées pour favoriser l'accès des victimes à la justice, en renforçant la capacité du personnel à recevoir des plaintes et en accordant une protection juridique gratuite pendant tout le processus judiciaire ; que des garanties soient apportées pour faire respecter les droits des enfants ; que soient créées des maisons-refuges pour les victimes ; que soit renforcée la formation des personnels éducatifs en matière d'éducation et de genre ; qu'une formation obligatoire en matière de violence sexiste soit dispensée aux agents de sécurité et aux acteurs judiciaires, ainsi qu'à tous les professionnels qui travaillent sur les violences ; toutes ces mesures nécessitant la création d'instances de suivi pour leur mise en œuvre et un fonctionnement efficace.

« Nous ne voulons plus que des femmes soient tuées. Nous voulons chacune des femmes vivante. » - #NiUnaMenos.

Notes

[1] Voir le site « Ni Una Menos ».

[2] Journaliste argentine spécialisée sur les questions de genre.

[3] Voir Jules Falquet, « Le mouvement féministe en Amérique latine et aux Caraïbes, défis et espoirs face à la mondialisation néolibérale », *Actuel Marx*, n° 42, 2e semestre 2007, p. 36-47.

Féministe tant qu'il le faudra !

mercredi 4 avril 2018, par Nathalie Arguin

C'est le thème retenu cette année par les mouvements syndicaux et sociaux du Québec pour le 8 mars, journée internationale des femmes. Le mouvement #MeToo, #MoiAussi (au Québec) et #BalanceTonPorc (en France) démontre non seulement le nombre effarant d'agressions de toutes sortes, mais donne enfin la parole et la crédibilité aux victimes. Beaucoup trop de dénonciations d'agressions de la part des femmes, qu'elles aient été publiques ou non, se sont retournées contre elles. Que ce soit l'agresseur qui profite de sa notoriété pour attaquer la réputation de sa victime ou l'étalement, lors d'un procès, de l'intimité de la victime pour démontrer ses « mœurs légères », ou encore les menaces de perte de promotion et même d'emploi, nous sommes toujours bien loin d'un traitement des plaintes équitable et non sexiste. Féministe tant qu'il le faudra !

Au Canada, durant les trente dernières années, plus de 1 200 filles et femmes autochtones ont disparu ou ont été assassinées. Ces statistiques, affirmées par les autochtones, les groupes de femmes et les syndicats, n'ont que très récemment été reconnues par le gouvernement fédéral. Le gouvernement conservateur précédent a toujours rejeté les demandes d'enquête publique et nationale, traitant ces cas comme des crimes et non comme un phénomène sociologique. Les nombreux témoignages, manifestations, entrevues, conférences, toutes les actions des femmes autochtones, appuyées par les mouvements sociaux et syndicaux, ont porté leurs fruits : le gouvernement libéral, élu en 2015, a enfin écouté les femmes autochtones et ordonné la tenue d'une enquête nationale. L'enquête est toujours en cours et il reste bien du chemin à parcourir. Plus qu'une « écoute nationale », cette enquête doit mener à des résultats concrets. Pour le moment, de nombreux problèmes fonctionnels et idéologiques subsistent. Le manque de communication avec les familles et de transparence, les casse-têtes bureaucratiques et les conflits internes minent la crédibilité de cette enquête. Il nous faudra rester vigilantes, en appui aux femmes autochtones, pour que toute la lumière soit faite sur ces crimes et qu'un réel travail en partenariat avec les autochtones soit enclenché. Féministe tant qu'il le faudra !

Au Québec, le gouvernement libéral, avec comme prétexte l'équilibre budgétaire, a imposé des mesures d'austérité qui ont fait très mal aux services publics. En éducation, alors que le réseau public était déjà en manque de ressources pour assurer un maintien minimum des services et des infrastructures, des millions de dollars ont été coupés dans des budgets aussi cruciaux que la réussite scolaire, l'adaptation scolaire et les services spécialisés, pour ne nommer que ceux-là. Alors que plusieurs écoles tombent littéralement en ruine, rongées par les moisissures dues au manque d'entretien, c'est le service direct aux élèves qui a contribué au financement du sacro-saint équilibre budgétaire. En santé, les coupes et les réorganisations du travail qui, à en croire le gouvernement, ne sont que des changements administratifs, ont des conséquences très négatives sur les patients, les personnes âgées ou handicapées, bref, sur les plus vulnérables de notre société. Tant en santé qu'en éducation, ce sont les travailleurs et majoritairement les travailleuses de ces réseaux, qui tiennent les services à bout de bras. Plusieurs femmes, appuyées par la population, se sont exprimées sur les réseaux sociaux et dans les médias pour dénoncer ce désengagement de l'État qui exploite de façon éhontée leur dévouement et leur professionnalisme, et ce, au prix de leur santé physique et mentale. De plus, ce sont majoritairement les femmes qui agissent comme proches aidantes lorsqu'un membre de la famille est malade ou affaibli et qui s'occupent de l'éducation

des enfants. Les femmes sont doublement pénalisées par ces mesures d'austérité, comme travailleuses et comme utilisatrices des services publics. Féministe tant qu'il le faudra !

Ce thème est une affirmation claire qui définit bien le féminisme et qui démontre toute la détermination qui anime les femmes, et qui a également donné l'occasion aux hommes de s'afficher fièrement comme alliés, nombreux l'ayant démontré par lettres ouvertes ou entrevues médiatiques. *Féministe tant qu'il le faudra*, c'est dénoncer l'illusion de « l'égalité-déjà-là », prendre conscience qu'il y a un immense fossé entre l'égalité de droit et l'égalité de fait, encore en 2018. C'est réaliser qu'une société patriarcale ne devient pas égalitaire avec l'adoption de quelques lois.

Féministe tant qu'il le faudra, c'est dire non à l'immobilisme, à l'indifférence ou au fatalisme. Au Québec, deux producteurs très influents, entre autres, ont quitté la vie publique à la suite de plaintes d'inconduites sexuelles. Le discours et la réaction sociale de ne plus banaliser ces comportements ont mis la pression sur les agresseurs et non plus sur les victimes.

Par ailleurs, la lettre ouverte en France dénonçant les mouvements sur les réseaux sociaux (#MeToo, #MoiAussi, #BalanceTonPorc) comme étant des dérives a suscité des réactions d'étonnement et très peu d'adhésion au Québec. Au contraire, la volonté que ces mouvements sociaux ne s'éteignent pas et la nécessité de ne pas retomber dans ces vieux stéréotypes de la « drague insistante » ont mené au lancement d'une déclaration commune #EtMaintenant, qui revendique de continuer la réflexion et le dialogue amorcés, tant sur la place publique que dans l'intimité, et ce, avec les hommes à nos côtés.

Le mouvement syndical, dont fait partie la Fédération des employées et employés de services publics – CSN –, porte et contribue activement à cette bouffée de fraîcheur qu'est la conscientisation qui vient balayer le cynisme ambiant. Comme toujours, en ce qui concerne les droits des femmes, il nous faudra demeurer vigilantes et solidaires pour que ce changement de paradigme continue d'évoluer de façon constante et durable.

Féminisme et syndicalisme

mercredi 4 avril 2018, par Annick Coupé

Les femmes sont les exclues de la démocratie bourgeoise qui se met en place au cours du XIXe siècle. Le mouvement ouvrier naissant à cette période n'intègre pas dans son combat les enjeux de la domination masculine. Il faudra attendre la fin du XXe siècle pour que les convergences entre luttes des femmes et luttes ouvrières commencent à se faire vraiment… Il y aura des moments de rencontres mais surtout des moments de rupture, voire de profondes divisions.

La naissance du mouvement ouvrier et la place des femmes

C'est au congrès socialiste de Marseille en 1879 que le mouvement ouvrier, qui se reconstitue après la Commune de Paris, pose pour la première fois les enjeux de lutte en termes de classes. Hubertine Auclert, une des premières femmes se revendiquant féministe (et une des sept femmes présentes à ce congrès) y tient un discours sur « l'égalité sociale et politique de l'homme et de la femme » et fait inscrire au programme socialiste le principe de l'égalité des sexes, le droit au travail, et la liberté de choix des femmes. Mais, très vite, les militantes vont se rendre compte que ce principe n'est jamais mis en avant, que les droits des femmes ne sont presque jamais mentionnés dans les professions de foi socialistes.

C'est sur la question du travail que les choses vont s'envenimer entre militants socialistes et militantes féministes. Elles revendiquent les droits civils, l'ouverture des professions interdites aux femmes (première femme médecin, première chaire universitaire, mais aussi première femme cochère…). Au début du XXe siècle, les femmes du peuple comme de la petite bourgeoisie entrent de façon importante sur le marché du travail, dans le secteur tertiaire qui se développe : secrétaires, institutrices, demoiselles des Postes et du téléphone…

Cette question du droit au travail des femmes va devenir une question cruciale dans les débats du mouvement ouvrier, elle est présente dans les congrès, mais sans que les premières concernées puissent vraiment s'y exprimer, elles y sont très minoritaires… La majorité des militants ouvriers à cette période redoutent la concurrence des femmes, moins payées, qui feraient baisser les salaires. Et comme maris, chefs de famille qui ont un certain pouvoir au sein de la famille, ils ne veulent pas de l'égalité des salaires entre hommes et femmes et préfèrent qu'elles restent au foyer… Entre 1890 et 1908, 54 grèves d'hommes ont été recensées dont l'objectif est d'empêcher l'introduction de femmes dans les ateliers…

Pourtant, les femmes qui travaillent vont commencer à se syndiquer assez largement dans la CGT naissante ; souvent, elles se regroupent dans des syndicats de femmes dans des secteurs professionnels féminisés ou dans des secteurs où les syndicats refusent d'admettre les femmes : syndicats des fleuristes-plumassières, des dactylographes, des caissières-comptables, des sages-femmes, des femmes typographes (un syndicat qui entrera en conflit très dur avec le syndicat du livre, très antiféministe).

Au nom de la « protection des femmes », l'accès au travail leur est limité : pour certains hommes militants, il faut lutter contre la dissolution de la famille, pour d'autres, contre la concurrence du travail féminin.

L'affaire Couriau illustre parfaitement ces tensions au sein du mouvement ouvrier naissant. Emma Couriau, typote comme son mari, arrive à Lyon et demande, en 1913, son adhésion au syndicat du Livre qui refuse, puisqu'il ne syndique pas les femmes par principe ; le syndicat va même exclure le mari, coupable d'avoir laissé sa femme travailler. Le

syndicat obtient du patron, en le menaçant de grève, le renvoi d'Emma Couriau. Cette affaire provoquera des débats importants dans la presse syndicale et fera bouger les lignes au sein du syndicalisme.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les syndicats dans la CGT vont s'ouvrir plus largement aux travailleurs et travailleuses non qualifiés, et donc aux femmes. Par ailleurs, des syndicats féminins, s'inspirant du catholicisme social préconisant le dialogue avec le patronat et la défense de la famille, vont se développer en lien avec la CFTC où ils animeront une commission féminine.

Mais, pour autant, les femmes auront du mal à trouver leur place dans le syndicalisme français qui se construit pourtant massivement après la Première Guerre mondiale.

La deuxième vague du féminisme et son impact sur le mouvement syndical, à partir des années 1960

Après la Seconde Guerre mondiale, le mouvement ouvrier français et le mouvement syndical étaient marqués par deux courants. D'une part, par le Parti communiste, qui n'a pas brillé par son progressisme du point de vue de la place des femmes dans la famille et dans la société. D'autre part, par un courant catholique assez important, notamment à travers l'existence d'un syndicalisme chrétien. Ces deux courants n'ont pas immédiatement perçu les enjeux que représentait l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, qui va se poursuivre tout au long du XXe siècle, mais plus particulièrement à partir des années 1960. En France, les femmes l'intègrent avec un travail à temps plein, un salaire complet. Cette dimension de l'activité salariale n'a pas immédiatement été prise en compte par le mouvement syndical.

Il y a eu, et il y a encore, des résistances fortes à l'intérieur du mouvement ouvrier qui s'est construit sur un modèle du salariat masculin, dans les grands bastions industriels.

C'est dans la foulée du mouvement social de Mai 68 que va émerger ce qu'on va appeler la deuxième vague du féminisme (la première vague étant celle de la fin du XIXe siècle/début du XXe siècle). Ce mouvement va poser la question de l'émancipation des femmes, de leurs revendications spécifiques et de leur oppression particulière, dans une société capitaliste et patriarcale.

Au départ, ce mouvement est d'abord porté par des intellectuelles, mais il va s'élargir dans la société à travers deux questions. Des luttes syndicales dans lesquelles les femmes sont très présentes – comme celle de Lip à partir de 1973, celle des Nouvelles Galeries de Thionville en 1971, des luttes dans le textile, et aussi dans le secteur public, en 1974, à la Poste, dans les banques et dans le secteur des télécommunications : secteurs où beaucoup de femmes travaillaient. Ainsi, le premier élément qui fait que la question femmes va être posée dans les syndicats, c'est qu'il y a des luttes fortes, des grèves dans des secteurs largement féminisés.

Le deuxième élément est la lutte pour le droit à l'avortement, dans laquelle les femmes de diverses conditions vont se reconnaître car cela les concerne directement. La création du MLAC (Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception), en avril 1973, va interpeller les organisations politiques de gauche et le mouvement syndical. La CFDT va y mandater une de ses responsables nationales, Jeannette Laot.

La CGT va rester en retrait, même si les choses vont bouger progressivement en interne. Le journal féminin de la CGT, *Antoinette*, qui était très traditionnel, va évoluer vers un journal beaucoup plus militant, influencé par le mouvement féministe, dans lequel l'aspect « luttes de femmes » va prendre le dessus sur l'aspect « rôle traditionnel » des femmes.

Des commissions femmes vont se constituer dans les syndicats, à la CFDT comme à la CGT, entraînant des discussions et des tensions parfois très vives dans ces organisations, comme d'ailleurs dans les partis politiques de gauche et d'extrême gauche. Ce sont souvent des militantes féministes qui impulsent ces commissions femmes dans les syndicats. Des groupes femmes d'entreprise vont se constituer et se

coordonner. Des points de débat, parfois très tendus, dans les organisations vont porter sur la reconnaissance ou non de la domination patriarcale à côté/en plus de l'exploitation capitaliste, le reproche de « division de la classe ouvrière », la question de la non-mixité de ces commissions, le refus plus ou moins explicite de laisser les femmes prendre leur place dans les responsabilités syndicales…

Le mouvement féministe, divisé et traversé de nombreuses contradictions, va s'affaiblir après l'élection de François Mitterrand en 1981. Il va en partie s'institutionnaliser, comme le mouvement social plus globalement. Les groupes femmes de quartiers et d'entreprise vont disparaître, les commissions femmes syndicales aussi. Le magazine *Antoinette* va être liquidé par la direction de la CGT qui considérait qu'il avait acquis une autonomie politique insupportable…

Il est important de souligner que la confrontation entre le mouvement syndical et le mouvement des femmes a été assez dure. Mais il y a quand même rencontre, et cela a contribué durant cette période à un début de prise en compte par le mouvement syndical de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces mobilisations, cette prise de conscience ont imposé, en France, un certain nombre de textes législatifs concernant directement les droits des femmes, dont l'avortement l'égalité professionnelle, et la lutte contre le viol et les violences.

Où en est-on aujourd'hui sur la place des femmes dans le monde du travail et dans le syndicalisme ?

Le syndicalisme reste très marqué par une vision très traditionnelle de la place des femmes et celle des hommes dans la famille et la société en général ; c'est encore la vision classique du chef de famille, le père, qui a la responsabilité de faire vivre sa famille en ayant un emploi, qui a l'autorité sur femme et enfants… À lui aussi d'être présent dans la « sphère publique », la vie politique, la vie syndicale et les responsabilités qui vont avec… Quant aux femmes, leur responsabilité « naturelle » est celle de prendre en charge la sphère domestique, les charges familiales, l'entretien des enfants et toutes les tâches ménagères. Cette vision marquée par la domination patriarcale n'envisage le travail féminin qu'en termes de salaire d'appoint ou une nécessité en attendant le mariage… C'est ce qui conduit à une tolérance sociale (qui perdure encore en partie aujourd'hui) sur les inégalités salariales entre femmes et hommes.

Des acquis ont été obtenus grâce aux luttes des femmes et se sont concrétisés à travers différentes lois (avortement/contraception, violences, harcèlement, égalité salariale…) qui vont dans le sens de plus d'égalité entre femmes et hommes. Mais il nous faut constater que, malgré ces lois, des inégalités persistent dans le travail : 27 % d'écart salarial, 40 % d'écart dans le montant des retraites, concentration des femmes dans seulement douze filières professionnelles socialement et financièrement dévalorisées ; que les violences sexistes et sexuelles restent à un niveau élevé dans notre pays ; que la place des femmes dans la vie politique est encore marginale et que les tâches ménagères et familiales reposent encore très majoritairement sur les femmes !

Le syndicalisme n'est pas en dehors de ces contradictions et les femmes sont loin d'avoir trouvé toute leur place dans le mouvement syndical ! Les femmes adhérent aux syndicats, sans doute encore un peu moins que les hommes, mais le véritable problème demeure leur sous-représentation dans les postes de responsabilité à l'intérieur des structures syndicales ou parmi les élu·es du personnel ou les mandaté·es. On peut aussi constater que la prise en charge revendicative des inégalités femmes/hommes dans le travail est rarement une priorité des syndicats, que les outils législatifs (même insuffisants car pas suffisamment contraignants) sont très peu utilisés.

Malgré ce constat, les choses bougent dans les organisations syndicales, souvent à l'initiative de militantes sensibles aux enjeux féministes. Ce sont notamment elles qui portent depuis 1997 les journées intersyndicales femmes, qui réunissent

chaque année en mars plusieurs centaines de syndicalistes (une grande majorité de femmes) et offrent un espace commun de réflexion entre militantes de terrain et chercheuses (ou chercheurs) sur tous les enjeux féministes, dans le travail et globalement dans tous les aspects de la vie des femmes [1].

Depuis deux ans, l'appel à la grève le 8 mars pour la journée internationale de luttes pour les droits des femmes est porté par plusieurs syndicats (CGT, FSU, Solidaires) et des associations féministes. Cette mobilisation commence à être relayée sur le terrain et dans certaines entreprises. Des espaces consacrés à ces enjeux se sont redéveloppées dans certaines structures syndicales : commissions femmes (mixtes ou non mixtes), espaces mixité/égalités... Ils permettent de poser les enjeux politiques dans la structure syndicale, mais aussi de regarder avec des « lunettes de genre » les pratiques syndicales, la syndicalisation ou les revendications... Ce sont aussi des lieux qui permettent de mettre en commun les expériences vécues par les militantes et leurs difficultés, et leur donnent de la légitimité et de la force pour poursuivre ce combat dans leurs syndicats...

Il reste donc bien du chemin à faire pour que les femmes salariées trouvent toute la place qui leur revient dans le syndicalisme : c'est pourtant un enjeu de transformation sociale décisif !

Notes

[1] Voir Évelyne Bechtold-Rognon & *al.* (coord.), *Toutes à y gagner, Vingt ans de féminisme intersyndical*, Paris, Syllepse, 2017.

Le féminisme : une dimension essentielle de l'altermondialisme .

mercredi 4 avril 2018, par Stéphanie Treillet

Le Forum social mondial 2018 s'est achevé mi-mars à San Salvador de Bahia au Brésil [1]. Dans le forum, plusieurs activités féministes ont eu lieu et portaient sur la violence contre les femmes noires, les enjeux écologiques, un atelier sur la « Jineologie » des femmes kurdes [2], l'organisation d'une assemblée féministe en Argentine « de l'OMC au G20 », l'accès à la scolarisation des jeunes filles au Brésil, le droit à l'avortement… En milieu de semaine, une assemblée des femmes a rassemblé plus de 500 personnes. Elles ont pu entendre les interventions de militantes de Bahia et d'autres villes brésiliennes, d'Argentine (représentantes des mères et des grands-mères de la place de mai), de militantes kurdes, palestiniennes, indigènes, de membres d'organisations des femmes noires. Mais cette assemblée a surtout été l'occasion pour les militantes présentes de rendre hommage à Marielle Franco, dont l'assassinat dans la nuit du 14 mars 2018 a provoqué une immense émotion dans le pays. Sa photo surplombait la scène aménagée sur la place historique, et les interventions retransmises sur deux écrans géants, devant l'église de l'époque coloniale, étaient ponctuées de « Marielle ! Presente ! ». À la croisée des luttes féministes, antiracistes et pour les droits des plus pauvres, Marielle Franco était conseillère municipale du Parti socialisme et liberté (PSOL) à Rio de Janeiro et en charge de la commission d'enquête sur les violences commises par l'armée et la police contre les jeunes victimes du racisme et les habitants des favelas de Rio, militante active du mouvement LGTB, de la Marche mondiale des femmes. Elle militait depuis de nombreuses années pour les droits sociaux des femmes noires.

1 - La prise en compte de la dimension féministe dans le mouvement altermondialiste n'a pas été un long fleuve tranquille, mais une longue bataille

Le mouvement altermondialiste s'est construit à partir de la fin des années 1990 autour de batailles emblématiques et multiformes dans plusieurs pays : mobilisations contre les négociations de l'OMC dont le contre-sommet de Seattle marque le coup d'envoi ; mobilisations de différents secteurs de la société aboutissant à faire échouer le projet d'accord multilatéral d'investissement (AMI), prévoyant de donner tous pouvoirs aux multinationales ; et, en France, mobilisation en solidarité avec le démontage du Mac Do de Millau ; écho grandissant du mot d'ordre de taxation des transactions financières qui aboutit à la constitution d'Attac en 1998 ; mise en place des premiers forums sociaux mondiaux, régionaux et locaux.

Progressivement, les thématiques prises en charge par ce mouvement inédit, sans direction, sans centre, rassemblant différentes sortes d'organisations et de réseaux, s'élargissent, mettant dans la pratique en évidence le lien entre les différents enjeux et objectifs de luttes, et la cohérence du capitalisme néolibéral, autour de quelques phrases emblématiques : « *Le monde n'est pas une marchandise* », « *un autre monde est possible* ». Le terme « altermondialiste » vient rapidement remplacer le vocable « antimondialisation » utilisé par une partie des commentateurs, montrant bien qu'il s'agit là de résister mais aussi de construire des alternatives, dans la perspective d'une autre mondialisation et non de replis nationalistes.

Cependant, malgré cet élargissement thématique, l'intégration de la dimension du féminisme n'apparaît ni spontanée, ni évidente, dans les débuts du mouvement altermondialiste. À l'échelle internationale, ce sont des initiatives émanant du mouvement féministe qui vont l'interpeller et pousser à une convergence.

La construction de la Marche mondiale des femmes (MMF) a joué un grand rôle sur ce plan. En parallèle

avec la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée par les Nations unies à Beijing en 1995, un forum des associations et ONG se constitue, et contribue en 1998 à lancer l'idée d'une marche réunissant des femmes de tous les pays. C'est la Fédération des femmes du Québec qui concrétise ce projet en organisant en 2000 une « marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes ». Cette initiative reprend l'exemple de la « marche des femmes contre la pauvreté (du pain et des roses) » en 1995 au Québec, qui a rassemblé environ 850 participant-es pour une marche qui a duré dix jours et rassemblé à l'arrivée 15 000 personnes autour de neuf revendications à caractère économique.

La MMF, fédérant 6 000 groupes de 161 pays différents, s'est transformée en une plateforme d'associations formulant des revendications et rédigeant des propositions. Des porte-parole de la MMF participent aux différents forums sociaux mondiaux et régionaux, ou à d'autres initiatives du mouvement altermondialiste. Ses collectifs dans les différents pays coorganisent avec différentes forces les manifestations des journées internationales du 8 mars pour les droits des femmes, et du 25 novembre contre les violences faites aux femmes. La MMF élabore en 2004 une charte et, en 2006, un *plan d'action politique de la MMF* pour la période 2007-2010 autour des axes suivants : le bien commun et l'accès aux ressources ; le travail des femmes ; la violence envers les femmes ; la paix et la démilitarisation. En 2005, une nouvelle marche part de Sao Paulo au Brésil pour arriver à Ouagadougou au Burkina Faso, avec des centaines de femmes, venues de 31 pays du monde entier qui y participent. Parallèlement, au cours des derniers forums sociaux mondiaux, les luttes de femmes ont acquis une grande visibilité. Ce fut le cas en particulier en Tunisie en 2013, à Montréal en 2016, et cette année au Brésil.

En France, le contexte de la fin des années 1990 est celui qui suit la grande grève de novembre-décembre 1995, à la suite de laquelle on assiste à une résurgence des luttes et des mouvements sociaux, après des années d'atonie. À la suite de la grande manifestation féministe qui, à l'appel de la CADAC [3], avait mis dans la rue 40 000 personnes le 25 novembre 1995, c'est la création en janvier 2016 du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) qui rassemble plusieurs associations, syndicats et partis politiques de gauche. Dès 1997, il organise des Assises pour les droits des femmes qui réunissent 2 000 personnes et aboutissent à l'élaboration d'une plateforme de revendications. Il organise également, la même année, dans le contexte des discussions sur les lois Aubry sur les 35 heures, la seule manifestation nationale sur la réduction du temps de travail et contre le temps partiel imposé. Par la suite, et jusqu'à aujourd'hui, le CNDF déploie son intervention sur les différents terrains de la lutte pour les droits des femmes. Ainsi, à partir de 2004, il entame une campagne contre les violences faites aux femmes qui aboutira fin 2006 à la proposition d'une loi-cadre [4].

Le contexte de la fin des années 1990 et du début des années 2000 en France est donc celui d'un renouveau des luttes féministes. Celui-ci ne prend pas principalement la forme d'un mouvement autonome des femmes comme cela avait été le cas dans les années 1970, même si nombre d'associations féministes perdurent ou se créent, avec l'arrivée de nouvelles générations militantes. L'association pour un objectif commun d'organisations diverses dans un cadre pérenne prédomine, et c'est aussi la forme que prend Attac, avec le rôle des membres fondateurs (dont fait d'ailleurs partie la CADAC) dans sa constitution et ses instances.

Dans Attac, au moment où se mettent en place des commissions de travail sur différents sujets, une commission orientée vers la question de l'égalité femmes-hommes et de la dimension féministe de l'activité se met en place en 2000. Elle prend l'intitulé de « commission genre », afin de mieux marquer la globalité de la problématique et la remise en cause des rapports sociaux de sexe qui s'articulent avec l'exploitation capitaliste et avec les autres rapports de domination (racisme, homophobie…) : il ne s'agit pas en effet de « faire une place aux femmes » dans les combats altermondialistes, mais d'intégrer de façon transversale cette dimension de façon pleine et entière à toutes les thématiques. Cette affirmation n'a pas été sans rencontrer des réticences et des

oppositions. Pour des raisons tout d'abord qui ne sont pas spécifiques à Attac ni au mouvement altermondialiste : la difficulté récurrente, dans tout organisation militante, à faire admettre que le combat féministe n'est pas une affaire de spécialistes, et concerne l'ensemble de l'activité. Mais il est vrai que ces débats ont également percuté des enjeux propres à Attac à ses débuts : fallait-il se concentrer sur les « fondamentaux d'Attac » – la bataille pour une taxation des transactions financières, le désarmement des marchés financiers, et par extension la bataille contre la libéralisation de l'économie mondiale – ? Ou bien intégrer la globalité de toutes dimensions de la lutte contre le néolibéralisme, ce qui impliquait également de se lier avec le reste du mouvement social ? Les féministes dans Attac se sont situées clairement dans la deuxième option.

2 - La mondialisation néolibérale : quels défis pour le féminisme ?

Tous les problèmes n'étaient pas pour autant résolus car, au fur et à mesure que cette activité féministe se construisait dans Attac, des questions complexes sont apparues.

Ainsi, peut-on considérer que les femmes seraient toujours et partout les premières victimes de la mondialisation ? Très vite, il est apparu, notamment dans le contexte du travail sur le premier ouvrage collectif écrit par la commission genre, *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation [5],* que ce n'était pas si simple. Le combat féministe dans Attac, comme dans l'ensemble du mouvement altermondialiste, s'est trouvé confronté à une difficulté présente dans tous les combats contre l'exploitation capitaliste : l'oppression des femmes n'est pas apparue avec le capitalisme, ni même avec la propriété privée et la lutte des classes (contrairement à ce qu'une approche inspirée d'Engels a longtemps portée dans le mouvement ouvrier, et que le mouvement féministe au XXe siècle a remise en cause) [6]. Si les rapports de production capitalistes se sont appuyés sur la famille et les rôles sociaux différenciés, pour notamment perpétuer une surexploitation des femmes au travail (salaires inférieurs, précarité plus grande, surchômage), leur extension a en même temps contribué, via la généralisation du salariat, à fragiliser l'institution familiale dans sa forme la plus patriarcale et à donner aux femmes une autonomie individuelle plus grande : ainsi, il a fallu faire en sorte que les femmes puissent gérer leur salaire et travailler sans l'autorisation de leur mari, comme ce fut le cas en France, en 1965 seulement… La même contradiction se retrouve, à l'échelle mondiale, dans les effets de la mondialisation néolibérale – et des politiques économiques qui la relaient – sur la situation des femmes, au-delà de l'hétérogénéité des situations. Ainsi, on assiste dans le monde entier à une féminisation de la pauvreté : au Nord, les femmes forment la majorité des travailleurs pauvres, en situation de sous-emploi, à qui leur salaire ne permet pas de survivre. Cette situation, déjà ancienne dans les pays anglo-saxons, est apparue depuis plusieurs années en France avec l'extension du temps partiel, très majoritairement féminin, impulsée par les gouvernements successifs. Au Sud, il apparaît évident que les politiques d'ajustement structurel (PAS) et de libéralisation des économies imposées par le FMI, qui aggravent la situation de la grande majorité de la population, touchent en premier lieu les femmes, à plusieurs titres : comme travailleuses, dans la mesure où les licenciements dans le secteur public, l'éducation, la santé, l'administration, suppriment un grand nombre d'emplois qu'elles occupaient ; comme principales responsables de la reproduction de la force de travail, dont la socialisation partielle est au cœur des attaques : suppression des crèches dans les pays de l'Est, privatisation des écoles et des systèmes de santé au Sud, dégradation et renchérissement de tous les services auparavant publics, comme l'accès à l'eau courante, à l'électricité, aux transports en commun, suppression des subventions aux produits de première nécessité. Les femmes sont les premières à payer toutes ces évolutions d'une dégradation de leurs conditions de vie et d'un alourdissement considérable de leur charge de travail gratuit. Elles subissent aussi les conséquences de leur position subordonnée dans la famille : lorsque l'éducation ou les soins médicaux deviennent payants, ce sont les

filles qui sont d'abord retirées de l'école, ou privées de soins et de vaccination. Dans plusieurs pays, les coupures dans les dépenses de santé se sont traduites par une augmentation de la mortalité maternelle. Les femmes sont également défavorisées en raison de la discrimination systématique qui pèse sur elles dans l'accès aux moyens de production agricoles : terre, crédit, formation. Le recul des cultures vivrières face aux cultures d'exportation représente pour les femmes une menace pour la sécurité alimentaire, pour l'accès à la terre (elles sont repoussées par les hommes vers des terres toujours moins fertiles), un alourdissement consécutif de leur charge de travail à la fois sur les terres dont elles ont l'usufruit et parfois sur celles de leurs maris, notamment en Afrique subsaharienne [7].

Enfin, l'extension à l'échelle mondiale des rapports marchands renforce le système prostitutionnel et les trafics d'êtres humains (nouvelles formes d'esclavage), dont les femmes sont bien sûr les premières victimes [8].

Mais ces bouleversements surviennent à la suite de stratégies de développement qui, dans les années 1950 à 1970, ignoraient totalement la place des femmes. Dans l'agriculture, les projets de formation ou les réformes agraires ne s'adressaient qu'aux « chefs de famille ». Ces évolutions contribuent également à déstabiliser des structures sociales qui, loin de représenter un état « originel » des sociétés, largement transformées par la colonisation et refaçonnées par le capitalisme, n'en utilisaient pas moins l'argument de la tradition pour justifier différentes formes de maintien de la subordination des femmes dans la famille, la communauté, etc. À partir des années 1990, presque partout, on constate une augmentation du taux d'activité des femmes, y compris dans des économies où il était traditionnellement faible comme l'Afrique du Nord [9]. Cette croissance, aussi bien dans le salariat que dans le secteur informel, suit assez largement les flux d'investissements directs étrangers orientés vers les industries d'exportation [10]. Plusieurs études, notamment celle réalisée par le Gedisst [11] sur les « paradoxes de la mondialisation », ont pu constater une augmentation des opportunités d'emplois salariés (industriels) qualifiés pour les femmes dans certains pays d'Asie ou d'Amérique latine. Mais « *cette nouvelle réalité est contradictoire* » : pour H. Hirata et H. Le Doaré, la mondialisation suscite de « *nouvelles opportunités et nouvelles expériences, mais aussi l'émergence de facteurs porteurs de risques et de problèmes. Ce caractère contradictoire de l'impact des mutations productives actuelles sur le travail féminin semble un des traits communs à un grand nombre de régions du monde* » [12]. La libéralisation commerciale dans différents pays, notamment en Amérique latine, a provoqué la faillite de nombreuses industries qui étaient auparavant protégées par les barrières douanières et qui employaient surtout des hommes, alors même que les industries de main-d'œuvre pour l'exportation ont d'abord embauché des femmes. Les salariées dans ces industries cumulent tous les aspects de la pire surexploitation : absence de droit du travail et de liberté syndicale, horaires très lourds et flexibles, conditions de travail insalubres et souvent dangereuses, sans compter les violences sexistes, le harcèlement, les contrôles exercés sur leur vie privée… De plus, les femmes sont souvent les premières à subir dans leurs emplois un retournement de la croissance. L'industrie de la confection aux Philippines a ainsi subi les conséquences de la suppression des quotas d'importation par l'OMC [13]. Dans bien des cas, l'évolution des industries d'exportation, notamment électroniques, conduit à une éviction des femmes : les unités de production deviennent plus intensives en capital et en technologie, et commencent à embaucher de préférence des hommes, comme ce fut le cas au Mexique avec les *maquiladoras* des deuxième et troisième générations [14].

Enfin, il arrive que le capital transnational tire parti des traditions : c'est ce qu'on observe avec la croissance très importante, ces dernières années, de la sous-traitance qui développe le travail à domicile, ce qui est censé permettre aux femmes d'assumer simultanément « leurs » tâches ménagères et éducatives en l'absence de crèches ou même d'écoles, et dans les pays où existe une tradition d'enfermement, comme en Asie du Sud, assure une conciliation de l'ordre capitaliste et de l'ordre patriarcal chargé lui-même d'assurer la discipline industrielle.

En dépit de tout cela, les éléments d'instabilité introduits par la mondialisation peuvent contribuer à faire évoluer le statut des femmes dans la famille, même de façon limitée. Des exemples montrent que c'est le cas en Amérique latine lorsqu'elles sont les seules dans un ménage à conserver un travail rémunéré. En Inde, l'expansion de l'industrie de la chaussure dans une ville du Tamil Nadu depuis les années 1980, avec le recrutement important d'une main-d'œuvre féminine jeune, conduit à bouleverser les traditions : mixité au travail et brassage social qui remet en cause la division en castes, liberté plus grande de circulation dans l'espace public pour les jeunes filles qui parviennent ainsi à retarder l'âge de leur mariage, voire à ne plus le considérer comme un avenir inéluctable [15].

Mais surtout, l'entrée massive des femmes dans le salariat, même flexible et précaire, et plus généralement dans activité économique rémunérée hors de l'espace domestique, leur ouvre, dans ces conditions extrêmement difficiles, la possibilité de commencer à s'organiser, à faire reconnaître leurs droits comme femmes travailleuses. Ainsi, alors même que les firmes multinationales comptent sur l'extension de la sous-traitance et du travail à domicile pour intensifier la surexploitation des travailleuses, en Inde, depuis le début des années 1970, l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA) s'efforce de les organiser et de leur faire reconnaître le statut de salariées [16]. Dans les *maquiladoras* mexicaines, les salariées participent à la lutte pour un syndicalisme indépendant [17].

Par sa nature même, la mondialisation libérale bouleverse et déstabilise les rapports sociaux antérieurs et les formes traditionnelles de domination. Il faut bien comprendre que c'est dans un même processus contradictoire et dialectique que ces tendances se déploient.

Enfin, la mondialisation est également une mondialisation de l'information, et cela de plus en plus dans le contexte du développement des NTIC et des réseaux sociaux. C'est ainsi que le mouvement mondial contre le harcèlement et les violences faites aux femmes, apparu aux États-Unis avec le mouvement #metoo, se mondialise et sous différentes formes, essaime non seulement en Europe mais en Inde, en Afrique du Nord, en Turquie… Des violences contre les femmes qui, il y a encore quelques années, seraient restées confinées dans un voisinage étroit et la loi du silence, commencent à être rendues visibles de la planète entière. « La dénonciation des féminicides a reflété les importantes mobilisations en Amérique latine, de l'Argentine au Mexique, qui ont pris de l'ampleur ces dernières années. Au Mexique bien sûr où, depuis plus de 20 ans, les féministes dénoncent les disparitions, les assassinats de femmes, retrouvées torturées dans le désert qui longe la frontière avec les États-Unis. Les chercheuses mexicaines ont mis en évidence les interactions entre la structure sociale inégalitaire et la tolérance d'une violence extrême contre les femmes. Elles font le lien aussi avec le contexte économique, et le développement d'une main-d'œuvre féminine dans les « maquiladoras » des zones franches du nord du Mexique. Elles questionnent le rôle de l'État et identifient plusieurs formes de « féminicides ». Le terme est repris dans d'autres pays. Dernièrement, les assassinats de militantes comme, en 2016, Berta Caceres, militante écologiste au Honduras, ont entraîné des réactions à l'international. Cela renforce la nécessité de s'organiser pour dénoncer, exiger justice, enquêter et produire des éléments d'analyse. En Argentine, une succession d'assassinats impunis de femmes – souvent très jeunes – a entraîné des mobilisations importantes et une prise de conscience qui s'élargit. Ainsi, depuis 2015, le mouvement « Ni Una Menos » impulsé en Argentine traverse les pays d'Amérique latine pour dénoncer les assassinats et disparitions des femmes ». [18].

Face à cette situation contradictoire, s'est produit depuis plus de deux décennies un mouvement de récupération et d'instrumentalisation des thématiques féministes par les organisations internationales (OI, notamment la Banque mondiale), et dans leur sillage les agences de développement, les ONG, etc. [19] En effet, au fur à mesure que dans les années 1990 se dessinaient les lignes d'un « nouveau Consensus de Washington » prenant en compte la « dimension sociale de l'ajustement », pour finir par déboucher en 2000 sur les stratégies de

réduction de la pauvreté (SRP), la situation des femmes dans les pays en développement (PED) est passée de l'invisibilité à la centralité. Les OI ont commencé à intégrer dans leur analyse du bilan des plans d'ajustement structure (PAS) le fait que les tâches invisibilisées des femmes, dans la famille mais aussi dans le cadre plus large du village ou du quartier, avaient depuis des années constitué un mécanisme très efficace d'amortissement des effets des PAS, au prix d'un alourdissement considérable de leur charge de travail : les femmes s'occupent des enfants mais aussi des personnes âgées, des malades, distribuent des verres de lait aux enfants dans les quartiers pauvres quand les cantines disparaissent, s'organisent pour permettre à un quartier urbain pauvre d'accéder à l'électricité ou à l'eau courante… Cela rejoint la thématique de la « participation » de la population, du développement de la « société civile » que les OI ont mis en avant à partir des années 1990 pour essayer de conférer une légitimité aux PAS [20]. Par la suite, les SRP, en récupérant à la sauce néolibérale les notions d'*empowerment* et de *capabilités* mises en avant par A. Sen, promeuvent des politiques dont le but affiché est d' « aider les pauvres à s'aider eux-mêmes » [21], dans le même esprit que les politiques sociales dites d'activation menées au même moment dans les pays industrialisés. Il s'agit de donner aux plus pauvres les possibilités de saisir, par leur activité productive, l'amélioration de leur « capital humain », les opportunités du marché. Dans ces stratégies, les femmes sont en première ligne, notamment comme productrices de « capital humain ». À l'exemple du programme *Progresa* au Mexique, se sont diffusés dans un grand nombre de pays, encouragés par le OI, des programmes de « transferts monétaires conditionnels » en direction des plus pauvres ; ces allocations sont sous conditions de ressources, mais sont aussi souvent conditionnées à des comportements spécifiques : formation, mais le plus souvent scolarisation ou suivi sanitaire des enfants. Elles sont toujours attribuées aux femmes, en partant du principe que celles-ci, à la différence des hommes, les utiliseront pour le bien-être des enfants et de la famille en général. La promotion des programmes de microcrédit, dont les effets pervers sont aujourd'hui dénoncés par plusieurs mouvements de femmes et associations [22], fait aussi partie de cette logique. Les discriminations qui pèsent sur les femmes sont considérées par la Banque mondiale comme des obstacles à l'efficacité économique [23]. On a donc affaire à une conception instrumentale de l'égalité qui n'est pas considérée comme un objectif en soi, l'émancipation étant envisagée comme une trajectoire individuelle ne mettant pas en cause les rapports sociaux de domination, et toujours subordonnée au rôle des femmes dans la famille.

Les féministes, dans le mouvement altermondialiste, ont donc dû prendre la mesure de cette évolution, qui là encore est porteuse d'effets contradictoires : elle contribue à faire évoluer les normes et rend plus difficile l'affichage de politiques ouvertement discriminatoires ; mais le risque est grand de voir une partie des associations féministes faire l'objet d'un processus d'« ongisation » et passer en partie sous la dépendance des bailleurs de fond [24]. L'indépendance du mouvement féministe est plus que jamais un enjeu crucial.

Deux écueils sont donc à éviter pour appréhender l'évolution de l'oppression des femmes dans la mondialisation : d'un côté y voir une sorte de progrès linéaire et inconditionnel pour les femmes, comme le fait la Banque mondiale. D'un autre côté, au nom de la lutte contre l'impérialisme et la marchandisation du monde, envisager avec nostalgie des sociétés traditionnelles mythifiées, en occultant leur dimension fondamentalement oppressive pour les femmes. Pour sortir de ce dilemme, il faut envisager les luttes des femmes comme partie prenante à tous les niveaux des luttes contre la mondialisation libérale.

La deuxième catégorie de difficultés consiste à parvenir à surmonter les obstacles à la convergence internationale des luttes. La mondialisation néolibérale se manifeste en premier lieu comme un processus constituant, pour le capital, à organiser à l'échelle mondiale la concurrence entre tous les producteurs/trices, les travailleur/ses, et les systèmes productifs et sociaux, en levant le plus possible d'obstacles législatifs, fiscaux, réglementaires, etc. à cette mise en concurrence. Cela ne veut dire en rien que les États seraient

passifs dans cette affaire, dans la mesure où ils participent activement, du moins les plus puissants d'entre eux, à la mise en place des conditions institutionnelles de ce processus, comme on l'a vu dans les négociations de l'OMC et aujourd'hui des accords de partenariat économique. Il s'agit donc de contribuer à une convergence internationale des luttes, alors même que, sur le plan transnational, le capital a plusieurs longueurs d'avance par rapport aux syndicats et aux mouvements sociaux.
Concernant la situation des femmes, les contraintes sont encore plus complexes. Il faut en effet arriver à prendre en compte à l'échelle internationale l'universalité de l'oppression des femmes. Cela signifie tout d'abord combattre l'idée, assez largement diffusée, que tout serait réglé dans les pays industrialisés et que l'oppression des femmes ne subsisterait que dans les pays « pauvres ». Donc, sans cesse rappeler qu'en France, en Allemagne, aux États-Unis, les femmes sont en butte au temps partiel et à la précarité, aux faibles salaires, et qu'elles constituent la grande majorité de la travailleurs/ses pauvres ; qu'en France une femme meurt sous les 6 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint et que ces violences se rencontrent dans toutes les catégories sociales ; que les femmes continuent à être largement exclues de la sphère politique ; et qu'enfin nulle part le droit à l'IVG n'est totalement et définitivement garanti, que ce soit en raison des destructions des systèmes de santé publics ou de l'offensive des courants réactionnaires.
Mais à l'opposé, il est aussi essentiel de prendre en compte les formes et les degrés différenciés de cette oppression dans le monde, selon les régimes politiques et le poids des religions. La situation n'est pas la même là où les femmes ne bénéficient pas d'une égalité des droits dans la loi ; là où elles risquent leur vie du seul fait d'accoucher ; là où elles continuent à subir des mariages forcés ou l'excision (même si dans de nombreux pays concernés le travail des associations de femmes sur le terrain combat pied à pied cette pratique) ; là où, comme en Inde ou en Chine, on dénombre des millions de femmes manquantes du fait de la préférence pour les garçons [25] ; là où elles subissent des viols de guerre et sont ensuite mises au ban de leurs communautés. Là où enfin elles risquent leur liberté ou leur existence si elles prétendent faire du sport, sortir librement dans la rue, ou ne pas suivre la loi de leur famille.

C'est à cette double exigence que la Marche mondiale des femmes a été confrontée en élaborant sa « Charte mondiale des femmes pour l'Humanité », qui « *reflète la diversité des groupes de femmes qui composent la Marche mondiale des femmes. Elle contient les affirmations sur lesquelles ces groupes s'entendent* » et a servi d'outil principal pour la deuxième Marche en 2005. Plusieurs écritures ont été nécessaires, à partir des amendements provenant des coordinations nationales. En effet, le débat s'est cristallisé autour du droit à l'avortement et à la libre orientation sexuelle, questions qui ne figuraient pas dans la version initiale et sur lesquelles les coordinations de plusieurs pays européens ont introduit des amendements afin de les ajouter. Cela a posé problème aux représentantes des coordinations africaines, venant de pays à dominante catholique et/ou musulmane, où pour certains l'homosexualité et l'avortement étaient fortement réprimés, et qui plus généralement pensaient ne pas pouvoir porter ces revendications de retour chez elles. En même temps, il paraissait impossible de faire totalement l'impasse sur ces questions. Par exemple, les féministes au Portugal étaient alors en pleine bataille pour une loi instaurant le droit à l'avortement. Le débat lors de la finalisation de la Charte à Kigali, au Rwanda, lors de la cinquième rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes, s'est donc concentré sur le recherche d'une solution à ce problème, la MMF fonctionnant au consensus.

Celui-ci a consisté à adopter les formulations suivantes :

« *Affirmation 2. Chaque personne jouit de libertés collectives et individuelles qui garantissent sa dignité notamment : liberté de pensée, de conscience, de croyance, de religion ; d'expression, d'opinion ; de vivre librement sa sexualité de façon responsable et de choisir la personne avec qui partager sa vie... »*

« Affirmation 4. Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir ou non des enfants ».

La construction de ce consensus entre des femmes militant dans des conditions et des contextes culturels fort éloignés a constitué un moment important de la construction du mouvement international. [26]

Aujourd'hui, le caractère universel de la revendication du droit des femmes à disposer de leur corps, et notamment du droit à l'IVG, est plus que jamais évident : c'est le cas en Amérique latine, où les mobilisations se renforcent et se généralisent, alors même que plusieurs gouvernements progressistes au cours de la période écoulée n'ont rien changé à des législations toutes ultra-répressives ; en Espagne, où seules les mobilisations massives ont pu faire reculer l'offensive de l'Église et du gouvernement contre ce droit ; au Maroc, où le mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MALI) vient de lancer une pétition pour la légalisation ; et bien sûr en Pologne, où cette offensive est plus que jamais à l'ordre du jour.

Cette convergence passe aussi par la solidarité avec les luttes des salarié-es dans les différentes filiales des firmes multinationales. La lutte des travailleuses de Latelec en Tunisie est à cet égard emblématique [27]. Cette lutte intervient dans le contexte de mobilisations sociales et ouvrières importantes, où les femmes jouent un grand rôle, avant et après la chute du dictateur Ben Ali : luttes au cours des années 2000 dans l'industrie électronique, dans l'industrie textile, dont l'entreprise productrice de jeans Fantasia [28] ; mouvements sociaux dans le Bassin minier à partir de 2008, manifestations à Gafsa ou dans la région de Sousse contre la corruption et le chômage.

L'usine Latelec à Fouchana dépend de l'entreprise française Latécoère, qui fournit les grandes entreprises d'aviation comme Airbus ou Dassault et a délocalisé en 2005 en Tunisie sa production de câblage. Elle emploie à 83 % des femmes qui subissent des conditions de travail très difficiles : heures supplémentaires obligatoires et en partie non payées, du harcèlement, des insultes sexistes – dans un pays où le taux d'activité des femmes n'est encore que de 25 %. En 2010, les salarié-es fondent un syndicat UGTT, qui, un an plus tard, rassemble 400 adhérent-e-s sur les 450 salarié-e-s. Dès lors, les salarié-es sont en butte à la répression de part de la multinationale : menaces de délocalisation au Mexique puis en France, suppression de 200 emplois entre octobre 2012 et mars 2013, et finalement licenciement de dix salariées dont trois déléguées syndicales. Mais la solidarité internationale se construit : un comité de soutien se met en place en mars 2013, regroupant des militant-e-s syndicalistes, altermondialistes, féministes de France et de Tunisie, et la solidarité s'étend au Mexique et au Canada, où l'entreprise Latécoère est présente. Lors du Forum social mondial de 2013 à Tunis, une manifestation devant l'Ambassade de France rassemble des soutiens du monde entier.

Finalement, en juillet 2014, après plus de 18 mois de conflit, un accord est signé et la direction de Latelec réintégrant les travailleuses licenciées (deux d'entre elles ont fait une grève de la faim de 27 jours) à l'exception de deux qui obtiennent une augmentation de leurs indemnités.

3 - Les dérives et les pièges possibles

Face aux nombreuses difficultés et contradictions qui jalonnent l'intégration de la problématique féministe au mouvement altermondialiste, face surtout à la place spécifique qu'occupe l'oppression des femmes face aux rapports de production capitalistes, plusieurs dérives ou pièges sont apparus au fil des années.

Ainsi, si on considère que la mondialisation constitue le problème numéro 1 des femmes et des opprimés en général de par le monde, le risque existe de rêver de revenir à un « avant » quelque peu mythifié, en valorisant la convivialité idéalisée des sociétés antérieures. C'est ce à quoi nombre de théoriciens de l'antidéveloppement et de la décroissance, influençant certains secteurs du mouvement altermondialiste, n'ont pas échappé, oubliant au passage l'existence de conflits et de rapports sociaux de domination autres que ceux inhérents à l'exploitation capitaliste [29]. Dans ce cas, la question de la situation des femmes est occultée, ou

bien la complémentarité des rôles sociaux est valorisée au nom d'une harmonie sociale que la mondialisation capitaliste aurait détruite, avec une certaine nostalgie d'un ordre social ou chacun reste à sa place. C'est ainsi que Gustavo Esteva, écrivain théoricien de ce courant, peut écrire en 2001 à propos de la société rurale de son enfance au Mexique : « *Je possédais déjà une tradition et je nourrissais le rêve précoce de la poursuivre et de l'enrichir. J'avais une place dans le monde et des coutumes qui donnaient un sens précis à ma façon de me comporter dans la vie quotidienne : je savais comment m'adresser aux adultes, comment prier, et je savais quoi faire dans le cas d'une mort ou d'une naissance.* ». [30] Au-delà d'une conception par ailleurs contestée de l'écologie, on trouve un rejet de principe de l'individualisme [31], et un relativisme culturel, au sens politique du terme, qui fait passer une cohérence supposée des traditions et des cultures (y compris le statut des femmes) avant la conception du progrès héritée de la philosophie des Lumières, et plus généralement l'idée d'universalité des droits, considérée comme le masque de l' « occidentalisation du monde ».

Le même type de problème est apparu à propos du thème du « revenu universel » (compris comme la revendication d'une prestation monétaire égale pour tous/tes et inconditionnelle) qui dans le contexte de l'expansion du chômage de masse, de la précarité et de la pression croissante au travail, est apparu à certain-es ces dernières années comme une voie possible d'échappée. Alors que nombre d'associations du mouvement altermondialistes (dont Attac) étaient très partagées à ce sujet, la commission genre s'est clairement dès le début affirmée en opposition, mettant en avant l'argument que ce projet, ouvrant par ailleurs la porte à une société duale portée par les politiques néolibérales, revenait à renoncer à la bataille contre le patronat pour le plein-emploi, notamment via une vraie réduction massive du temps de travail et la lutte contre le temps partiel imposé. [32] Plus généralement, il apparaît de façon récurrente que, dans les discussions pour déterminer s'il faut continuer à défendre le plein-emploi ou non, le droit des femmes à un emploi à temps plein, condition incontournable de leur autonomie, joue en quelques sorte le rôle d'effet de loupe, par rapport à des problèmes politiques sous-jacents et pas toujours clairement explicités [33].

Ces thématiques ont fait l'objet de controverses et de clivages souvent très vifs dans le mouvement altermondialiste. La spécificité de l'approche des féministes a souvent été de mettre à la lumière le point aveugle d'un grand nombre de ces théorisations : la situation des femmes et souvent le renoncement à leurs droits.

4 - Contre les politiques néolibérales : la dimension de genre dans les luttes unitaires

En France, au cours des dernières années, la lutte contre les politiques néolibérales a donné lieu à un travail commun dans le mouvement social, qui a pu, dans un contexte où s'étaient mis en place des cadres unitaires de mobilisation associant partis, syndicats et mouvement social, associer plusieurs associations féministes autour des conséquences spécifiques pour les femmes. L'élaboration de la commission genre d'Attac a pu contribuer de façon importante à cette convergence. Cela a commencé en 2005 avec la campagne pour un non de gauche au référendum sur le Traité constitutionnel européen. Une coordination pour un « non » de gauche féministe a rassemblé Attac, le collectif féministe « Ruptures, Femmes égalité et Femmes solidaires », portant, dans les tracts, les meetings, un argumentaire élaboré par la commission genre d' Attac [34], afin d'expliquer pourquoi, loin d'être « une chance pour les femmes » comme l'avançaient certains partisans du « oui », l'Europe du néolibéralisme et de la concurrence généralisée allait aggraver leur situation : en ouvrant les services publics à la concurrence, en flexibilisant les marchés du travail, en remettant en cause les systèmes de protection sociale et en faisant la promotion d'une égalisation par le bas, comme dans le cas de l'extension du travail de nuit aux femmes. Face à cela, l'alternative défendue était celle d'une Europe de la solidarité, de l'égalité et de l'alignement des droits vers le haut. La même

problématique s'est retrouvée cinq ans plus tard en 2010 à propos du mouvement contre la contre-réforme des retraites, où la dimension féministe a été portée dans les mobilisations pour réaffirmer que, dans une situation où les retraites des femmes étaient très inférieures à celles des hommes, à la fois en raison de la faiblesse de leurs salaires, de la fréquence des emplois à temps partiel et de carrière plus discontinues, l'allongement de la durée de cotisation, tout en dégradant la situation des retraités masculins, allait encore aggraver cette inégalité. Bien plus, des argumentaires ont été élaborés pour montrer qu'une pleine activité des femmes (un taux d'activité à temps plein équivalent à celui des hommes) contribuerait largement au financement des retraites au cours des décennies à venir. [35] Des analyses analogues ont été élaborées par la suite à propos des conséquences aggravées pour les femmes des politiques d'austérité [36], puis des lois travail successives. [37]

La diversité, le caractère multiforme et multiterrain des interventions et des élaborations du féminisme ont donc largement contribué à façonner les évolutions du mouvement altermondialiste jusqu'à aujourd'hui.

Notes

[1] Merci pour ce témoignage à Huayra Llanque, militante d'Attac et membre de la commission genre, qui a participé au FSM.

[2] Nom donné par le mouvement des femmes kurdes à la « science de la libération des femmes » dans le mouvement kurde.

[3] La Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC) est un rassemblement d'associations, de syndicats, de partis politiques dont l'objectif commun est la défense du droit des femmes à disposer de leurs corps. Elle est créée en 1990 pour faire face à la résurgence des attaques contre le droit à l'IVG et notamment aux actions commando contre les centres d'IVG. Cf V. Haudiquet, M. Surduts, N. Tenenbaum, *Le droit des femmes à disposer de leur corps*, Éditions Syllepse, 2015, 144 p.

[4] Collectif national pour les droits des femmes, *Contre les violences faites aux femmes, une loi-cadre !*, Éditions Syllepse, 2006, 128 p.

[5] Editions Mille et une nuits, 2003.

[6] Voir à ce sujet J. Trat 'Engels et l'émancipation des femmes', in *Friedrich Engels, savant et révolutionnaire*, Labica Georges et Delbraccio Mireille (dir.), Actuel Marx/Confrontation, PUF, février 1997, p. 175-192, à propos de l'ouvrage de F. Engels *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, et des débats à ce sujet.

[7] J. Bisiliat, « Les logiques d'un refus. Les femmes rurales africaines et les politiques d'ajustement structurel », *Cahiers du Gedisst*, n° 21, 1998..

[8] Cf. l'ouvrage publié par Attac France, *Mondialisation de la prostitution : atteinte globale à la dignité*

humaine, Editions Mille et une nuits, 2008.

[9] F. Talahite, « L'emploi des femmes au Maghreb. De l'ajustement structurel au post-ajustement. », *Cahiers du Gedisst*, n° 21, 1998.

[10] S. Treillet, « La régression du salariat : mythe ou réalité ? Le cas des pays de la périphérie. », *Le Triangle infernal, Crise mondialisation, financiarisation*, Dumenil Gérard et Levy Dominique (dir.), Actuel Marx/Confrontation, PUF, 1999, p 281-294.

[11] Groupe d'étude sur la division sociale et sexuelle du travail, laboratoire du CNRS, édiant les Cahiers du GEDISST, aujourd'hui Cahiers du Genre.

[12] H. Hirata, H. Le Doaré, « Les paradoxes de la mondialisation », *Cahiers du Gedisst*, n° 21, 1998, pp. 5-34.

[13] Y. J. Lim, « The effect of East Asian crisis on the employment of women and men : the Philippine case », *World development*, vol 28-7, 2000.

[14] S. Treillet, « Mexique, régionalisation, ouverture et modification de la spécialisation industrielle » in E. M. Mouhoud (dir.), « Mondialisation et régionalisation des économies », *Revue de l'IRES*, printemps-été 1998, n° 27.

[15] Venou Fabienne, « Nouvelles configurations économiques et hiérarchiques », *Journal des anthropologues* (Paris), 1999, n° 77-78, p 123-139 », paru sous le titre « Le mariage à l'épreuve du travail en usine : ouvrières de l'industrie de la chaussure en Inde du Sud », *Cahiers genre et développement*, n° 2, Paris-Genève, 2001, p 231-237

[16] Verschuur Christine, « L'association des travailleuses indépendantes (SEWA et les travailleuses à domiciles » (adaptation du texte : « Reader's Kit on Gender, Poverty an Employment », Genève, 2000, OIT), *Cahiers genre et développement*, n° 2, Paris-Genève, 2001, p 311-321.

[17] Valadez Carmen, « L'ALENA et les travailleuses de la sous-traitance industrielle (*maquiladoras*) », *Alternatives Sud, Rapports de genre et mondialisation des marchés*, CETRI-L'Harmattan, 1998, vol. 5, n° 4, p 123-131.

[18] H. Llanque, Compte-rendu du Forum social mondial 2018, Salvador de Bahia.

[19] S. Treillet, « L'instrumentalisation du genre dans le nouveau consensus de Washington », *Actuel Marx* n° 44, septembre 2008.

[20] S. Treillet, « La société civile dans les stratégies des organisations internationales », in G. Froger et al. (ed), *Quels acteurs pour quel développement ?,* Paris, GEMDEV-Karthala, 2005, pp. 15-28.

[21] B. Prévost, « Les fondements idéologiques et philosophiques du nouveau discours sur le développement », Economies et sociétés, série F, 43, 3, 2005, pp. 477-496, et 2010, « Lève-toi et marche ! » : les injonctions de l'empowerment », *Economie et Institutions*, 14, 2010 pp. 15-39.

[22]

Cf. notamment la brochure du Comité pour l'abolition de la dette du Tiers-Monde (CADTM), « Le micro-crédit ou le business de la pauvreté ».

[23] Banque mondiale « Egalité de genre et développement », *Rapport sur le développement dans le monde,* 2012, et S. Treillet, « La question du genre dans la promotion de la société civile : un substitut aux politiques sociales ou une redéfinition de celles-ci ? », in J.-J. friboulet et al., *Dynamiques des sociétés civiles en économie ouverte*, Karthala, 2015, pp. 237-254.

[24] **J. Falquet, « De l'institutionnalisation du féminisme latino-américain et des Caraïbes », Cahiers du GEDISST, n° 20, 1998, pp. 131-147 et « Le mouvement féministe en Amérique latine et aux Caraïbes : défis et espoirs face à la mondialisation néo-libérale », *Actuel Marx* 2007/2, n° 42, pp. 36-47.**

[25]

I. Attané, « L'Asie manque de femmes », *Le Monde diplomatique*, juillet 2006.

[26] Merci à Nelly Martin, militante de la MMF et une des fondatrices de la Coordination française de la Marche mondiale, pour le rappel de toutes ces informations essentielles.

[27] Pour en savoir plus sur cette lutte emblématique, voir le magazine *50/50,* 24 juillet 2014, H. Llanque, M-A. Mathieu et J. Penit, « Latelec, la longue lutte des travailleuses tunisiennes ».

[28] Cette lutte dans une fabrique de jeans a rassemblé de nombreux soutiens et déclenché des mouvements dans d'autres entreprises, impulsant la création du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux.

[29] Cf à ce sujet S. Treillet, « Misère de l'anti-développement », *Recherches internationales*, n° 72, 2 - 2004, pp. 111-135 ; C. Di Méo, *La face cachée de la décroissance, La décroissance : une réelle solution face à la crise écologique ?*, L'Harmattan 2006 ; J-M. Harribey, « Les théories de la décroissance : enjeux et limites », *Cahiers français*, n° 337, mars- avril 2007, p. 20-26, M. Husson, « Les décroissants font fi des problèmes de l'humanité », 18 juillet 2016.

[30] G. Esteva, *Les ruines du développement*, Ecosociété, Montréal, 1996.

[31] Dans l'ouvrage collectif publié par Attac en 2010, *Le capitalisme contre les individus*, *repères altermondialistes* (Textuel) le caractère contradictoire de l'individualisme contemporain, à la fois outil du néolibéralisme mais également base possible d'émancipation par rapport à nombre de rapports de

domination, notamment pour les femmes était analysé.

[32] Attac-Fondation Copernic, *Le féminisme pour changer la société*, Syllepse, 2013.

[33] S. Treillet, « Revenu d'existence, une nouvelle piste pour les politiques néolibérales », *Les Possibles*, n° 11, automne 2016 et J-M. Harribey et C. Marty (coord.), *Faut-il un revenu universel*, Économistes atterrés et Fondation Copernic, Éditions de l'Atelier, 2017.

[34] « Pour les droits des femmes et pour l'égalité, non à la « Constitution » », *4 pages*, Commission Genre d'Attac- 2005.

[35] Cf. parmi de très nombreuses références, C. Marty, « Femmes et retraites, un besoin de rupture », octobre 2013, et « Discriminées au travail, pénalisées à la retraite, la double peine des femmes », *Monde diplomatique*, septembre 2013.

[36] C. Marty, « Austérité : Les Françaises ne sont pas épargnées », *Revue Travail Genre et société*, novembre 2014.

[37] A propos de l'Accord interprofessionnel du 11 janvier 2013 dit « de sécurisation de l'emploi », « Un accord qui oublie l'égalité hommes-femmes », tribune d'Attac, Fondation Copernic, CNDF, OLF, *Libération* 28 janvier 2013 ; Tribune paru dans *le Monde* du 8 mars 2016, « Projet El Khomri : Non à la double peine pour les femmes **»,** signée par les syndicaliste, des militantes féministes et des chercheuses.

L'écoféminisme, contre toutes les formes d'oppression

mercredi 4 avril 2018, par Yveline Nicolas

« *C'est une urgence que de souligner la condamnation à mort (…) de toute la planète et de son espèce humaine, si le féminisme, en libérant la femme, ne libère pas l'humanité tout entière, à savoir n'arrache le monde à l'homme d'aujourd'hui pour le transmettre à l'humanité de demain* », écrit Françoise d'Eaubonne en 1974 dans « Le féminisme ou la mort » [1]. Selon elle, « *le drame écologique découle directement de l'origine du système patriarcal* », notamment de l'appropriation du corps des femmes par les hommes. Elle crée le groupe Écologie et féminisme au sein du Mouvement de libération des femmes et est à l'origine du terme « écoféminisme ».

Exploitation des femmes, exploitation de la nature

Exploitation des femmes et exploitation de la nature : l'analogie entre ces deux modes de domination constitue encore aujourd'hui l'axe central des engagements et des analyses dites écoféministes. Paradoxalement, en France, Françoise d'Eaubonne reste peu connue à la fois des milieux féministes et des milieux écologistes, lesquels ne se sont jamais vraiment rapprochés. Dans l'effervescence « gauchiste » post-soixante-huitarde, elle renvoyait dos à dos les deux modes de développement, le capitalisme et « l'économie administrée », les considérant comme également patriarcaux et destructeurs de la nature. À l'époque, la bataille faisait rage entre ceux qui affirmaient que l'égalité femmes-hommes viendrait de surcroît après l'éradication de la domination capitaliste et ceux – plutôt celles – estimant que « l'ennemi principal [2] était le système patriarcal, transversal aux autres structures d'exploitation [3].

Pour les écoféministes, patriarcat, crise écologique (ainsi que militarisme) vont de pair. Pour elles, la nature a été infériorisée et dominée, selon un mode similaire à la domination masculine sur les femmes et à l'infériorisation de celles-ci. Elles s'appuient par exemple sur l'analyse de textes des XVIe et XVIIe siècles, qui commencent à développer une vision mécaniste de la nature, avec un langage métaphorique de domination évoquant la « conquête » d'une nature « vierge », sa mise en « exploitation » [4]. Silvia Federici, chercheuse états-unienne d'origine italienne, a donné un point de vue féministe sur la transition entre féodalisme et capitalisme dans son livre *Caliban et la sorcière, Femmes, corps et accumulation primitive [5]*. Selon elle, « la mise en place de ce système économique et politique *[signe]* leur plus grande défaite historique : on les sort du monde du travail (artisanes, paysannes, médecines…) et on les enferme à la maison pour qu'elles fassent des enfants » [6]. C'est l'époque du début du processus de privatisation des biens collectifs, du colonialisme et de l'esclavage, sur fond de chasse aux sorcières. [7]

L'exploitation du travail domestique gratuit des femmes, ainsi que les violences sexistes, constituent la base du système de genre qui organise la domination et les inégalités. Pour Françoise d'Eaubonne, la « démographie galopante », comme on n'oserait plus dire aujourd'hui, était le produit de la culture patriarcale de « *l'illimitisme* » (qui se caractérise aussi par l'injonction à la croissance économique perpétuelle), conduisant à l'esclavage dans lequel étaient tenues les femmes. Selon elle, « *dans un monde ou simplement un pays où les femmes (et non comme ce peut être le cas, une femme) se seraient réellement trouvées au pouvoir, leur premier acte aurait été de limiter et d'espacer les naissances* ». Depuis, on est passé de 4 à 7 milliards d'humains.

L'égalité dans un système de domination, contradiction dans les termes ?

Ces débats, ce vocabulaire abrupt, sont oubliés ou méconnus de nombre de personnes qui se réclament actuellement du féminisme. Le féminisme, revendication de l'égalité femmes-hommes et des droits humains, est un des mouvements sociaux qui a le plus transformé la société depuis un siècle. Si ce mouvement n'a jamais cessé de produire débats et bouleversements, il n'existe pas un féminisme, mais des féminismes, avec différentes approches. Parmi les fondamentaux de l'émancipation des femmes, figurent l'acquisition des « droits sexuels et reproductifs » (dont la base est la contraception et l'IVG) et « l'empowerment » (autonomisation civique, politique, économique). L'éradication de toutes les formes de violences de genre, l'égalité professionnelle et dans le travail, la parité en politique et décisionnelle en général sont les axes actuels de combat. Sans l'indépendance économique et de son propre corps, il n'y a en effet pas d'égalité possible.

L'approche écoféministe, elle, reste peu connue, incomprise. Il est rare que des féministes françaises articulent leurs luttes avec la question de la crise écologique et climatique, malgré la prise de conscience progressive de la société à ce sujet. On salue chaque avancée dans l'accès des femmes aux responsabilités dans les entreprises et en politique, la parité dans les conseils d'administration d'entreprises du CAC 40, la disparition des derniers verrous (comme l'interdiction de femmes dans les sous-marins nucléaires)... Mais la réflexion est rarement menée sur le modèle de pouvoir et de développement dans lequel s'inscrit cette « émancipation » – ce qui n'empêche pas que celle-ci soit réelle, même à l'intérieur d'un système donné. Ce féminisme-là est-il soluble dans le libéralisme économique ? Le féminisme d'État légiférant pour l'égalité des droits, comme celui des institutions financières et de développement, prône l'égalité femmes-hommes au nom de la croissance économique : plus de femmes au travail et l'égalité salariale, ce sont des points de croissance. À la marge, on déplore que le creusement des inégalités « impacte négativement » les femmes, qui forment « 70 % des pauvres dans le monde ».

En tant que groupe social historiquement dominé par un autre groupe social, dont les normes et pratiques ont été instituées comme un universel humain supposé « neutre », les femmes revendiquant leur libération se trouvent prises entre deux feux. Si l'égalité implique d'intérioriser ces normes « masculines » dominantes, causes de leur domination, que devient l'émancipation des femmes – comme celle des hommes qui veulent rompre avec la « masculinité hégémonique » ? Cette construction sociale [8], en érigeant le progrès technique et l'économie comme des fins en soi, a entraîné la destruction de la nature, au point que le monde pourrait devenir invivable si le réchauffement climatique global dépasse les 3°C. Si la promotion de l'égalité et des droits des femmes ne consiste qu'à défendre leur participation décisionnelle à ce modèle historiquement construit – qui s'exprime aujourd'hui par les rapports de domination géopolitique et post-coloniale, la compétition, un mode de développement au détriment des pays pauvres, la prédation sur les ressources et la destruction des équilibres écologiques – le risque n'est-il pas de déplacer les rapports de domination sans les supprimer ?

Les mouvements féministes majoritaires ne diffèrent pas d'autres mouvements sociaux, politiques ou syndicaux : leurs revendications se situent le plus souvent dans et pour un monde qui aurait du temps devant lui. La crise écologique, l'urgence à rompre avec les modes de production et de consommation, d'agriculture et d'urbanisation actuels, le risque même sur la survie de l'espèce humaine, restent un impensé ou impensable, pour beaucoup d'entre eux, comme pour les humains en général. D'autant que, dans un contexte de crise économique, de crise de la démocratie, de montée d'extrémismes, une priorité est déjà de maintenir les acquis en matière de droits des femmes, qui restent fragiles, même inscrits dans des conventions internationales et des lois. Alors, il faut encourager les femmes à être « des hommes comme les autres » dans le mode de société actuel : rattrapage du retard dans le domaine de la création et de la direction d'entreprises, de la prise de décision politique, etc. [9].

La féministe afroaméricaine bell hooks a exprimé ce paradoxe : « Puisque les hommes ne sont pas égaux dans une structure de classe blanche suprémaciste, capitaliste, et patriarcale, de quels hommes les femmes veulent-elles être les égales ? » [10]

En quête du « non-pouvoir » ?

Or, pour beaucoup d'écoféministes, la nécessaire transformation des rapports sociaux, de l'organisation du travail et de l'exercice du pouvoir passe par la valorisation de pratiques, sentiments, aptitudes et valeurs culturellement considérées comme féminines (mais dont, bien sûr, des hommes pourraient aussi être porteurs). [11]

Mais les violences de genre restent massives et omniprésentes. Ce qu'on appelle en cette période « post-Weinstein » la « libération de la parole » en témoigne sur tous les continents et dans tous les milieux sociaux : harcèlement, violences, viols, restent à la fois un symptôme universel du pouvoir patriarcal et un instrument de maintien de la subordination des femmes à ce système. Comment faire le lien entre ces violences et celle d'un modèle économique prédateur et de pouvoir que Françoise d'Eaubonne voulait déconstruire ? Pour elle, l'avenir n'était pas au « pouvoir aux femmes » mais au « non-pouvoir », à un autre mode de rapports humains et avec la nature. L'engagement à la fois dans l'écologie et dans la paix et pour le désarmement était et est resté un fondamental de l'écoféminisme. Or, cette question de la paix et du désarmement, de l'éducation à la paix et à la non-violence, semble devenue, elle aussi, peu audible.

L'histoire de l'écoféminisme est celle d'une longue lutte fondée sur l'analyse des liens à la fois effectifs et analogiques entre tous ces enjeux, avec au centre la réflexion sur le pouvoir. Des écoféministes ont développé leur modes d'expression propres, mêlant action politique, création culturelle et artistique, lors de l'occupation de sites nucléaires civils et militaires dans les années 1980, de manifestations contre des déchets toxiques et la pollution dans les quartiers défavorisés, particulièrement aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne [12]. En 1992, les mouvements de femmes et féministes élaborent « l'Agenda 21 des femmes », texte assez radical qui intègre la santé environnementale, le climat, l'énergie, les questions de paix et de sécurité, etc., et se veut un apport à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement. Le programme pour le XXIe siècle issu de ce Sommet de la Terre, comportera un chapitre et des engagements en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il marquera aussi le début de la diffusion du concept de « développement soutenable » [13], considéré par certain-es comme un apport positif permettant d'alerter et d'intégrer les enjeux environnementaux, par d'autres comme un nouvel avatar du libéralisme économique défendant sa légitimité et sa pérennité.

Au niveau international, des mouvements féministes, dont beaucoup de groupes sont engagés dans des luttes « de terrain » pour la préservation de l'environnement, s'investissent en vue des « Objectifs de développement durable » (ODD), nouvelle feuille de route universelle adoptée par les Nations unies en 2015. Les féministes sont de plus en plus présentes dans les négociations climatiques pour faire reconnaître la nécessité de l'égalité entre les sexes et revendiquer l'accès des organisations de terrain aux financements. Cela débouche ainsi sur l'adoption d'un plan d'action « Genre et climat » à la COP 23 en 2017. Comme pour toutes les ONG et mouvements sociaux, se pose alors la question de leur récupération par la machine onusienne et de leur dépendance à « l'agenda officiel » des débats et des négociations internationales. Cela creuse également des inégalités au sein même des mouvements féministes, entre les groupes qui peuvent financer leur participation à ces conférences et ceux qui ont beaucoup moins de moyens, notamment dans la sphère francophone et certains pays en développement.

Luttes de terrain et solutions concrètes

Actuellement, dans de nombreuses régions du monde, des femmes – notamment issues des communautés « autochtones » – sont à la tête ou majoritaires dans des luttes souvent frontales face à

l'exploitation des gaz de schiste très destructrice (en Amérique du Nord) et à la nouvelle économie de l'extractivisme et de l'accaparement des terres en Amérique latine, en Asie, en Afrique. Elles font souvent le lien entre le viol des femmes et celui de la nature. Les défenseuses des droits environnementaux paient d'ailleurs le prix fort, car elles affrontent à la fois le sexisme et le capitalisme. Récemment, plusieurs d'entre elles ont été assassinées, comme Berta Flores Càceres, cofondatrice du Conseil citoyen des organisations des peuples amérindiens du Honduras (COPINH), tuée le 3 mars 2016 à la Esperanza, Honduras. Peu de temps auparavant elle témoignait : « *Dans la lutte contre la privatisation des rivières, la défense des forêts et contre les multinationales, les femmes du COPINH ont été majoritaires. Cela entraîne des menaces sur nos vies et notre sécurité physique, émotionnelle et sexuelle, des menaces contre nos enfants, notre famille proche. Ils disent que nous sommes des prostituées, des sorcières, que nous sommes folles. Nous avons travaillé nationalement et internationalement et gagné des victoires. Par exemple, la ratification par le Honduras de la Convention 169 sur les peuples autochtones. Nous sommes parvenu-es à obtenir des titres de propriété sur des terres communautaires, à créer des municipalités autochtones* ».

Partout dans le monde, des groupes et réseaux de femmes travaillent également sur les solutions à mettre en œuvre, par exemple dans le domaine de l'agroécologie, de la conservation de semences et de la biodiversité. Leur approche pragmatique de la protection de la nature mêle souvent des aspects techniques venus de savoirs expérimentiels et des préoccupations éthiques, ainsi que la défense d'une diversité à la fois biologique et culturelle. Parfois, l'ancienne division du travail (les « petites » cultures vivrières aux femmes, les « grandes » cultures d'exportation aux hommes) finit par se retourner en avantage pour des femmes, face à la faillite du modèle agricole productiviste qui entraîne la ruine de nombreux paysans ainsi que l'érosion et la pollution des terres et des eaux [14].

Le refus de l'essentialisme

Si l'écoféminisme – et peut être l'environnementalisme en général – est si suspect dans des pays comme la France, c'est qu'il a souvent, et à tort, été assimilé à la tendance essentialiste de certains courants du féminisme, laquelle représente un « épouvantail » pour le féminisme majoritaire universaliste. L'essentialisme, qui considère en effet les femmes comme dotées de qualités innées, qui les rendraient « par nature » plus proches de « la nature », les prédisposerait à des activités de « care » (prendre soin d'autrui et de l'environnement), qui seraient complémentaires de qualités « masculines », est un piège. Certains courants féministes – mais pas forcément écoféministes – versent en effet dans l'essentialisation et la rhétorique de la complémentarité entre les hommes et les femmes (ce concept de « complémentarité » étant particulièrement promu par les églises monothéistes, attachées à la division sexuée des rôles sociaux et au modèle de famille classique hétéronormée). En face, des arguments sur une « injonction » à l'allaitement et aux couches lavables ont été montés en épingle, pour montrer que l'écologie allait nuire à l'émancipation des femmes. Ce débat réducteur fait l'impasse sur le facteur clé de l'émancipation : la participation égale des hommes à l'ensemble des tâches parentales, éducatives, domestiques, de soins aux aînés dépendants. Par ailleurs, doit-on rejeter et dévaloriser le « biologique », et par extension la « nature », au motif qu'ils ont été assimilés à du « féminin » inférieur par la pensée occidentale patriarcale ? Des écoféministes pensent qu'il est urgent, au contraire, de se réapproprier ce « féminin » et de revaloriser la nature et l'ensemble du vivant non humain. Quoi qu'il en soit, la critique essentialiste est réfutée par des théoriciennes écoféministes comme Carolyn Merchant, qui considère le féminin comme construction sociale [15].

Au Sud, on entend parfois des discours sur les femmes « gardiennes de la terre, de la nature », car « donnant la vie ». Si de tels propos ont été tenus par Vandana Shiva, une des écoféministes les plus connues pour son combat en faveur d'une agriculture paysanne [16], dans nombre d'interviews elle

souligne que ce rôle des femmes est lié à la place qui leur a été réservée dans les sociétés : *« Les femmes de Chipko se sont élevées non pas parce qu'elles donnaient la vie mais parce qu'elles étaient responsables de la nourriture et de l'eau ! La division du travail a laissé les femmes dans l'économie du soin aux autres ('caring'), qui a été traitée, pendant des décennies comme une non-économie. L'oppression des femmes et de la nature relève des mêmes processus. Il faut donc se tourner vers une pensée qui libère la nature, qui défend l'idée que la nature est vivante, intelligente, avec ses propres capacités d'organisation… L'homme doit se rendre compte de tout ce que la nature, mais aussi les femmes, les autres cultures, les petits paysans, sont capables de lui apporter. Nous devons valoriser la vie et les savoir-faire* » [17].

Aussi, de même qu'il n'y a pas un seul féminisme, n'y a-t-il donc pas un seul écoféminisme. De nombreuses organisations de femmes et de féministes dans le monde articulent les composantes paix, écologie, et genre, sans se référer au concept d'écoféminisme. De même, aujourd'hui, des groupes beaucoup plus jeunes et encore peu entendus travaillent sur le lien entre exploitation des femmes et exploitation industrielle des animaux : il existe un écoféminisme « anti-spéciste » ou vegan. Ces sensibilités sont aussi affaire de générations [18].

Écoféminisme et décroissance

Un sujet mériterait d'être mieux exploré : l'articulation entre féminisme et décroissance. Le journal *Silence* avait publié en novembre 2007 un dossier intitulé « Décroissance côté Femmes ». Il constatait « que les débats autour de la décroissance se font surtout autour d'hommes ! Que l'on prenne les articles parus dans la presse spécialisée, les intervenants dans les colloques, dans la revue *La Décroissance* ou dans *Silence*, on retrouve toujours une large majorité d'hommes ». En 2017, dans l'anthologie « Aux origines de la décroissance, 50 penseurs », seules deux femmes figurent sur les 50 (Hannah Arendt et Simone Weil) [19]. Certes, les femmes avaient autrefois moins voix au chapitre. Mais les textes de nombre de féministes ont été porteurs d'analyses de l'organisation sociale, du travail et du pouvoir, qui préfigurent aussi la critique du développement [20]. Et quid de la biologiste Rachel Carson, qui a été l'une des premières à dénoncer les pollutions aux pesticides, remettant en question l'approche techniciste des questions environnementales ? Son livre *Printemps silencieux*, paru en 1962, est souvent considéré comme le début de la prise de conscience écologiste aux États-Unis et y a conduit à l'interdiction du DDT : « *Nous avons laissé employer ces produits chimiques sans s'interroger outre mesure sur leurs effets sur le sol, sur l'eau, les animaux et plantes sauvages, sur l'humain lui-même. Les générations à venir nous reprocheront probablement de ne pas nous être souciés davantage du sort futur du monde naturel, dont dépend toute vie. Notre époque est celle de la spécialisation ; chacun ne voit que son petit domaine et ignore ou méprise l'ensemble plus large dans lequel il vit. C'est au public de dire s'il désire poursuivre la route actuelle, et pour qu'il puisse parler en connaissance de cause, il doit être informé* ».

Comme il y a différentes sensibilités féministes, sans doute y a-t-il différents courants de la décroissance. En France, le journal *La Décroissance*, dont les analyses constituent un des principaux pôles de résistance d'une vraie écologie politique, a une rédaction exclusivement masculine ou presque. Une intéressante rubrique sur le féminisme, « *La Madelon* », a eu une existence éphémère, et si la question du « genre » semble devenue une préoccupation récurrente, c'est maintenant sous la forme d'une crainte de la confusion généralisée entre les sexes. Les attaques contre « le genre » sont peut-être dues à une méconnaissance de cette approche (confondant le genre dans son acception identitaire relevant de la liberté individuelle et « l'approche de genre », étude de la division sexuée du travail et des inégalités socialement construites) comme aussi de l'histoire du féminisme et de ses positionnements [21]. Le lien reste obscur entre cet engagement « anti-genre » et celui pour la décroissance, si ce n'est peut-être certaines rhétoriques « freudo-lacaniennes ». La société de consommation est ainsi désignée comme une sorte de perversion de l'attachement à la

figure d'une mère « toute-puissante », parfois c'est « l'État mère » qui est épinglé…

Pour les écoféministes radicales, la forme actuelle de la plupart des États, portés par des oligarchies qui s'emploient à marchandiser le vivant pour entretenir une classe sociale prédatrice – ressortirait plutôt à la « masculinité hégémonique » (compétition, chacun pour soi, insensibilité à ceux qui sont en difficulté, criminalisation des plus précaires, des étrangers…). Loin de promouvoir l'indifférenciation des sexes, la société de consommation développe un « marketing genré » de plus en plus agressif. Il s'appuie sur des stéréotypes attachés aux différences supposées entre « féminin » et « masculin » pour vendre plus : vélos et cartables roses (impossibles donc à transmettre au frère cadet à qui il faudra racheter ces équipements dans une autre couleur), vêtements différenciés, jouets pour garçons et pour filles, produits d'hygiène différents pour femmes et hommes, etc. Tout en produisant plus de pollution et de gaz à effet de serre, cela conforte le sexisme, en général au détriment des filles, qui continuent à se déguiser en princesses ou en « marchandes » – quand elles ne se maquillent pas à 10 ans – tandis que les garçons font des expériences scientifiques et des explorations.

La critique du scientisme, de la surpuissance du « progrès technique », appelé à résoudre tous les problèmes, centrale pour les « objecteurs de croissance », fait aussi partie des fondamentaux des écoféministes, puisque, pour elles, cette idéologie est issue de la masculinité dominante et colonisatrice, qui s'est exacerbée à partir de la fin du XVIIIe siècle en Occident, creusant la dichotomie nature/culture, renvoyant les femmes à la nature, à la sphère domestique et à leurs émotions. Au bout du compte, s'inquiéter des dérives possibles de la « théorie du genre », n'est-ce pas une diversion par rapport à certains enjeux plus importants mais jamais abordés ? Un champ d'étude pragmatique pourrait être : comment mettre en pratique la décroissance tout en poursuivant le mouvement vers la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et notamment le fait que les femmes continuent à assumer une « double journée » (triple, si elles ont des responsabilités associatives ou politiques), effectuant 70 à 80 % des tâches d'entretien de la maison et de soins aux proches ?

En conclusion, la question reste posée : comment définir le ou les écoféminismes ? On pourrait considérer que, parmi les mouvements et les initiatives qui s'attachent à la déconstruction des rapports de pouvoir entre genres – imbriqués aux autres rapports de domination, dont ceux coloniaux, de classes, d'origine ethnique, de « races » [22] –, ceux qui intègrent une réflexion critique sur le mode de « développement » et font de la crise écologique et des enjeux de paix et de non-violence un axe central se rattachent d'une façon ou d'une autre aux écoféminismes. Si ses filiations multiples et anciennes sont parfois oubliées, l'écoféminisme ressurgit toujours, continuant à inspirer et animer des questionnements féministes novateurs et radicaux.

Cet article ne prétend pas donner une analyse exhaustive de ce qu'est ou pourrait être l'écoféminisme ni rendre compte des nombreuses autrices qui ont publié à ce sujet. C'est un point de vue d'une personne engagée depuis des années, à la fois dans les enjeux du genre, de la solidarité internationale et de l'écologie.

Notes

[1] Camille Badoux, « Françoise d'Eaubonne, Le Féminisme ou la Mort », *Les Cahiers du GRIF*, n°4, 1974, p. 66-67, éd. P. Horay. Le livre de Françoise d'Eaubonne, *Écologie et féminisme, Révolution ou mutation*, paru en 1978 vient d'être réédité aux éditions Libre & Solidaire.

[2] L'article de la sociologue Christine Delphy « L'ennemi principal » fait date en 1970, analysant notamment comment l'organisation de la famille et le travail domestique incombant aux femmes est une base du système d'exploitation patriarcale. Cette analyse est ensuite développée dans deux ouvrages : *L'ennemi principal, tome 1 : économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 1998. *L'ennemi principal, tome 2 : penser le genre*, Syllepse, 2001.

[3] À l'origine, « le patriarcat désigne une mode d'organisation sociale où le père, le chef de famille et par extension les hommes, sont dépositaires de l'autorité. Cette domination s'est traduite par un ensemble de dynamiques qui façonnent encore en partie notre société : l'accaparement par les hommes du pouvoir symbolique (élaboration des concepts, écriture de l'histoire, art), la dévolution des femmes à la fonction reproductive ainsi que la subordination de leur sexualité à celle des hommes et la division sexuée du travail. Les femmes assurent ainsi à titre gratuit la fonction de reproduction domestique et le travail de care, les hommes le pouvoir politique et économique. Tandis que le droit et les institutions viennent conforter cette division hiérarchisée, la religion, la science et la médecine la légitiment. Quant à la langue, elle entérine et renforce cet état de choses : « le masculin l'emporte sur le féminin », « Questionner les masculinités », Adéquations 2016. Par « patriarcat » les féministes entendent, non « les hommes », mais un système d'exploitation et de domination.

[4] Exemple du philosophe Francis Bacon (1561-1626) dans « The Death of Nature » par l'historienne des idées et philosophe américaine Carolyn Merchant, 1980.

[5] Paru en anglais en 2004, traduit en français aux éditions EntreMonde par le collectif Senonevero en 2014.

[6] Ces analyses situées du point de vue des dominé-es avaient déjà été développés par des écoféministes, comme l'américaine Starhawk, qui s'est elle-même nommée « sorcière ». Un classique : son livre *Dreaming the Dark : Magic, Sex and Politics*, 1982, traduit en français en 2003 par *Femmes, Magie et Politique* (Les Empêcheurs de penser en rond / Le Seuil) et réédité sous le titre *Rêver l'obscur, Femmes, Magie et Politique* (Cambourakis, 2015).

[7] Durant la période de l'inquisition, surtout de la deuxième moitié du XVIe siècle au début du XVIIe, ce « délire » contre les femmes (et contre des hommes qui n'entraient pas dans les normes), aurait causé entre 40 000 et 100 000 victimes.

[8] Pour une présentation du concept des différentes masculinités, développés notamment par Raewyn Connell, sociologue australienne, et publication d'Adéquations « Vers l'égalité des femmes et des hommes, questionner les masculinités, enjeux, témoignages et pratiques », 2016 ; téléchargeable.

[9] La « masculinité hégémonique » pouvant aussi être portée par des femmes, dans le contexte où ce modèle domine.

[10] Bell hooks, *Feminist Theory : From Margin to Center* (1984), [Traduit en français : *De la marge au centre. Théorie féministe* (Cambourakis, 2017)]. Autre ouvrage important : *Ain't I a Woman ? : Black women and feminism* (1981) [Traduction : *Ne suis-je pas une femme ? Femmes noires et féminisme* (Cambourakis, 2015)]

[11]

[12] Une excellente anthologie de ces textes d'écoféministes américaines est parue en 2016 « Reclaim, recueil de textes écoféministes », choisis et présentés par Emilie Hache. Le terme « reclaim » utilisé à la fois en écologie et par les écoféministes renvoie à la revendication de la réhabilitation et réappropriation (de l'espace, des terres, de la culture, de valeurs historiquement dévalorisées car affectées au « féminin », etc.).

[13] « Sustainable development », mal traduit en français par « développement durable ».

[14] Cf. dans *Le Monde diplomatique* de mars 2018 l'article de Jack Fereday sur le dynamisme de femmes qui, « dans une Inde rurale qui ploie sous la sécheresse et les dettes, où les paysans se suicident par milliers, les femmes prennent désormais la relève et réhabilitent une agriculture durable et solidaire ».

[15] Philosophe, écoféministe américaine ; parmi ses publications « The Death of Nature : Women, Ecology and the Scientific Revolution » ; *Earthcare : Women and the Environment*, 1996

[16] Vandana Shiva, Maria Mies, *Ecoféminisme*, L'Harmattan, 1999.

[17] Interview dans la revue *Terre Sauvage*, mars 2016.

[18] Ces liens avaient déjà été pointés, par exemple le concept de « carnophallogocentrisme » de Jacques Derrida, dont se réclament certaines écoféministes et pour lequel le primat absolu accordé à la raison, à la parole, était au centre de la domination virile et de la mise à mort des « animaux non humains ». Cf. par exemple Jeanne Burgart-Goutal, « De construire le 'carno-phallogocentrisme' : l'e cofe minisme comme critique de la rationalite occidentale », 2016.

[19] « Aux origines de la décroissance, Cinquante penseurs », coordonné par Cédric Biagini, David Murray et Pierre Thiesset, co-édité avec Le Pas de côté et Écosociété, 2017.

[20] Et pour ce qui est du présent, sur les personnes qui écrivent des notices introductives aux « précurseurs », on ne compte toujours que deux femmes pour quinze hommes.

[21] Les réflexions ci-dessous sont issues d'une lecture assidue de cet excellent journal. On pourra se référer pour avoir des exemples, aux numéros de janvier et mars 2018.

[22] « Races » définies aussi en tant que constructions sociales.

Femmes musulmanes dans la modernité contemporaine

mercredi 4 avril 2018, par Sonia Dayan-Herzbrun

Avant même de s'engager dans un développement sur les femmes musulmanes dans notre monde contemporain qui est un mode de la modernité multiple et de la globalisation paradoxale, il est indispensable de faire quelques remarques préliminaires, si l'on veut échapper à la vision orientaliste qui enferme tous les « orientaux » (les « Arabes » [1] ou les musulmans) dans une essence et une altérité radicales hors de la durée historique et des divisions sociales et sociétales, où en outre les femmes seraient d'éternelles victimes de leurs hommes. Je partirai donc de l'affirmation de la pluralité et de la complexité des sociétés musulmanes, dans lesquelles les femmes sont également plurielles et diverses.

Toute étude sur les femmes musulmanes doit prendre en compte cette pluralité, qui se décline selon les pays, les régions, les classes sociales (ou les clans et les familles), l'âge, mais également les histoires personnelles et collectives. Dans le même temps, alors que s'éloigne l'ère des nationalismes, on voit s'affirmer un phénomène : l'arrivée en masse dans l'espace public sous toutes ses formes, de ces musulmanes, dans leur diversité et leur multiplicité, et ce en tant précisément que musulmanes. L'une des premières à avoir pointé ce fait est la sociologue turque Nilüfer Göle, dans son livre *Musulmanes et modernes [2]*. Au moment où on débattait en France de la compatibilité du port du foulard dit islamique dans les établissements scolaires, et que le parlement français s'apprêtait à voter la loi du 15 mars 2004 qui allait en interdire le port, Nilüfer Göle mettait en évidence le fait qu'en Turquie, la pratique visible de l'islam – et donc le port du foulard – était parfaitement compatible avec la participation aux processus de transformation historique. C'est ce processus que j'appelle *modernité*.

L'utilisation de ce concept de modernité, même de façon avant tout descriptive, pour renvoyer aux processus de changements sociaux, politiques et historiques, demande à être justifiée et précisée. En premier lieu, il ne s'agit certes pas d'opposer, comme on le fait trop souvent, tradition [3] et modernité – la tradition échappant à l'historicité – et considérer, par exemple, que toute l'activité domestique des femmes est de l'ordre du conservatisme et de la tradition, alors que l'émergence dans la sphère publique serait un phénomène entièrement nouveau. Il ne s'agit pas non plus d'assimiler la modernité au progrès, à l'émancipation, et à l'affirmation des femmes, et encore moins à une occidentalisation nécessairement positive. [4] Même si c'est le contact avec l'Occident, à travers la colonisation puis avec la mondialisation, qui a précipité les processus de transformation du monde arabe et musulman, qui ont conduit à des transformations profondes dans les institutions et les modes de vie [5], ces processus ont été et continuent à être divers. Il n'y a donc pas un seul modèle de modernité (occidentale) qu'il faudrait imiter et auquel il faudrait se conformer, mais une modernité plurielle. Les modes de changements et de transformations varient donc en fonction de l'histoire et du système de référence propre à chaque groupe (national, régional, culturel, etc.). [6]

Ce sont les « printemps arabes » et, auparavant, le mouvement vert en Iran, qui ont fait apparaître sur les écrans de télévision les images de musulmanes, voilées et non voilées, occupant les rues, et affrontant police et armée. Cette présence massive des femmes, aussi bien en Iran, en Tunisie, en Égypte, au Bahrein, au Yemen ou en Syrie, est une des caractéristiques majeures des révolutions arabes que les médias n'ont pas manqué de souligner. Ces images qui faisaient voler en éclats les stéréotypes étaient celles d'un double défi : défi porté au regard « occidental », défi à l'autoritarisme. Dans un univers médiatique où la burqa des Afghanes était devenu un symbole récurrent de « l'oppression des femmes en Islam » et où le port d'un voile était vu comme une «

régression » et une soumission à un ordre patriarcal impitoyable, on était mis en présence de cette « révolution tranquille » que venaient d'accomplir les musulmanes de tous bords. [7] « Regardez donc les images de ces femmes défiant le destin, au niveau domestique et au niveau international, et défiant la tyrannie sous toutes ses formes, » s'exclamait Hamid Dabashi [8]. Et il ajoutait : « La moitié d'entre elles se verrait, d'un bout de l'Europe à l'autre, dénier la dignité de choisir ses propres vêtements, en particulier, celles qui, en choisissant de porter le voile en France, en Allemagne ou aux Pays-Bas, ont heurté les sensibilités racistes. En Europe, on refuserait la pleine citoyenneté à ces femmes, et cependant elles sont à la pointe d'une succession de révolutions dans le monde arabe et musulman, qui fera date dans l'histoire ».

En fait, cette présence des femmes dans l'espace public des sociétés musulmanes est un phénomène beaucoup plus ancien qu'il ne paraît, mais il a toujours été occulté. Jusqu'à une période récente, l'histoire a été écrite par les hommes aux yeux desquels les femmes étaient largement invisibles ou bien devaient le demeurer, et comme l'histoire dominante a été également écrite par des hommes dominants, c'est-à-dire par les colonisateurs, les femmes des colonisés, et en particulier les musulmanes, ne pouvaient être, comme je l'ai déjà dit, que des victimes passives au secours desquelles il fallait se porter. [9] Des travaux récents ont montré au contraire que les femmes du monde arabe et musulman ont été présentes dans les processus de transformation de leurs sociétés et de leurs propres conditions de vie, dès le début du dix-neuvième siècle.

Elles sont en effet entrées très tôt dans la sphère publique littéraire [10], que ce soit la presse, la littérature, la poésie, et elles y excellent. Il n'est pas jusqu'à l'Arabie saoudite qui n'ait son lot d'écrivaines, dont certaines ont maintenant une notoriété qui va très au-delà des frontières de leur pays. C'est le cas en particulier de Rajaa Alsanea, qui, dans son roman *Filles de Ryad*, [11]raconte et analyse la vie de femmes jeunes et moins jeunes de familles aisées de la ville de Ryad, qui étudient, travaillent, aiment, et sont prises entre joies et chagrins, comme toutes les femmes du monde. On les voit négocier avec les règles et les normes qui sont celles de leur propre société à laquelle elles demeurent très attachées. [12] Ce roman est un roman par mails, comme il y a eu des romans par lettres – des romans épistolaires – dans la littérature européenne du dix-huitième et du dix-neuvième siècles. Les mails deviennent ici le lieu de l'expression de l'intime, et le réseau qu'ils tracent franchit largement les barrières entre les sexes et entre les pays. L'expression des sentiments passe donc par ces médias que l'on dit aujourd'hui hyper-modernes, qui servent de vecteurs aux différentes formes de mobilisation politique ou identitaire.

Les femmes du monde arabe et musulman ont également pris part de façon très active aux diverses luttes anti-coloniales et aux mouvements de libération de leurs pays respectifs : en particulier en Algérie [13], en Égypte [14], en Palestine, en Syrie et au Liban [15]. Elles manifestaient ainsi leur volonté de participer à la vie politique, dans tous ses aspects. Elles ont été ainsi présentes très tôt dans les partis politiques de tous les courants et d'orientations très diverses. Il convient ainsi de rappeler le rôle majeur joué en Égypte, où les femmes ont été très actives dans la vie politique dès les premiers moments de la lutte contre la colonisation britannique, par Zaynab al Ghazali (1917-2005) par exemple, dans la confrérie des Frères musulmans. Mais d'autres figures sont également importantes [16] et ce qui est remarquable, c'est qu'elles se sont situées en différents points de l'échiquier politique. Un très beau film, réalisé en 1997 par la cinéaste égyptienne Tahani Rached et intitulé « *Quatre femmes d'Égypte* », le montre bien. Il met en scène quatre femmes d'exception (Amina Rachid, Safynaz Kazem, Shahenda Maklad et Wedad Mitry) qui sont devenues amies, alors qu'elles ont été détenues dans la même cellule de prison, pour avoir protesté contre la politique menée par Anouar Al-Sadate. Comme c'est le cas aujourd'hui encore en Égypte, elles ne partagent pas les mêmes affiliations confessionnelles et/ou politiques, mais dialoguent et discutent, et confrontent leurs expériences et leurs analyses de femmes engagées. Il y a là un mélange de fidélité aux liens d'amitié et de débat démocratique,

parfois âpre, qui mérite d'être cité en exemple.

On parle moins de la part essentielle prise par les femmes à l'exercice de ce que l'on peut appeler la « démocratie par le bas », c'est-à-dire la gestion de la vie collective. Cette activité est essentielle à la survie du groupe, notamment dans des moments de conflit aigu, comme cela a pu être le cas dans les Territoires occupés (Palestine) au moment de la première Intifada (1987-1991), où l'on a pu assister à ce que j'ai nommé un « investissement politique du privé » [17]. On doit à Diane Singerman [18] d'avoir étudié ce phénomène de très près, en montrant comment, dans les milieux populaires de la vieille ville du Caire, où les classes populaires sont exclues de l'exercice de leurs droits politiques par un État autoritaire qui ne s'adresse qu'aux élites et ne se soucie pas de répondre aux besoins de la population, ce sont les femmes avec les hommes qui, grâce à un véritable système de maillage de la société, prennent en charge la gestion de la collectivité. On oublie quelquefois de rappeler que, selon les chiffres fournis par la Banque mondiale, les femmes d'Égypte sont, de fait, chefs de famille (et donc responsables) pour vingt-deux pour cent des ménages. À l'intérieur des réseaux islamiques qui émanent davantage des classes moyennes, les femmes développent, quant à elles, une activité éducative et caritative, [19] essentielle à la survie de sociétés où l'État est défaillant, dans la mesure où il n'assure pas les fonctions de protection minimale de la population. Cette activité des femmes est inséparable de l'activisme politique, et parfois plus efficace que le militantisme direct des hommes, ces derniers étant souvent suspects, et soumis à de fréquents contrôles par la police ou par l'armée. Là encore, on pourrait parler d'investissement politique du privé, dans la mesure où des tâches considérées comme spécifiquement « féminines » (nourrir, soigner, éduquer, conseiller) et que l'on rattache aujourd'hui à la catégorie du *care*, deviennent des vecteurs d'engagement politique, où les femmes jouent de leur prétendue faiblesse pour déployer leur activité. On peut ainsi penser que l'apparente marginalisation des femmes leur offre de vraies possibilités de mobilité, dans un espace où elles jouent sur leur non-visibilité pour être efficaces. La division des espaces, des rôles et des attitudes assignés, peut donc également être utilisée par les femmes comme facteur d'agentivité (*agency*).

C'est donc avec tous ces savoir-faire que les femmes ont envahi les rues, mais aussi la blogosphère, au moment des « printemps arabes » [20] , avant d'entrer en nombre dans les parlements de certains pays du Maghreb, comme la Tunisie ou l'Algérie. Même si cette proportion non négligeable d'élues est davantage le fait d'un jeu institutionnel que d'un choix populaire, il s'est opéré là un changement qui peut légitimement être qualifié de radical et dont ne mesure pas encore les conséquences.

Toutes ces femmes que je viens de mentionner, et il faudrait parler de beaucoup d'autres, ont été et sont des actrices majeures des changements sociaux et politiques dans le monde arabe et musulman contemporain. Mais elles ne l'ont pas toujours fait en tant que musulmanes, et certaines d'entre elles ne l'étaient pas, même si elles ont vécu, travaillé et lutté dans des pays de culture musulmane et bien sûr arabe (par exemple l'Égypte, la Palestine ou la Syrie). Ce panorama – trop rapide – ne pourrait être complet si on oubliait d'y mentionner un phénomène spécifique et relativement récent : celui de la mobilisation de l'islam par un nombre croissant de femmes de tous horizons, pour mieux s'affirmer comme sujets. Ce phénomène revêt différents aspects qui, du reste, ne s'excluent pas l'un l'autre.

Il s'agit d'abord de ce que l'on a appelé le « mouvement des mosquées » que l'on connaît en Occident depuis les travaux effectués en Égypte par Saba Mahmood [21]. Ce mouvement rassemble des femmes qui veulent développer en commun leur connaissance des textes sacrés de l'islam et se réunissent dans quelques mosquées du Caire. Elles s'adonnent ensemble à la relecture du Coran et d'autres texte sacrés, ainsi qu'au *tafsir*, (c'est-à-dire au commentaire et à l'exégèse) et à la prédication. Le propre de ce mouvement est de ne rassembler que des femmes, la prédication étant faite par des femmes, pour des femmes et devant des femmes. Les prédicatrices invoquent certes leur droit égal à celui des hommes à l'accès aux textes sacrés. Mais elles ne demandent pas à être considérées comme

les égales des hommes. La question que Saba Mahmood tente alors de résoudre est de comprendre le travail que ces femmes effectuent sur elles-mêmes pour « devenir les sujets désirants de ce discours autoritaire », en considérant en particulier que « la chasteté et la modestie obéissent à des ordres divins » [22]. Une autre caractéristique de ce mouvement que relève Saba Mahmood, c'est son quiétisme : les femmes du mouvement des mosquées ne sont pas des militantes politiques. Cependant, des travaux comme ceux de Sherine Hafez ou de Leila Ahmed, que j'ai cités plus tôt, ou mes propres recherches de terrain en Égypte, montrent qu'il y a des passerelles ou des porosités entre les différents mouvements, certaines femmes participant au mouvement des mosquées, mais aussi aux activités caritatives et parfois à des initiatives politiques (en particulier au sein des Frères musulmans), quand l'autoritarisme de l'État égyptien leur en laisse la possibilité et que la répression n'est pas trop forte.

Les féminismes islamiques qui se développent maintenant dans de nombreux pays, y compris dans les pays occidentaux, s'inscrivent quant à eux, dans une logique qui est celle à la fois d'un « retour à l'islam » par le port du voile et la réactivation des rituels, et celle d'une affirmation de l'égalité entre les hommes et les femmes. [23] C'est à partir des années 1970, avec la révolution islamique d'Iran, que l'on voit apparaître, dans des sociétés majoritairement musulmanes, des figures féminines qui développent de nouvelles pratiques et un discours sur les femmes qui place le « référent religieux au premier plan de leur défense d'une identité féminine musulmane » [24]. Les féministes islamiques sont des femmes hautement diplômées, et impliquées dans des activités professionnelles. Elles sont souvent universitaires (comme l'iranienne Ziba Meir-Hosseini, ou les égyptiennes Omaima Abou-Bakr ou Heba Raouf, l'américaine Asma Barlas), médecins (comme la marocaine Asma Lamrabet ou la tunisienne Amel Bensaïd), théologienne (telle l'américaine Amina Wudud ou la syrienne Hanane al-Laham, responsables de grandes ONG (ainsi, la malaisienne Zainah Anwar ou la saoudienne Manar al-Sharif qui a lancé la campagne pour le droit des femmes à conduire des voitures), pour n'en citer que quelques-unes, parmi les aînées : ce mouvement rassemble à travers le monde de plus en plus de jeunes femmes – parfois des converties à l'islam, mais toutes dans un élan de réislamisation qu'elles veulent compatible avec un plein accès à tous les droits des femmes. Il s'agit donc d'un mouvement transnational, très présent en Europe et aux États-Unis, et multiforme. Certaines féministes islamiques n'ont pas choisi de porter le voile, certaines sont politisées, et même fortement engagées dans le combat politique, comme la marocaine Nadia Yassine ou la syrienne Hanane al-Laham. On se souvient peut-être d'Ilham Moussaïd, militante du NPA, parti français d'extrême gauche. Le refus de présenter la candidature de cette femme voilée aux élections régionales de 2010 a provoqué dans ce parti une cassure dont il ne se remet pas. De fait, les féministes islamiques, quand elles ne vivent pas dans des pays à majorité musulmane, préfèrent souvent se cantonner au militantisme associatif local, ou choisissent le quiétisme, c'est-à-dire le retrait de l'engagement politique direct. Mais leur positionnement n'en demeure pas moins fondamentalement politique, puisqu'elles mettent en cause radicalement l'autorité masculine, le patriarcat, et donc toutes les formes de théocraties qui imposent de façon dictatoriale des lois aux femmes (et aux hommes) en prétendant s'inspirer de la parole divine.

Dans leur diversité, ces femmes cependant ont un certain nombre de points communs. En premier lieu, elles légitiment leur féminisme non pas dans une généalogie occidentale, mais en se référant aux femmes de l'époque « prophétique » de l'islam, celle que Mohammed Arkoun qualifiait de « subversive » [25]. À travers les figures d'Aïcha, d'Um Salam, de Zukheina, et de quelques autres, elles redonnent vie à un islam originel qui ne promeut pas le patriarcat, mais l'égalité des sexes. Cette référence est renforcée par la réaffirmation de la notion fondamentale de *Tawhid*, c'est-à-dire d'*unicité divine*, qui fonde l'égalité de tous et de toutes face au Créateur. Elles reprennent ainsi la logique de la théologie musulmane de la libération d'un Ali Shariati. La proclamation du *Tawhid*, à la fois unicité et unité divine, est pour Ali Shariati, non seulement une révélation, ou La Révélation, mais concerne

également le monde matériel dans lequel nous vivons. Elle signifie aussi « l'unité de l'univers et l'unité de l'être humain » et donc « l'unité de l'humanité, l'unité de toutes les races, de toutes les classes, de toutes les familles, et de tous les individus, leur unité en droits et en dignité » [26]. Plus fortement encore, Ali Shariati écrit que le monothéisme proclame que « Dieu est le soutien des dépossédés et des opprimés.(...) Son but est l'établissement de la justice ». [27] Cependant, si Ali Shariati fondait ainsi les luttes de décolonisation et les luttes de classes sur le *Tawhid*, il ne se préoccupait pas de la condition des femmes de son temps. Il se contentait de condamner un féminisme occidental qu'il réduisait de façon caricaturale à un appel à la liberté sexuelle inspirée par la psychanalyse, et d'appeler les femmes à suivre l'exemple des grandes figures du Shiisme, en particulier Fatima et Zaynab, en étant des épouses et des mères exemplaires. Les féministes islamiques prolongent donc sa pensée politique mais lui donnent une tout autre portée, tout comme les féministes occidentales de la génération des années 1970 s'étaient situées à la fois dans la ligne de la pensée marxiste et en rupture avec elle. C'est ainsi que peut être lue la formule choc de Christine Delphy lancée au tout début des années 1970 : « L'ennemi principal ce n'est pas le capital, c'est le patriarcat » [28].

C'est ainsi, dans ce contexte d'abord musulman, mais d'une certaine manière révolutionnaire (en tous cas au niveau des mœurs), et de l'intérieur de l'islam, que les questions féministes fondamentales sont posées. Ce sont les questions « du viol, de la violence domestique, du harcèlement sexuel, de l'inégalité salariale, de l'inégale répartition des tâches domestiques » [29], etc. S'y ajoutent des questions moins présentes chez les féministes « occidentales » actuelles qui s'accommodent mieux que leurs aînées des diktats de la société de consommation. Il s'agit du sexisme du monde publicitaire, avec ses représentations à la fois normatives et infantilisantes des femmes, qui transforme leurs corps en marchandise, en moyen de vendre des marchandises, et de « l'image dégradante véhiculée par le monde de la mode » [30], qui pèsent sur la vie quotidienne des femmes et sur l'estime qu'elles ont ou n'ont pas pour elles-mêmes.

Au-delà de cette critique, les féministes islamiques proposent un autre rapport au corps, marqué par la sacralité. Face à la désacralisation des normes religieuses, à la libération sexuelle et au dévoilement du corps qui, selon Zahra Ali, ont marqué la lutte pour l'émancipation des femmes en Occident [31], la grande majorité d'entre elles veut poser un autre rapport au corps et à la sexualité, mettre en avant le primat de la spiritualité, et sacraliser l'intime. Cette démarche ne s'inscrit pas dans une opposition au féminisme occidental, mais dans la prise en compte « décoloniale » d'une diversité, d'une pluralité sans hiérarchies, qui franchit les frontières comme dans le monde globalisé contemporain, en utilisant largement toutes les nouvelles technologies et les réseaux sociaux, en multipliant les rencontres et les échanges, d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre. Héritier aussi en partie du *black feminism* venu d'outre-Atlantique, ce mouvement multiforme franchit aussi les frontières qui séparaient la défense des droits des femmes de ceux des autres opprimé-e-s, et elle se veut autant antisexiste qu'antiraciste, dans un combat permanent (mais non violent) contre cette manifestation actuelle du racisme qu'est l'islamophobie. Les féministes islamiques font, en particulier, voler en éclats un des principaux stéréotypes brandis de façon récurrente par les islamophobes de tous poils qui assimile l'islam à un instrument idéologique et institutionnel d'oppression des femmes.

La mouvance du féminisme islamique, dans sa complexité et à travers ses différents courants, n'est certes pas majoritaire. Mais elle prend de l'ampleur et de la visibilité, et en articulant de façon tout à fait nouvelle la relation entre Orient et Occident, en établissant des ponts et des passerelles, de l'Asie à l'Amérique en passant par l'Europe et le continent africain, et en tissant de nouvelles combinatoires, elle montre la pauvreté de la théorie du choc des civilisations. Certes, les enjeux de cette réouverture de l'interprétation qu'entreprennent les féministes islamiques ne sont pas les mêmes pour les femmes qui vivent dans des pays où l'islam a été longtemps convoqué (à tort considèrent-elles) pour légitimer la domination des femmes par les hommes, et dans les

pays où le patriarcat s'est appuyé sur d'autres logiques. Mais toutes ces femmes musulmanes s'unissent dans la recherche d'une même conciliation entre leur foi et leur désir de s'affirmer comme des êtres humains à part entière et à égalité avec les hommes. On est là devant de nouvelles combinaisons entre autonomie et spiritualité, entre affirmation de soi et recherche de normes. On voit aussi se rétablir une continuité entre un passé fondateur (Médine) et le monde présent. L'histoire elle-même est réinterrogée, et comme l'ont fait naguère les historiennes et les sociologues féministes d'Europe et des États-Unis, mais aussi d'Asie et d'Afrique, en relation en particulier avec le courant des « *Subaltern Studies* », les chercheuses d'un certain nombre de pays musulmans s'attellent à un travail de réécriture non sexiste du passé, qui remet en lumière la présence et l'activité des femmes. [32] Ainsi, la modernité n'est pas en rupture avec ce qui se découvre et s'interprète de la tradition, mais elle s'en inspire et s'en nourrit. On peut même dire que ce qu'inventent en ce moment les femmes musulmanes, dont la présence dans les printemps arabes a été un symptôme, appartient à un au-delà de la modernité et des catégories issues de la colonisation. Elles sont en passe de faire advenir un monde nouveau.

Notes

[1] Mon utilisation ici des guillemets se justifie par le fait qu'aux yeux des orientalistes, le terme d'Arabe ne renvoie pas à une arabité politique, linguistique ou culturelle, mais englobe de façon indifférenciée également les Berbères, les Touaregs, voire les Iraniens et les Kurdes. Un des exemples paradigmatiques de cet usage en est l'Arabe sans visage dans *L'étranger* d'Albert Camus.

[2] Nilüfer Göle, *Musulmanes et modernes. Voile et civilisation en Turquie*. La Découverte, 2003.

Concernant l'Iran, un livre pionnier de Fariba Adelkah analyse un phénomène analogue, dans *La révolution sous le voile. Femmes islamiques d'Iran*. Karthala, 1991.

[3] Faut-il rappeler ici que toute tradition est « inventée ». Cf Eric Hobsbawm et Terence Rangers, *L'invention de la tradition*, Editions Amsterdam 2012. Ce livre est la traduction d'un ouvrage paru en anglais en 1983.

[4] Sur ces différents points, on peut lire l'excellente préface écrite par Lila Abu-Lughod au livre collectif qu'elle a dirigé, *Remaking Women. Feminism and Modernity in the Middle East*, Princeton University Press, 1998.

[5] Voir Leila Ahmed, *Women and Gender in Islam*. Historical Roots of a Modern Debate, Yale University Press, 1992, en particulier les chapitres 8 et 9.

[6] Sur ce thème, on peut lire en particulier l'ouvrage écrit sous la direction de Fereshteh Nouraie-Simone, *On Shifting Ground. Muslim Women in the Global Era*, The Feminist Press at the City University of New york, 2005.

[7] Cf. Leila Ahmed, *A Quiet Revolution. The Veil's Resurgence from Middle East to America*, Yale University Press, 2011.

[8] Hamid Dabashi, *The Arab Spring. The End of Postcolonialism*, Zed Books, 2012, page 183.

[9] C'est le sens de la formule de Gayatri Spivak, tant de fois citée : « Des hommes blancs sauvent des femmes de couleur des hommes de couleur » (dans *Les subalternes peuvent-elles parler* ? Editions Amsterdam, 2009, page 74.

[10] Sur le cas égyptien, voir Sonia Dayan-Herzbrun, « Quand, en Égypte, l'espace public s'ouvrait aux femmes »NAQD, N° 22-23, automne/hiver2006.

[11] Traduit et édité chez Plon, en 2007.

[12] Sur ce roman, lire Sonia Dayan-Herzbrun, « L'écriture de soi en pays d'Islam » dans *Poétique de l'étranger* n°8.

[13] Voir en particulier Djamila Amrane, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris, Plon, 1991.

[14] Voir Sonia Dayan-Herzbrun*, Femmes et politique au Moyen-Orient*, L'Harmattan, 2005.

[15] Voir Sonia Dayan-Herzbrun, « Femmes dans la lutte armée en Palestine et au Liban », dans Coline Cardi et Geneviève Pruvost, dir. *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, août 2012.

[16] Beaucoup d'entre elles sont évoquées dans le livre de Beth Baron, *Egypt as a Woman, Nationalism, Gender and Politics*, The American University in Cairo Press, 2005.

[17] Sonia Dayan-Herzbrun*, Femmes et politique au Moyen-Orient*, page 69.

[18] Diane Singerman, *Avenues of Participation. Family, Politics and Networks in Urban Quarters of Cairo*. Princeton University Press, 1995.

[19] Cf. Sherine Hafez*, An Islam of Her Own. Reconsidering Religion and Secularism in Women's Islamic Movements*. The American University in Cairo Press, 2011.

[20] Voir Sonia Dayan-Herzbrun, « Révolutions arabes : quel printemps pour les femmes ? », *Diasporiques*, juin 2012

[21] Le livre majeur de Sabah Mahmood, *Politics of Piety. The Islamic Revival and the Feminist Subject* (Princeton University Press, 2005) a été traduit en français en 2009 aux éditions de la Découverte sous le titre de *La politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*. Et il s'agit de fait, pour Saba Mahmood, autant d'observer et d'analyser un phénomène que de proposer une critique des *a priori* du féminisme dit « occidental ». Elle est ainsi devenue une référence obligée pour les analyses qui relèvent de ce que l'on appelle aujourd'hui le féminisme « décolonial ».

[22] Saba Mahmood, *ouvrage cité*, page 113.

[23] La littérature sur ce sujet est de plus en plus riche, mais je me contenterai de signaler deux titres : l'un plus ancien qui contextualise le phénomène alors qu'il commençait à se répandre à partir de l'Iran, *Feminism and Islam. Legal and Literary Perspectives* (sous la direction de Mai Yamani), Ithaca Press 1996. L'autre est récent et peut être considéré comme une anthologie de textes de féministes islamiques. Il s'agit du livre de Zahra Ali, *Féminismes islamiques*. La Fabrique, 2012.

[24] Zahra Ali, *ouvrage cité*, page 20.

[25] Mohammed Arkoun, *Pour une critique de la raison islamique* (Maisonnneuve et Larose, Paris, 1984), page 192.

[26] Ali Shariati, *Religion Vs Religion*, ABC International Group, 15th éditions 2010, pages 30-31(traduction de S.D.-H.).

[27] Ali Shariati, *ouvrage cité*, page 47.

[28] Cette phrase renvoyait à la célèbre formule de Lénine : « L'ennemi principal c'est le capital », Lénine distinguant un ennemi principal d'ennemis secondaires.

[29] Zahra Ali, *ouvrage cité*, pages 224 et 225.

[30] *Ibidem*.

[31] Ouvrage cité, page32,

[32] C'est une des tâches que s'est assigné le *Women and Memory Forum* du Caire qui regroupe des universitaires de différentes disciplines, ainsi que des juristes.

En finir avec la théorie de la plus-value

mercredi 4 avril 2018, par Christine Delphy

L'émergence sur la scène politique depuis plusieurs décennies de nouveaux mouvements sociaux rassemblant des femmes, des « gens de couleur », des homosexuelles a mis en cause le dogme communiste et socialiste de la place éminente, voire unique, de l'oppression de classe. Les intellectuelles progressistes, alliées de façon étroite ou lâche avec les partis communistes ou socialistes, sont poussées à revoir ce dogme. En effet, il faut faire à ces nouvelles luttes une place théorique répondant à leur importance politique. Mais laquelle ? Là est toute la question, qui est loin d'être résolue…

Extrait de :
***Pour une théorie générale de l'exploitation, Des différentes formes d'extorsion du travail aujourd'hui*, Paris, Syllepse, 2015, p. 67-87 avec l'aimable autorisation de l'auteure et de l'éditeur**

La place qui était faite jusqu'alors aux oppressions et dominations « autres » était mineure : on croyait les intégrer, mais en fait on les occultait en les considérant comme des épiphénomènes de la question principale, et les victimes de ces oppressions « secondaires » n'avaient ni feu ni lieu dans la « grande théorie ». Ce n'est plus possible aujourd'hui. À la suite des États-Unis et de la Grande-Bretagne, on commence à admettre en France, à côté de la « classe », le genre et la race/ethnie, comme étant des sources, voire des systèmes, d'oppression ou de discrimination. Mais de façon parallèle à ce qui se passe dans le domaine politique, ces trois dimensions ne sont ni traitées à égalité ni intégrées théoriquement.

Est-il satisfaisant de les laisser côte à côte ? Certes non, répondront beaucoup qui souhaitent les « articuler ». Or, avant de les articuler, il est nécessaire d'examiner dans quelle mesure cette articulation ou cette intégration est possible dans d'autres conditions que celles qui ont prévalu jusqu'à maintenant. Dans ces conditions antérieures, la classe, dotée d'un capital historique et intellectuel énorme, était le partenaire hégémonique ; elle parvenait toujours à phagocyter le genre, nouvellement apparu, mal compris, encore peu théorisé et, de surcroît, théorisé par ses victimes mêmes, êtres de peu de prestige. La race (ou l'ethnie) n'a pas eu plus de chance, peut-être pour les mêmes raisons.

Est-ce seulement le déséquilibre sociologique entre ces partenaires conceptuels qui est à l'origine de l'échec toujours répété des tentatives d'articulation ? Y a-t-il une autre raison, plus directement théorique ? Les deux explications sont loin d'être antinomiques d'ailleurs. L'hégémonie politique de la « classe », qui a des partis entiers derrière elle depuis plus d'un siècle, est la cause de son hégémonie intellectuelle. Le partenaire dominant n'a jamais eu à se remettre en cause. La définition interne de l'oppression de classe ne permet tout simplement pas une articulation quelconque avec quoi que ce soit parce qu'elle particularise indûment l'oppression de classe – l'exploitation capitaliste – et la rend incomparable aux autres oppressions. Cette particularisation tient à l'utilisation d'une théorie particulière de l'exploitation, la théorie de la plus-value, et cette théorie n'est pas utile à l'explication de l'exploitation capitaliste.

La dominance théorique de la forme « *capitaliste* dans la définition de l'exploitation

L'oppression de classe est définie comme l'oppression du capitalisme et, réciproquement, le capitalisme est censé définir l'oppression de classe,

et la société de classes au pluriel. Que la société soit hiérarchisée, tout le monde en est conscient. Mais la notion de « société de classes » permet-elle d'inclure toutes les oppressions ? Elle le pourrait, et l'aurait pu, si Marx et les marxistes en étaient restés à leur conception générale de « sociétés de classe ». Mais Marx et ceux qui l'ont suivi ont décrété que, à partir du milieu du 19e siècle, la nouvelle forme de la société de classes était le capitalisme. Les autres formes de divisions en classes étaient archaïques, condamnées à la disparition rapide, que ce soit dans les pays industriels ou dans les autres. Une doxa s'est mise en place qui identifie totalement plusieurs termes : économie, exploitation, capitalisme et classe. Ici, l'économie est prise au sens des classiques : il s'agit de l'économie de marché. L'exploitation est économique et, puisque l'économie est le marché, l'exploitation ne peut passer que par le marché. Les mécanismes de cette exploitation sont ceux du capitalisme, qui ne sont plus du tout ceux des modes de production « antérieurs », féodalisme et esclavagisme. Les classes de la société contemporaine sont censées être formées exclusivement des exploité·es et des exploiteurs du mode de production capitaliste. Hors de ceci, point de salut. Il ne peut y avoir d'exploitation non capitaliste, puisqu'il est décrété que tout dans nos sociétés appelées capitalistes est déterminé par le mode de production capitaliste et que toutes les sociétés, sauf quelques cas résiduels, sont capitalistes ; mais surtout, l'exploitation est totalement identifiée aux mécanismes par lesquels elle est produite dans le capitalisme.

Tel est le cœur du dogme qui a constamment été opposé par exemple aux féministes, et parfois par les féministes elles-mêmes, à l'idée que les femmes étaient victimes d'exploitation, et d'une exploitation spécifique. Idem pour les Noir·es, les immigré·es. Au mieux le dogme permet-il d'admettre qu'il existe des catégories de travailleurs et de travailleuses plus désavantagé·es que d'autres à l'intérieur du capitalisme. Toutefois, cette admission est tout de suite tempérée par l'évocation du besoin de la classe capitaliste de diviser (pour mieux régner) ; ce qui est certainement vrai, mais n'est pas d'un grand secours pour les catégories qui se trouvent toujours du mauvais côté. Car la « division » n'explique pas ses propres principes : pourquoi prend-elle ces formes-là et pas d'autres ?

Enfin, cette « explication » du sexisme et du racisme est un peu courte aux yeux des intéressé·es. Dans le dogme, le sexisme et le racisme seraient uniquement des moyens de placer certains individus tout en bas de l'échelle de la classe ouvrière. Ils ne seraient pas des systèmes propres et complets d'oppression, mais une tactique qui, en somme, se limiterait au marché du travail dans ses effets, même si pour produire ces effets, le capitalisme devait produire aussi des idéologies dévalorisantes. Or, les intéressé·es sentent, et parfois expriment très bien, qu'il y a plus à leur oppression que le fait d'être « surexploité·es » en tant que prolétaires et que leur oppression n'est ni un produit du seul capitalisme ni un bénéfice pour le seul capitalisme.

Dans la doxa, qui affecte des cercles bien plus larges que celui de ses producteurs et de ses consommateurs immédiats, la définition de la classe et du capitalisme sont quasiment synonyme dans le sens que l'un renvoie à l'autre et réciproquement, et que les deux sont fondés sur l'analyse d'une forme bien précise d'exploitation : l'exploitation par l'appropriation de la plus-value capitaliste. Dans ce système de pensée, exploitation et extorsion de la plus-value sont une seule et même chose. Et l'exploitation n'est plus qualifiée : tout se passe comme si cette forme, censée être la dernière en date – et aussi la dernière avant le renversement du capitalisme, dans une vision explicitement évolutionniste des stades de la société –, résumait toutes les exploitations passées : la seule qui reste est aussi réputée la pire. Or, ce système de pensée est celui des intellectuels progressistes, parmi lesquels les économistes non acquis à la pensée néolibérale, c'est-à-dire néocapitaliste. L'extorsion de la plus-value est non seulement toujours à leurs yeux le socle de la théorisation de l'exploitation, mais il est devenu d'autant plus urgent d'en démontrer l'existence que celle-ci est niée par la domination idéologique de l'école économique néoclassique qui « revient » sur les acquis théoriques post-classiques comme le néo-libéralisme revient sur les acquis sociaux.

On le voit, ce qui s'oppose à la compréhension des oppressions « autres » et à l'articulation souhaitée, c'est, d'une part, la négation qu'il existe ou puisse exister des exploitations de type non capitaliste, bien que ce rabattement de l'exploitation sur l'exploitation capitaliste ne soit pas inévitable, même dans la théorie du capitalisme ; et, d'autre part, le rabattement, déjà fait par Marx, entre exploitation des prolétaires et extorsion de la plus-value.

La construction théorique de la plus-value

Si l'on ne s'attache, pour le moment, qu'au deuxième obstacle, il n'est pas sûr que la théorie de la plus-value rend bien compte même de l'exploitation capitaliste stricto sensu, qu'elle a les vertus « scientifiques » qu'on lui prête. En effet, à quel besoin de démonstration répond-elle dans la théorie de Marx ? Au besoin de montrer que le partage de la valeur entre le capitaliste et l'ouvrier n'est pas équitable et que celui-ci, le capitaliste, exploite celui-là, le prolétaire. Or, ce n'est pas facile à montrer dans le cadre de l'économie classique qui prévaut au moment où il écrit, comme elle prévaut de nouveau aujourd'hui. Les deux partenaires font un contrat de travail ; l'ouvrier est libre, il ne doit pas son travail comme un serf ou un esclave au patron. Aussi les économistes contemporains de Marx refusent-ils la thèse de l'exploitation : pour eux, l'ouvrier est payé pour ses heures de travail, et si le capitaliste fait des bénéfices, ceux-ci viennent d'ailleurs, de son capital ou de ses vertus morales. Marx doit donc d'abord démontrer que le capital ne peut produire de bénéfices, et pour cela démontrer que l'argent ne peut pas produire d'argent. Il est amené ainsi à élaborer la théorie selon laquelle toute valeur provient du travail. Puis il est conduit à essayer de trouver par quel mécanisme un ouvrier effectivement payé pour ses heures de travail peut néanmoins produire de l'argent pour son patron. La façon dont il résout cette énigme est de produire une autre théorie : celle de la force de travail (Marx, 1968a : 509). Selon cette théorie, le patron n'achète pas comme on le croit le travail de l'ouvrier, mais la force de travail de celui-ci. La théorie de la force de travail est liée à celle de la valeur de la force de travail ; en effet, la différence entre le travail et la force de travail, c'est que la seconde a une valeur moindre que le travail. Mais comment, et pourquoi ? Marx ne veut surtout pas dire ou laisser dire que le travail effectué par l'ouvrier aurait d'une façon intrinsèque une valeur supérieure à celle de sa force de travail : que le travail effectué aurait une valeur supérieure au travail potentiel. Non : c'est parce qu'il travaille au-delà du moment où il a « remboursé » la valeur de sa force de travail – le montant de son salaire – que l'ouvrier produit une valeur « en plus » : la plus-value. Pour faire ce distinguo, Marx doit élaborer d'autres concepts comme celui de travail abstrait. C'est le même travail abstrait qui détermine la valeur de la force de travail et la valeur du travail.

Il s'agit donc d'une théorisation poussée, de l'élaboration d'un modèle extrêmement détaillé. Peut-être trop détaillé. En effet, chaque théorie doit être soutenue par une architecture qui se construit en amont de l'échange inégal entre patron et ouvrier, et qui en constitue les soubassements, mais qui est de plus en plus abstraite et invérifiable empiriquement. Plus la démonstration est poussée : « prouvée » par des théorisations logiquement antérieures, plus l'édifice est fragile, car plus il comporte de pièces qui peuvent être défectueuses.

- 1. D'abord, la notion sur laquelle Marx insiste, que la plus-value est produite par un allongement de la durée du travail, ne produit pas l'effet qu'elle devrait produire. Marx dit : la valeur de la force de travail coûte cinq heures de travail abstrait à l'ouvrier ; c'est ce qui lui est payé, et au bout de cinq heures, il a payé son salaire ; mais il travaille dix heures et ne reçoit pas la valeur de ces cinq heures supplémentaires ; c'est un surtravail pour lui et une plus-value pour le patron. Comment calculer indépendamment de ce postulat quand commence le travail supplémentaire, le surtravail ? On peut dire aussi : l'ouvrier est payé pour une journée de dix heures et cette

journée – sa force de travail – coûte moins, donc a une moindre valeur qu'elle n'en produit. Cette formulation ne diffère pas grandement de la définition précédente et pourtant elle introduit l'idée d'une différence de nature entre la capacité de travailler et le travail, ce dernier ayant comme par miracle une valeur supérieure au premier, étant capable de créer une valeur supérieure à son coût. Les deux énoncés sont si proches que le premier, par une espèce de gravité intellectuelle, se transforme presque automatiquement dans le second. Marx ne réussit donc pas vraiment à éviter la substantialisation du travail dont il se défend. Mais on pourrait dire que c'est lui qui l'a permise, précisément en distinguant force de travail et travail. Le fait que ces deux choses aient des valeurs différentes ne peut manquer d'apparaître – nonobstant les précautions oratoires – comme la conséquence d'une différence substantielle.

- 2. Par ailleurs, la valeur de la force de travail est plus ou moins égale au salaire, puisque par définition celui-ci ne peut varier beaucoup au-dessus ni en dessous de la valeur de la force de travail. Or, cette valeur de la force de travail, qui est constituée par le prix des biens que l'ouvrier doit acheter pour survivre, est difficile à mesurer, car elle comprend « un élément moral et historique » ; en d'autres termes, c'est ce que la classe ouvrière a l'habitude de consommer ou de dépenser, ce sont des besoins culturellement relatifs. Cette valeur est censée déterminer le salaire. Non seulement elle est culturellement et historiquement variable, mais elle n'est pas mesurable indépendamment du salaire. Donc, au contraire de ce qui devrait se passer, c'est le déterminé, le salaire, qui fournit la seule mesure objective du déterminant, la valeur de la force de travail. Le fait qu'en théorie la valeur de la force de travail soit logiquement antérieure au salaire a une conséquence grave : les luttes ouvrières par exemple, qui ne font pas partie de la définition de la valeur de la force de travail, sont censées être sans effet sur le niveau du salaire, puisque celui-ci est censé être par définition « indexé » sur la valeur de la force de travail.

On voit que le concept de valeur de la force de travail, au lieu de simplifier la réflexion sur l'extorsion d'une valeur incrémentale (la plus-value) par les capitalistes, la complique. Il interdit de prendre en compte l'histoire, c'est-à-dire le rapport de forces entre capitalistes et prolétaires. Aussi, la notion de valeur de la force de travail masque qu'elle ne varie pas seulement selon l'époque et le pays, mais selon le statut des personnes. Comment, avec une notion fondée plus ou moins explicitement sur une théorie des besoins, que l'élément « moral et historique » ne fait que nuancer, peut-on expliquer que les salaires des femmes et des enfants soient, depuis le Moyen Âge, la moitié ou les deux tiers des salaires des hommes ?

- 3. Le double symétrique de la valeur de la force de travail, c'est la valeur du travail. Un concept n'a d'existence que grâce à l'autre. Comment la valeur du travail est-elle définie ? La valeur du travail définit la valeur d'un bien : quand deux biens s'échangent de façon équivalente, c'est parce qu'ils contiennent la même quantité de travail abstrait ou moyen. Cette grandeur est nécessaire au raisonnement sur l'extorsion de la plus-value, puisque c'est la différence entre la valeur du travail incorporée dans le bien vendu par le capitaliste et la valeur de la force de travail payée à l'ouvrier sous forme de

salaire qui constitue le profit, la fameuse plus-value. Mais cette valeur, comme toute valeur, ne se réalise que dans l'échange. Et de quel échange parle Marx quand il établit la valeur du travail incorporé dans un bien ? De l'échange entre deux producteurs indépendants, par exemple entre un paysan et un artisan. Il se repose, pour établir la valeur des biens, et donc du travail dans le mode de production capitaliste, sur un stade antérieur du système de production – ou réputé antérieur – et de plus sur un stade où l'échange est censé être équitable : car c'est de l'équité de cet échange que naît la notion même de valeur du travail. Si l'échange n'était pas réputé équitable, si les biens ne s'échangeaient pas en fonction de la quantité de travail mise en eux, alors la notion même de valeur-travail s'écroulerait.

Comment peut-on supposer que cette valeur, créée dans un échange précis et situé, va subsister quand les conditions de cet échange – des gens qui échangent librement les biens qu'ils ont créés, bref une société de petits producteurs indépendants [1] est remplacée par une société composée de capitalistes et de prolétaires ? Il y a un paradoxe dans la théorie de la valeur du travail : cette valeur, créée dans un mode de production, est censée pouvoir subsister dans un autre mode de production. Et elle doit subsister puisque cette valeur est celle dont on va déduire la valeur de la force de travail pour calculer la plus-value. Sans valeur du travail, plus de plus-value.

- 4. Mais surtout, la notion sur laquelle la « valeur du travail » est fondée, ce rêve d'un marché où ne se rencontrent que des « producteurs et échangistes », est fausse, car la petite production marchande à laquelle pense Marx est en réalité une production familiale. Ce que le producteur indépendant porte sur le marché n'incorpore pas que son travail, mais aussi celui de sa femme d'abord et souvent celui de ses enfants, quand ce n'est pas également celui de ses frères et sœurs cadet·tes. Le travailleur indépendant est largement une fiction ; dans la réalité du 19e ou du 20e siècle, il est un entrepreneur familial et un exploiteur familial. Ceci est important en soi, on le verra dans la deuxième partie de ce texte ; mais pour ce qui nous concerne ici, cela a des conséquences sur la théorie de la valeur. Car, comment calculer la valeur du travail incorporé dans un bien, quand il n'y a pas un « producteur direct », mais plusieurs ? Quand, si seul l'un d'entre eux est échangiste, le bien incorpore le travail de producteurs et des productrices non échangistes, travail qui n'est pas rémunéré et dont on ne connaît pas la valeur ?

Donc, on voit que la plus-value, qu'on est censé pouvoir mesurer exactement, est la différence entre deux valeurs, mais que ces deux valeurs sont elles-mêmes non mesurables : la valeur de la force de travail, qu'on ne peut mesurer que par le salaire effectivement versé, et la valeur du travail, qu'on ne peut pas mesurer du tout dans le mode de production capitaliste, sauf à décider que le prix des biens sur le marché capitaliste est le même que celui des biens sur un marché de petits producteurs indépendants, dont on estime qu'il a disparu ; qui, de surcroît, même quand il existait, ou dans la mesure où il existe, est loin de réaliser l'échange de deux producteurs directs, et derrière lequel apparaît, sauf à l'ignorer par commodité comme la doxa le fait, un travail qui n'est pas échangé par ses producteurs et productrices directe·s : un mode de production non capitaliste et non marchand.

Le mystère de la boîte noire

Les concepts qui encadrent, définissent et

produisent le concept de plus-value ne sont pas opératoires. À quoi servent-ils donc ? Marx a essayé d'imaginer comment on pouvait passer à l'intérieur d'un échange équitable à un échange inéquitable, ce qui le mène à considérer la vente du travail libre comme un lieu sociologique complexe, recelant une chambre. Il a en somme dessiné l'éléphant à l'intérieur du python, comme l'aviateur le faisait pour le Petit Prince. Son erreur, ou celle de ceux qui l'ont suivi, c'est de prendre ce dessin pour une radiographie. Car, on ne sait pas ce qui se passe à l'intérieur du python, comment l'éléphant s'y place et même s'il s'agit vraiment d'un éléphant. On sait ce qui entre dans le python et ce qu'il en sort. Entre les deux, on ne peut faire que des hypothèses : des modèles. L'erreur commence quand on prend ces modèles pour des réalités.

- 1. Il est clair que les concepts de Marx, valeur de la force de travail, de valeur du travail et de plus-value sont des concepts abstraits qui ne sont pas faits pour être mesurés, pour avoir une fonction heuristique. Ils sont faits pour avoir une valeur de métaphores de ce qu'il voit comme une boîte noire : le mystère du travail-qui-produit-plus-qu'il-ne-coûte. Mais d'autres métaphores, d'autres images pourraient être imaginées pour tenter de mettre en scène ce qui se passe dans cette boîte noire. Il est essentiel de garder à l'esprit que la boîte noire reste une boîte noire : on peut faire des schémas représentant les chemins hypothétiquement parcourus par les choses hypothétiquement cachées dans son intérieur, mais aucun dessin n'est meilleur qu'un autre. La seule chose dont on soit sûr, c'est qu'une exploitation a lieu. Prendre les hypothèses que l'on fait sur la façon dont se produit l'exploitation pour l'exploitation elle-même, c'est une faute. En effet, on prend « l'explication »□–□en ce cas l'hypothèse faite par Marx□–□pour le phénomène. Et là où on ne voit plus l'explication, on prétend ne plus voir le phénomène. Or, sur ce plan, les marxistes sont responsables : car Marx n'avait aucun doute quant à la réalité de l'exploitation.
- 2. Une autre erreur consiste à prendre ces « explications » trop au sérieux : Marx a égalé l'exploitation à la plus-value, au profit. Or, le profit est le bénéfice que retire le capitaliste. Mais il ne mesure en rien l'exploitation du travailleur et de la travailleuse. Cette exploitation ne peut pas se mesurer en manque à gagner, en somme d'argent. Elle se mesure en faible revenu, certes, mais aussi et autant en conditions de vie et de travail qui sont en elles-mêmes des souffrances. Imaginons que les ouvriers et les ouvrières perçoivent la plus-value, toutes choses restant égales par ailleurs ; que sans changer de conditions de vie et de travail, ces personnes récupèrent ce qui leur a été volé sous une forme monétaire : qu'est-ce qui changerait pour elles ? Elles seraient des prolétaires plus riches ou moins pauvres. La division du travail et la hiérarchie sociale qui l'accompagne resteraient inchangées. La subordination, la pénibilité, la répétitivité des tâches, l'aliénation du produit, les horaires, la ségrégation de l'habitation, de la sociabilité : bref, tout ce qu'on appelle la « condition ouvrière », qui est en amont et en aval de l'extorsion de la plus-value, qui en est la cause et la conséquence, qui constitue l'essentiel de leur exploitation, ne disparaîtrait pas pour autant. Marx et les marxistes ont « froidement » réduit l'exploitation des prolétaires à une somme d'argent : la plus-value. Et, pensant prendre le point de vue de l'objectivité et de la science, ils ont en fait pris le point de vue des capitalistes. Le profit peut définir

ou mesurer le gain des capitalistes – encore que… –, mais certainement pas l'exploitation des prolétaires.

- 3. En amont de ces deux erreurs, une troisième est à l'œuvre : la volonté de produire une « explication » qui serait entièrement contenue dans les termes du capitalisme même et, plus précisément, du marché vu comme un « extérieur ». En effet, la « boîte noire », le mystère à expliquer, existe-t-elle ? Non. C'est un artefact. Il provient de ce que Marx insiste pour prendre l'échange salarial au pied de la lettre capitaliste : en termes économicistes. Si on accepte ces termes, on doit effectivement expliquer comment ce qui est « justement » payé peut cependant produire un gain injuste ; mais réciproquement, on n'est tenu de l'expliquer que si on accepte ces termes.

On n'est pas tenu d'accepter que l'économie soit un domaine séparé, ayant ses lois, des lois qui seraient semblables à des lois physiques, inhumaines. Il n'est besoin de recourir à la théorie de la plus-value que si on accepte que le travail soit bien vendu à son prix de marché ; mais qui dit cela, sinon le marché lui-même ? Qui postule que tout ce qui va sur le marché trouve son juste prix, sinon le marché lui-même ? Et qu'est-ce que le marché sinon une construction idéologique ? Le seul correctif que Marx y apporte est celui de la source de la valeur, qui devient chez lui le travail. Pour le reste, il se soumet entièrement aux définitions et postulats des classiques. Si en revanche on refuse cette définition de l'économie et qu'on la considère, de façon matérialiste et antinaturaliste, comme un arrangement normatif social, fondé sur la force, on peut se passer de la théorie de la plus-value.

La théorie marxiste dit avec justesse que la propriété privée se présente comme un rapport aux choses, alors qu'elle est un rapport aux autres et plus précisément au travail des autres. Les fruits d'un bien appartiennent au propriétaire de ces biens et non aux personnes qui travaillent sur ce bien. Cette règle, qui est une convention juridique, une loi positive, humaine, et non une loi naturelle, a pour résultat que le fruit de tout travail appliqué à un bien appartient au « propriétaire » de ce bien. La théorie communiste dénonçant l'appropriation privée des moyens de production est la base du marxisme et la base aussi de la théorie de la plus-value. Qu'est-ce que donc cette dernière apporte de plus ? Constitue-t-elle un progrès par rapport à la proposition « mère » ? Si on les examine de plus près, on s'aperçoit que la proposition « mère » et la proposition « fille » – la théorie de la plus-value – ne sont pas deux stades d'une même théorie se suivant obligatoirement et également nécessaires, mais deux formulations alternatives ou même deux théories concurrentes.

L'accaparement par certaines des moyens de production, qui prend la forme de la propriété privée ou celle du contrôle de type soviétique, et qui ne laisse aux autres que la propriété de leur travail, est-il insuffisant pour rendre compte de la possibilité d'extorquer le travail d'autrui ? Non, puisqu'il est nécessaire ; et qu'il est aussi suffisant, sauf dans un cas : si on veut expliquer le profit en restant dans les paramètres obligés de l'idéologie capitaliste, c'est-à-dire en acceptant la fiction selon laquelle tout bien, y compris le travail, trouve son « juste prix » sur le marché. La théorie de la plus-value, de la valeur de la force de travail en particulier, ne sert qu'à cela ; à expliquer « scientifiquement », c'est-à-dire dans les termes acceptés par les économistes dominants du 20e siècle, l'extorsion de travail. Elle est historiquement et socialement située dans un moment historique où, pour prouver aux autres économistes que les bénéfices venaient du travail des ouvriers et des ouvrières et non des vertus des entrepreneurs, Marx a dû employer leurs cadres théoriques.

La théorie de la plus-value a donc une utilité rhétorique, une force de conviction par rapport à un public précis, dans un contexte historique et social précis. Mais du point de vue de l'explication, elle est, par rapport à la route droite du contrôle des moyens de production, un détour inutile, qui finit par ramener au même point ; le chemin est rallongé, mais la

destination est la même. On pourrait imaginer d'autres détours, mais tous les scénarios, quels qu'ils soient, ne seraient qu'une variation sur le thème de la possession et de la dépossession, un ornement peut-être agréable, mais superflu.

Le détour par la théorie de la plus-value est substitué à la route principale : la propriété privée. De plus, ce détour est un scénario qui emprunte ses personnages à l'économie classique ; elle se pare donc des atours de la « science ». Tout un courant du marxisme est d'ailleurs « scientiste » dans un sens fort ; il ne se contente pas de croire que l'exploration « neutre » de la réalité peut découvrir l'exploitation, mais estime que l'exploitation doit être scientifiquement « prouvée » par cette science « objective », qui révèle une réalité préexistante et ne dépend pas du point de vue adopté. La théorie de la plus-value, née de la volonté de convaincre des économistes bourgeois, reste marquée par l'empreinte de ce positivisme. La théorie économiciste marxiste égale l'exploitation à la plus-value et fait de l'existence ou non de « plus-value » le test de l'existence d'une exploitation. Ceci n'a pas de sens historiquement, mais permet – c'est peut-être sa seule utilité – de rayer de la carte toutes les exploitations qui ne passent pas par le marché. Cette expulsion est assez paradoxale, car elle implique que l'extorsion d'une partie du travail (le surtravail) de quelqu'un·e serait pire que l'extorsion de tout son travail, que le salariat serait pire que l'esclavage ou le servage. C'est pourtant bien cela que soutiennent les marxistes quand ils réservent le mot exploitation à l'exploitation salariale.

La théorie de la plus-value particularise à outrance l'exploitation capitaliste ; certes, l'exploitation capita-liste est spécifique, mais elle a aussi des traits communs avec les autres exploitations. Or, la théorie de la plus-value est utilisée pour la faire apparaître non comme dotée de spécificités, à l'égal de toute exploitation, mais comme totalement différente des autres. Mais même si elle n'était pas utilisée dans un but nocif, il demeurerait une bonne raison d'en finir avec elle : elle n'est même pas utile à son objet propre, l'analyse de l'exploitation capitaliste.

Notes

[1] . « Le secret de l'expression de la valeur, l'égalité et l'équivalence de tous les travaux, parce que et en tant qu'ils sont du travail humain, ne peut être déchiffré que lorsque l'idée de l'égalité humaine a déjà acquis la ténacité d'un préjugé populaire. Mais ceci n'a lieu que dans une société où la forme marchandise est devenue la forme générale des produits du travail, où par conséquent le rapport des hommes entre eux comme producteurs et échangistes de marchandises est le rapport social dominant. » [Marx, *Le Capital*, Livre I, *Œuvres*, Gallimard, La Pléiade, tome I, 1965, p. 590-591].

Le langage enfin vu sous l'angle des violences sexistes

mercredi 4 avril 2018, par Éliane Viennot

Les derniers mois de l'année 2017 ont curieusement vu converger deux remises en cause de violences sexistes qu'il est rare de penser ensemble. Les deux affaires ont éclaté à quelques jours près : le 22 septembre pour « l'écriture inclusive », pratiquée dans un manuel de CM2 et dénoncée par le *Figaro*, le 5 octobre pour le harcèlement sexuel et les viols perpétrés par Harvey Weinstein durant trois décennies, révélés par le *New York Times*.

Tandis que celle-ci entraînait, tel un tsunami, une vague mondiale de révélations du même ordre, l'autre provoquait en France une sorte d'hystérie collective, alimentée par l'Académie française criant au « péril mortel » (26 oct.), et encore attisée par les 314 profs déclarant dans un Manifeste : « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin » (*Slate.fr*, 7 nov.). Ce vent de panique allait conduire des député·es à demander des sanctions au ministre de l'Éducation nationale (15 nov.), et le Premier ministre à publier une circulaire interdisant… l'usage des abréviations dans le *Journal officiel* (21 nov.) ! Pire encore, un retournement historique était annoncé par voie de presse : « L'Académie française promet finalement de s'intéresser à la féminisation de la langue » (*BFM*, 24 nov.). Catastrophe absolue pour celles et ceux qui, depuis des décennies, s'abritent derrière elle pour justifier leur jargon obsolète. « Écrira-t-on l'an prochain, *la procureure*, *la colonelle*, *la rectrice* ? » se désolait *Le Figaro*. De quoi passer une bien funeste trêve des confiseurs… et des confiseuses.
La « vieille dame » s'étant rendormie (sauf pour recruter deux hommes de plus – sur ce dossier-là, elle est vigilante [1]), il serait dommage d'en faire autant, et de ne pas profiter de la fenêtre qui s'est ouverte dans nos esprits, comme pour l'affaire Weinstein. L'épisode automnal constitue en effet ce qu'on pourrait appeler la « troisième bataille de la féminisation », après celle de 1984 (consécutive à la création par Yvette Roudy de la « commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes ») et celle de 1998 (consécutive à la décision de Jospin et Chirac de suivre les ministres demandant à être nommées au féminin et d'appliquer la règle à toute la fonction publique) [2]. Son analyse est riche d'enseignements qui permettent de mieux comprendre ce qui est en jeu sur ce terrain, et pourquoi il faut continuer de l'investir.

Une tempête attendue

L'effroi linguistique qui a saisi le pays à l'automne dernier est pour une bonne part dû à trois facteurs. Le premier est l'impréparation des journalistes, aujourd'hui comme hier. En janvier-février 2016, déjà, une émotion considérable s'était élevée dans le petit monde qui commente l'actualité à propos de la « réforme de l'orthographe ». Qui avait vingt-cinq ans d'âge. La seule actualité de l'heure était l'alignement des derniers éditeurs de manuels scolaires sur ceux qui avaient suivi (en ordre dispersé) les consignes recommandées depuis 1990. Au lieu de rappeler ce fait et d'appeler au calme étant donné la modestie de la réforme en question, au lieu d'en profiter pour expliquer pourquoi elle n'avait guère été appliquée et d'informer sur les réformes – de bien plus grande envergure – menées avec succès dans d'autres grands pays de langues romanes, beaucoup de journalistes ont hurlé avec les loups pendant plusieurs semaines. Puis l'actualité a changé, et tout le monde s'est dépêché d'oublier cette flambée d'indignation, sans tirer aucune conclusion de ce qu'elle révélait.

La polémique déclenchée à la rentrée 2017 autour du manuel Hatier n'était pas précisément attendue, d'autant qu'il avait paru en mars. En revanche, celle

que pouvait provoquer le Manifeste des profs contre la « règle scélérate » l'était, puisque la récolte des signatures, en cours depuis mai-juin, devait déboucher sur une publication à l'automne. Redoutant la méconnaissance des médias, j'avais demandé à mon éditrice d'avertir un certain nombre de journalistes qu'un événement linguistique allait avoir lieu, qu'il ferait certainement du bruit, et qu'on pouvait s'y préparer en lisant notamment *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* (2014) et *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »* (2016) – ouvrages réalisés pour le public non spécialiste. Elle l'a fait, proposant même d'envoyer des services de presse aux intéressé·es. Qui n'ont guère réagi. La presse avait d'ailleurs – déjà – peu réagi lors de la parution de ces livres.

Le deuxième facteur qui explique l'affolement de cet automne est l'impréparation et l'irresponsabilité des autorités politiques, et plus particulièrement de celles qui dirigent le ministère de l'Éducation nationale (où nombre de cadres demeurent pourtant d'un gouvernement à l'autre). En 2016, face à la levée de bouclier accueillant la « réforme de l'orthographe » (que l'État avait initiée vingt-cinq ans plus tôt, donc), le gouvernement Valls s'était entièrement défaussé. Le 5 février, on pouvait voir (on peut toujours ! [3]) sur le portail du site du Premier ministre, ce message invraisemblable : *« Il ne revient pas au ministère de l'Éducation nationale de déterminer les règles en vigueur dans la langue française. Ce travail revient à l'Académie française, depuis Richelieu. »* Les journalistes désorienté·es (on le serait à moins) s'étaient donc tourné·es vers ladite Académie, qui a juré comme un seul homme qu'elle avait toujours été contre. Ce qu'elles et ils auraient dû savoir.

Qu'un gouvernement républicain puisse s'en remettre aux décisions d'une institution créée sous l'Ancien Régime, dissoute à la Révolution, recréée sous Napoléon, finalisée sous Louis-Philippe, et à laquelle l'État n'a jamais donné de feuille de route (alors qu'il la finance), est pour le moins étrange. Qu'il trouve normal de lui laisser la main sur ce qui est enseigné dans les établissements placés sous sa responsabilité et financés par les contribuables, est stupéfiant. Qu'il ne sache pas, surtout, que depuis De Gaulle, l'Académie *n'est plus en charge de l'orthographe en ce qui relève des affaires de l'État* et de ce qui en dépend (par exemple les concours nationaux), est désespérant. Et pourtant c'est la réalité. Non seulement nos élites politiques ont peur de leur ombre, mais elles « croient » à l'Académie française comme les enfants au Père Noël.

Jean-Michel Blanquer en a encore donné une preuve le 15 novembre dernier à l'Assemblée, en déclarant que « l'usage [est] le seul arbitre [de la langue] avec l'Académie française », et en ajoutant – encore mieux ! – qu'il n'y a en France « qu'une grammaire, comme il n'y a qu'une langue et qu'une République » [4]. Ce qui lui a valu le lendemain, dans la presse, un démenti amusé de quelques linguistes, lui rappelant qu'il existe une « Délégation générale à la langue française et aux langues de France », qui dépend du ministère de la Culture, et qui, selon la communication de ce même ministère, « élabore la politique linguistique du gouvernement en liaison avec les autres départements ministériels ». On croit rêver.

Ce n'est évidemment pas à propos de l'orthographe que le ministre alignait ces sottises, mais à propos du Manifeste des 314 contre lesquels une représentante du MODEM lui demandait de sévir, et la tête encombrée de « points médians » contre lesquels venait de s'élever l'Académie. En première ligne sur les deux fronts, il aurait dû avoir réfléchi, ou, s'il n'a pas le temps, s'être fait conseiller. On aurait dû lui expliquer que le manuel Hatier comportait en tout et pour tout dix de ces fameux points, répartis sur cinq mots, et que, pour le reste, il était excellent ; notamment qu'il suivait, pour une fois, les suggestions des rapports régulièrement commandés par le ministère et pieusement conservés dans ses placards depuis des décennies, à propos de la nécessité d'évoquer davantage les femmes dans les livres scolaires. Concernant l'affaire des accords, on aurait dû lui expliquer que les enseignant·es signataires – tous et toutes diplômées des universités – n'avaient peut-être pas tort, et qu'il suffisait d'annoncer la mise en place d'une commission pour regarder la chose de plus près… On aurait même pu lui suggérer de féliciter celles et ceux qui avaient pris cette initiative, vu qu'il y a soixante-dix ans qu'elle aurait dû être prise : depuis que la

France est officiellement entrée dans un régime d'égalité des sexes.

C'était évidemment compter sans le troisième facteur à l'origine de la panique : l'existence du lobby ultra-réactionnaire qui s'est organisé lors du « mariage pour tous » et qui depuis surveille ce qui se passe à l'école. C'est lui qui a organisé la fronde contre « la théorie du genre » censée gangrener toute l'université [5], lui qui a eu la peau des « ABC de l'égalité ». C'est lui, assurément, qui a remarqué le manuel Hatier, dans les mains des élèves à la rentrée. C'est lui qui a fait circuler la fable de La Fontaine farcie de points milieu, que chroniqueurs et journalistes ont relayée à qui mieux mieux, alors qu'elle est à l'écriture inclusive ce que l'apprentissage de la masturbation était aux ABC de l'égalité. C'est lui qui a fait monter la mayonnaise sur les réseaux sociaux et dans la presse de droite. C'est lui qui est allé tirer l'Académie par la manche, comme il l'avait fait en 2013, après l'adoption du « mariage pour tous » (pour qu'elle explique que *mariage* ne peut signifier qu'*union d'une femme et d'un homme*), et en 2014, après la prise de bec entre Julien Aubert et Sandrine Mazetier à l'Assemblée (pour qu'elle certifie qu'il avait eu raison de l'appeler *Madame le président*) [6]. C'est lui qui a fait pression sur le Premier ministre pour qu'il « sonne la fin de la récré », et c'est lui qui a chanté victoire une fois la circulaire pondue, sans l'avoir lue, alors qu'elle ne va pas dans ce sens-là [7]. Et la presse y a cru, qui ne l'a pas lue non plus.

Le langage, un enjeu central pour l'avancée de l'égalité – ou la conservation du *statu quo*

L'impréparation des uns et la manipulation des autres n'expliquent pas tout. La brusque montée de la tension autour de « l'écriture inclusive », les excès de langage auxquels elle a donné lieu (« terrorisme », « délire », « massacre »…), la répétition en boucle de la question *« Mais n'y a-t-il pas plus urgent ? »* ou de l'exclamation *« C'est ridicule ! »*, mais aussi l'intérêt soudain suscité autour de cette question, la soif d'en savoir plus, la multiplication des tribunes dans la presse, sont à la mesure de l'importance du langage pour les êtres humains. Ce qui semble si naturel (nous parlons toute la journée, nous écrivons de plus en plus) est aussi, nous le savons bien, d'une extraordinaire complexité. Nous savons reconnaître qui parle bien et mal. Nous avons honte de nos lacunes. Mais nous croyons, du moins, pouvoir dire ce que nous voulons. Nous pensons être maîtres – et maîtresses – de nos pensées.

Le débat sur l'écriture inclusive, ou plus exactement sur le *langage inclusif* (car sa traduction écrite n'est qu'un volet secondaire de la question), a mis le projecteur sur la preuve du contraire : le langage façonne nos esprits, il oriente nos idées. Nous qui nous croyons libres dans notre for intérieur, nous sommes en réalité formaté·es pour obéir à certaines injonctions, pour voir le monde d'une certaine façon. En l'occurrence : pour trouver normale la domination masculine. Bien entendu, le langage n'est pas le seul responsable de ce formatage – d'où l'inanité des arguments du type « en farsi il n'y a pas de genre, et pourtant les femmes sont opprimées en Iran ». Bien d'autres agents contribuent à maintenir l'ordre du genre qui règne aujourd'hui un peu partout avec plus ou moins de férocité. Il n'empêche que celui-là en est un puissant, et il l'est d'autant plus que, la plupart du temps, il agit de manière inconsciente, à notre insu. Nous savons que les publicités, les images vues à la télé ou dans les journaux, les livres que nous lisons, les discours que nous entendons, les films que nous voyons nous influencent. Mais du moins n'est-ce pas nous qui les avons produits. Les mots, eux, sortent de notre bouche.

Cette révélation est violente. On n'aime pas découvrir à quel point on se fait avoir, ni à quel point on reproduit un ordre que l'on croit condamner. Et si on ne le condamne pas, si on ne fait pas semblant d'être pour l'égalité, on aime encore moins découvrir que les gens pour lesquels cet ordre a été fait viennent de se rendre compte qu'ils se faisaient avoir, et que d'autres sont en train de les aider à comprendre. La rage contre « les féministes » qui s'exprime depuis cet automne sur les réseaux sociaux ou dans certains médias n'a pas d'autre origine. Celles qui ont dénoncé les violences sexuelles ont montré à quel point elles étaient répandues. Celles qui proposent

d'user d'un langage inclusif révèlent que l'autre est exclusif. Et les preuves sont incontestables, sur un plan comme sur l'autre. Les féministes le disent depuis les années 1970 – c'est là leur seule puissance. Mais le reste du corps social ne voulait rien entendre, rien voir, rien penser. C'est l'ampleur du ras-le-bol, aujourd'hui, qui l'oblige à admettre la réalité ; à réfléchir aux mécanismes qui travaillent à notre complaisance, à notre indifférence.

Concernant le langage, nous commençons tout juste à prendre conscience de l'ampleur de ce formatage. Nous savons qu'il existe, depuis trente ans, une polémique autour des noms de métiers et de fonctions : dira-t-on *la juge* ou *le juge* ? Qu'on puisse se poser la question, qu'on ne l'accueille pas d'un éclat de rire, est en soi seul la preuve de notre soumission à l'ordre masculin. Que celles qui s'y soumettent n'aient pas l'impression « d'avoir de la barbe au menton », comme disait Mme de Sévigné quand on lui suggérait de parler d'elle au masculin, est la preuve de leur aliénation. Car ces usages n'ont rien à voir avec le français, qui veut (comme toutes les langues romanes) qu'on parle des hommes au masculin et des femmes au féminin – excepté en cas de métaphores (*« Quelle gourde, ce type ! » [8]*). Ils ont en revanche tout à voir avec l'histoire et avec le pouvoir : c'est au xviie siècle que certains noms d'activités ont commencé d'être bannis : non pas *boulangère*, *servante* ou *actrice*, métiers si féminins, mais *poétesse*, *médecine*, *autrice*, et plus tard *professeuse*, *compositrice*, *graveuse…*, « métiers ne convenant qu'à des hommes », disait Bescherelle dans sa *Grammaire* (1834).

Malgré trois décennies d'explications de textes, certaines femmes en sont encore là : la plupart des cent signataires de la tribune défendant « la liberté [des hommes] d'importuner [les femmes] » se désignent d'un nom féminin pour les activités « convenant à leur sexe » (*actrice*, *présentatrice*, *danseuse, travailleuse du sexe…*) et au masculin pour les autres (*auteur*, *écrivain*, *professeur*, *compositeur…*). L'occasion était-elle trop belle d'observer les liens qui existent entre l'aliénation psychologique et l'aliénation linguistique ? *Le Monde* a décidé, en tout cas, de nous priver de cette réflexion : à une (bizarre) exception près, les titres des quinze signataires mises en avant par le journal ont été mis d'office au féminin [9]. Signe que cette bataille-là, au moins, est gagnée.

Cependant la question des noms n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, et la polémique de l'automne a heureusement porté sur le reste : la domination écrasante du masculin dans les énoncés censés parler des deux sexes, et les différentes solutions pour s'en débarrasser.

Des réformes qui ne coûtent rien, qui peuvent rapporter gros, et que la langue elle-même nous suggère

Si le langage inclusif peut sembler nouveau, ce n'est qu'en comparaison avec le langage ordinaire : *« Les professeurs seront en grève demain car ils sont mécontents »*. Trois mots au masculin pour parler d'un secteur où les femmes sont majoritaires ! Et la chose se poursuit le plus souvent sur le texte entier. Pourquoi pas *« Le corps enseignant sera en grève demain pour marquer son mécontentement »* ? Ou *« Les enseignantes et les enseignants seront en grève demain pour marquer leur mécontentement »* ? On a beau se frotter les yeux, on ne voit rien de nouveau là-dedans, ni lexicalement, ni grammaticalement. À moins qu'on ose *« Les enseignant·es… »* ? Ce que nous sommes des milliers à faire tous les jours, quel que soit le signe employé pour abréger, parce que le besoin d'économiser son énergie est humain, et que les abréviations sont vieilles comme l'écriture. Si celle-là est nouvelle (d'ordinaire il s'agit de raccourcir un mot), elle présente l'avantage d'être parfaitement compréhensible, puisqu'on *voit* les deux mots rassemblés en un seul.

Il reste évidemment à peaufiner le système, en retenant les meilleures solutions parmi celles qui ont fleuri depuis une vingtaine d'années. Je fais partie des gens qui préconisent le point milieu (signe discret, exempt de connotations, réservé à cet emploi-là), unique en cas de pluriels (les *enseignant·es* et non les *enseignant·e·s*), et réservé aux mots ne présentant qu'une ou deux lettres de différence entre leurs formes féminine et masculine

(les *historien·nes recruté·es*). Pour tous les autres, le doublet en toutes lettres serait conservé, combiné à deux autres techniques très anciennes elles aussi : l'ordre alphabétique, qui résout le problème des préséances, et l'accord de proximité, qui évite nombre d'abréviations : *« Les directeurs et directrices seront nommées par le ministre »*. Si vraiment la place est contrainte (tableau, formulaire, tweet…), ou en cas de grosse paresse, la barre oblique unique peut signaler qu'on exprime les deux mots (les *commentateurs/trices*) et non qu'on propose un néologisme (*commentateurices*), ce à quoi peuvent conduire les troncatures parfois pratiquées (*commentateur·rice·s*).

Quant à oser *« Les professeurs et professeuses seront en grève demain »*, cela exige de désobéir à Bescherelle & Co, qui trouvaient scandaleux que les femmes investissent une profession faites pour eux seuls. Car c'est ainsi qu'on les nommait, ainsi qu'elles se nommaient [10]. C'est ainsi qu'elles se nomment toujours dans certains pays francophones situés loin de la capitale française et de ses foudres. C'est ainsi qu'il faudrait les renommer, plutôt que *professeures*, néologisme dont la finale ne s'entend pas – ce qui fait l'affaire des masculinistes obligés de reculer. Nos ancêtres ont employé ce mot (depuis le xvie siècle au moins) parce que c'est celui que la langue nous propose, à côté de *professeur*, comme *coiffeuse* à côté de *coiffeur* et *porteuse* à côté de *porteur*. Si nous nous effrayons de le prononcer, ce n'est pas qu'il est « laid », c'est que nous croyons sentir le fusil sur notre nuque – celui qui veille à la survie de l'ordre masculin. Même chose pour *écrivaine*, qui était employé au Moyen Âge dans les plus beaux quartiers de la capitale. Et même chose pour *autrice*, qui fait toujours trembler dans les chaumières et les rédactions des journaux, alors que c'est le féminin naturel d'*auteur* et le frère jumeau d'*actrice*, comme l'autre l'est d'*acteur*, les quatre mots venant du couple de mots latin *auctrix*, *auctor*.

Le langage inclusif s'appuie en effet, pour atteindre une réalité vraiment nouvelle – l'égalité des sexes – sur les ressources du français qui, elles, sont très anciennes. Et le travail réalisé à l'occasion de ces retrouvailles permet de mesurer l'ampleur de notre désinformation : sur notre langue, sur son histoire, mais aussi sur l'histoire de la littérature, de la politique, des relations entre les sexes… Si je dis par exemple que le terme *autrice* était familier aux contemporains de Louis XIV, et que je le prouve en citant un journal de ce temps, *La Muse historique* du 27 mai 1662 :

Au Carrousel de notre roi,

La jeune autrice de *Torquate*,

Pièce charmante et délicate,

A fait en style net et fin,

Un Carrousel pour le Dauphin.

j'exhume non seulement le mot mais la femme : Marie-Catherine Desjardins, *alias* Villedieu (1640 ?-1683), romancière, dramaturge, poétesse, jouée devant le roi, dont son contemporain Tallemant des Réaux écrit que son succès fut tel que « tous les gens emportés y ont donné tête baissée, et d'abord ils l'ont mise au-dessus de Mlle de Scudéry et de tout le reste des femelles [11] ». De cette véritable vedette, aujourd'hui éditée (un peu), étudiée (un peu), mise en scène par des féministes (un peu), l'école n'aurait-elle pas oublié de nous parler, comme de Catherine Bernard, d'Antoinette Deshoulières (autres grandes dramaturges), et de « tout le reste des femelles », elle qui nous a abreuvé de Molière, Corneille et Racine – et des autres ? Comme elle a oublié de nous dire – ou de nous faire remarquer – que ces auteurs pratiquaient l'accord de proximité ? Comme elle a oublié d'attirer notre attention sur les difficultés faites à ces femmes pour exprimer leur talent (collèges, universités, académies réservées aux hommes…) et sur les insultes qu'elles ont essuyées ?

Car tout se tient. Tout a été bon, pour faire des femmes le « second sexe », le sexe transparent, le sexe qui s'occupe des corvées domestiques et reste sagement en bas de l'échelle des professions, le sexe disponible pour les plaisirs, le sexe « qui devrait obéir », disait Rousseau. Les règlements, les lois, le droit – c'est l'évidence. L'exclusion des lieux où l'on s'instruit, où l'on passe des diplômes pour pouvoir accéder aux emplois supérieurs – c'est encore l'évidence. Mais aussi le silence sur l'histoire du

droit, de l'éducation, du travail, de la littérature, du pouvoir, des luttes..., pour qu'on s'imagine que le sort fait aux femmes est normal, que les choses ont toujours été ainsi, que celles et ceux qui persistent à vouloir autre chose, à trouver que le compte n'est pas bon, sont des fous, des folles.

Oublier l'homme

Je terminerai ce propos par le troisième grand chantier du langage inclusif : celui qui consiste à se débarrasser de LOM (comme écrit la linguiste Edwige Khaznadar). Là encore, un retour en arrière est bien éclairant. Comment se fait-il que nos autorités, nos élites, campent avec la dernière énergie sur les *« droits de l'homme »*, là où tous les pays ou presque ont opté pour les *« droits humains »* ? À en croire la Ligue desdits droits, où toutes les tentatives pour la rebaptiser ont échoué jusqu'à présent, il paraît que ce serait trahir l'histoire de la Révolution que d'y renoncer. Pourtant, nous avons renoncé à la guillotine, qui en vient tout droit aussi. Et aux pigeons voyageurs, qu'on utilisait fort à cette époque, comme le rappelait récemment avec humour l'une des lauréates du concours d'éloquence 2017 organisé par le collectif « Droits humains pour tous et toutes » [12]. L'explication est autre. Car de fait, nous avons trahi l'idéal des constituants, qui avaient donné la citoyenneté aux hommes et en avaient privé les femmes ; sans parler de l'idéal de leurs ancêtres des Lumières, qui avaient théorisé la séparation des sphères entre les sexes : aux uns l'espace public, aux autres l'espace domestique (et « l'empire de l'amour »). Nous l'avons fait un jour d'avril 1944, grâce à des gens qui n'avaient pas été élus, après une quarantaine d'autres pays nous devançant parfois depuis soixante ans. Et nul·le ne sait combien de temps la « patrie des droits de l'homme » aurait encore campé sur sa réserve, s'il n'y avait pas eu une guerre, et la décision historique du Comité français de la libération nationale, pour mettre un terme au blocage si bien rôdé des assemblées.

Une fois le mal fait, l'essentiel était de ne pas ébruiter la chose, de ne pas permettre qu'on réfléchisse à la révolution opérée, ni aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser les changements qu'elle portait en germe. Loin de fêter le premier vote des femmes, les élites médiatiques et politiques en ont fait un « non-événement ». Loin de purger les manuels scolaires des récits de mauvaises reines qui, depuis des siècles, justifiaient la mise à l'écart des femmes du champ politique, les responsables de l'Éducation nationale les y ont laissés jusque tard dans la Ve République, avant d'en faire disparaître à peu près toute figure féminine. Loin de revenir sur le dogme du « masculin qui l'emporte sur le féminin », dont la langue française s'était passée jusqu'à Richelieu, et que la IIIe République avait juste relooké (on disait jusqu'alors que « lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte », Bouhours, 1675), ces mêmes responsables ont continué de charger l'école de l'incruster dans la tête des enfants. Loin de nommer correctement les femmes qui pouvaient enfin s'investir dans la magistrature et les fonctions électives, la haute administration en charge des directives nationales les a affublées de titres masculins, quitte à faire dérailler la langue française (on se souvient du communiqué : « le capitaine Prieur est enceinte »). Quant aux constitutions, elles ont toutes, depuis lors, réaffirmé notre (?) *« attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789 »*, qui avaient permis d'exclure les femmes de la citoyenneté pendant 155 ans, plutôt qu'à la Déclaration universelle des droits *humains* de 1948, qui les incluait.

Moyennant l'ensemble de ces efforts, les Françaises n'ont jamais dépassé les 4,5 % d'élues au Parlement durant les 50 ans suivants. Et les hautes sphères de la fonction publique n'ont commencé à voir leurs « premières femmes » (ambassadrices, préfètes, présidentes d'université, rectrices...) que dans les années 1970. Il a fallu la parution des premières statistiques européennes, en 1992, pour qu'on découvre que la France occupait la dernière position de « l'Europe des douze ». Ce qui peut être vu sous un autre angle : la « patrie des droits de l'homme » – expression qu'il convient de prendre au pied de la lettre – caracolait encore en tête des nations refusant la *gynécocratie*, comme le disaient au xvie

siècle ses intellectuels masculinistes, en se félicitant qu'elle soit la seule à ne pas « tomber en quenouille » [13]. *Leadership* qu'elle avait construit, avec la mise au point de la loi salique, au xve siècle, et qu'elle reprit en 1789, en mettant en route sa première constitution, que sur ce point devaient copier tous les pays d'Europe.

Une prochaine modification de la Constitution devra donc notifier ce changement d'*attachement*. Il faudra ajouter aussi quelques mots à la phrase *« La France [...] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens* et citoyennes *sans distinction d'origine, de race,* de sexe, *ou de religion »*. Les deux ajouts ne se recouvrant pas, comme on le sait aujourd'hui, puisque des personnes inclassables dans un genre ou l'autre sont discriminées par ce fait même. Bien d'autres choses, encore, devront être réécrites. Le titre II, par exemple : « Le président de la République ». Expression que les articles suivants déclinent à l'envi, assortie de tout ce qu'il faut de *candidats*, de *Premier ministre*, de *conseillers d'État*, d'*officiers*, de *recteurs*, etc. Et pendant qu'on y est, il faudra débaptiser les « sciences de l'homme », et les « maisons des sciences de l'homme », et le « Musée de l'homme »...

Les personnes qui s'opposent à ces réformes n'ont aujourd'hui plus d'arguments pour soutenir leur point de vue, et elles perdront sans doute bientôt l'aide de l'institution qui leur servait d'appui. C'est la dernière raison de leur colère et de l'outrance de leurs propos. Celui même qui consiste à dire que l'adoption du langage inclusif ne changerait rien, car « la langue ne précède pas les évolutions sociales », n'est qu'une preuve de plus qu'elles n'ont pas compris où nous nous en sommes : le changement a déjà eu lieu. Les pourcentages écrasants d'hommes qui régnaient sur les assemblées, les ministères, les conseils d'administration, les jurys, les présidences... ont commencé à fondre. Et ils vont continuer de le faire. Si nous en sommes venu·es à questionner le langage, à proposer qu'on parle des confiseurs *et confiseuses*, c'est que voici longtemps déjà, des gens qui avaient pignon sur rue se sont mis à parler à l'autre sexe. *« L'une des manies les plus ridicules des hommes politiques, lorsqu'ils haranguent le peuple, est de s'écrier : "Françaises, Français !" »*, écrivait l'académicien Jean Dutourd en juin 1984, quelques mois après la création de la fameuse commission de terminologie. Les pères du langage inclusif, c'est eux ! Si nous y sommes revenu·es, depuis quelques années (la campagne *Pour que les hommes et les femmes soient belles !* date de 2011), c'est qu'il y a aujourd'hui suffisamment de femmes en position d'agir et de se faire entendre, et qu'elles n'ont plus peur de leur ombre, elles, ni de contester jusqu'à ce qui semblait, hier encore, inaudible. L'ennemi bouge encore, à n'en pas douter, mais il n'est plus ce qu'il était. Il va se défendre, c'est une évidence, et il va encore trouver des alliées pour l'aider à se défendre. Mais il continuera de s'affaiblir.

Notes

[1] Michel Zinc fut élu à l'Académie française le 14 décembre 2017. Et Patrick Grainville le 8 mars 2018 : « À la suite de cette élection, l'Académie comptera désormais trente-quatre membres, dont seulement quatre femmes, cinq sièges restant à pourvoir. » [Bertrand Leclair, *Le Monde*, 10 mars 2018].

[2] Sur cette « guerre picrocholine », voir É. Viennot et *al.*, *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, éd. iXe, 2016.

[3] Voir réforme de l'orthographe. Le texte qui suit la phrase citée a été rajouté par la suite ; il est en contradiction avec elle.

[4] Voir cette déclaration.

[5] La réalité est bien différente : à l'exception de quelques disciplines, l'université française a résisté pendant trente ans à l'introduction des problématiques du genre, et certains secteurs y résistent toujours très vaillamment. Voir à ce sujet Nicolas Mathevon & É. Viennot (dir), *La Différence des sexes : questions scientifiques, pièges idéologiques*, Paris, Belin, 2017.

[6] Le député UMP ayant refusé de l'appeler « Madame la présidente », et s'étant vu rappeler à l'ordre, une pétition de 140 député·es avait demandé la levée de sa sanction ; voir ma tribune. Sur la demande d'intercession relative au mariage pour tous, voir Daniel Garcia, *Coupole et dépendances. Enquête sur l'Académie française* (Éditions du moment, 2014), qui reproduit leur « avis ».

[7] Voir « la fin de la récré ».

[8] C'est le cas des deux mots toujours mis en avant pour « prouver » que cette loi n'existe pas : *sentinelle* et *estafette*, deux mots d'origine italienne passés en France avec leur genre, comme il se doit. Quant à *sage-femme*, l'expression vaut évidemment pour les deux genres, puisque *sage* y signifie « personne qui sait quoi faire » (face à une femme qui va accoucher).

[9] Les véritables signatures étaient visibles dans la liste complète publiée sur le web.

[10] Voir les occurrences répertoriées sur le site de la Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime, rubrique « la guerre des mots ».

[11] *Historiette* de Mlle Desjardins, l'abbé d'Aubignac et Pierre Corneille.

[12] Chloé Sebagh.

[13] Sur cette longue histoire, voir mon étude *La France, les femmes et le pouvoir*, Paris Perrin (1. *L'invention de la loi salique, ve-xvie siècle*, 2006 ; 2. *Les résistances de la société, xviie-xviiie siècle*, 2008 ; 3. *Et la modernité fut masculine, 1789-1804*, 2016).

Le genre des choses et les choses de genre

mercredi 4 avril 2018, par Jean-Marie Harribey

L'éclatement de l'affaire Weinstein aux États-Unis a provoqué une déflagration dans le monde entier : la parole des femmes contre les violences et agressions sexuelles qu'elles subissent s'est libérée et rien ne pourra désormais l'arrêter. Dans le même temps, en France, s'est ravivée la pression pour mettre en pratique une « écriture inclusive », destinée à mettre la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes au cœur de la langue française, de sa grammaire et de sa calligraphie, et donc de la symbolique exprimant les représentations collectives et les valeurs. Plus généralement, il s'agit de remettre à plat la domination et l'exploitation subies par les femmes en les conceptualisant de manière nouvelle, afin de mieux aider à transformer la réalité.

Pour autant, partager totalement la cause féministe empêche-t-il de porter un regard distancié, sinon critique, vis-à-vis des théorisations proposées ? S'engager dans une voie critique est un pari risqué, mais c'est peut-être le moyen de tirer le meilleur parti de la notion de genre(s). Sans prétendre épuiser, loin de là, cette notion, voyons ici les choses sous l'angle méthodologique en prenant les cas de l'exploitation des femmes et de l'écriture inclusive.

1. L'exploitation des femmes comme rapport social

Le concept d'exploitation est directement issu de Marx : la force de travail prolétaire s'échange contre un salaire, qui couvre les besoins dits nécessaires ou déterminés comme tels par les rapports de force, mais qui est inférieur à la valeur qu'elle ajoute ; le capitaliste prélève donc sur le travailleur une plus-value qui vient grossir son capital. Ainsi se met en branle l'accumulation. Pendant longtemps, la tradition marxiste a considéré que le travail domestique effectué gratuitement, presque toujours par les femmes, était une façon pour le capitalisme d'économiser du capital. En participant à la reconstitution de la force de travail sans frais, le travail des femmes, bien que non productif de valeur et de plus-value, favorisait cette production. L'exploitation des femmes n'était alors qu'un sous-produit de l'exploitation des travailleurs. Ainsi, pour conceptualiser le travail accompli par les femmes dans la sphère domestique, on ne dispose pas d'un concept équivalent à la plus-value de Marx. Et ce concept n'est pas applicable au travail domestique. Sauf au second degré : le travail domestique ne produit pas de valeur marchande susceptible de valoriser le capital, mais le capitalisme bénéficie indirectement du fait que le travail domestique soit effectué gratuitement. Il participe ainsi à la reconstitution de la force de travail salariée. C'est en gros ce que disait l'analyse marxiste traditionnelle. Par exemple, on pouvait trouver la théorisation suivante :

> « Il s'agit là de rapports capitalistes de reproduction et non de rapports interpersonnels ; ces rapports entre les hommes et les femmes passent par le filtre de leurs rapports aux conditions de production et de reproduction. Tout comme les rapports entre les classes sociales passent par le filtre de leurs rapports aux moyens de production (qui constituent la base matérielle du pouvoir qu'exercent sur les travailleurs les détenteurs des moyens de production), les rapports entre les hommes et les femmes dans une société capitaliste passent par le filtre de leur accès inégal aux conditions nécessaires à leur reproduction physique et sociale, de jour en jour et de génération en génération. [...]

[redacted]

Dans la seconde moitié du XXe siècle, au moment où justement l'entrée des femmes dans le salariat fut massive, cette vision traditionnelle fut largement contestée et remise en cause parce qu'elle ne rendait pas compte de la domination masculine, dont la marque la plus commentée est l'absence durable de partage des tâches domestiques : en France, en moyenne, 4h01 par jour pour les femmes contre 2h13 pour les hommes, même si l'écart se réduit depuis 25 ans [2]. Mais ce dernier constat est loin de recouvrir toute l'étendue de cette domination, notamment symbolique [3].

Un large courant d'écrivaines féministes a entrepris une démarche de déconstruction de la vision traditionnelle. Comme l'expliquent Elsa Galerand et Danièle Kergoat [4], une sociologie féministe matérialiste s'est constituée en entreprenant la critique du travail et en analysant « les rapports sociaux de sexe en tant que rapports de production ou d'exploitation irréductibles au capitalisme ». Pourquoi cette sociologie est-elle matérialiste avec une nette filiation marxienne ? Parce que ce que sont, font et pensent les humains correspond avec ce qu'ils produisent, comment ils produisent et quels rapports ils nouent entre eux pour ce faire. Autrement dit, ces rapports sont toujours historiquement situés.

Au sein de ce renouveau, la sociologue Christine Delphy occupe une place particulière car elle a proposé dans la décennie 1970 une conceptualisation qu'elle a voulu alternative à (ou plus globale que) la théorie marxiste de l'exploitation. Plus précisément, elle s'est efforcée de construire une « théorie générale de l'exploitation » pour analyser les « différentes formes d'extorsion de travail aujourd'hui » qui ne se résument pas à l'exploitation capitaliste. [5] La problématique qu'elle pose est celle-ci :

[redacted]

Il faut préciser que, plus loin, Christine Delphy ne considère pas tout le travail ménager comme domestique. Selon sa définition, seul le travail gratuit effectué pour un autre est domestique. Le travail pour soi n'est donc pas dit domestique par elle.

Ce mode de production domestique est caractérisé par deux classes aux intérêts contraires : la classe des hommes, dominatrice, et la classe des femmes, dominée. On pourrait croire que cette analyse vient conforter, en la complétant, celle de l'exploitation capitaliste. Non, pour Christine Delphy,

[redacted]

[7]

La sociologue avance deux arguments essentiels. Le premier est qu'une situation d'exploitation doit être évaluée selon des normes morales et politiques et non comme une réalité économique objective. Or, Christine Delphy fait des femmes une classe sociale parce qu'elle enracine l'exploitation domestique dans un « mode de production patriarcal » par le biais du rapport social fondé sur la gratuité dont bénéficient les hommes, tout en rejetant une objectivation de type économique. Ne s'agit-il pas d'un balancement entre deux idées contraires ?

De plus, il ne suffit pas d'expliquer, dit-elle, que les prolétaires travaillent plus longtemps que le temps nécessaire à produire l'équivalent de leur salaire. Il faut se demander : pourquoi le font-ils ? Parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement : la longueur de la journée de travail est fixée par l'employeur, au mieux, de nos jours, encadrée par la loi, pourrions-nous ajouter. Mais où est la nouveauté de cet argument qui redit ce qu'avait toujours dit Marx : la longueur de la journée de travail n'est pas naturelle, elle est le résultat d'un rapport de force ? Christine Delphy pense que « cette injustice, ce vol, sont masqués par la distinction entre ' force de travail' et 'travail' et donc entre 'valeur de la force de travail' et 'valeur du travail' ». [8] Risquons-nous à dire qu'il s'agit ici d'un pas en arrière dans l'histoire de l'économie politique. L'un des mérites de Marx est d'avoir précisément inventé le concept de force de travail, parce que celui de « valeur du travail » utilisé par les classiques Adam Smith et David Ricardo avant lui, et qu'il bannit, confondait deux choses : la valeur du produit du travail et la valeur reçue par le travailleur. Le plus explicitement du monde, Marx entendait sortir de « leurs cadres théoriques » et non pas y rester enfermé [9]. Faire comme Christine Delphy de la théorie de la plus-value (égale à la différence entre la valeur que produit le travailleur et celle qu'il reçoit en salaire) un « oxymore : une exploitation sans vol [...] une création aussi paradoxale que la génération spontanée ou l'Immaculée conception » n'est-il pas un contresens ? Christine Delphy écrit : « la différence entre le travail et la force de travail, c'est que la seconde a une valeur moindre que le travail » [10]. Donc, pour récuser le concept de plus-value, Christine Delphy réintroduit chez Marx ce que celui-ci avait rejeté car la « valeur du travail » n'a aucun sens. Et l'étonnant est que Christine Delphy propose de « supprimer la distinction mystifiante entre 'valeur de la force de travail' et 'valeur du travail' » [11], alors que la suppression qu'elle revendique n'aurait de sens que si la notion de « valeur du travail » en avait un, ce que Marx avait réfuté avec la plus extrême vigueur. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes que de lire : « Même si on se débarrasse de la *théorie* de la plus-value, la plus-value reste, et heureusement, car elle existe. » [12]

Le deuxième argument de Christine Delphy est plus important et nous mène au cœur de sa démonstration, une fois qu'on s'est séparé des contradictions logiques précédentes. L'exploitation étant définie à juste titre comme un « vol » ou une « extorsion de travail gratuit », [13] le travail domestique relève du concept d'exploitation, même s'il ne produit pas de plus-value. Il ne s'agit pas ici pour nous de nier cette exploitation, mais si cette exploitation relève d'un « mode de production » appelé par Christine Delphy « patriarcal » ou « domestique », celui-ci est, par définition, distinct du mode de production capitaliste. Que signifie alors la recherche d'une « théorie générale de l'exploitation » qui pourrait englober simultanément deux modes de production distincts ? Cette recherche est vaine dès lors qu'on suppose comme Christine Delphy l'existence de ces deux modes de production, car un seul concept ne peut pas rendre compte de deux réalités différentes. [14]

Christine Delphy récuse le concept de plus-value qui n'est pas capable de rendre compte en même temps de l'exploitation capitaliste et de l'exploitation subie par les femmes, alors qu'il n'a été forgé explicitement que pour la première, et jamais Marx n'a eu cette idée autant fausse que saugrenue selon laquelle il n'y aurait « exploitation que là où il y aurait plus-value » [15]. Quel concept peut-on utiliser alors pour

critiquer la seconde ? C'est Christine Delphy qui donne la réponse : le surtravail [16]. Mais, là encore, c'est Marx qui nous lègue ce concept qui est plus général que celui de plus-value, car la plus-value résulte d'un échange monétaire de marchandises dans un cadre capitaliste, tandis que le surtravail prélevé sur les serfs dans le système féodal ou, dans le cas de notre discussion, le surtravail prélevé sur les femmes ne résultent pas d'un échange marchand. [17] Il serait curieux de soupçonner Marx de réductionnisme de toutes les formes d'exploitation à la seule exploitation capitaliste, alors qu'il prend explicitement la précaution méthodologique de rapporter les concepts qu'il forge au seul mode de production capitaliste. [18] S'agirait-il chez lui d'économisme ? Nous ne le pensons pas davantage car le facteur qui positionne le curseur entre travail nécessaire à la reproduction de la force de travail et surtravail est le résultat de confrontation sociale. On pourrait même retourner l'argument du réductionnisme car le « mode de production domestique » est-il en mesure de rendre compte de toutes les formes de domination exercées sur les femmes ? Par exemple, les violences sexuelles ne relèvent certainement pas de la même analyse que le surtravail effectué à la maison. Cela est si vrai que la définition du surtravail donnée par Christine Delphy est plus d'ordre politique que véritablement économique, dans la mesure où la gratuité est « en raison de la nature du contrat qui lie la travailleuse – l'épouse – au ménage, à son 'chef' » [19].

Les travaux plus récents de Christine Delphy nuanceront le caractère abrupt de sa première théorisation de son mode de production [20]. D'une part, elle fait remarquer que :

> « je n'ai jamais prétendu dans l'article 'L'ennemi principal' que le MPD [mode de production domestique] était parfaitement superposé à la division sexuée/genrée de l'humanité : comment aurais-je pu le dire puisqu'au moment même où je l'établissais, j'en disais que, fondé sur l'exploitation familiale, ses victimes comprenaient *toutes* les victimes de cette dernière ? Je disais aussi que cette théorie ne rendait pas compte de *toutes* les oppressions des femmes. Et je l'ai précisé dans l'avant-propos du livre : non seulement a) le MPD ne rend pas compte de toutes les oppressions des femmes, mais b) il ne rend pas compte de toute leur oppression économique. Sur le premier point, l'avant-propos est clair : cette 'insuffisance' constitue, à mes yeux, non une faiblesse mais une force. Sur le deuxième aussi : je me méfie de, et ne souhaite *pas*, trouver un système qui rende compte de la division genrée, toute la division genrée et rien que la division genrée. » [21]

D'autre part, Christine Delphy répond sur le terrain méthodologique et épistémologique où ses critiques l'entraînent :

> « l'oppression des femmes est spécifique non pas parce que les femmes seraient spécifiques, mais parce que c'est un type d'oppression unique. Mais est-il unique qu'une oppression soit unique ? Non, c'est banal : toutes les oppressions sont uniques, comme les individus. La singularité est ce qu'il y a de mieux partagé au monde. Ceci ne signifie pas que cette singularité soit obtenue par des mécanismes totalement originaux. Or c'est le sophisme courant : puisqu'elle (cette personne, cette oppression, cette chose) est spécifique, elle ne doit ressembler à aucune autre. Au contraire, je considère l'oppression des femmes comme un cas particulier du phénomène général de la domination – *pas plus particulier qu'un autre cependant.*

> Le but d'une analyse scientifique de l'oppression, comme de tous les phénomènes, ce n'est pas de célébrer – ou de se lamenter sur – la singularité de chaque individu, que cet individu soit fleur, personne, événement historique ou mécanisme social, mais (comme je l'ai écrit dans l'avant-propos) de le découper en morceaux (qu'il s'agisse de feuilles, de jambes, de molécules, d'institutions, de procédures, etc.), comparables

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Cependant, cette clarification épistémologique laisse un autre terrain à explorer : quelles sont les limites que l'on dresse pour définir le travail ? Dans la discussion autour de l'œuvre de Christine Delphy, Étienne Balibar lui demande :

[redacted]

Les paradoxes ou les contradictions précédents illustrent la difficulté de distinguer les *genres de choses* que l'on analyse, en l'occurrence ici de spécifier l'exploitation des femmes qui ne se réduit pas à l'exploitation capitaliste, tout en gardant la théorie de la plus-value pour analyser cette dernière. Tout rapport d'exploitation est un rapport social, mais l'émancipation des femmes ne se réduit pas à celle du travail prolétaire. Ce diagnostic peut alors être élargi à l'ensemble de la transformation sociale. L'abolition des rapports capitalistes est une condition nécessaire mais non suffisante : simultanément, doivent être partagé le pouvoir et dépassés le patriarcat et le productivisme.

2. L'écriture est-elle un rapport social ? [24]

Pour qu'il n'y ait pas d'autres malentendus, cette fois-ci au sujet des *choses de genre*, nous pensons qu'il est tout à fait important de féminiser les noms lorsqu'ils sont destinés à désigner une qualité des

personnes qui accomplissent une certaine tâche. Par exemple, de la même façon qu'il existe des directeurs et des directrices, des présidents et des présidentes, des agriculteurs et des agricultrices, des instituteurs et des institutrices, des auditeurs et des auditrices, des animateurs et des animatrices, des spectateurs et des spectatrices, des joueurs et des joueuses, il est normal de désigner des professeures (l'usage dira si c'est plus joli que des professeuses, mot qui existait déjà dans l'ancien français), des auteures (est-ce mieux que autrices, qui a pourtant son antécédent en latin ?), etc. Si nous voulons souligner la parité de la présence d'hommes et de femmes à une manifestation, on peut dire les manifestants et les manifestantes, ou dans l'ordre inverse. Et, pour écarter le moindre doute, disons « droits humains » plutôt que « droits de l'homme ».

Cependant, deux confusions sont maintenant couramment faites entre des problèmes différents, au sujet desquelles on se demande pourquoi l'Académie française ne les a pas relevées (sans doute est-elle embarrassée par cette affaire malgré ses dénégations ou son assurance sans faille apparente) [25] :

- confusion entre la féminisation des noms, quand c'est nécessaire pour les qualités des personnes, et le pointillisme iconographique illisible ·e ou –e ou ·E ;
- confusion aussi entre le genre des mots et le genre humain ou le sexe des personnes (à ce sujet, le mot « personne » désigne indistinctement un homme ou une femme ; autre exemple, si je suis tué, dira-t-on que je suis un « victim » puisque j'étais un homme ?) ; le paroxysme de cette confusion est atteint avec le mot « les sans-papièrEs » dixit Act Up [26] ; tout cela signifie qu'il convient de distinguer la désignation d'une activité et le sexe de la personne qui s'active. [27]

Trois cent-quatorze professeurs ont signé une pétition pour expliquer pourquoi ils n'enseigneront plus la règle de grammaire établissant qu'au pluriel, « le masculin l'emporte sur le féminin ». Ils avancent trois arguments. Parce qu'il n'en a pas toujours été ainsi dans l'histoire de la langue française, la proximité du substantif féminin l'emportant alors. Parce que la règle du masculin avait un objectif politique d'imposer une domination des hommes sur les femmes. Parce qu'elle reproduit des stéréotypes sexistes auprès des enfants.

Chers (ou che·è·r·e·s, on ne sait trop) collègues, votre premier argument d'ordre historique est exact, mais alors pourquoi ne pas appliquer un tel critère historique à bien d'autres cas ? Par exemple, Ronsard disait et écrivait *françois* (canonisé par le *Liberté de la langue française dans sa pureté* de Dupleix) pour *français* aujourd'hui, et *response* pour *réponse*. Pourquoi ne revient-on pas en totalité à la langue des XVIe ou XVIIe siècles ? Sans doute faut-il différencier nettement un retour en arrière et le caractère relatif d'une option déterminée à un moment de l'histoire, donc potentiellement temporaire.

Le deuxième argument comporte très certainement une part de vérité, encore que, si la règle de l'académie a prévalu, faut-il laisser croire qu'il y eut un choix politique collectif déterminé, au lieu d'être, peut-être, l'entérinement d'un usage qui s'installait déjà ? D'ailleurs, si on écoute beaucoup de partisans de cette écriture, ils disent qu'on ne légifère pas sur une langue, car c'est l'usage qui tranche. Si cela est exact, et nous pensons que c'est exact, alors on ne peut pas croire à un complot ourdi par une classe de dominants, même si quelque énergumène a déliré comme suit : « le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » [28].

Le troisième argument souligne que la reproduction sociale passe par le canal de schémas sexistes. C'est vrai, bien que ce canal ne soit pas le seul, loin de là. [29] Le problème est de savoir si la suppression de toute règle, donc la « dérégulation » au sens où on l'emploie quand on parle du néolibéralisme, sera favorable au dépassement de toutes les formes de domination ou au contraire à leur maintien, voire à leur renforcement. Reprenons la citation de Ronsard (*Épitre à la Response aux injures et calomnies*) donnée par nos collègues : « *afin que ta cause et la*

mienne soit connue de tous » ; « soit connue » est ici vraisemblablement accordée avec « la mienne », plus proche que « ta cause » bien que celle-ci soit du même genre, mais alors la règle selon laquelle la présence de deux sujets du verbe oblige à conjuguer celui-ci au pluriel disparaît. Que vont dire nos collègues à leurs élèves ? Chacun écrit-il comme il veut ? La concurrence libre et non faussée donnera-t-elle le la de la grammaire ? En revanche, sans hésitation, la logique exige de dire « Madame la présidente-directrice générale », par respect pour elle, et aussi pour éviter un conflit grammatical : en effet, si on disait « Madame le président-directeur général », on ne saurait comment arbitrer entre les pronoms personnels « elle » et « il » pour remplacer le titre.

Que se passe-t-il dans d'autres langues qui ne connaissent pas les mêmes affres que le français (ou qui en connaissent d'autres). Ainsi, en allemand, la « jeune fille » se dit « das Mädchen », du genre grammatical neutre. La fillette, du genre neutre, horreur ! Mais, une fois passée la réaction indignée, il reste la preuve que le genre des mots ne peut pas être réduit au sexe des gens. D'ailleurs, le mot « sexe » désigne aussi bien le sexe masculin que le féminin : faudrait-il écrire et dire la sexe ou le sexe·e pour les femmes ? On dit aussi le pénis et le vagin, sans qu'il faille y voir un indice de machisme, car, encore une fois, le genre des mots n'est pas lié au sexe des personnes, ni avec la construction genrée des identités. Autre exemple, nous disposons en langue française de deux verbes auxiliaires, avoir et être : *avoir* n'a pas besoin de *être* pour sa conjugaison, mais *être* a besoin de *avoir* pour sa conjugaison au passé. Parce que le capitalisme impose la suprématie de l'avoir (au sens de posséder) sur l'être, faut-il considérer la conjugaison comme une transposition de l'essence du capitalisme ? Cela serait ridicule.

Dans certaines langues, les déclinaisons ou bien les conjugaisons diffèrent selon trois genres (masculin, féminin, neutre), au singulier et au pluriel. Dans la nôtre, on souhaite bien du plaisir inclusif pour l'accord du participe passé avec l'auxiliaire avoir quand plusieurs compléments d'objet direct du verbe de genres différents sont placés avant celui-ci. Enfin, il resterait à statuer sur le cas du pluriel englobant indifféremment les deux genres grammaticaux, problème tout à fait différent de l'« inclusif » car le sens d'une phrase peut être modifié, ou aboutir à une ambiguïté, voire un contresens ? [30]

Le juge de paix pourrait bien être le « parler inclusif » qui devrait logiquement être en cohérence avec l'écriture et la grammaire inclusives. Si ce parler inclusif est possible, alors il légitimerait l'écriture et la grammaire inclusives. Si ce parler est impossible, le doute est permis pour les deux autres, car on ne peut établir une règle pour l'écrit et une autre pour le parler. [31] Et comme on apprend dans l'enfance sa langue dite maternelle avant de savoir l'écrire, c'est le parler qui pourrait l'emporter.

Comme le genre des mots est le résultat des évolutions historiques des langues et des cultures, différentes selon les pays et les régions, qu'il diffère d'une langue à l'autre pour le même objet ou le même concept, et que sa distribution entre le masculin et le féminin est aléatoire, il n'a pas grand-chose à voir avec la domination (universelle celle-là) des hommes sur les femmes.

Les femmes sont discriminées et subissent maintes violences. Leur sort changerait-il avec l'écriture inclusive ? Pendant ce temps, en France, le salaire féminin moyen à temps plein reste inférieur de 18,6 % au salaire masculin moyen, et le salaire masculin lui est supérieur de 22,8 %, mais, quel que soit le point de comparaison, masculin ou féminin, il s'agit de la même inégalité. [32] Le point de comparaison choisi ici a un effet mathématique, il n'implique pas un projet politique, il suffit que chacun ait compris qu'une proportion peut s'inverser, mais son objet reste le même. En d'autres termes, donner aux formes du langage et de l'écriture un effet performatif absolu sur la violence exercée sur les femmes ne risque-t-il pas de nous entraîner vers un idéalisme philosophique assez éloigné d'une intégration nécessaire des représentations culturelles à l'intérieur des rapports sociaux comme constitutives de ces derniers ? Si tant est qu'un « effet de théorie », comme disait Bourdieu, en défaveur des femmes existe, serait-il contrebalancé par l'ajout répété de « ·e » ou « ·es » ?

Bref, si la position favorable à l'écriture dite inclusive est davantage de nature idéologique – en soi, cette idéologie d'orientation démocratique est parfaitement recevable, mais elle reste une idéologie, de même que toute position sur cette question – que dotée d'une grande cohérence théorique, ne vaudrait-il pas mieux prendre les choses à la racine [33] pour analyser les choses de genre(s) ? Autrement dit, ne peut-on défendre une position politique féministe mais aussi vouloir quelques règles d'usage, quelles qu'elles soient finalement, pourvu qu'elles ne soient pas trop incohérentes ?

Pour sortir de la logique et orienter le débat vers un peu plus de poésie, les Français disent *la* lune et les Allemands disent *der* Mond ; les Français disent *le* soleil, les Allemands disent *die* Sonne. Les Anglais ne s'embarrassent pas : ils disent *the* moon et *the* sun. Mais, dira-t-on, l'allemand et l'anglais ne sont pas des langues romanes. En italien, on dit *la* luna et *il* sole ; en espagnol, *la* luna et *el* sol : mêmes genres qu'en français. Sans doute, parce que le soleil brille plus que la lune, que regarder celle-ci suscite la rêverie, l'amour, alors que le premier nous brûle les yeux si on le fixe. C'est peut-être la raison de notre aveuglement général… Rappelons-nous que « amour » au singulier est masculin et que « amours » au pluriel est féminin. Cela pourrait-il être une règle ? Les Allemands, encore eux, ont choisi pour article défini au pluriel : *die*, qui, au singulier, est l'article défini féminin…

On (genre neutre) devrait sérieusement s'interroger pour savoir si substituer des problèmes dits sociétaux aux problèmes sociaux ne serait pas la marque d'une société qui s'organise pour rester a-inclusive.

Y a-t-il un ou des points communs entre les regards portés sur les tentatives de théorisation de l'exploitation spécifique subie par les femmes et sur l'écriture dite inclusive ? D'un point de vue méthodologique, il y a le rapport du réel à sa représentation. Deux tentations guettent ces discussions. Celle d'inverser le sens de cette relation. Critiquant l'idéalisme hégélien, Marx écrivit : « Hegel rend indépendants les prédicats, les objets, mais, ce faisant, il les sépare de leur véritable indépendance, de leur sujet. Le sujet réel apparaît ensuite comme résultat, alors qu'il faudrait partir du sujet réel et considérer son objectivation. La substance mystique se change donc en sujet réel, et le sujet réel apparaît comme étant autre, tel un élément de la substance mystique. » [34] Et beaucoup d'autrices féministes appréhendent la difficulté à bâtir une théorie matérialiste de l'exploitation des femmes qui ne ferait que substituer une forme de domination à une autre. La seconde tentation est de glisser ver un retour à une naturalisation de la condition de la femme, voire un essentialisme, qui clive aujourd'hui le féminisme. Retour à un naturalisme si la différence des sexes revient à nier la construction sociale du genre ; essentialisme inversé si le genre précède, donc crée le sexe. On comprend que théoriser tout cela demande de l'écrire rigoureusement. Sinon, le mélange des genres ne ferait pas bon ménage avec la pédagogie de l'émancipation.

Quitte à aggraver notre cas, nous nous souvenons de cet avertissement de Jean Jaurès : « Quand les hommes ne peuvent plus changer les choses, ils changent les mots. Et en vérité, l'humanité a si peu de joies innocentes que je me ferais scrupule de lui retirer celle-là ! » [35] Diable de Jaurès, il utilise « hommes » dans son sens neutre qui a glissé vers le masculin…

Notes

[1] Martha E. Gimenez, « Le capitalisme et l'oppression des femmes : pour un retour à Marx », *Actuel Marx*, « Les rapports sociaux de sexe », n° 30, 2e semestre 2001, p. 71-73.

[2] Layla Ricroch, « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit » *Insee-Résultats*, 2012.

[3] Voir le débat autour du livre de Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, contesté par beaucoup de féministes.

[4] Elasa Galerand et Danièle Kergoat, « Les apports de la sociologie du genre à la critique du travail », *La Nouvelle Revue du travail*, n° 4, 2014.

[5] Christine Delphy, *L'ennemi principal*, tome 1, Paris, Syllepse, 1998. *Pour une théorie générale de l'exploitation des différentes formes d'extorsion de travail aujourd'hui*, Paris, Syllepse, 2015. Ce numéro des *Possibles* publie avec son accord un extrait de ce dernier livre, qui est une reprise de la thématique principale de *L'ennemi principal*, reproduite également dans *Mouvements*, n° 31, 2004/1, p. 97-106. La discussion des thèses de *L'ennemi principal* est abondante : voir par exemple Clémentine Autain, Sylvie Chaperon et Étienne Balibar qui signent trois articles, suivis d'une réponse de Christine Delphy « Autour du livre de Christine Delphy *L'ennemi principal* », *Travail, genre et sociétés*, 2000/2, n° 4, p. 157-200 ; Françoise Armengaud, « Christine Delphy : 'Penser le genre', Note de lecture », *Nouvelles questions féminines*, 2002/1, n° 21, p. 126-133.

[6] Christine Delphy, *Pour une théorie générale de l'exploitation*, *op. cit.*, p. 29.

[7] Christine Delphy, *Ibid.*, p. 95.

[8] *Ibid.*, p. 97.

[9] Au contraire de ce que Christine Delphy affirme *Ibid.*, p. 86.

[10] Christine Delphy, *Ibid.*, p. 73. La substitution de « valeur du travail » à « valeur du produit du travail » revient à de nombreuses reprises dans le texte de Christine Delphy (p. 75, 76, 78, 79, 80, 97).

[11] Christine Delphy, *Ibid.*, p. 99.

[12] Christine Delphy, *Ibid.*, p. 99.

[13] Christine Delphy, *Ibid.*, p. 99.

[14] Un rectangle est un polygone ; un triangle aussi. Mais le concept de rectangle ne peut pas servir à analyser un triangle et inversement. Comme on va le voir plus loin, le polygone est au surtravail ce que le rectangle est à l'exploitation capitaliste et le triangle à l'exploitation patriarcale.

[15] Christine Delphy, *Ibid.*, p. 101.

[16] Christine Delphy, *Ibid.*, p. 74, 104.

[17] Nous nous permettons ici une parenthèse pour remarquer une proximité étonnante entre, d'un côté, la confusion méthodologique commise par les marxistes traditionnels entre le modèle abstrait que Marx élabore dans le Livre I du *Capital* pour définir le travail productif de valeur pour le capital et l'analyse d'une société capitaliste concrète dans laquelle les travailleurs employés dans les services non marchands produisent eux aussi de la valeur (mais pas pour le capital) qui est socialement validée par décision politique et non par le marché, et, d'un autre côté, la confusion entre la plus-value rendant compte de l'exploitation capitaliste pure et les autres formes d'exploitation que la plus-value ne peut analyser. Voir Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013 ; voir aussi les éléments de ce débat sur mon site et dans « Dossier : Extension du domaine de la valeur », *Contretemps*, 5 juin 2017.

[18] À propos du travail, Marx écrit : « Cet exemple du travail montre d'une façon frappante que même les catégories les plus abstraites, bien que valables – précisément à cause de leur abstraction – pour toutes les époques, n'en sont pas moins, sous la forme déterminée de cette abstraction même, le produit de rapports historiques et n'ont leur entière validité que pour ces rapports et à l'intérieur de ceux-ci. » [Karl Marx, Introduction dite « de 1857 » aux *Manuscrits de 1857-1857 (« Grundrisse »)*, Paris, Éditions sociales, tome I, 1980, p. 39].

[19] Christine Delphy, « Travail ménager ou travail domestique ? », dans *L'ennemi principal*, tome 1, *Économie politique du patriarcat*, Paris Syllepse, 1998, p. 69.

[20] Christine Delphy, « Genre et classe en Europe », dans *Penser le genre, L'ennemi principal*, Paris, Syllepse, tome 2, 2001.

[21] Christine Delphy, Réponse, dans « Autour du livre de Christine Delphy *L'ennemi principal* », *op cit.,* p. 195-196.

[22] Chritine Delphy, *Ibid.*, p. 196-197.

[23] Étienne Balibar, dans « Autour du livre de Christine Delphy *L'ennemi principal* », *op cit.,* p. 181.

[24] La section qui suit est en partie issue d'un texte publié sur mon blog le 9 novembre 2017 : « Une société qui exclut peut-elle être inclusive ? ». Au cours des derniers mois, de nombreuses tribunes défendant les points de vue opposés ont été publiées ; outre les points de vue partisans de l'écriture inclusive référencés ici, voir aussi Danielle Bousquet et Françoise Vouillot, « N'ayons pas peur d'une mesure de progrès », *Le Monde*, 21 novembre 2017 ; Agnès de Féo, « On oublie à quel point faire de l''homme' un mot neutre est problématique », 21 novembre 2017 ; « Pourquoi on n'a aucun mal à dire coiffeuse et beaucoup plus à dire professeuse », 1er février 2018 ; Éliane Viennot, « Le combat féministe passe par les mots », 14 mars 2018 ; pour les critiques, voir : Alain Bentolila, « Ce n'est pas avec l'écriture inclusive qu'on fera reculer la discrimination sexuelle », *Le Monde*, 21 novembre 2017 ; Claude Hagège « La langue n'est pas sexiste », *Le Monde*, 26 décembre 2017, « ce sont les comportements sociaux », dit-il.

[25] « Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite 'inclusive' », 26 octobre 2017.

[26] *Le Monde*, 14 octobre 2017.

[27] Dans sa défense « idéologique » (selon ses propres termes) de l'écriture inclusive, Richard Herlin, correcteur au *Monde*, évoque le cas des trans-genres qui règleraient le différend masculin/féminin en terminant leurs mots par un astérisque.

[28] Citation rapportée dans la pétition référencée ci-dessus.

[29] On lira avec intérêt Olivia Gazalé, *Le mythe de la virilité, Un piège pour les deux sexes*, Paris, Robert Laffont, 2017.

[30] Dans un débat avec Éliane Viennot, initiatrice de la pétition ci-dessus et qui argumente son point de vue dans ce numéro des *Possibles*, Bernard Pivot (sur France inter, 2 novembre 2017) faisait la remarque suivante : « Si je dis : Colette est l'une de nos plus grandes écrivaines, cela n'a pas le même sens que si je dis : Colette est l'un de nos plus grands écrivains. »

[31] Certains se sont amusés à réécrire « Le corbeau et le renard » en inclusif. L'essayer, c'est l'adopter ?

[32] Observatoire des inégalités, 27 mars 2017.

[33] Karl Marx, Zur Kritik der Hegelschen Rechtsphilosophie, Einleitung : « Être radical, c'est prendre les choses par la racine. Or, pour l'homme, la racine, c'est l'homme lui-même. » Sacré Marx, il a utilisé le mot « homme » dans un sens sexué ou universel ? Réponse : en allemand, *der Mensch* (l'homme générique) est différent de *der Mann* (l'homme au masculin) : « Radikal sein ist die Sache an der Wurzel fassen. Die Wurzel für den Menschen ist aber der Mensch selbst. ».

[34] Karl Marx, *Critique de la philosophie politique de Hegel*, dans *Œuvres*, Paris Gallimard, La Pléiade, tome III, 1982, p. 893-894.

[35] Jean Jaurès, Discours au Congrès socialiste international, Paris, 23-27 septembre 1900, dans *Congrès socialiste international : Paris, 23-27 septembre 1900,* Genève, Minkoff Reprint, 1980, p. 127.

La bioéthique en révision : quelques réflexions sur les pratiques actuelles et à venir dans la procréation médicalisée

mercredi 4 avril 2018, par Jacques Testart

Nous voilà entrés dans la quatrième saison de bioéthique depuis 1994, année qui vit naître les premières lois de bioéthique. Il s'agit de mettre à jour les textes législatifs pour tenir compte d'éventuels nouveaux savoir-faire et surtout de l'évolution des esprits concernant les interventions techniquement possibles sur le vivant humain. Ce moment est investi du label démocratique sous prétexte que, durant plusieurs mois, les médias feront assez largement place aux thèmes en discussion et que les autorités organiseront des auditions d'experts et inviteront à la discussion dans tout le pays. Démocratique, vraiment ?

La saison bioéthique s'est ouverte sur un sondage [1] révélant que 64 % des Français seraient favorables à la GPA (gestation pour autrui), ce qui démontrerait que l'opinion est largement en avance sur la loi, d'autant que la révision législative ne prévoit pas la GPA à son programme. Pourtant, cette affirmation largement colportée est inexacte, puisque 46 % des sondés n'accepteraient la GPA que pour des raisons médicales (cas de femmes privées d'un utérus fonctionnel), et c'est donc seulement 18 % des Français qui estimeraient légitime la demande des couples homosexuels pour recourir à la location d'une mère porteuse... Le Forum européen de bioéthique, commanditaire de ce sondage, est une manifestation importante organisée annuellement par un gynécologue de Strasbourg (partisan déclaré de la GPA et d'autres pratiques controversées) où habituellement des acteurs de l'Assistance médicale à la procréation (AMP) confrontent leurs points de vue en public. Pour sa huitième édition, ce forum 2018 a réuni des personnalités inévitables (comme le président du Comité consultatif national d'éthique, CCNE) avec la plupart de ceux qui exigent de larges ouvertures de la loi, mais en l'absence de tout opposant. La palme revient à la session du forum consacrée au transhumanisme, entièrement pilotée et animée par l'Association francophone transhumaniste... Les médias ne sont pas en reste, qui ouvrent largement leurs pages et leurs antennes aux mêmes acteurs et commentateurs de l'AMP qui militent pour la GPA, le droit à l'insémination avec sperme de donneur pour toutes les femmes, la sélection plus sévère des embryons, ou la planification des grossesses grâce à la conservation des ovocytes. De façon inédite, cette dernière saison de bioéthique fait la part belle au libéralisme éthique et dénigre les humanistes, tous suspectés d'intégrisme catho (même s'ils sont athées) et relégués dans la case des ringards. Nous n'avions jamais vécu un mépris aussi brutal des valeurs élaborées au cours des siècles et qui servaient de repères il y a seulement une génération. Cette rupture soutient la modernité libérale contre la culture des Lumières, l'assistance technique contre l'autonomie, l'exigence individuelle contre le bien commun. C'est pourquoi il faut visiter les promesses post-humanistes à l'aide de quelques principes encore valides officiellement et en osant une analyse lucide et indépendante [2].

Parmi ces principes, figurent les **droits des femmes.** Or, avec la **location d'utérus**, qualifiée abusivement de « gestation pour autrui » **(GPA)**, il s'agit le plus souvent d'exploiter successivement les corps de deux femmes, la première pour produire les ovules, à grand renfort d'hormones et actes gynécologiques, la seconde pour porter l'embryon pendant neuf mois avant de l'abandonner aux commanditaires. Ce cumul de contributions féminines, plutôt que l'insémination directe de la mère porteuse, permettrait de limiter le risque d'appropriation par cette dernière de l'enfant, puisqu'il lui est génétiquement étranger. Pourtant, certains prétendent que la GPA aurait une version éthique, où les intervenantes ne seraient animées

que par l'altruisme. Si cela existe, il n'est pas nécessaire de mobiliser les institutions médicales et éthiques : de tels « arrangements » furent possibles depuis le début des temps et n'ont rien à voir avec de prétendus « progrès de la science ». Quand les femmes ont obtenu de haute lutte le droit à l'IVG, c'était pour assumer leur liberté de vivre complètement qu'une procréation non désirée aurait entravée. Il n'existe pas de « droit des femmes » s'il aliène d'autres femmes et la « GPA éthique », que revendiquent certain(e)s ne correspond qu'à un esclavage policé.

Un autre principe concerne les **droits de l'enfant,** puisque celui-ci constitue la finalité même de l'AMP. Outre le maquillage de la maternité dans la GPA, des pratiques autorisées permettent de concevoir délibérément un enfant orphelin de ses racines génétiques à l'issue du **don anonyme de gamètes,** au mépris du droit à connaître ses origines qui figure dans la convention internationale des droits de l'enfant. L'anonymat du donneur de sperme en insémination artificielle (**IAD**), a été institué en France par les banques de sperme il y a plus de 40 ans, puis ratifié par les lois de bioéthique en 1994. Il apparaît avec le recul ce qui était prévisible : la création de situations psychologiques insupportables qui peuvent amener ces enfants à rechercher et découvrir leur géniteur grâce à internet. Aussi devrait-il devenir possible pour ces enfants d'obtenir la levée d'anonymat du donneur pourvu que celui-ci en soit prévenu avant la conception. Les arguments pour le maintien de l'anonymat (menaces sur la paix des ménages, crainte de raréfaction des donneurs) ne pèsent rien au regard du but de ces artifices : faire naître un enfant qui puisse disposer des mêmes chances d'épanouissement que tous les autres. Il n'existe pas de « droit à l'enfant » sauf à le réifier en objet appropriable.

Nos grands principes d'**égalité** et de refus de tout **eugénisme** sont aussi mis à mal par l'AMP avec don de sperme (IAD, FIV avec donneur) qui place les praticiens en responsabilité de choisir le père génétique de l'enfant. C'est-à-dire de **sélectionner** d'abord les donneurs de sperme potentiels, puis d'« **apparier** » chaque femme receveuse avec le donneur estimé le plus compatible, à la fois pour sa ressemblance avec le père social, mais aussi pour éviter le cumul chez l'enfant de certains facteurs de risque génétique portés par les deux géniteurs. Ces opérations débordent les pratiques sociales usuelles pour le choix d'un partenaire. Elles reposent sur des critères établis par les banques de sperme elles-mêmes et demeurent largement opaques. Ainsi, les praticiens accaparent un pouvoir eugénique potentiellement sans limites, tant que la loi n'établira pas les règles nécessaires et suffisantes. Le développement rapide des identifications génétiques (actuellement interdites en France, mais accessibles par internet) devrait alimenter l'eugénisme de tels appariements. Pourtant, il est vraisemblable que la nouvelle loi ne prendra pas en compte cette situation, tant elle correspond aux privilèges des banquiers en sperme comme aux vertus hygiénistes de la biomédecine contemporaine.

C'est avec le tri **des embryons** à l'issue de la FIV (diagnostic génétique préimplantatoire = **DPI)** que pourra se manifester pleinement l'eugénisme. Le DPI permet la sélection anticipée des personnes, finalité officiellement interdite par divers textes français et internationaux, et ce n'est qu'en jouant sur le stade très précoce du développement où on opère la sélection humaine que celle-ci est autorisée, avant que l'embryon ne devienne une personne. La **ségrégation** de ces « personnes potentielles », et donc des enfants à venir, ne peut que s'intensifier avec les progrès du séquençage des génomes d'une part, et d'autre part la révolution biologique qui devrait permettre de concevoir sans douleur (hors de toute épreuve médicale) de très nombreux embryons [3]
. Les conséquences de cette nouvelle forme de sélection humaine, qui échappe à la coercition et à la violence de l'eugénisme classique, sont variées [4] et potentiellement dramatiques, sans rapport avec celles de l'avortement médical (IMG ou ITG = interruption thérapeutique de grossesse). Il faut comprendre que le tri des embryons permet de choisir le « meilleur » enfant possible, alors que l'IMG n'a pour but que d'éviter « le pire ». Aussi, l'eugénisme de l'IMG se trouve définitivement contenu par le nombre (un seul) et le statut (intra-utérin) du fœtus, une situation complètement

différente de celle du DPI qui intervient sur plusieurs embryons en laboratoire. Pourtant, le DPI et son évolution prévisible occupent peu de place dans les débats en cours : dans la thématique « embryon » des EGBE de 2018, le CCNE ne situe la *« tension éthique »* qu'entre *« le respect dû à l'embryon comme personne potentielle et l'importance de poursuivre des recherches ».* Encore une fois, la sélection humaine basée sur le tri des embryons ne sera pas au programme… en attendant que soit disponible le tri de centaines de caractéristiques génétiques parmi des centaines d'embryons. C'est-à-dire la fabrication à la demande de tous les enfants. Alors, nos politiques énonceront doctement que *la science* est encore une fois allée *plus vite que l'éthique*…

Au nom d'un autre principe qui veut que l'**humain demeure hors marché, l**a vente de produits du corps humain (gamètes, embryons) ou la location de ventres féminins (GPA) sont interdites en France. Pourtant, la transaction par internet ou le tourisme médical s'amplifient pour contourner la loi. Ainsi, les inégalités sociales s'affirment dans la procréation artificielle, médicale ou sociétale, et l'exigence bioéthique annoncée officiellement semble peu compatible avec le libéralisme économique qui sévit partout. Aux États-Unis, ces problèmes sont soumis à la loi ordinaire du capitalisme : d'abord il n'existe pas d'interdit sur une technique controversée, pourvu qu'elle ne mobilise pas l'argent public ; ensuite, la régulation des pratiques ne dépend pas de lois mais du contrat passé entre les patients et les praticiens, pour le plus grand profit des cabinets juridiques.

Encore un principe que l'on croyait acquis : **la complémentarité des sexes.** Approuver les critiques portées aux conditionnements qui attribuent des rôles sociaux spécifiques à chaque sexe (« théorie du genre ») n'implique pas de renier les différences essentielles entre un homme et une femme. Et de remarquer que ces différences font, pour la majorité des humains, le sel de la vie. Or, des hommes veulent s'approprier une fonction féminine fondamentale, celle de porter un enfant, en incitant une femme à assumer la grossesse à leur profit (GPA). Symétriquement, des femmes recherchent l'annulation de la ménopause, que ne connaissent pas les hommes, en plaçant leurs ovocytes en réserve pour plus tard. Comble de la confusion : une femme transgenre états-unienne vient d'obtenir l'assistance médicale afin d'allaiter l'enfant de sa compagne, mais tout en conservant ses testicules. Ces pratiques, stimulées par la négation des différences sexuelles et de leur complémentarité, trouveront leur accomplissement dans le cyborg asexué que promettent les transhumanistes.

Que dire aussi du sort fait au **principe de précaution,** pourtant inscrit dans la Constitution, quand des institutions comme l'Inserm ou les académies des sciences et de médecine cautionnent le projet de modification génétique d'embryons humains ? Il faudra encore beaucoup de temps avant que l'innocuité de telles manipulations soit garantie, et bien des garde-fous à inventer pour que la correction des embryons déficients ne dérive pas en amélioration des embryons normaux. Pourtant, ces mêmes institutions demandent déjà le droit d'établir la grossesse en transplantant *in utero* des embryons ayant fait l'objet de « soins », c'est-à-dire de bricolages expérimentaux, comme s'il y avait urgence. [5]

Les exigences pour une libéralisation continue des lois de bioéthique se nourrissent du refus d'**auto limitation de la puissance technique.** On assiste à une escalade au sein de l'AMP vers des techniques de plus en plus intrusives, même sans raison objective. Par exemple, la FIV est souvent l'occasion de pratiques inutiles mais susceptibles d'effets indésirables (voir ref. 2). La médicalisation de la procréation est aussi requise pour résoudre des problèmes où elle n'est pas nécessaire, comme des situations sociales particulières (GPA ou IAD pour couples homosexuels [6]) ou des infécondités récentes et inexpliquées. Elle est aussi revendiquée dans des cas médicaux graves où elle pourrait constituer l'unique solution, mais alors c'est en ouvrant la voie pour des applications litigieuses des mêmes techniques. Ainsi, l'assistance à des femmes privées d'utérus peut servir à légitimer la pratique des mères porteuses. Autre exemple : des couples, heureusement très rares, dont les deux membres ne génèrent que des gamètes porteurs d'une mutation pour une maladie grave, et donc ne pouvant concevoir que des enfants atteints, pourraient relever de la

correction génétique de leurs embryons si cette technique devient disponible, mais nul n'empêchera ensuite l'extension de telles manipulations du génome à des pratiques d'amélioration humaine. Ce qui paraît de plus en plus étranger aux acteurs de l'AMP comme aux éthiciens et politiciens, c'est la notion de limite ou d'interdit. Comme si rien ne devait permettre de refuser tout ce qui est faisable, selon une idéologie de puissance illimitée dont s'est emparé le transhumanisme.

En même temps se trouve nié le principe d'**autonomie des personnes,** de plus en plus soumises à l'assistanat medical, puisque les praticiens se font indispensables à toutes les périodes de la vie, depuis la conception jusqu'à la mort. Ainsi, la loi sur la fin de vie n'envisage pas l'autonomie de chaque sujet, pourtant responsable de son existence et qui devrait pouvoir librement accéder à des modes de suicide dignes, propres et sans douleur. Quant aux savoirs sur le génome de chacun, mis en œuvre avec le programme de séquençage génomique pour la « médecine personnalisée », ils risquent surtout de provoquer des situations d'angoisse et de recherche d'une protection médicale, même si la thérapie génique n'est pas compétente. En revanche, ces informations génétiques pourraient justifier la sélection des futures personnes grâce au DPI…

En impliquant les institutions médicales et politiques dans la résolution de leurs problèmes intimes, et en se transformant très vite en patients, beaucoup de personnes renient leur autonomie à chaque fois que l'assistance requise n'était pas nécessaire. C'est le cas de couples impatients de concevoir et n'imaginant pas d'autre solution que médicale. C'est aussi le cas de personnes homosexuelles dont le mode de vie s'oppose aux relations inter-sexes. La question n'est plus « *comment puis-je me débrouiller ?* » mais « *quel spécialiste résoudra mon problème* ? », comme si le confort de l'aliénation l'emportait sur l'affrontement responsable des situations. Si j'ai souligné que l'ACP (aide conviviale à la procréation) pourrait parfois se substituer à l'AMP [7], en particulier en réalisant l'IAD sans concours médical, c'est surtout pour appeler les amateurs de technologies encadrées à l'exercice de leur autonomie chaque fois que possible.

Finalement c'est la **démocratie** qui est mise à mal lors de la fabrication de la bioéthique. Afin de résoudre les controverses, un système de larges consultations a été inscrit dans la loi de 2011. Il institue des *États généraux de la bioéthique* qui consistent essentiellement en « conférences citoyennes » et contributions en ligne sous l'égide du CCNE. On sait que, dans ce but, le CCNE a constitué en 2018 un groupe de citoyens qui donnera son avis, mais nous n'avons aucun détail sur la diversité réelle et l'indépendance de ce groupe, ni surtout sur la procédure permettant l'information contradictoire la plus complète possible de ces citoyens. [8] En revanche, nous savons que c'est l'avis du CCNE et pas celui du comité de citoyens qui est attendu par les instances politiques. Et que le CCNE, dont les membres affichant des réticences aux technologies controversées disparaissent progressivement grâce au jeu des renouvellements, s'est déjà prononcé, par exemple, en faveur de la PMA pour toutes…

Au début de cet article, nous avons évoqué un sondage d'opinion et sa manipulation. La pseudo-démocratie se construit aussi avec des concertations, forums, « assemblées citoyennes », toutes procédures qui prétendent établir ce que souhaite la population en recueillant des opinions pour la plupart mal informées ou partisanes. La démocratie supposerait la prise en compte d'avis éclairés plutôt que des opinions préfabriquées. Si le but de la législation bioéthique est l'élaboration de règles qui satisfassent la grande majorité de la population sans porter atteinte aux intérêts légitimes de minorités, c'est-à-dire si l'on veut construire des règles qui correspondent au « bien commun », il faut se donner les moyens de recueillir l'avis dûment éclairé des citoyens, puis de le respecter. Pourquoi le CCNE ne prend-il pas en compte la procédure des *conventions de citoyens*, pour laquelle une proposition législative a été rendue publique depuis dix ans [9] ? Dans cette procédure [10], les jurés citoyens sont indépendants d'intérêts particuliers, puisqu'ils sont issus d'un tirage au sort suivi d'une vérification d'indépendance puis de l'aménagement d'une diversité maximale. Ils sont complètement informés, puisqu'un comité de pilotage pluriel assure le concours d'experts aux points de vue

contradictoires, et que le processus se donne le temps indispensable pour le débat interne au groupe. Ils sont abrités des diverses pressions lobbyistes puisqu'ils demeurent anonymes jusqu'au rendu de leur avis, qu'ils rédigent eux-mêmes. Surtout, ils sont portés à définir le bien commun grâce à la manifestation des vertus conjuguées de l'intelligence collective et de l'altruisme. Cette manifestation rare [11] est le fruit de leur responsabilité assumée qui instille l'émulation interne au groupe. Elle ne peut pas apparaître dans un débat public à la va-vite ni à l'occasion d'échanges désincarnés sur internet. C'est bien parce que l'évolution de la bioéthique prétend s'aligner sur celle que connaîtraient les esprits que les consultations de citoyens doivent fuir les formatages médiatiques en recherchant l'indépendance des jurés et la nécessité de savoirs pluriels avant d'aviser.

Où va la bioéthique ?

Comme nous l'écrivions en 2010 [12], la question qui devrait habiter le CCNE n'est pas celle des petits pas, toujours justifiables parce qu'ils ont l'évidence du bon sens, mais celle de la limite. Dans certaines situations conflictuelles, la pondération est inefficace, seule vaut « l'existence de bornes infranchissables » [13]. Ce sont ces bornes qu'il faut rapidement ériger. En effet, il n'y a pas de véritable construction éthique si tout changement consiste en une permissivité indéfinie par l'addition de nouvelles exceptions à ce qu'on présentait comme une règle. La singularité française tant vantée ne serait alors que la marque de notre retard sur ce que font déjà nos voisins ! De plus, la réflexion ne devrait pas se limiter à des pratiques déjà disponibles, alors qu'un futur préoccupant se profile activement dans les laboratoires. Ne devrait-on pas affronter en amont des situations plus ou moins imminentes concernant l'humanité (sélection humaine, humanité « augmentée », conformité à des standards, inégalités...), plutôt que focaliser le débat sur les exigences de quelques-uns ? On ne construira pas une bioéthique d'apaisement en accordant les fantasmes des humains avec le désir de maîtrise des chercheurs et les projets des investisseurs. Il faut repasser sans cesse par la case départ, celle des citoyens dûment éclairés. Une société n'est pas une structure immobile, et bien des faits nouveaux, dont l'innovation technique et les changements socio-politiques, justifient l'adaptation des règles antérieures. Pourtant, ce mouvement ne devrait pas conduire au bouleversement violent et irréversible des valeurs et modes de vie ancestraux. Admirons l'évolution naturelle qui sait prendre son temps pour expérimenter la nouveauté ! Et inquiétons-nous de l'évolution très rapide des régulations éthiques, comme celles du Comité international de bioéthique qui déclarait en 1997 : « *Nul ne peut être soumis à la discrimination sur la base de caractéristiques génétiques (...) Les individus doivent être respectés dans leur singularité et leur diversité* », avant d'énoncer en 2015 : « *Le but de renforcer certains caractères et traits des individus et de l'espèce humaine par l'ingénierie des gènes ne doit pas être confondu avec les projets barbares de l'eugénisme.* »

Si les aménagements bioéthiques se succèdent comme inexorablement et toujours dans le sens d'une permissivité croissante, c'est que, au-delà des intérêts de certains professionnels, de citoyens minoritaires et de quelques industriels, le dépassement de la condition humaine (transhumanisme) est un projet qui séduit largement les populations. Cette séduction fait négliger les questions nouvelles que les développements technologiques ont imposées comme menaces inédites : la finitude de la planète et la démesure du désir de toute-puissance. Quelle parade peut-on opposer à ces périls insidieux ? Il est possible d'expliquer que la volonté de vaincre toutes les contraintes dont nous sommes affublés (maladie, mort, performances à améliorer...) relève d'un infantilisme ancestral qui a enfin trouvé un terrain crédible grâce à la récente puissance opératoire de la technoscience. Mais expliquer, contredire, et même éduquer consomment beaucoup d'énergie et surtout exigent du temps pour obtenir un effet, d'où le risque de ne pas empêcher l'effondrement qui paraît bien proche. Ou alors, on pourrait proposer un récit du futur qui *donne envie*, un renouveau attractif de l'idéal humaniste et démocratique. Ici, on se heurte à la nouvelle culture qui fait de la permissivité le

comble de l'épanouissement. Le drame bioéthique plus encore que le drame écologique n'est pas seulement le fait du capitalisme prédateur et irresponsable. Il s'épanouit dans la perversion d'une « gauche » qui a perdu ses repères en substituant la satisfaction individuelle au bien commun, en posant que le bien commun n'est que le résultat des satisfactions individuelles. Sinon, comment comprendre que la réduction de femmes en esclaves gestatrices (GPA) soit devenue une idée de gauche, un demi-siècle après les grands mouvements de libération féminine ? Ou que l'accès à l'AMP pour tou(te)s, même pour ceux et celles qui n'en ont pas besoin, soit compris comme un droit aussi légitime que celui de faire grève ? Ou encore que l'enfant devienne un produit de consommation dont la disponibilité et la qualité font l'objet d'exigences ? Ce qui est en jeu dans la libéralisation progressive des lois de bioéthique, c'est le renoncement à l'autonomie et à la solidarité au nom des acquis technologiques. Les nouveaux écologistes et les post-humanistes se reconnaissent-ils dans la pensée d'Ivan Illich ? Celui-ci écrivait en 1975 : « *les gens en sont venus à reconnaître ce nouveau droit des professionnels de la santé à intervenir dans leur vie au nom de leur propre santé (...) ils perdent en de fréquentes circonstances leur pouvoir et leur volonté de se suffire à eux-mêmes, et finalement en viennent à croire que l'action autonome est impraticable* » [14]. En triant les futurs bébés selon leurs promesses de normalité ou de performance et en ouvrant l'engendrement médicalisé à des personnes non stériles, on abandonne à l'appareil technique la gestion de nos corps, de nos désirs, et de nos relations aux autres. Consommer de l'assistance biomédicale relève d'une pulsion comparable à celle qui nous fait consommer en excès des aliments ou des appareils électroniques, de la vitesse ou du confort. Et bientôt le traitement informatique instantané de données innombrables permettra d'adapter en continu chaque personne à son génome et à son environnement pour assumer scientifiquement les meilleurs destins possibles.

Souvent, la consommation des « soins de santé » commence par la mise en spectacle d'une promesse, puis elle se nourrit de l'angoisse du manque et de l'utopie de paradis artificiels. Ainsi, avance la mise en réalité de l'utopie transhumaniste [15], de façon insidieuse parce qu'il n'existe pas de limites claires à partir desquelles il faudrait s'inquiéter. Le transhumanisme progresse par la désertion morale autant que par les désirs de puissance. Ainsi la Commission des affaires juridiques du Parlement européen souhaite accorder une personnalité juridique aux robots, ceux-ci étant dénommés « personnes électroniques ». Que deviendront les droits de l'homme quand les personnes électroniques seront confrontées aux robots biologiques que nous devenons progressivement grâce aux prothèses, nanocapteurs et connexions de nos cerveaux à l'ordinateur ?

Beaucoup de contemporains, y compris chez les militants de gauche ou les écologistes, ont abdiqué la « résistance à l'air du temps » [16] au profit de l'acclimatation : ils acceptent la déshumanisation sournoise en s'abandonnant à une forme de rationalité seulement mécanique, en acceptant le TINA (« there is no alternative ») du néolibéralisme quand il permet une solution commode et solitaire pour leur économie intime dans la société de marchandise. Les nouveaux droits qu'ils revendiquent relèvent de l'accumulation des permissivités plus que de la quête légitime d'un bien-être partagé. Elle a peu à voir avec la justice envers l'humain et le besoin d'altérité.

Notes

[1] Sondage IFOP pour La Croix et le Forum européen de bioéthique, décembre 2017

[2] Bioéthique et embryons in vitro », Conférence à la Cour de cassation, 15 février 2018.

[3] Dernier pas vers la sélection humaine », *Le Monde diplomatique*, juillet 2017

[4] Jacques Testart, *Faire des enfants demain*, Seuil, 2014

[5] Comité d'éthique Inserm 2017.

[6] La PMA pour toutes : Quatre raisons de s'y opposer ». *The Conversation*, 11 octobre 2017.

[7] L'assistance conviviale à la procreation », *Le Monde*, 8 février 2013.

[8] « Quelles « conférences citoyennes » organisées par le CCNE ? », *lemonde.fr*, 6 janvier 2018.

[9] Michel Callon, Marie-Angèle Hermitte, Florence Jacquemot, Dominique Rousseau et Jacques Testart, « Les citoyens au pouvoir ! », *Libération*, 26 novembre 2007.

[10] Sciences Citoyennes.

[11] Jacques Testart, *L'humanitude au pouvoir . Comment les citoyens peuvent décider du bien commun*, Seuil, 2016

[12] Sur l'avis 107 du CCNE : quelle limite au DPI ?, *Les Cahiers du CCNE,* n° 62, mars 2010

[13] Mireille Delmas-Marty, « Manifeste pour une mondialité apaisée », *Médiapart,* 26 décembre 2017.

[14] Ivan Illich, *Némésis médicale*, Seuil, 1975.

[15] Jacques Testart et Agnès Rousseaux, *Au péril de l''humain. Les promesses suicidaires des transhumanistes*, Seuil, 2018.

[16] Cette fière expression nommait, dans les années 1990, un groupe de réflexion animé par le regretté Daniel Bensaïd.

Pourquoi la GPA ne peut pas être éthique

mercredi 4 avril 2018, par Geneviève Azam

Au moment où la PMA (procréation médicalement assistée) pourrait être étendue des couples hétérosexuels à toutes les femmes, au nom de la justice sociale et de l'égalité, le débat sur la GPA (gestation pour autrui) refait surface. S'il s'agit de promouvoir « le droit à l'enfant », qui sous-tend l'extension de la PMA, ce droit ne saurait en effet écarter les hommes et les couples homosexuels masculins, qui devraient bénéficier d'un droit à la procréation pour autrui, autre version de la GPA. Et si les hommes ont ce droit, le respect de l'égalité procréatrice devrait permettre la reconnaissance de la possibilité de la GPA pour tous.

Alors que la GPA, pour être acceptée, se pare de références éthiques, j'ai voulu montrer comment le principe même de la GPA et les conditions de son exercice ne relèvent pas d'une démarche éthique.

La gestation pour autrui est inscrite au cœur d'un processus plus global d'une économie de la vie et de la reproduction. Cette dernière a pris son essor et son autonomie à partir des années 1980, et, plus précisément, à partir de l'autorisation des brevets sur le « vivant » et de leur commercialisation dans le cadre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la propriété intellectuelle (ADPIC), mis en œuvre à partir de janvier 1995. Jusqu'à cette période, et conformément à la séparation entre le monde animé et le monde inanimé, les brevets ne pouvaient s'appliquer au monde animé. Le développement des biotechnologies bouleverse cet ordre. Au regard de ces industries, « le vivant » est décomposé en pièces détachées qui ne font plus sens : organes, tissus, cellules, gènes, molécules. Réduit à des parties fragmentées, séparables et substituables, il peut devenir « matière biologique », transformée par l'industrie des biotechnologies. Dépouillé de tout caractère subjectif, il est une « ressource », ainsi que le stipule le texte de la Convention pour la diversité biologique, adopté au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992.

Les menaces pesant sur la biodiversité ont accéléré ce processus : la rareté est en effet au principe même de l'économie. C'est pourquoi l'économie verte entend désormais rationaliser les « services écosystémiques » fournis gratuitement par la nature (capacité de reproduction, purification de l'eau, pollinisation, capture du carbone, etc.) en leur appliquant les règles de l'efficience économique.

La procréation humaine peut devenir une branche de cette économie de la vie quand la naissance, événement unique, imprévisible et inouï, bascule dans le registre de la fabrication, prévisible et programmable. Nul doute d'ailleurs que les menaces pesant sur la fertilité humaine pourraient accélérer ce processus de fabrication, tout comme les exigences d'efficience des êtres humains. Cependant, pour devenir un service économique, la procréation a dû se dépouiller radicalement de toute référence éthique. Dans ce contexte, l'invocation du don (don de gamètes notamment), la référence à l'altruisme (gestation pour autrui), l'adhésion des femmes requise pour mener à bien une telle entreprise, ressemblent à une enveloppe justifiant et occultant le contenu d'une telle transformation.

La procréation comme « service » économique

Avec la « gestation pour autrui », la naissance est le résultat d'un processus de fabrication dans un corps réduit à un outil de « gestation ». La naissance est donc réduite à un fait de nature, pouvant être délocalisé ou/et remplacé par un acte technique. La GPA pourrait bien un jour être l'ancêtre, encore trop humain, d'un utérus artificiel qui assurerait beaucoup mieux l'exigence de détachement de la mère porteuse vis-à-vis de l'enfant à naître et à livrer et qui

permettrait une meilleure planification. De ce fait, la GPA institue la production par des utérus d'un service corporel rémunéré sur la base de la location d'un matériel reproductif. Les femmes détiennent en effet le pouvoir de donner la vie : traduit en langage économique, elles sont détentrices de « ressources » reproductives et d'une « infrastructure de production », fondements d'une économie de la reproduction et plus largement d'une économie de la vie.

Pour que la gestation devienne un service économique mesurable et échangeable, elle doit être détachée des personnes. C'est pourquoi les femmes porteuses ne doivent pas s'attacher à l'enfant qu'elles portent. L'échange contractuel se fonde en effet sur la clôture de la relation une fois le service fourni et acquitté. La gestation peut alors être planifiée, rationalisée, et le regroupement des mères porteuses dans des « usines à bébés » en garantit le contrôle et l'efficacité. Privée du lien avec l'enfant, la mère porteuse se confond avec la matérialité de son organisme. Ainsi, la GPA accélère l'objectivation de la matière reproductive et du vivant.

La construction économique de la procréation comme service économique corporel a supposé, pour dessiner un produit échangeable et évaluable, de procéder à une réduction économiste de l'acte et à sa neutralisation axiologique par l'exclusion de toute éthique. La brutalité de l'échange entre une femme ne disposant de rien d'autre que d'un corps-machine et un couple passant une commande, ne peut être supprimée, quelle que soit la rémunération accordée et quels que soient les termes de l'échange et du contrat.

La confusion entre l'éthique et le mode d'emploi

Une fois la rupture éthique consommée, le « produit » peut s'échanger sur un marché, et d'autant plus sur un marché globalisé. De ce fait, une GPA dite « éthique » reviendrait à assurer seulement les conditions de l'échange et du marché : aucun marché ne saurait en effet fonctionner sans des règles qui en permettent la possibilité, l'efficacité et la pérennité. L'éthique porterait donc sur les termes du contrat et non sur la possibilité ou non d'un contrat. En cela, elle ne diffèrerait en rien de l'éthique du business, sorte de déontologie assortie d'un mode d'emploi, d'une règle du jeu. La question éthique fondamentale, celle du renversement des fins et des moyens propre à l'instrumentalisation de la vie et à la revendication d'un « droit à l'enfant », ne saurait être effacée par une « éthique » à finalité instrumentale.

L'autrui de la « gestation pour autrui », semble certes évoquer un geste altruiste. Il est vrai que la difficulté à supprimer les dernières barrières éthiques pour transformer la naissance en service techno-économique se traduit par le maintien d'un vocabulaire de l'altruisme, du don, de la « compensation » financière au lieu de la rémunération. L'autrui de la GPA est le couple ou la personne ayant passé commande, au nom du désir d'enfant et du « droit à l'enfant » et de la liberté d'échanger pour assurer la satisfaction de ce droit. Conformément à la vision économique du libre-échange, cet échange profiterait finalement aux deux parties du contrat, accomplissant en quelque sorte le Bien : des revenus pour la mère porteuse peu fortunée, et l'accomplissement du droit à l'enfant pour les personnes ayant passé commande. Fidèle à la morale utilitariste, cet échange économique n'a pas à se subordonner à une morale ou à une éthique *a priori*, il accomplit le Bien en se réalisant.

La GPA ouvre enfin les vannes d'une espérance technicienne, dans un monde soumis à une panne d'imagination politique. Le sommet de Davos de 2016, centré sur l'espérance technique, en est l'expression. Le pouvoir de vie des femmes, souvent au nom de la liberté et de l'émancipation, est instrumentalisé et capturé par la machinerie économique et techno-scientifique. Il en découle une nouvelle servitude qui n'a pas grand chose à envier aux anciennes institutions disciplinaires, et dont le déguisement « altruiste » et philanthropique s'avère certainement bien plus redoutable.

Le texte ci-dessus est issu d'une intervention que j'ai prononcée à l'occasion d'un colloque organisé en 2016 à l'Assemblée nationale à propos de la GPA (gestation pour autrui).

Le Cheminot, Le « Nanti » de la Macronite

mercredi 4 avril 2018, par Michèle Dayras

Poème de la Docteure Michèle Dayras en hommage à José Dillenseger, récemment disparu.

« Cheminot. Jeune retraité,
Non par désir mais par nécessité,
Comme tous les « nantis » de ce métier.

Il a vécu l'enfer,
Dans les motrices pionnières.
Le charbon, la noirceur,
Les fumées, l'odeur, les douleurs.

Comment occuper le temps
Qui lui restait à vivre,
Après les milliers d'heures
Consacrées au dur labeur ?

Tout « nanti » qu'il était,
Il avait peu d'argent.
Avec femme, enfants,
Des gains insuffisants...

Faire de nombreux voyages ?
N'était ni dans les usages,
Ni dans ses possibilités,
Faute de pouvoir financer.

Taquiner le gardon
Ou tondre le gazon ?
Se perdre dans les bocages
Comme les gens de son âge ?

Fonder un comité,
Serait bien plus sage.

Il choisit de s'engager
Pour aider les prostituées,
Victimes expiatoires
Qu'il croisait sur les trottoirs.

Armé de courage, d'opiniâtreté,
Il fit un Collectif – Solidarités,
Auquel il transmit son sens de l'empathie.
Ce fut le combat du reste de sa vie...
Près de ce militant déterminé,
Servants de la cause furent requis.
Certains osèrent piller ses écrits,
Leur pertinence, leur véracité.

Ancien délégué syndical
Inspirant de la sympathie,
Au niveau international
Également, il s'investit. »

José Dillenseger nous a quittées le 2 mars dernier. Nous sommes fières d'avoir partagé avec lui des moments intenses de militantisme, dans notre lutte commune contre la prostitution des femmes, en France et dans le monde. Nous ne l'oublierons jamais.

Nous adressons nos sincères condoléances à toute sa famille.

Docteure Michèle Dayras, 22 mars 2018

Présidente de S.O.S. Sexisme

Débats

Controverses dans la sociologie française : Autour du Danger sociologique de Gérald Bronner et Étienne Géhin (2017)

mercredi 4 avril 2018, par Philippe Corcuff

La sortie du livre des sociologues Gérald Bronner et Étienne Géhin, *Le danger sociologique*, en octobre 2017, qui a été significativement relayée au niveau médiatique, a suscité une polémique parmi les sociologues français, hors des publications du champ proprement académique. C'est dans une revue « généraliste », le numéro de novembre-décembre 2017 du *Débat*, dirigé par Pierre Nora et Marcel Gauchet chez Gallimard, et dans la presse, particulièrement dans un dossier du journal *Le Monde* daté du 24 novembre 2017, situé directement dans le sillage du numéro du *Débat*, que les divergences se sont exprimées. Pour l'instant, les revues scientifiques ne s'en sont pas saisies.

On peut faire l'hypothèse que deux causes, touchant aux ambivalences du milieu académique aujourd'hui, ont pu, avec d'autres, se combiner pour générer cette indifférence universitaire, en tout cas jusqu'à présent, l'une positive et l'autre négative. Tout d'abord, les deux auteurs ne sont pas largement considérés comme des figures de la sociologie actuelle et le monde universitaire résiste légitimement à l'imposition de ce qui peut être perçu comme des « modes » venant des médias. D'ailleurs, les deux personnalités les plus reconnues en sociologie au numéro du *Débat*, Dominique Schnapper, sociologue historique, et Pierre-Michel Menger, professeur au Collège de France, s'expriment en termes nuancés, à distance de la logique principalement polémique du reste du numéro. Car l'accent polémique est, par contre, martelé par Nathalie Heinich, Olivier Galland et, bien entendu, Gérald Bronner et Étienne Géhin.

Je vais essayer de repérer quelques saillances dans les controverses suscitées par le livre, le numéro du *Débat* et le dossier du *Monde*, en fournissant quelques repères de mise en perspective, à distance de la seule immédiateté. Les lecteurs altermondialistes et de la gauche radicale retrouveront une opposition entre pensée critique et conformisme, voire conservatisme, qui leur est familière, mais qui devra être nuancée et compliquée car, contrairement à une attente militante courante que tout puisse être projeté sur un seul axe, l'autonomie des champs intellectuels fait que les enjeux et les débats académiques et politiques révèlent des différences, même quand des similitudes semblent pointer des identités. Les lecteurs engagés dans la contestation radicale devront donc aussi accepter d'être dérangés dans leurs évidences comme, sur un autre plan, les lecteurs universitaires qui partageraient les préjugés corporatifs quant à une stricte « neutralité axiologique » (ou neutralité du point de vue des jugements de valeur) des sciences sociales. Ce double effet de perturbation raisonnée et argumentée sur des croyances militantes et académiques prend appui sur la double expérience hybride d'enseignant-chercheur en science politique et de militant altermondialiste qui est la mienne.

1. Le danger sociologique : une logique polémique globalement manichéenne et peu informée

Tout d'abord, le titre du livre apparaît quelque peu gonflé, car le fameux « danger » n'apparaît pas imminent, ni très menaçant. Et le livre se termine même sur le caractère « nécessaire » de la sociologie (Bronner, Géhin, 2017, p. 226). Le titre revêt donc surtout une portée marketing. Il s'agit plutôt d'une polémique visant « la vulgate 'bourdieuso-foucaldienne' » (*ibid.*, p. 51), « la tradition qui s'est auto-désignée pensée critique et dont se réclame

une partie des sociologues » (*ibid.*, p. 209), « certains sociologues critiques » (*ibid.*, p. 215) ou « les sociologues critiques » (*ibid.*, p. 225).

1) Critique (non-critique ?) de la critique sociologique et sociologie analytique (non-critique ?)

La galaxie de la sociologie critique est jugée « (sur)déterministe » (*ibid*., pp. 21-24, 27-29, 110, 119-121, 188-192 et 211-220), « holistique » (*ibid*., p. 53), « hyperculturaliste » (*ibid*., pp. 88-91 et 96), trop focalisée sur le décryptage des inégalités sociales et des discriminations de genre (*ibid*., pp. 11-20). Il lui est également reproché, au nom de la « neutralité axiologique », qui serait inspirée d'un auteur classique de la sociologie allemande, Max Weber (1864-1920), de valoriser le « Bien (...) aux dépens du Vrai » (*ibid*., p. 208), en ne veillant pas « à ce que la sphère des jugements de valeurs et celle des jugements de science restent étanches l'une pour l'autre » (*ibid*., p. 222). Sur ces diverses questions, Bronner et Géhin ne connaissent pas suffisamment précisément les auteurs qu'ils mettent en cause, les appuis épistémologiques qu'ils revendiquent et les problèmes qu'ils sont censés traiter. Cependant, de loin, dans le brouillard, pour des journalistes peu au fait de la complication des aspects épistémologiques et théoriques abordés, cela peut éventuellement passer pour des arguments sérieux, voire des « vérités dérangeantes », dans l'attrait à la fois médiatique et conservateur actuel pour le « politiquement incorrect »...

À l'épouvantail de la sociologie critique, ils opposent une « sociologie analytique », appuyée sur « l'individualisme méthodologique » (attribué à Weber encore une fois !), qui est surtout l'appui épistémologique de l'économie néolibérale dominante. À cette sociologie analytique est associée la démarche « compréhensive » du même Weber. La figure contemporaine de ce cadre alternatif aux supposées dérives critiques est le sociologue Raymond Boudon (1934-2013). Le conservatisme politique modéré ayant irrigué la sociologie (pas très « neutre » !) de Boudon ne l'a d'ailleurs pas empêché d'éclairer sociologiquement mieux que des sociologues progressistes certains aspects de la réalité sociale, comme, par exemple, les limites évolutionnistes de nombre de théories du changement social (Bourdon, 1991). Il n'y a point-là de miracle de la divine et improbable stricte « neutralité », mais un apport de la plus humble autonomie relative du « jeu de connaissance » sociologique par rapport à des préoccupations directement politiques. Mais aussi parce que les sentiments moraux et politiques des sociologues ne sont pas uniquement des obstacles, en tant que préjugés, à la connaissance scientifique, mais peuvent *aussi* constituer des stimulants pour cette connaissance. Un conservateur peut ainsi plus facilement être conscient des impensés des schémas évolutionnistes qu'un progressiste. Bien loin du mythe d'une séparation rigide des jugements de fait et des jugements de valeur, Weber a lui-même défendu le recrutement universitaire d'un anarchiste comme juriste, non pas *bien qu'*il soit anarchiste, mais *parce qu'*anarchiste, car, « situé *en dehors* des conventions et suppositions qui paraissent si évidentes à nous autres », il serait susceptible de « découvrir dans les intuitions fondamentales de la théorie courante du droit une problématique qui échappe à tous ceux pour lesquels elles sont par trop évidentes » (Weber, 1965c, p. 411). Bronner et Géhin, n'ayant guère le souci des nuances épistémologiques, conduisent un bulldozer aplatissant le sol des complications, à la manière de ce qu'ils reprochent à la catégorie bien trop générale et exclusive de « déterministes ». L'habituel « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ! » des polémiques intellectuelles les plus bâclées...

Pour Bronner et Géhin, la sociologie devrait avoir comme principal interlocuteur, à la place de la critique sociale, les neurosciences. Bref, la sociologie devrait devenir une sous-traitante d'autres « jeux de connaissance » supposés plus « durs » dans le fantasme d'une science unifiée, écrasant les spécificités des différents registres de savoir sur le plan épistémologique, méthodologique et de leurs histoires propres. De moins en moins critiques et de moins en moins sociales, les futures « sous-sciences sociales », en dehors de l'économie dominante toujours appréciée des « décideurs » malgré sa «

dureté » bien « molle », appelées de leurs vœux par nos sociologues analytiques risquent de perdre les fragiles – et sans arrêt menacés – espaces pluralistes d'interrogations réglées, rationnellement argumentées, souvent empiriquement étayées, qu'elles ont difficilement conquis dans les sociétés contemporaines.

2) Incohérences, méconnaissances, dénigrement

Les axes argumentatifs du livre Bronner et Géhin ne sont pourtant guère à la hauteur de leurs prétentions.

Tout d'abord, ils n'apparaissent guère suivre avec rigueur le principe d'« étanchéité » entre « jugements de valeurs » et « jugements de science » qu'ils imputent indûment à Weber. Deux exemples d'intersections entre logique scientifique et logique normative chez eux :

- le « (sur)déterminisme » supposé de Pierre Bourdieu et d'autres est notamment critiqué parce qu'il risquerait de « déresponsabiliser les individus » (Bronner, Géhin, 2017, p. 214) et même, plus largement, de dévitaliser « les notions de mérite, de responsabilité et de moralité » (*ibid.*, p. 211), notions qui touchent aussi à l'éthique et à la politique ;
- leur critique du « récit sociologique déterministe » met en avant la « résolution à réussir » des enfants issus de l'immigration (*ibid.*, p. 215) ; caractéristique qui a des affinités avec l'anthropologie philosophique portée par le néolibéralisme économique et mêlant de manière ambiguë le constatif et le normatif.

Encore une fois : « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ! »…

En plus d'une vision simpliste de la notion de « neutralité axiologique » chez Weber et de son usage à géométrie variable, sur lesquels je reviendrai à propos de Nathalie Heinich, Bronner et Géhin manifestent une connaissance bien approximative de ce qu'ils critiquent. La valeur du Vrai, posée légitimement comme hiérarchiquement supérieure dans la démarche scientifique (Bronner, Géhin, 2017, p. 221), ne s'incarne guère dans leurs arguments et on repère des écarts importants entre principe et pratique. Quelques exemples significatifs :

- Les auteurs que Bronner et Géhin critiquent le plus comme Pierre Bourdieu (1930-2002), Michel Foucault (1926-1984), Bernard Lahire ou Geoffroy de Lagasnerie ne s'inscrivent pas dans un holisme méthodologique (partant de la société conçu comme un tout qui surplomberait les acteurs indépendamment de leurs représentations et de leurs actions), sans pour autant verser dans l'individualisme méthodologique (appréhendant les formes collectives comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels), mais dans un *relationnalisme méthodologique*, faisant des relations sociales la catégorie logiquement première, par rapport aux formes individuelles et collectives logiquement secondes, qu'ils semblent méconnaître malgré son importance pour les courants contemporains des sciences sociales (Corcuff, 2011b) [1].
- La sociologie compréhensive de Weber apparaît davantage relationnaliste que pionnière de l'individualisme méthodologique. Ainsi, quand il définit le cœur de cette compréhension sociologique, la prise en compte du « sens subjectif visé par l'agent », il précise immédiatement : « relatif au *comportement d'autrui* » (Weber, 1965b, p. 330), c'est-à-dire dans un cadre immédiatement relationnel.
- La sociologie compréhensive de Weber est

associée à une critique de la domination (Weber, 2015), et n'est pas constituée par lui comme une alternative à la critique de la domination.

- Le déterminisme de la sociologie de Bourdieu – et dans son sillage celui Lahire et de Lagasnerie –, ne constitue pas un déterminisme mécanique, mais un déterminisme probabiliste adossé à un outillage statistique. Partant, repérant des probabilités de comportements, et non des nécessités mécaniques, il laisse ouvertes des marges de jeux, individuelles et collectives, pour les agents sociaux. C'est ce qui a conduit Bourdieu à « se dresser à la fois contre le volontarisme irresponsable et contre le scientisme fataliste » en dessinant un « *utopisme rationnel*, capable de jouer de la connaissance du probable pour faire advenir le possible » (Bourdieu, 1980b, pp. 77-78). Par ailleurs, le langage déterministe n'est pas le seul utilisé par les sociologies critiques contemporaines pour analyser les contraintes sociales structurelles. Norbert Elias (1897-1990), qui constitue une référence importance de ces sociologies, parle quant à lui d'« interdépendances », de « configurations d'interdépendances » et de « chaînes d'interdépendances » (Elias, 1981). On peut, d'autre part, dessiner une approche critique mettant en rapport des contraintes normatives structurelles et des formes d'autonomisation subjective, en s'inspirant de Foucault, sans parler de « déterminations sociales » des comportements (voir sous des modalités différentes : Eribon, 1999 ; Butler, 2007 ; Corcuff, 2013). Dernier exemple : Luc Boltanski a ouvert récemment un programme de recherche à la fois critique *et* pragmatique, liant critique de la domination et prise en compte des capacités des acteurs, sans passer par un langage déterministe (Boltanski, 2009).

3) Bronner et Géhin en zone marécageuse : Bourdieu et le conspirationnisme

Enfin, il faut signaler que Bronner et Géhin s'égarent à un moment sur un terrain marécageux où la critique manichéenne fait signe du côté du dénigrement et où la méconnaissance déborde sur la malveillance. Bronner et Géhin pointent avec justesse la logique bien peu sociologique ainsi que les risques politiques des théories du complot qui prolifèrent aujourd'hui sur internet et dans les réseaux sociaux. L'honneur de Gérald Bronner est d'ailleurs de s'être publiquement engagé, tout à la fois en tant que sociologue et que partisan de valeurs démocratiques, contre les conspirationnismes, j'y reviendrai à la fin de mon texte.

Dans *Le danger sociologique*, Bronner et Géhin poussent le bouchon plus loin, un peu trop loin… Ils posent ainsi des parentés et même une continuité entre les critiques sociologiques de configurations porteuses de domination (et tout particulièrement « la théorie de la domination » formulée par Bourdieu), par exemple au moyen des concepts de « capitalisme » ou de « néolibéralisme », et les conspirationnismes :

« Il existe un continuum cognitif ou, si l'on veut, une pente glissante entre la convocation inconséquente d'entités collectives, le biais d'agentivité [l'attribution d'une intentionnalité unifiée à de telles entités], le finalisme [confondant dans l'action les effets et les fins visées], les arguments *cui prodest* (à qui profite le crime) et les théories du complot. » (Bronner et Géhin, 2017, p. 207)

Á l'appui de cette thèse, ils mobilisent un extrait d'une intervention politique de Bourdieu en 2000 à un Forum international sur la littérature (Bourdieu, 2001b, pp. 88-89) – reproduite de manière inexacte d'ailleurs [2] – où Bourdieu a des formulations ambiguës, avec notamment les figures polémiques et littéraires du « Big Brother » et des « maîtres du

monde » (Bronner et Géhin, 2017, pp. 206-207). Et, tout en prenant des précautions (« Sans doute serait-il injuste d'accuser Bourdieu de conspirationnisme : sa pensée critique mérité mieux que cela. », *ibid.*, p. 207), ils jouent eux-mêmes des ambiguïtés par une sorte de contiguïté contaminante :

« la théorie de la domination qu'il a en partie constituée est aussi une matrice dans laquelle certains peuvent trouver les moyens de donner à des constructions idéologiques les apparences de la scientificité. » (*ibid.*)

Et ils vont jusqu'à fournir l'extrait d'un texte du site d'extrême droite, conspirationniste et antisémite, « Égalité et réconciliation », animé par Alain Soral, où Bourdieu est cité positivement… aux côtés de Sartre et de Camus (*ibid.*, p. 208). Ils ne bâtissent cependant pas de « continuum cognitif » entre la philosophie existentialiste et les conspirationnismes ou le prix Nobel de littérature et les complotismes ! En revanche, on commence à entrer dans le domaine du salissement par contiguïté contaminante… Ils tendent ainsi à accrocher, dans un biais finaliste… qu'ils récusent chez les autres, les usages sociaux d'une théorie et sa configuration proprement intellectuelle, en suggérant implicitement la figure d'un évolutionnisme… déterministe, du type « le ver est dans le fruit ». Mazette, tant d'incohérences dans si peu de pages !

Plusieurs oublis marquent leur raisonnement cabossé :

- Il y a, il est vrai, quelques rares formulations, aux tonalités polémiques et littéraires, ambiguës du point de vue du conspirationnisme dans des interventions politiques de Bourdieu, mais cela n'est pas grand-chose par rapport au roc anti-conspirationniste de sa sociologie, comme j'ai pu le démontrer précisément ailleurs (Corcuff, 4 juillet 2009b). Ainsi, chez Bourdieu, le thème de « l'orchestration sans chef d'orchestre », quel que soit le jugement que l'on peut porter sur ce type d'analyse, pointe une tendance à la mise en cohérence objective et impersonnelle des systèmes sociaux, débarrassée du primat conspirationniste de l'intentionnalité cachée d'une élite. Et cette mise en cohérence tendancielle vient se heurter à une contre-tendance : la double théorie de la pluralité des champs sociaux autonomes et de la pluralité des dominations spécifiques non intégrés *a priori*.

- Loin de réifier les concepts en les confondant avec la réalité observable, Bourdieu a souvent mis en garde contre l'imprudence de certains usages à travers la pente du « *réalisme de l'intelligible* (ou la réification des concepts) » (Bourdieu, 2001a, p. 297). Cela a été particulièrement le cas pour le concept d'habitus, fréquemment dans le viseur de Bronner et Géhin : « Il faudrait pouvoir éviter complètement de parler des concepts pour eux-mêmes, et de s'exposer ainsi à être à la fois schématique et formel. Comme tous les concepts dispositionnels, le concept d'habitus (…) vaut peut-être avant tout par les faux problèmes et les fausses solutions qu'il élimine, les questions qu'il permet de mieux poser ou de résoudre, les difficultés proprement scientifiques qu'il fait surgir. » (Bourdieu, 1980a, p. 89, note 2). Bourdieu rejoint, ce faisant, Boudon, quand ce dernier met en cause « le piège du réalisme » interprétant « comme des propriétés des choses ce qui n'est que schéma d'intelligibilité » (Bourdon, 1991, pp.230-231). Les deux sociologues ne puisent-ils pas dans ce cas dans le Marx méthodologique de 1857, distinguant le « concret pensé », propre à la conceptualisation du réel en tant que « reproduction du concret par la voie de la pensée », et « le concret » immédiatement

observable (Marx, 1965, pp. 254-256) ?

- Quant à la suggestion salissante d'une contamination soralienne *a posteriori*, Bronner et Géhin ne savent-ils pas ce qu'a écrit Alain Soral sur la sociologie de Bourdieu ? « Pierre Bourdieu – pourtant médaille d'or du CNRS (sic) – et qui malgré des milliers de pages d'enfonçage de portes ouvertes sur la 'domination', n'a jamais pondu une ligne sur le sujet [l'« omniprésence de la franc-maçonnerie »] ; raison pour laquelle, sans doute, malgré l'indigence de son œuvre, il finit professeur titulaire de la chaire de Sociologie au Collège de France… » (Soral, 2011, p. 108) Je ne tirerai pas, du simple fait que tant Bronner et Géhin que Soral critiquent Bourdieu, la conclusion selon laquelle il y aurait « un continuum cognitif » entre eux et lui !

Méconnaissance, généralisations abusives, amalgames, contiguïtés et glissements salissants : la belle cause du Vrai a beaucoup de ratés chez Bronner et Géhin ! Pourtant, la présentation non signée du dossier de la revue *Le Débat* les passe sous silence pour se concentrer sur les adversaires « critiques » constitués comme ennemis de la science. On y parle ainsi d'« une 'science militante', où la connaissance sociologique, à l'enseigne de la 'critique', est purement et simplement au service des choix politiques », en célébrant, à l'opposé, Bronner et Géhin comme faisant partie des apôtres d'« une sociologie sachant distinguer entre les options idéologiques et la démarche scientifique » (*Le Débat*, novembre-décembre 2017, p. 113). La contribution de Bronner et Géhin au *Débat* ne constitue d'ailleurs qu'une reprise de quelques passages du *Danger sociologique* agencés un peu différemment sous le titre « Les prophéties autoréalisatrices de la sociologie déterministe ». Marcel Gauchet comme parrain d'une sociologie manichéenne et marécageuse ?

Nicolas Truong apparaît nettement plus équilibré dans le dossier du *Monde*, dans sa présentation – « Divergence épistémologique, politisation, rivalité, attaques récurrentes contre la 'pensée 68' sans cesse réactivées depuis les années 1980, mais aussi crise d'identité. » (*Le Monde*, 24 novembre 2017, p. 20) – comme dans la pluralité des points de vue sollicités, avec à côté des extraits des textes du *Débat* de Gérald Bronner et Étienne Géhin, Olivier Galland, Dominique Schnapper et Nathalie Heinich, un long entretien avec Bernard Lahire et une réponse de Luc Boltanski et Arnaud Esquerre.

2. Autour de « la neutralité axiologique » : impensés, tensions, dérives dans les sciences sociales contemporaines

Le schéma d'une stricte « neutralité axiologique » constitue un lieu commun corporatif bien présent en sociologie en France, quoique peut-être pas majoritaire, et plus nettement dominant en science politique. Ce n'est pas le cas dans nombre d'autres pays, où la question apparaît davantage controversée. Ce lieu commun est rarement argumenté de manière précise, en fonctionnant le plus souvent comme une évidence, et s'appuie fréquemment sur une méconnaissance des complications de Max Weber sur la question (sur ces complications, voir notamment Corcuff, 6 juillet 2011a ; Geay, 2 novembre 2015 ; Mathieu, 2 novembre 2015). La sociologue de l'art Nathalie Heinich est une des rares à avoir tenté d'argumenter systématiquement cette position depuis son livre de 1998 *Ce que l'art fait à la sociologie*. Elle est aussi une des contributrices les plus violemment polémiques du dossier du *Débat*, avec un texte intitulé « Misères de la sociologie critique » où elle stigmatise un récent livre de Luc Boltanski et Arnaud Esquerre, *Enrichissement. Une critique de la marchandise* (2017a) – dont elle cite plusieurs passages sans en indiquer étrangement ni le titre ni les auteurs (voir la réaction de Boltanski et Esquerre, 2017b) – comme « implicitement complotiste » et « l'équivalent de la pensée créationniste » (sic) (Heinich, novembre-décembre 2017b, p. 125). Au-delà de l'outrance de ce dernier texte, qui suffit à disqualifier le propos, il est

intéressant de revenir sur les faiblesses épistémologiques de l'argumentation neutraliste d'Heinich, à cause justement de la rareté d'une telle justification d'un lieu commun professionnel. On notera d'ailleurs que la radicalisation de son neutralisme en sociologie s'est accompagnée d'une évolution intellectuelle allant de la sociologie critique (elle a fait sa thèse sous la direction de Bourdieu) à sa haine actuelle de la sociologie critique et d'une évolution politique allant de la gauche critique (elle a été membre du Comité de parrainage du club de réflexions sociales et politiques Maurice Merleau-Ponty créé en février 1995, aux côtés notamment de Pierre Bourdieu, de Luc Boltanski ou de Daniel Bensaïd) à des positions ultra-conservatrices. Cependant, ce n'est pas le seul cas de figure, et on envisagera ensuite des usages académiques d'une stricte « neutralité axiologique » non accompagnés de conservatisme politique.

1) Nathalie Heinich : misère de « la neutralité » mal argumentée et radicalisée

J'ai déjà développé ailleurs une analyse critique des arguments de *Ce que l'art fait à la sociologie* (Corcuff, 6 juillet 2011a) et je n'en reprendrai ici que quelques éléments. La sociologue y défend « une neutralité engagée » (Heinich, 1998, pp. 71-82) prétendant suspendre « tout discours sur la nature ou la valeur des choses » (*ibid.*, p. 77), associée à une « posture a-critique » (*ibid.*, pp.23-29). Or, on se trouve ici à l'écart des nuances et des tensions de Weber, qu'elle passe sous silence, quant à la fameuse « neutralité axiologique ».

Weber combat tout d'abord la thèse d'une science sociale « sans présuppositions », car « une *portion* seulement de la réalité singulière prend de l'intérêt et de la *signification* à nos yeux, parce que seule cette portion est en rapport avec les *idées de valeurs culturelles* avec lesquelles nous abordons la réalité concrète » (Weber, 1965a, p.163). D'où l'idée d'un « rapport aux valeurs » dans « la sélection et la formation de l'objet d'une recherche empirique » (Weber, 1965c, p.434). Ce que Julien Freund a traduit initialement comme « neutralité axiologique » (« *Wertfreiheit* ») se présente alors comme « l'exigence extrêmement triviale qui impose au savant ou au professeur de *faire absolument la distinction*, puisque ce sont deux séries de problèmes tout simplement hétérogènes, entre la constatation des faits empiriques (...) et *sa propre* prise de position évaluative de savant qui *porte un jugement* sur des faits » (*ibid.*, pp.416-417). On observe donc chez Weber une tension entre la reconnaissance d'un « rapport aux valeurs » du savant et l'importance accordée à la distinction « constatation des faits »/« jugement sur des faits ». La nouvelle traduction proposée par Isabelle Kalinowski du terme « *Wertfreiheit* » par « non-imposition des valeurs » (Kalinowski, 2005, p. 199) s'accorde davantage avec les nuances wébériennes et nous oriente sur une autre piste. On aurait affaire avant tout chez Weber à une mise en garde (et d'abord, de manière réflexive, vis-à-vis de lui-même) contre les effets d'une position d'autorité pédagogique. C'est pourquoi il n'interdit pas aux savants « d'exprimer sous forme de jugements de valeur les idéaux qui les animent », mais à condition de « porter scrupuleusement, à chaque instant, à leur propre conscience et à celle des lecteurs, *quels* sont les étalons de valeur qui servent à mesurer la réalité et ceux d'où ils font dériver le jugement de valeur » (Weber, 1965a, p. 133). Weber apparaît mû ici par une exigence de distinction réflexive entre analyse des faits et prises de position directement axiologiques, et non par la thèse d'une séparation nette entre les deux.

On est éloigné du vocabulaire de Heinich : « suspendant tout discours sur la nature ou la valeur des choses » (Heinich, 1998, p. 77). Vocabulaire repris par elle (2017a, p. 18) et même souvent durci dans un récent livre consacré aux valeurs, sans d'ailleurs être mieux informée sur les analyses de Weber lui-même pourtant toujours mobilisé comme caution : « abstention de toute prise de position » (*ibid.*, p. 17), « règle de neutralité axiologique » (*ibid.*), « l'obligation de 'neutralité axiologique' énoncée (...) par Max Weber » (*ibid.*, p. 58), « exigence de neutralité » (*ibid.*, p. 59), « un impératif de 'neutralité axiologique' » (*ibid.*, p. 106), « distinction tranchée » (*ibid.*, p. 107), « une injonction à la neutralité communément considérée comme la norme académique » (*ibid.*, p. 113) ou « faire abstraction de

son opinion personnelle sur les objets qu'il étudie » (*ibid.*, p. 115). Ce durcissement est proche des formulations de Bronner et Géhin sur la nécessité que « la sphère des jugements de valeurs et celle des jugements de science restent étanches l'une pour l'autre » (Bronner, Géhin, 2017, p. 222).

Cependant, les deux sphères ne sont pas étanches, même chez Heinich. Par exemple, le « rôle social », qu'elle attribue à « la neutralité engagée » dans *Ce que l'art fait à la sociologie* – « un rôle de médiation, de construction de compromis entre les intérêts et les valeurs en jeu, voire de refondation d'un consensus » (Heinich, 1998, p. 81) a des accointances avec une certaine conception normative de la politique et de la démocratie, plus proche de la philosophie politique de « l'agir communicationnel » de Jürgen Habermas, visant le consensus, que de celle de « la mésentente » de Jacques Rancière valorisant la conflictualité. Dans sa contribution au *Débat*, sa critique du « discrédit jeté sur tout ce qui pourrait atténuer ou dépasser les conflits – visée de neutralité, visée d'universalité – par la réduction à des stratégies de domination » (Heinich, 2017b, p. 121) révèle aussi des composantes normatives, dans la défense (légitime, mais controversable) de la « visée de neutralité » et de la « visée d'universalité ».

Par ailleurs, dans cette vision stricte de « la neutralité axiologique », la place des genres hybrides, associant analyses savantes et prises de position éthiques et/ou politiques, n'apparaît pas clairement garantie. Ce sont pourtant des styles d'écriture qu'Heinich a pu elle-même pratiquer récemment dans une orientation ultra-conservatrice. Cela a été, par exemple, le cas, encore dans *Le Débat*, contre le mariage pour tous (Heinich, 2014), dans le sillage de ses prises de position contre le PACS en 1999 (Eliacheff, Garapon, Heinich, Héritier, Naouri, Veyne, Wismann, 27 janvier 1999). Et, à la différence de 1999, on n'a pas eu affaire en 2014 à une position exclusivement citoyenne et extra-scientifique, mais à un mélange entre argumentations savantes et positionnement moral et politique.

2) Bernard Lahire/Geoffroy de Lagasnerie : tensions dans la sociologie critique

La question de « la neutralité axiologique » a aussi révélé des tensions dans le camp de la sociologie critique au cours de la récente controverse. C'est particulièrement le cas entre Geoffroy de Lagasnerie et Bernard Lahire, en rapport avec des positionnements antérieurs.

Bernard Lahire est aujourd'hui une des figures d'une sociologie critique de qualité, au carrefour d'ambitions théoriques et de recherches empiriques, située au cœur de l'institution universitaire. Dans sa réaction légitime et solidement argumentée au dossier du *Débat*, il révèle toutefois en pointillés des amorces d'intersections avec ses adversaires : sa critique de leur « moralisation » de certaines questions, son insistance à ne pas « confondre science et politique » ou « critique scientifique et critique sociale », ou le fait d'avancer que la critique sociologique « n'a rien à voir avec un quelconque militantisme » (Lahire, 24 novembre 2017, p. 21).

Ces éléments, peu explicités dans l'entretien du *Monde*, s'éclaircissent si on les met en relation avec des analyses formulées dans un livre, défendant légitimement la sociologie contre les stigmatisations publiques dont elle fait l'objet, publié en 2016 : *Pour la sociologie*. Il y met en avant « deux plans distincts : le premier plan, non normatif, qui est le propre de la connaissance scientifique d'une part, et le second, normatif, qui est propre à la justice, à la police, à la prison, etc., d'autre part » (Lahire, 2016, p. 35). Et il revient à Weber, de manière toutefois plus nuancée qu'Heinich : « ce que Max Weber s'efforçait à juste titre de distinguer, à savoir le jugement de valeur et le rapport aux valeurs : si le chercheur manifeste toujours son rapport aux valeurs par le choix de ses objets d'étude et la manière dont il les envisage, son travail en tant que tel ne consiste pas à dire ce qui est bien et ce qui est mal. » (*ibid.*, p. 39). Dans la conclusion du livre, il met l'accent sur le lien historique entre sciences sociales et Lumières, comme sur le lien actuel entre sciences sociales et démocratie (*ibid.*, pp. 117-128). Cependant, au bout du compte, la problématisation des rapports compliqués entre le scientifique et le normatif demeure rudimentaire et peu explicité, dans le sillage

de la lecture corporative dominante de « la neutralité axiologique ».

Jeune penseur critique, à la fois sociologue et philosophe, situé à la périphérie de l'institution universitaire mais bénéficiant d'une certaine reconnaissance dans des espaces publics non spécifiquement académiques, Geoffroy de Lagasnerie a réagi sur Facebook (Lagasnerie, 29 septembre 2017a) et sur Mediapart (Lagasnerie, 4 octobre 2017b) au livre de Bronner et Géhin qui, selon lui, « recycle tous les poncifs de la doxa réactionnaire contre la sociologie » (Lagasnerie, 29 septembre 2017a). Il met en avant un rapport étroit entre sociologie et politique, sans pour autant récuser le caractère scientifique de la sociologie : « l'idéologie conservatrice se loge à l'inverse dans les entreprises qui dépolitisent le savoir sociologique. La fausse neutralité est idéologique et est un militantisme pour le conservatisme » (Lagasnerie, 4 octobre 2017b). Il avance, partant, que « s'il est vrai qu'il existe des vérités neutres, il existe aussi des vérités oppositionnelles dans un monde faux » (*ibid.*). Ce qui l'amène à se distinguer de Lahire : « se méfier notamment de l'« escapism » dans la neutralité et du consensus mou d'un Lahire qui vide la sociologie de son sens et de sa valeur oppositionnelle » (Lagasnerie, 29 septembre 2017a). Il prône, comme alternative, « l'autonomie de la production d'avant-garde pour ne pas régresser » (*ibid.*).

Dans un livre de 2007, *L'empire de l'université. Sur Bourdieu, les intellectuels et le journalisme*, Lagasnerie a explicité des appuis épistémologiques qui éclairent sa prise de position de 2017. Il y critique des travers de l'autonomisation scientifique freinant l'inventivité intellectuelle : « distribution universitaire des pouvoirs » en tant que facteur de « conservatismes » (Lagasnerie, 2007, p. 61), « effets de censure » (*ibid.*, p. 64), « routines disciplinaires » (*ibid.*, p. 75), « pratique autarcique et routinière d'une discipline » (*ibid.*, p. 82)...Il a prolongé ces pistes épistémologiques plus récemment, « au nom des valeurs de la connaissance et de la science » (Lagasnerie, 2016, p. 274), en mettant en cause « l'accroissement de la normalisation universitaire et des logiques disciplinaires » (*ibid.*, p. 273), associé à « la réapparition d'une éthique de la neutralité » (*ibid.*, p. 275).

Lagasnerie nous aide à mieux saisir en quoi une ouverture des champs des sciences sociales à des interrogations extérieures, dont des engagements militants ou artistiques, peut contrebalancer des tendances conformistes générées par les institutions universitaires. Il se situe, sur ce plan, dans la continuité des réflexions du sociologue américain Charles Wright Mills (1916-1962) invitant à « stimuler l'imagination sociologique » (Mills, 2006, p. 216) contre « la bureaucratisation de la sociologie » (*ibid.*, p. 121), « les spécialisations arbitraires des départements universitaires » (*ibid.*, p. 137) et « les cloisonnements disciplinaires » (*ibid.*, p. 143).

Cependant, Lagasnerie tord souvent le bâton dans l'autre sens, en affaiblissant ainsi sa critique des points aveugles de l'autonomisation universitaire. Il peut même flirter avec le relativisme épistémologique : « il faut rompre avec l'idée qu'il y aurait des différences de nature, et donc de valeur, entre un livre de recherche, un traité philosophique, un essai, une intervention dans la presse, voire une manifestation ou un tract politique. » (Lagasnerie, 2007, p. 102), ou produire une critique trop unilatérale de la place de l'enquête empirique en sciences sociales (Lagasnerie, 2016, pp. 267-296), comme si ce n'était pas un des deux poumons du travail scientifique, certes bridé par les spécialisations disciplinaires, dans le va-et-vient avec l'élaboration théorique !

Il serait plus nuancé et pragmatique de reconnaître tout à la fois que les institutions universitaires et les règles disciplinaires protègent une certaine autonomie et une certaine rigueur intellectuelles, tout en freinant l'imagination sociologique par leurs tendances conformistes. De ce point de vue, je suivrai Norbert Elias, pour qui la distanciation scientifique a vocation à devenir le pôle dominant de la sociologie, tout en continuant à se nourrir de la variété des implications des chercheurs dans la cité, car « leur propre participation, leur engagement, conditionnent par ailleurs leur intelligence des problèmes qu'ils ont à résoudre en leur qualité de scientifiques. » (Elias, 1993, p. 29).

3) Une tentation hard parmi les nouvelles générations de social scientists : éteignons les Lumières et bye bye émancipation !

Un récent article paru dans la *Revue française de science politique* constitue un indice de dérapages générés dans quelques secteurs des nouvelles générations des *social scientists* par une certaine radicalisation du lieu commun corporatif de « la neutralité axiologique », dans une logique extrême de purification sans cesse relancée d'un « normatif » appréhendé comme une pollution éliminable, plutôt que celle suggérée par Weber d'une réflexivité sur des composantes axiologiques et politiques difficilement éliminables, afin de mieux délimiter le domaine de validité des analyses produites, et donc améliorer leur rigueur scientifique : « La 'petite' critique, la 'grande' et 'la' Révolution. Pour une acception non normative de la critique » d'Elsa Rambaud (juin 2017). À la différence du cas de Heinich, cela n'est pas corrélé à un cadre politique conservateur, mais s'inscrit dans une logique principalement interne aux champs académiques. Elsa Rambaud est une jeune docteure en science politique qui a effectué une thèse sur l'ONG humanitaire Médecins sans frontières (voir Rambaud, août 2009). Elle prétend, dans le texte de juin 2017, proposer un dépassement de limites supposées partagées entre la sociologie critique de Bourdieu et la sociologie pragmatique de Boltanski, malgré leurs différences et leurs oppositions. Quelles seraient ces limites partagées ? Elles garderaient des liens avec les Lumières, l'émancipation, la Révolution, la gauche et la lutte des classes. Cela les empêcherait de prendre pour objet une variété de critiques dans la société ne correspondant pas aux Lumières, à l'émancipation, à la Révolution, à la gauche et à la lutte des classes. C'est pourquoi il faudrait que les sciences sociales en finissent définitivement avec les Lumières, l'émancipation, la Révolution, la gauche et la lutte des classes, alors que les sociologies de Bourdieu et de Boltanski seraient encore contaminées par un tel « normatif » à purifier. Drôle de façon de fêter par avance les cinquante ans de Mai 68 !

Sur le plan théorique, l'argumentation apparaît marquée par des failles d'ampleur. Tout d'abord, l'article tend à confondre, chez Bourdieu comme chez Boltanski, le niveau épistémologique des propriétés d'une théorie en sciences sociales, discutable dans un espace de discussion scientifique, et le niveau de l'objet analysé au moyen de cette théorie. Or, une théorie se nourrissant axiologiquement d'une référence aux Lumières et à l'émancipation peut tout à fait prendre au sérieux, dans l'analyse du monde social, des critiques conservatrices ou même racistes très éloignées de ces valeurs (voir, par exemple, Boltanski, Esquerre, 2014). Par ailleurs, il est faux de considérer que les œuvres de Bourdieu et de Boltanski sont toujours et uniformément adossées aux Lumières, à l'émancipation, à la Révolution, à la gauche et à la lutte des classes. Des écrits fort disparates sont ici amalgamés de manière non suffisamment documentée.

En même temps que ses défaillances théoriques, l'article de Rambaud porte des risques politiques particuliers à un moment où des schémas ultra-conservateurs tendent à dynamiser la critique sociale sur une base discriminatoire et nationaliste dans des espaces publics, profitant de la fragilisation des liens historiques entre critique sociale et émancipation (Corcuff, hiver 2017). On a là une forme d'éthique d'irresponsabilité – pour forger une notion inverse à celle d'« éthique de responsabilité », soucieuse des conséquences de son action sur la réalité, avancée par Weber (2003) – générée par une généralisation abusive et mal construite d'une exigence localisée légitime d'extension de l'espace de la science sociale des critiques. Cette éthique d'irresponsabilité pourrait contribuer à distendre un peu plus les liens entre critique sociale et émancipation, en facilitant involontairement le processus ultra-conservateur par une caution savante supplémentaire.

Le plus stimulant scientifiquement chez Rambaud, bien amorcé dans son travail sur MSF (Rambaud, août 2009), n'avait pourtant pas besoin de tout cet échafaudage, faible du point de vue de l'argumentation et dangereux politiquement, pour consolider l'élargissement souhaitable de l'espace des critiques analysées par les sciences sociales.

3. Une complication supplémentaire : lucidité bronnerienne sur les théories du complot, timidité lahirienne

On a plutôt vu Bronner jusqu'à présent sous l'angle du *bad guy* en sociologie, Lahire apparaissant plus rigoureux, avec toutefois certaines limites. Sur les théories du complot, Bronner devient plus intéressant et Lahire moins lucide, en dehors de l'égarement du *Danger sociologique* dans un certain lien posé entre la sociologie critique de Bourdieu et les conspirationnismes.

Lahire est ainsi signataire d'une tribune dans *Libération*, avec d'autres enseignants et chercheurs [3], ambiguë quant à la résistance intellectuelle face aux théories du complot, en s'opposant aux mesures gouvernementales mobilisant les enseignants contre les conspirationnismes (Lahire et al., 23 juin 2016). On y stigmatise « la lutte contre le complotisme » comme « nouvelle marotte du moment », « rééducation mentale » et « contre-propagande », en relativisant l'écho du complotisme en milieu scolaire.

Or, le conspirationnisme contribue aujourd'hui à donner une tournure manichéenne à la critique sociale, en rupture avec les complications propres à la critique sociologique (Corcuff, 2009a). Ce qui devrait davantage inquiéter des sociologues. Par ailleurs, c'est un des principaux tuyaux rhétoriques de l'extrême droitisation idéologique et politique en France actuellement (Corcuff, 2014). Une expérience personnelle vient étayer ces analyses : depuis l'après 11 septembre 2001, il est rare que, lors de déplacements à l'invitation d'associations, en milieu urbain ou rural, dans des grandes villes ou dans des petites villes, en centres villes ou en banlieues, je n'ai pas été alerté par des enseignants de collèges ou de lycées à propos de l'écho des discours conspirationnistes, via les réseaux sociaux et internet, sur leurs élèves. J'ai même assuré une demi-journée de formation sur les théories du complot à destination des professeurs de philosophie de l'enseignement secondaire de l'Académie de Grenoble à leur demande le 12 janvier 2017.

Bronner est cosignataire [4], quant à lui, d'une contre-tribune à celle de Lahire et al., rappelant que, « depuis des années maintenant, les commentaires et discours à teneur conspirationniste se retrouvent dans les bouches et les copies d'élèves », ce qui appellerait une vigilance et la mise en place de dispositifs proprement pédagogiques (Bronner et al., 1er juillet 2016). Et, dans ce texte, la sociologie critique n'est pas du tout associée au complotisme.

Conclusion

L'analyse des controverses sociologiques autour du livre de Gérald Bronner et Étienne Géhin, *Le danger sociologique*, pointe un risque de délégitimation publique de la sociologie critique, issu de secteurs minoritaires de la sociologie elle-même. Ce qui est également inquiétant pour les autres modalités de la critique sociale, en particulier au sein de mouvements sociaux déjà souvent sur la défensive. Elles nous montrent également que le lieu commun corporatif peu ou mal argumenté d'une stricte « neutralité axiologique », y compris chez nombre de partisans de la critique au sein des sciences sociales, participe à affaiblir un peu plus le lien critique sociale/émancipation. Or, des conceptions plus nuancées de l'autonomie de la connaissance scientifique, non scientistes (le scientisme, au sens de l'illusion de sciences sociales sans présupposés et sans insertions socio-historiques, étant à distinguer de la nécessaire autonomie des sciences sociales), pourraient constituer des appuis pour une résistance à l'amenuisement actuel de ce lien historique, sans pour autant instaurer une dépendance morale et/ou politique de la production des connaissances sociales. Ces controverses révèlent aussi que des sociologues conservateurs peuvent parfois être davantage lucides sur certains plans (ici les théories du complot) que des sociologues progressistes. Les champs académiques ne constituent donc pas une simple expression des conflits politiques et on se doit d'être attentifs à une variété de modalités d'intersections et d'interactions entre champs scientifiques, espace des mouvements sociaux et champ politique.

Bibliographie

Boltanski Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009

Boltanski Luc, Esquerre Arnaud, *Vers l'extrême. Extension des domaines de la droite*, Bellevaux, Éditions Dehors, 2014

Boltanski Luc, Esquerre Arnaud, *Enrichissement. Une critique de la marchandise*, Paris, Gallimard, 2017a

Boltanski Luc, Esquerre Arnaud, « Mme Heinich vise clairement à disqualifier notre travail de sociologues », Le Monde.fr, 23 novembre 2017b,

Boudon Raymond, *La place du désordre. Critique des théories du changement social* (1e éd. : 1984), Paris, PUF, collection « Quadrige », 1991

Bourdieu Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980a

Bourdieu Pierre, « Comment libérer les intellectuels libres ? » (entretien avec Didier Eribon, mai 1980), dans *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980b

Bourdieu Pierre, « Espace social et genèse des 'classes' » (1e éd. : juin 1984), dans *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, collection « Points Essais », 2001a

Bourdieu Pierre, « La culture est en danger » (communication au Forum international sur la littérature de Séoul, 26-29 septembre 2000), dans *Contrefeux 2*, Paris, Raisons d'agir, 2001b

Bronner Gérald et al., « Complotisme : qui sont les 'pompiers pyromanes' ? », *Libération* daté du 1er juillet 2016

Bronner Gérald, Géhin Étienne, *Le danger sociologique*, Paris, PUF, 2017

Butler Judith, *Le récit de soi* (1e éd. : 2005), Paris, PUF, 2007

Corcuff Philippe, « 'Le complot' ou les aventures tragi-comiques de 'la critique' » (1e éd. : avril 2005), Mediapart, 19 juin 2009a

Corcuff Philippe, « Pierre Bourdieu et les conspirationnismes : roc et failles », Mediapart, 4 juillet 2009b

Corcuff Philippe, « Le savant et le politique », *SociologieS* (revue en ligne, Association Internationale des Sociologues de Langue Française), 6 juillet 2011a

Corcuff Philippe, *Les nouvelles sociologies. Entre l'individuel et le collectif* (1e éd. : 1995), Paris, Armand Colin, collection « 128 », 2011b, 3e édition

Corcuff Philippe, « Contraintes sociales et subjectivations : explorer autrement, avec Marx et Foucault, les parcours sociaux individualisés », dans Servet Ertul, Jean-Philippe Melchior et Éric Widmer (éds.), *Travail, Santé, Éducation. Individualisation des parcours sociaux et inégalités*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », 2013

Corcuff Philippe, *Les années 30 reviennent et la gauche est dans le brouillard*, Paris, Textuel, collection « Petite Encyclopédie Critique », 2014

Corcuff Philippe, « Après le Brexit et Trump : confusionnisme à gauche et extrême droitisation idéologique », *Les Possibles*, n° 12, hiver 2017

Eliacheff Caroline, Garapon Antoine, Heinich Nathalie, Héritier Françoise, Naouri Aldo, Wismann Heinz, « Ne laissons pas la critique du PACS à la droite », *Le Monde* daté du 27 janvier 1999, repris ici

Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?* (1e éd. : 1970), Aix-en-Provence, Pandora éditions, 1981

Elias Norbert, *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance* (1e éd. : 1983), avant-propos de Roger Chartier, Paris, Fayard, 1993

Eribon Didier, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Fayard, 1999

Geay Bertrand, « Engagement et réflexivité. Enquêter sur le militantisme », *SociologieS* (revue en ligne, Association Internationale des Sociologues de Langue Française), 2 novembre 2015, http://sociologies.revues.org/5146

Heinich Nathalie, *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Minuit, 1998

Heinich Nathalie, « L'extension du domaine de l'égalité », *Le débat*, n° 180, 2014/3

Heinich Nathalie, *Des valeurs. Une approche sociologique*, Paris, Gallimard, 2017a

Heinich Nathalie, « Misères de la sociologie critique », *Le débat*, n° 197, novembre-décembre 2017b

Kalinowski Isabelle, « Leçons wébériennes sur la science & la propagande », dans M. Weber, *La science, profession & vocation*, Marseille, Agone, 2005

Lagasnerie Geoffroy de, *L'empire de l'université. Sur Bourdieu, les intellectuels et le journalisme*, Paris, Éditions Amsterdam, 2007

Lagasnerie Geoffroy de, *Juger. L'État pénal face à la sociologie*, Paris, Fayard, 2016

Lagasnerie Geoffroy de, Page Facebook, 29 septembre 2017a

Lagasnerie Geoffroy de, « La sociologie face aux offensives réactionnaires », Mediapart, 4 octobre 2017b

Lahire Bernard, *Pour la sociologie. Et pour finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016

Lahire Bernard, « Pourquoi tant de haine ? », entretien avec Nicolas Truong, *Le Monde* daté du 24 novembre 2017,

Lahire Bernard et al., « La théorie du complot et les pompiers pyromanes », *Libération* daté du 23 juin 2016

Le débat, « La sociologie au risque d'un dévoiement », dossier du n° 197, novembre-décembre 2017, avec les contributions de Dominique Schnapper, de Nathalie Heinich, d'Olivier Galland, de Gérald Bronner et Étienne Géhin et de Pierre-Michel Menger

Le Monde, « Les fractures intellectuelles de la sociologie française », dossier du n° daté du 24 novembre 2017, introduit par Nicolas Truong, composé d'un entretien avec Bernard Lahire et des extraits des contributions au n° 197 du *Débat* d'Olivier Galland, de Dominique Schnapper et de Gérald Bronner et Étienne Géhin dans la version papier ; auxquels s'ajoutent des extraits de la contribution de Nathalie Heinich et une réponse de Luc Boltanski et Arnaud Esquerre sur Le Monde.fr,

Marx Karl, *Introduction générale à la critique de l'économie politique* (texte de 1857), dans *Œuvres I*, édition établie par Maximilien Rubel, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque de la Pléiade », 1965

Mathieu Lilian, « Sociologie des engagements ou sociologie engagée ? Sur quelques problèmes axiologiques qui se posent à la sociologie des mobilisations », *SociologieS* (revue en ligne, Association Internationale des Sociologues de Langue Française), 2 novembre 2015

Mills Charles Wright, *L'imagination sociologique* (1e éd. : 1959), Paris, La Découverte/Poche, 2006

Rambaud Elsa, « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 4, août 2009

Rambaud Elsa, « La 'petite' critique, la 'grande' et 'la' Révolution. Pour une acception non normative de la critique », *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 3, juin 2017,

Soral Alain, *Comprendre l'empire. Demain la gouvernance globale ou la révolte des Nations ?*, Paris, Éditions Blanche, 2011

Weber Max, « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales » (1e éd. : 1904), dans *Essais sur la théorie de la science*, traduits et introduits par Julien Freund, Paris, Plon, 1965a

Weber Max, « Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive » (1e éd. : 1913), dans *Essais sur la théorie de la science*, traduits et introduits par Julien Freund, Paris, Plon, 1965b

Weber Max, « Essai sur le sens de la 'neutralité axiologique' dans les sciences sociologiques et

économiques » (1e éd. : 1917), dans *Essais sur la théorie de la science*, traduits et introduits par Julien Freund, Paris, Plon, 1965c

Weber Max, « La profession et la vocation de politique » (conférence prononcée le 28 janvier 1919), dans *Le savant et le politique*, préface et traduction de Catherine Colliot-Thélène, Paris, La Découverte, 2003

Weber Max, *La domination* (1e éd. posthume : 1922, sous le titre *Sociologie de la domination*), édition critique française établie par Yves Sintomer, Paris, La Découverte, 2015

Notes

[1] Dans « formes collectives », l'adjectif « collectif » qualifie des entités stabilisées (sociétés, institutions, groupes et classes, États, nations, etc.) distinguées des individus. Dans « relations sociales », l'adjectif « social » est pris dans une acception plus large, pour laquelle tant les individus que les entités collectives sont nécessairement inscrits dans le cours de relations sociales et sont fabriqués à partir de relations sociales.

[2] Même si cela n'altère pas fondamentalement les ambiguïtés conspirationnistes de quelques formulations à tonalités littéraires et polémiques d'un discours plus directement politique que sociologique, il apparaît, en comparant le texte originel de Bourdieu (2001b, pp. 88-89) et la citation qu'en donnent Bronner et Géhin (2017, pp. 206-207) que l'exactitude ne constitue pas toujours une exigence pratique forte dans leur supposé souci de la prédominance du Vrai. Ainsi quand Bourdieu écrit : « (...) les grandes firmes multinationales et leurs conseils d'administrations internationaux, les grandes organisations internationales, OMC, FMI et Banque mondiale aux multiples subdivisions désignées par des sigles et des acronymes compliqués et souvent imprononçables, et toutes les réalités correspondantes, commissions et comités de technocrates non élus, peu connus du grand public, constituent un véritable gouvernement mondial invisible, inaperçu et inconnu en tout cas du plus grand nombre, dont le pouvoir s'exerce sur les gouvernements nationaux eux-mêmes. Cette sorte de *Big Brother*, qui s'est doté de fichiers interconnectés sur toutes les institutions économiques et culturelles (...) », nos sociologues analytiques retranscrivent en s'empatouillant : « Les grandes firmes multinationales et leurs conseils d'administrations internationaux, les grandes organisations internationales, OMC, FMI et Banque mondiale aux multiples subdivisions désignées par des sigles et des acronymes compliqués et souvent imprononçables, et toutes les réalités correspondantes, commissions et comités de technocrates non élus, peu connus du grand public, bref, tout ce gouvernement mondial qui s'est en quelques années institué et dont le pouvoir s'exerce sur les gouvernements nationaux eux-mêmes, est une instance inaperçue et inconnue du plus grand nombre. Cette sorte de Big Brother invisible, qui s'est doté de fichiers interconnectés sur toutes les institutions économiques et culturelles (...) » (les changements sont indiqués par moi en gras, ainsi que dans l'extrait suivant). Et quand Bourdieu écrit : « Á travers le pouvoir presque absolu qu'ils détiennent sur les grands groupes de communication, c'est-à-dire sur l'ensemble des instruments de production et de diffusion des biens culturels, les nouveaux maîtres du monde (...) », Bronner et Géhin retranscrivent en accentuant les tonalités conspirationnistes : « Á travers la maîtrise quasi absolue qu'ils détiennent sur les nouveaux instruments de communication, les nouveaux maîtres du monde (...) ». La rigueur serait-elle flexible dans la nouvelle « sociologie analytique » comme le travail dans l'imaginaire néolibéral ?

[3] Avec Catherine Robert, Valérie Louys et Mathieu Mulcey (professeurs au lycée Le Corbusier d'Aubervilliers), Christian Baudelot (sociologue, professeur émérite à l'ENS), Florence Dupont (anthropologue des mondes

antiques, professeure émérite de littérature latine à l'Université Paris-Diderot), Stéphane François (maître de conférences à l'IPAG de l'Université de Valenciennes), Nicolas Grimal (membre de l'Institut, professeur du Collège de France), Jean-Loïc Le Quellec (anthropologue, directeur de recherches au CNRS, chercheur à l'Institut des mondes africains), Bernard Sergent (historien, préhistorien, mythologue), Fabien Truong (sociologue, professeur agrégé à l'Université Paris-VIII) et Gérôme Truc (sociologue, enseignant à l'ENS de Cachan).

[4] Avec Emmanuelle Daviet (journaliste, France Inter, responsable du dispositif InterClass), Emmanuel Debono (historien, ENS Lyon), Cyril Di Méo (professeur de sciences économiques et sociales, lycée militaire d'Aix-en-Provence), Thomas Huchon (journaliste, Spicee), Valérie Igounet (historienne, chercheure associée à l'Institut d'histoire du temps présent, CNRS), Denis Le Guen (professeur d'histoire-géographie, lycée Simone-de-Beauvoir de Garges-lès-Gonesse), Sophie Mazet (professeure agrégée d'anglais, lycée Auguste-Blanqui de Saint-Ouen), Tristan Mendès France (chargé de cours au Celsa, Université Sorbonne Nouvelle), Bruno Poilvet (professeur d'histoire-géographie, lycée Condorcet de La Varenne-Saint-Hilaire), Karen Prévost-Sorbe (professeure d'histoire-géographie, collège Edouard-Vaillant de Vierzon), Rudy Reichstadt (directeur de l'Observatoire du conspirationnisme-Conspiracy Watch) et Iannis Roder (professeur d'histoire-géographie, collège Pierre-de-Geyter de Saint-Denis).

Entretien avec Emilio Taddei,

mercredi 4 avril 2018, par Isabelle Bourboulon

Entretien avec Emilio Taddei,

politologue argentin, membre du Groupe d'études sur l'Amérique latine et les Caraïbes (GEAL)

Cet entretien a été réalisé à Buenos Aires dans le cadre du Sommet des peuples qui se tenait du 7 au 13 décembre 2017, en même temps que la 11e conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Propos recueillis par Isabelle Bourboulon

Comment analysez-vous la situation en Amérique latine ?

Elle se caractérise par une nouvelle offensive néolibérale, matérialisée par les nouveaux gouvernements de droite en Argentine, au Brésil et au Chili, notamment. Mais, dans le même temps, des résistances continuent à se manifester, que les gouvernements ne parviennent pas à juguler totalement. Regardez, par exemple, ce qui s'est passé au Honduras : la tentative de relégitimer un président illégitime, car élu frauduleusement, a mis des centaines de milliers de personnes dans la rue.

Ici, en Argentine, depuis le premier jour de la prise de fonction du président Macri, des conflits ont éclaté qui n'ont pas réussi à se traduire politiquement, mais au cours desquels des convergences se sont produites, par exemple contre l'augmentation des tarifs des services publics ; avec parfois même des victoires, comme lors de la grève de l'éducation l'Éducation nationale dans la province de Buenos-Aires qui a permis d'obtenir des augmentations de salaires supérieures à ce que voulait le gouvernement.

Au mois de décembre dernier, on a assisté à une semaine de mobilisations massives.

Quel était l'enjeu ?

Après être ressorti renforcé par les élections législatives, le gouvernement a lancé un paquet de réformes néolibérales sur la fiscalité, les retraites et le droit du travail, pensant que tout cela allait passer tranquillement. Eht bien, non. Après une semaine de mobilisations très intense, le gouvernement Macri a vécu sa première grande crise politique. Le 18 décembre, toute la gauche et les différents secteurs du kirchnérisme se sont retrouvés dans la rue contre les réformes. Même la CGT qui, jusque-là, avait conservé une posture de dialogue avec le gouvernement, a appelé à la grève générale, dépassée qu'elle était par la dynamique sociale. Le spectre de la crise de 2001 est réapparu, avec plusieurs jours de « casserolades » dans les rues de Buenos Aires. Nous avons vécu cette semaine-là une rupture qui autorise des scénarios de recomposition possible pour les temps à venir.

Sur quoi porte la réforme des retraites, concrètement ?

Cette réforme est clé pour le budget 2018 : 100 milliards de pesos vont être transférés des caisses de retraites vers l'État pour financer les échéances des dettes empruntées sur les marchés financiers internationaux. Avec l'alibi de la faillite des systèmes de retraite... Mais les gens ont bien compris que c'était du vol. La dette argentine (216 milliards de

dollars) a augmenté de 30 % entre 2016 et 2017 car, depuis deux ans, le programme économique de Macri se finance par un déficit public croissant. L'accès aux marchés financiers est donc décisif pour le gouvernement. Devant ce processus d'endettement massif, même les économistes libéraux ont dit « stop, on va droit dans le mur ! ».

La réforme du calcul des retraites prévoit de réduire l'augmentation des pensions, en l'indexant sur l'indice officiel mesurant l'inflation. L'augmentation des retraites en mars sera ainsi de 5,7 % au lieu de 14 % selon le calcul actuel. Pour compenser le manque - à -gagner (et en attendant un hypothétique contrôle de l'inflation), le gouvernement a décidé d'octroyer une allocation de 750 pesos (37 euros) aux retraités ayant cotisé pendant trente ans et dont les pensions sont inférieures à 10 000 pesos (500 euros). La nouvelle loi repousse également l'âge de départ à la retraite de 65 à 70 ans pour les hommes et de 60 à 63 ans pour les femmes.

On a constaté que la grande manifestation du 18 décembre, jour de la grève générale, était composée essentiellement des organisations syndicales et de l'économie populaire, c'est-à-dire de travailleurs actifs et non pas de retraités. Le monde du travail est conscient que cette loi concerne bien l'ensemble des travailleurs, formels et informels. La force conceptuelle et politique de cette manifestation a fait peur au gouvernement. Ce qui explique aussi malheureusement l'ampleur de la répression, comme une sorte de répétition générale face à un contexte de crise sociale et politique qui pourrait prendre de l'ampleur dans les mois à venir.

Beaucoup de gens dénoncent aussi l'augmentation du coût de la vie…

C'est un trou noir du programme de Macri qui avait construit sa campagne présidentielle en prétendant vouloir s'attaquer à l'inflation. Les économistes du gouvernement avaient estimé une inflation à 18 % pour fin 2017 et on est déjà à plus de 27 %. La perte de pouvoir d'achat depuis deux ans est très sensible. Il y a eu un bras de fer avec les syndicats qui revendiquaient des augmentations de salaires tenant compte de l'inflation. Certains syndicats ont obtenu gain de cause, notamment dans le secteur privé. Dans l'éducation, le gouvernement a reculé et accordé 20 % d'augmentation.

Quant aux tarifs des services publics - gaz, essence et électricité - ils ont subi des hausses drastiques, jusqu'à 700 % (pour l'anecdote, le ministre de l'énergie est l'ancien PDG de Shell en Argentine). À titre d'exemple, mes factures d'électricité pendant les mois d'hiver ((juin, juillet, août) étaient en 2015 de 600 pesos par mois ; elles sont maintenant de 3 500 pesos par mois. À signaler aussi que la réforme des retraites va toucher surtout les femmes à cause du changement du mode de calcul sur le nombre d'enfants et de la baisse des allocations familiales. On va sûrement assister à une féminisation croissante de la pauvreté, dont les effets vont se sentir très rapidement.

Peut-on imaginer que le kirchnérisme relève la tête, malgré les accusations portées contre Cristina Kirchner ?

La pression judiciaire contre l'opposition fait partie du jeu du gouvernement. Cristina Kirchner a été officiellement inculpée pour corruption et entrave à l'enquête sur l'attentat contre la mutuelle juive AMIA (Association mutuelle israélite argentine), à Buenos Aires, qui avait fait 85 morts le 18 juillet 1994. C'est le plus grave acte antisémite jamais perpétré en Amérique latine et la principale attaque terroriste subie en Argentine [1].

Dans cette affaire, elle était même poursuivie pour trahison de l'État, mais l'accusation a été rejetée par la Cour constitutionnelle. Depuis quelques mois, on est surtout entré dans une nouvelle phase de criminalisation du mouvement social. Le 1er août dernier, Santiago Maldonado, un militant qui s'était solidarisé avec la lutte des Mapuche, a disparu. Rafael Nahuel, un indien mapuche, a été assassiné fin novembre. Le gouvernement a aussi considérablement renforcé son contrôle sur la justice en prenant celui du Conseil de la magistrature et la

majorité à la Cour suprême. Les quelques juges encore indépendants sont pris en tenaille et parfois poursuivis eux-mêmes.

Est-ce que le kirchnérisme pourrait revenir au pouvoir sans Cristina Kirchner ? Cela paraît impossible, car elle a encore une popularité importante : elle a été élue aux dernières législatives avec trois millions de voix dans la province de Buenos Aires. Mais, en tant que militant de la gauche populaire et indépendante, je considère que c'est plus compliqué. La possibilité de faire face au processus néolibéral nécessite la construction d'un front de convergence large, y compris avec le kirchnérisme et surtout le kirchnérisme de gauche anti- néolibéral. Nous verrons ensuite si cela peut déboucher sur une option électorale en 2019. L'essentiel pour le moment n'est pas de préparer la prochaine échéance électorale, mais de se poser la question de la construction d'une stratégie sociale de mobilisation.

Il faut aussi tenir compte du fait que Macri est confronté à un dilemme : les marchés financiers lui ont fait comprendre que pour continuer à emprunter, il lui fallait mener une politique d'ajustement structurel. C'est son talon d'Achille. Et c'est pourquoi ce qui s'est passé en décembre n'est pas une bonne nouvelle pour le gouvernement.

Est-ce que la campagne électorale au Brésil, avec un possible retour de Lula, pourrait avoir une influence sur la situation en Argentine ?

Une situation de crise politique majeure au Brésil aurait sans doute des retombées en Argentine, car l'économie argentine est de plus en plus dépendante du Brésil. Sur l'accord de libre-échange Mercosur/UE, c'est Macri qui a le leadership. Temer l'accompagne mais n'est pas en position dominante, car son assise politique est plus fragile et des fractions de la bourgeoisie brésilienne sont assez réticentes. D'ailleurs, Macri aimerait bien se gagner une stature internationale, mais pour le moment il n'y a pas vraiment réussi : la conférence de l'OMC a été un échec total ; le prévoyant plus ou moins, il voulait à tout prix annoncer la signature d'un accord politique avec l'Union européenne, ce qui n'a pas été possible à cause des divisions entre États -membres sur ce dossier.

Maintenant il a fixé un nouveau cap : un accord UE/Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Pérou, Mexique), avec en ligne de mire une fusion entre les pays du Mercosur et ceux de l'Alliance du Pacifique. Mais il est aussi confronté à un scénario régional dans lequel la politique menée par Trump a une influence. Même sur ce plan-là, les choses ne sont pas aussi simples que ce qu'il avait pensé. Ce qui ne veut pas dire que l'accord Mercosur/UE ne pourrait pas être signé, car l'axe déterminant est l'entente entre l'Argentine et l'Allemagne. Quant à la France, elle rechigne à cause du volet agricole du projet. Si ce frein sautait, l'accord pourrait être signé.

C'est pourquoi un de nos défis est de construire une campagne sur ce projet d'accord de libre-échange dont les conséquences seront catastrophiques sur le marché du travail (ouverture des marchés publics) et l'environnement (déforestation pour élevage intensif de bovins et extension des cultures de soja). Cet accord correspond à une tentative de recolonisation de nos pays, et pour l'Europe c'est un jackpot. Pour une stratégie de campagne efficace, nous pouvons nous appuyer sur notre expérience des mobilisations contre l'ALCA (accord de libre-échange des Amériques). Cet accord a échoué car nous avons su travailler sur ses conséquences sur la situation politique interne. De plus, la crise de 2001 était encore dans toutes les mémoires.

Quelle est la raison du conflit actuel avec les indiens Mapuche ?

Pendant le deuxième mandat de Cristina Kirchner, une loi avait été votée au Parlement pour régler la question des terres des peuples originaires. Cette loi fixait un délai pour effectuer le recensement des terres, délai qui a expiré en novembre dernier. D'où un conflit ouvert avec les communautés indigènes, dont les indiens Mapuche sont les plus radicaux.

Ensuite, il y a aussi un conflit à propos des terres achetées par de grandes entreprises comme Benetton, qui s'est soldé par la mort de Santiago Maldonado.

Celui au cours duquel a été tué le jeune Mmapuche, Rafael Nahuel, portait sur la revendication des terres d'origine qui renvoie à l'offensive extractiviste en général, notamment dans le cas du gisement de Vaca Muerta. Il s'agit d'un des plus grands gisements mondiaux de gaz de schiste [2], situé en Patagonie sur une surface grande comme la Belgique (30 000 km2). Pour convaincre les compagnies pétrolières d'investir, en particulier Total, Macri a négocié de nouvelles conditions de travail avec les syndicats pour réduire les coûts de production [3]. Ce gisement, situé sous une couche de pétrole conventionnel qui est déjà exploité depuis plusieurs décennies, couvre trois territoires argentins : Neuquen, Rio Negro et Mendoza. Les communautés indigènes qui habitent sur ces terres souffrent depuis des années des dégâts provoqués par l'industrie pétrolière. La lutte contre l'extractivisme et les activités minières n'est pas nouvelle et renvoie à la période de Cristina Kirchner : lors de la découverte des gisements de gaz de schiste, elle avait accepté de signer un accord honteux, resté secret jusqu'à aujourd'hui, avec Chevron.

Mais tout s'est encore aggravé avec l'élection de Macri dont une des premières mesures a été de réduire les taxes à l'exportation des industries minières. Celles-ci étaient déjà très faibles, maintenant il n'y en a carrément plus : les compagnies minières sont entièrement exemptées d'impôts ! Il y a un lien aussi avec la réforme des retraites : la réduction des taxes à l'exportation du soja et l'annulation des taxes à l'exportation pour les compagnies minières ont évidemment entraîné une diminution des recettes fiscales. Il a donc fallu trouver d'autres moyens pour financer le déficit public...

Le mouvement des femmes en Argentine est très vivant, ce dont témoigne la campagne contre les féminicides « Ni una menos » (pas une de moins). Comment se caractérise ce mouvement ?

C'est une des composantes des mobilisations récentes. Le mouvement des femmes s'est reconstitué ces trois dernières années dans le contexte d'une augmentation dramatique des féminicides. Il a d'ailleurs servi d'exemple au niveau régional et mondial. Pour la première fois depuis des décennies, les grandes manifestations avec pour mot d'ordre « Ni una menos » ont réussi à mobiliser des secteurs très populaires - on parle ici d'un « féminisme populaire ».

Un congrès national des femmes se tient tous les ans depuis une trentaine d'années, où convergent des femmes de différentes organisations, y compris de la droite catholique, même si la sensibilité de gauche est majoritaire. En 2017, pendant les trois journées du congrès, 70 000 militantes sont venues. Bien sûr, ici aussi on a parlé des affaires de harcèlement, et des dénonciations ont eu lieu dans le domaine du *show business* (un journaliste connu de la radio a été dénoncé et viré). Mais ici, ce n'est pas seulement une question de harcèlement, mais de vie et ou de mort. Ce qui montre que le développement de la crise en Argentine et en Amérique latine s'est accompagné dans les rapports sociaux d'un renforcement du patriarcat. En même temps, il y a eu ces dix dernières années des avancées importantes sur le plan des mœurs : la loi du mariage égalitaire et la loi sur l'égalité de genre ont participé à la démocratisation des rapports de genre, malgré la féminisation de la pauvreté qui joue contre cette dynamique.

Notes

[1] Les premières accusations pour entrave à l'enquête au profit de l'Iran avaient été lancées en 2015 par le procureur Alberto Nisman. La veille de la présentation de son dossier contre Mme Kirchner au Congrès, le magistrat avait été retrouvé mort d'une balle dans la tête dans son appartement de Buenos Aires. Les circonstances de sa mort n'ont jamais été élucidées....y cvices publics ; re 2017,es peuples permettent de lui avec la campagne.y cvices publics ; re 2017,es peuples permettent de lui avec la campagne

[2] L'Argentine est au 2e rang mondial par ses réserves de gaz non conventionnel.

[3] Voir *La Croix*, 27 avril 2017.

Pourquoi faut-il abolir le franc CFA ?

mercredi 4 avril 2018, par Kako Nubukpo

Le débat sur le franc CFA a pris ces dernières semaines une tournure singulière, à vrai dire paradoxale, dans la mesure où, suite aux risques de dévaluation de cette monnaie engendrés par les déficits jumeaux abyssaux des économies pétrolières d'Afrique centrale, il est demandé à ses contempteurs de faire ici et maintenant, la preuve de son caractère nocif !

Le débat, au lieu de s'ancrer sur la faible qualité de la gouvernance des dirigeants africains, tourne au procès des intellectuels qui ont le malheur d'attirer l'attention de l'opinion publique sur le caractère insoutenable des arrangements institutionnels au cœur de la zone franc et qui, pour leurs thuriféraires, sont censés avoir, comme conséquence positive irréfutable, la stabilité des prix.

Néanmoins, fidèle à la devise de Cyrano, « il ne faut jamais abdiquer l'honneur d'être une cible », nous sacrifions de bonne foi à l'inlassable exercice de pédagogie qui n'a comme seul objectif que la recherche de l'intérêt général en matière de gestion monétaire au sein de la zone franc.

Tout le monde s'accorde à dire que l'inflation n'est pas une bonne chose pour une économie, car elle réduit le pouvoir d'achat des ménages et, lorsqu'elle devient galopante, perturbe les éléments de la stabilité économique que constituent les anticipations raisonnées des acteurs économiques. L'inflation est la résultante d'une demande globale structurellement supérieure à l'offre globale, alimentant ainsi une hausse durable du niveau général des prix dans une économie donnée.

De fait, lutter contre l'inflation revient soit à réduire la demande globale, soit à augmenter l'offre globale, ou à faire un peu des deux. Dans le cas de la zone franc, la première solution a été privilégiée, dans la mesure où la hantise des autorités monétaires réside dans le fait qu'une demande globale interne satisfaite par des importations massives de biens et services, puisse se traduire par une sortie de devises.

Or, ces devises, encore appelées réserves de change, sont indispensables pour garantir la parité fixe entre le franc CFA et l'euro, véritable mantra de la politique monétaire et de change des deux principales banques centrales de la zone franc (BCEAO pour l'Afrique de l'ouest et BEAC pour l'Afrique centrale). Leur sortie exagérée pourrait engendrer un risque sérieux de dévaluation du franc CFA.

Cette illusion de la victoire finale sur l'inflation issue de la répression de la demande, a été alimentée depuis bientôt quatre décennies par les programmes d'ajustement structurel (PAS), concoctés au début des années 1980 par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dans le cadre du « consensus de Washington », véritable ode au néolibéralisme.

La réduction drastique de la demande, encore appelée « absorption », a été et reste l'alpha et l'oméga des politiques budgétaires imposées par les institutions de *Bretton Woods* aux États africains. La spécificité de la zone franc réside dans le fait qu'elle élargit cette austérité budgétaire à la monnaie. En ce sens, le franc CFA est un instrument additionnel d'asphyxie des économies de la zone franc.

Ce double verrou des politiques macroéconomiques actuellement en vigueur au sein de la zone franc est d'autant plus absurde que la démographie africaine pousse à faire l'exact contraire : en effet, sur un continent où la population est très jeune et double tous les vingt-cinq ans, la vigueur de la demande est le tracteur par excellence de la dynamique économique. Vouloir la brider par des politiques à relent malthusien est proprement absurde, d'où l'impératif d'explorer sérieusement l'autre voie de résorption de l'inflation, à savoir l'accroissement de

l'offre globale, notamment la production interne.

La promotion du crédit productif et la mobilisation accrue de l'épargne intérieure restent les voies idoines de financement de la production et de ses deux facteurs traditionnels que sont le capital et le travail. Un des paradoxes de la zone franc est illustré par le fait que les taux d'intérêt y sont très élevés, souvent supérieurs à deux chiffres.

Dans un régime de monnaie forte et de faible inflation – caractéristiques du franc CFA –, les prêteurs ne courent pas le risque d'une dépréciation dans le temps de leur capital, ce qui normalement devrait se traduire par des taux d'intérêt faibles, à l'instar de la zone euro, puisque le franc CFA « est aussi bon que l'euro », pour reprendre la comparaison usitée dans les années 1950 et 1960 en Europe, où l'expression « le dollar est aussi bon que l'or », servait à justifier le maintien de l'étalon de change-or.

Cependant, les taux d'intérêt nominaux en zone franc restent élevés, et, comme l'inflation y est faible, ceci met les taux d'intérêt réels à un niveau largement supérieur aux taux de croissance économique observés dans la zone. Une telle situation empêche les investissements productifs, ayant de fait un coût prohibitif, ce qui empêche la production de croître de façon structurelle. Ici réside le véritable défi de la zone franc, à savoir réduire drastiquement les taux d'intérêt débiteurs, orienter le crédit vers la production et non dans le négoce, caractéristique de l'économie de traite.

Pour ce faire, il convient de s'assurer que l'accumulation du capital ne s'effectue pas hors de la zone. Or, tout incite à faire le contraire, du fait de deux caractéristiques majeures de la zone franc, à savoir d'une part, la totale garantie de convertibilité entre le franc CFA et l'euro et, d'autre part, la liberté de circulation de capitaux entre les deux zones. Ces deux dispositifs institutionnels constituent une véritable pompe aspirante des capitaux hors de la zone franc, d'autant plus aisée à réaliser qu'il existe un taux de change fixe entre le franc CFA et l'euro, donc zéro risque de dépréciation monétaire.

La zone franc a besoin de produire, transformer sur place les matières premières dont elle regorge, donner du travail décent à ses jeunes, et disposer d'une monnaie qui soit le reflet exact de la force de son économie réelle.

À l'heure actuelle, elle prend la direction opposée : elle importe ses biens et services de première nécessité ; elle « exporte » ses jeunes dans des conditions souvent dramatiques, celles de l'émigration clandestine ; elle dispose d'une monnaie dont la force est illusoire, car arrimée à un espace monétaire, la zone euro, avec laquelle elle ne partage aucune caractéristique structurelle. Elle bénéficie enfin de la garantie du Trésor français, qui permet à ses dirigeants d'accumuler les défaillances de leur gouvernance quotidienne sans aucune conséquence fâcheuse pour eux.

On comprend dès lors mieux les ressorts de la servitude volontaire en cours au sein de la zone franc : comme dans le régime féodal, elle conduit d'abord les dirigeants africains à payer le « seigneuriage » au Trésor français via le compte d'opérations, puis à réclamer la protection de la France contre les conséquences de cet arrangement institutionnel d'un autre temps, à savoir la perpétuation de la prédation des élites politiques et économiques, l'accroissement de la pauvreté des populations et la montée des insécurités.

À observer de près le fonctionnement de la zone franc, on ne peut qu'être en accord avec Jacques Rueff lorsqu'il affirme « la monnaie est le terrain où se jouent à la fois l'avenir du développement économique et le sort de la liberté politique » [1]. La zone franc échoue à atteindre ces deux objectifs, et la multiplication des réunions des ministres des finances de la zone franc fera de moins en moins illusion.

Septembre 2017

Notes

[1] Gérard Minart, *Jacques Rueff, un libéral français*, Paris, Odile Jacob, 2016, p. 291.

Les cartographies des cours d'eau et des zones de non-traitement aux pesticides au service du système agro-industriel

mercredi 4 avril 2018, par Thierry Uso

Le système agro-industriel français, c'est-à-dire l'essentiel de la production agricole mais aussi les fabricants de matériel agricole, l'industrie agro-alimentaire et l'industrie des pesticides et des engrais, emploie plusieurs millions de personnes et génère un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année.

Son poids économique et social est tel que les gouvernements successifs et les services de l'État n'ont jamais osé le remettre véritablement en question, alors que ce système est clairement non durable d'un point de vue environnemental. Des réglementations ont néanmoins été introduites pour tenter d'en limiter les dégâts sur les sols, l'eau et la santé publique (comme par exemple les plans successifs écophyto). Mais, depuis trois ans environ et surtout avec le gouvernement actuel, on constate un changement d'orientation politique : il ne s'agit plus de maintenir le système en tentant de limiter ses dégâts, mais de le développer quelles qu'en soient les conséquences.

Trois réglementations en cours d'élaboration vont dans le sens du développement du système agro-industriel. Ces trois réglementations concernent l'eau et son usage en agriculture ; il s'agit de la cartographie des cours d'eau pour l'exercice de la police de l'eau, la cartographie des zones de non-traitement aux pesticides en bordure des points d'eau, et les projets de territoire consacrés à l'irrigation agricole.

Comment sont élaborées les cartes utilisées pour la mise en œuvre de politiques publiques ?

C'est l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), un établissement public à caractère administratif, qui est chargé de décrire la surface du territoire national et l'occupation de son sol. Pour cela, il développe en permanence de nouveaux référentiels et géoservices, répondant aux besoins croissants et évolutifs en données cartographiques et en informations géolocalisées.

Les cartes élaborées à partir des données de l'IGN sont ensuite utilisées pour mettre en œuvre des politiques publiques de prévention des risques, d'aménagement du territoire, de développement durable, de défense et de sécurité.

Le référentiel cartographique national de l'IGN s'appelle BD Carto. Il contient des données sur les réseaux routier et ferré, le réseau hydrographique, l'occupation du sol, les unités administratives telles que régions, départements, intercommunalités, communes, avec une précision de 10 mètres, permettant l'élaboration de cartes entre 1/50 000 et 1/100 000.

Le réseau hydrographique est constitué par les cours d'eau et autres écoulements, et les plans d'eau. Les lacs, étangs, retenues sur cours d'eau, retenues hors cours d'eau, gravières et lagunes sont considérés comme des plans d'eau. Les retenues sur cours sont principalement des barrages réservoirs, et les retenues hors cours d'eau sont des bassins et des retenues collinaires.

L'IGN et le ministère de l'environnement ont élaboré ensemble un référentiel hydrographique national appelé BD Carthage. Ce référentiel reprend les données hydrographiques de BD Carto et les complète avec des informations de codification hydrographique. La codification hydrographique

permet par exemple d'indiquer le sens de l'écoulement d'un cours d'eau. BD Carthage est mis à jour annuellement et en accès libre. Il identifie actuellement 525 000 km de cours d'eau et autres écoulements de plus d'un km de long sur les 550 000 km² du territoire métropolitain. Malheureusement, il a plusieurs défauts le rendant de moins en moins adapté aux politiques publiques actuelles : précision insuffisante, processus de mise à jour peu efficace…

L'IGN a aussi développé après BD Carto un référentiel à grande échelle appelé BD Topo. Ce référentiel contient les mêmes données que BD Carto mais avec une précision de 1 mètre au lieu de 10, obtenue grâce aux images satellites, permettant d'élaborer de cartes entre 1/5 000 et 1/50 000. BD Topo n'est accessible que pour les missions de service public. Il identifie actuellement 800 000 km de cours d'eau et autres écoulements.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'IGN ont lancé en 2016 le projet d'un nouveau référentiel hydrographique national appelé BD Topage en remplacement de BD Carthage. Ce nouveau référentiel sera disponible en 2019 pour le territoire métropolitain. Il reprend les données hydrographiques de BD Topo complétées avec la codification BD Carthage. Il sera mis à jour à travers une plateforme collaborative et sera en accès libre.

En l'absence de BD Topage, comment font les services décentralisés de l'État pour élaborer les cartographies des cours d'eau et des zones de non-traitement aux pesticides en bordures des points d'eau ? Eh bien, ils bricolent à partir de BD Topo et BD Carthage.

La cartographie des cours d'eau pour l'exercice de la police de l'eau

Les articles L214-1 à 6 du code de l'environnement décrivent la police de l'eau s'exerçant sur les cours d'eau.

Sous la pression de la FNSEA, le premier ministre Manuels Valls a fait signer par la ministre de l'environnement Ségolène Royal une instruction gouvernementale le 3 juin 2015, qui explique comment identifier et cartographier les cours d'eau. La cartographie des cours d'eau pour l'exercice de la police de l'eau s'inscrit donc dans le prolongement de la loi.

Voilà ce que dit l'instruction gouvernementale.

« Afin de mieux faire connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau, les services établiront des cartographies complètes dans les zones où cela est techniquement faisable dans des délais raisonnables. Dans les autres zones, ils préciseront la méthodologie d'identification des cours d'eau ».

« Sur la base des cartographies au 1/25000 de l'IGN, les services identifieront les écoulements qui peuvent être considérés comme des cours d'eau ».

« Une intervention sur un cours d'eau ne pourra se faire que dans le cadre d'une déclaration ou autorisation « loi sur l'eau ». Cela peut entraîner des tensions avec le monde agricole ou les collectivités ».

L'instruction gouvernementale soulève plusieurs questions :

- 1/ Quels services de l'État sont chargés d'établir la cartographie des cours d'eau et comment ?
- 2/ Comment définir qu'un écoulement est un cours d'eau ou pas ?
- 3/ Quelle va être l'influence du système agro-industriel dans l'élaboration de la cartographie ?

Ce sont les services décentralisés de l'État qui sont chargés d'établir la cartographie, à savoir les préfets de région et les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement), et les préfets de département et les DDTM (Directions départementales des territoires et de la mer). Pour cela, ils s'appuient sur l'expertise technique des services départementaux de l'AFB qui verbalisent les infractions sur les cours d'eau et ils consultent les habituelles parties prenantes locales : collectivités

locales et territoriales, syndicats de rivière, organisations professionnelles agricoles, associations environnementales... et les commissions locales de l'eau (CLE) lorsqu'elles existent.

L'article L215-7-1 du code de l'environnement définit comme suit ce qu'est un cours d'eau :

« Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année ».

L'article ajoute :

« L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales ».

Cette remarque concerne essentiellement les cours d'eau méditerranéens qui sont très souvent à sec en été, mais qui ont très rapidement des débits conséquents en cas de fortes pluies, pouvant même entraîner des inondations par débordement.

Mais, au-delà du cas des cours d'eau intermittents, les trois critères (lit naturel, source et débit) ne permettent pas toujours d'identifier clairement un cours d'eau. Par exemple, est-ce que les canaux datant de plus d'un siècle sont des cours d'eau ou non ? Est-ce qu'un écoulement qui traverse une zone humide est un cours d'eau ou non ?

L'instruction gouvernementale du 3 juin 2015 ajoute aux trois critères énoncés ci-dessus un faisceau d'indices complémentaires (présence de berges et d'un lit au substrat spécifique, présence de vie aquatique, continuité amont-aval) pour aider à trancher les cas litigieux. L'ajout du faisceau d'indices est loin d'avoir donné les résultats escomptés, quand on voit le nombre d'écoulements considérés comme indéterminés dans chaque département.

La cartographie des cours d'eau pour l'exercice de la police de l'eau découle du classement de chaque écoulement soit en cours d'eau, soit en non-cours d'eau, soit en indéterminé dans le cas où les acteurs sont en désaccord entre eux ou constatent leur incapacité à trancher. La police de l'eau ne s'applique qu'aux écoulements identifiés comme des cours d'eau sur la cartographie. Tous les travaux sur les cours d'eau (pour prélever ou stocker de l'eau, pour déverser des effluents, etc.) ne peuvent se faire qu'après une déclaration ou autorisation « loi sur l'eau », ce qui ennuie beaucoup le système agro-industriel comme on peut s'en douter. Dans la plupart des départements, les chambres d'agriculture contrôlées par la FNSEA ont fait une pression telle que beaucoup d'écoulements n'ont pas été identifiés comme des cours d'eau. C'est le cas du Gard et de l'Aude.

Dans la cartographie du Gard ci-dessous, les écoulements dans le sud du département sont indéterminés (couleur rose). Ces écoulements indéterminés sont la multitude de canaux qui couvrent la Camargue depuis plus d'un siècle.

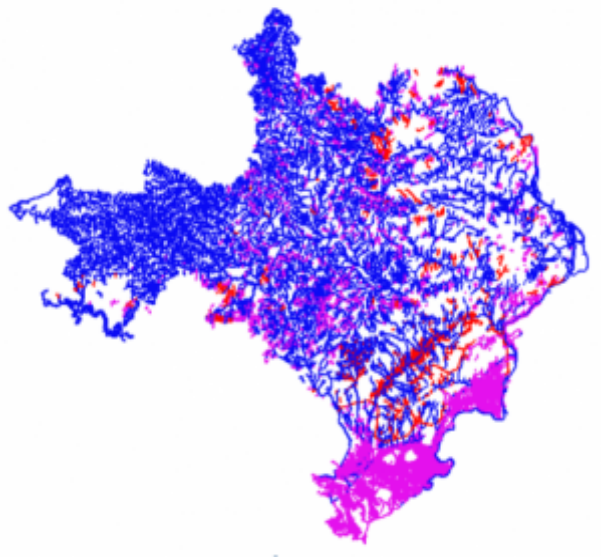

Cartographie des cours d'eau du Gard

– Cours d'eau – Non-cours d'eau – Indéterminé

Dans la cartographie de l'Aude ci-dessous, un grand nombre d'écoulements sont classés non-cours d'eau (couleur grise). Ces non-cours d'eau sont les ruisseaux et canaux intermittents, affluents des principaux cours d'eau, et qui ont un rôle important dans l'alimentation et la recharge des nappes.

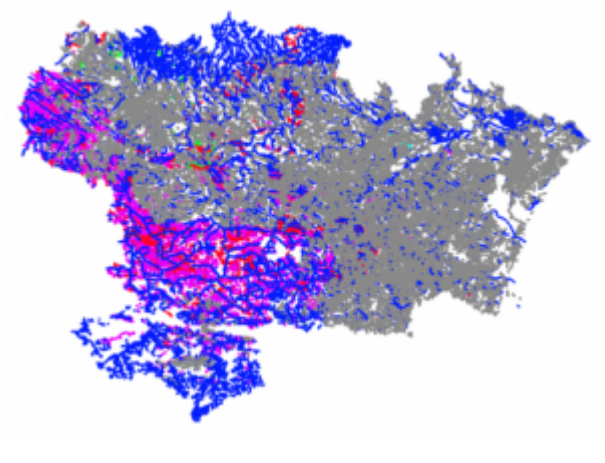

Cartographie des cours d'eau de l'Aude

– Cours d'eau – Non-cours d'eau – Indéterminé

La cartographie des zones de non traitement aux pesticides en bordure des points d'eau

La directive européenne2009/128/CE transposée en 2011 dans la législation française réglemente l'usage des pesticides.

Article 1 : « La présente directive instaure un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec un développement durable en réduisant les risques et les effets des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement »

Article 11 : « Les États membres font en sorte que des mesures appropriées soient adoptées pour protéger le milieu aquatique et l'alimentation en eau potable contre l'incidence des pesticides ». Parmi ces mesures, il y a la « mise en place de zones tampons de taille appropriée pour la protection des organismes aquatiques non-cibles et de zones de sauvegarde pour les eaux de surface ou souterraines utilisées pour le captage d'eau potable, à l'intérieur desquelles l'application ou l'entreposage de pesticides sont interdits ».

La France n'a pas attendu la directive européenne pour définir des zones de non-traitement (ZNT) en bordure des points d'eau. Elle l'a fait par un arrêté ministériel dès 2006. Mais une organisation d'arboriculteurs (Association nationale pommes poires) prétextant une incohérence entre l'arrêté de 2006 et la transposition de la directive européenne a réussi à faire abroger l'arrêté de 2006 par un arrêt du Conseil d'État le 6 juillet 2016. Il a donc fallu un nouvel arrêté ministériel le 7 mai 2017 pour reprendre à zéro la cartographie ZNT. Cette nouvelle cartographie ZNT doit être établie dans chaque département sous l'autorité du préfet. Et bien évidemment, le système agro-industriel fait le forcing pour qu'il y ait le moins possible de zones de non-traitement aux pesticides dans cette nouvelle cartographie. Et il est en passe d'y arriver dans la plupart des départements.

L'arrêté ministériel de 2017 définit les points d'eau et les ZNT aux pesticides.

Les points d'eau sont :

- les cours d'eau identifiés par la cartographie « police de l'eau » présentée dans le paragraphe précédent et/ou la cartographie « bonne conduite agricole et environnementale » ;
- les plans d'eau identifiés sur les cartes IGN 1/25 000 ;
- les écoulements et plans d'eau dans les zones de protection rapprochés des captages pour l'eau potable.

Dans le cadre d'une « bonne conduite agricole et environnementales », les agriculteurs doivent maintenir une bande enherbée non cultivée en bordure des cours d'eau dont ils sont riverains pour être éligibles aux subventions de la PAC. Ces « bandes enherbées » protègent l'eau et jouent éventuellement un rôle important de corridor biologique.

La largeur de la ZNT est définie par le fabricant du pesticide à travers l'autorisation de mise sur le marché ou l'étiquetage. Elle peut être de 5, 20, 50 ou 100 mètres. Mais, dans la pratique, c'est toujours la valeur minimale de 5 mètres qui s'applique, parce que le fabricant indique 5 mètres ou rien du tout.

Voyons le cas de l'arrêté ZNT du préfet du Gard daté du 30 octobre 2017. L'arrêté déclare que les cours

d'eau sont ceux de la cartographie « police de l'eau » et que les plans d'eau sont ceux des cartes IGN au 1/25 000. Le site de la préfecture a mis en accès public la cartographie des cours d'eau ZNT.

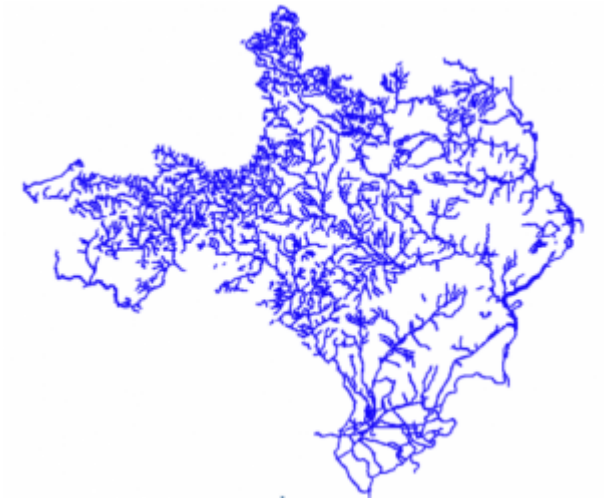

Cartographie ZNT du Gard

La cartographie permet de constater que (i) tous les canaux de Camargue sont ignorés, (ii) les points d'eau à proximité de captages eau potable sans zone de protection rapprochée sont également ignorés, et (iii) certains cours d'eau présents dans la cartographie « police de l'eau » disparaissent mystérieusement.

Ces problèmes sont particulièrement visibles lorsqu'on fait un zoom sur le bassin du Vistre, un des principaux cours d'eau du Gard.

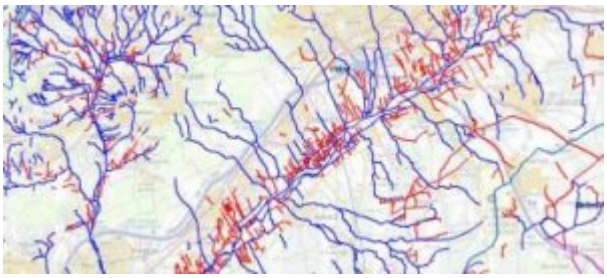

Cours d'eau « police de l'eau » dans le bassin du Vistre

Cours d'eau « ZNT » dans le bassin du Vistre

Quelles leçons tirer de l'élaboration de ces deux cartographies et que faire ?

Le gouvernement a confié aux services décentralisés de l'État l'élaboration des cartographies des cours d'eau et des zones de non-traitement aux pesticides, en laissant aux préfets et DDTM le soin de définir la méthodologie d'identification des cours d'eau et les modalités de consultation des parties prenantes locales dans chaque département. Nous commençons juste à en percevoir les conséquences négatives.

La méthodologie d'identification des cours d'eau différente d'un département à l'autre a clairement contribué à ce que la définition d'un cours d'eau ne soit pas homogène sur le territoire national. Par exemple, les canaux peuvent ne pas être considérés comme des cours d'eau dans un département, alors que certains le sont dans un autre. Idem pour les ruisseaux intermittents.

La consultation des parties prenantes locales lors de l'élaboration des deux cartographies, censée corriger les erreurs et les oublis, a pris des formes diverses dans les départements. Mais, le plus souvent, le préfet coopte et consulte en priorité quelques parties prenantes triées sur le volet. Par exemple, dans l'Hérault, le préfet a mis en place un secrétariat technique départemental, regroupant les représentants de l'État, la chambre d'agriculture et un représentant de chaque structure de bassin versant pour piloter la consultation. De plus, le manque d'information sur la consultation et sa durée trop courte en exclut de fait la plupart des associations environnementales qui ont une bonne

connaissance du terrain. Le véritable bénéficiaire de la consultation est le système agro-industriel (voir, à ce sujet, l'article de Reporterre). La consultation peut parfois même se réduire en un tête-à-tête entre services décentralisés de l'État et chambre d'agriculture.

Le système agro-industriel (FNSEA/chambres d'agriculture, fabricants de pesticides, industrie agroalimentaire, organisations d'irrigants) a utilisé des moyens politiques, techniques et juridiques considérables pour obtenir des services de l'État :

- 1/ Une cartographie « police de l'eau » où un grand nombre d'écoulements ne sont pas considérés comme des cours d'eau, ce qui va permettre aux agriculteurs de prélever de l'eau dans ces écoulements pour irriguer sans avoir à passer par une déclaration ou autorisation « loi sur l'eau ».
- 2/ Une cartographie « ZNT » où un grand nombre de points d'eau ne sont pas pris en compte, ce qui va permettre aux agriculteurs de cultiver et d'épandre des pesticides sur les berges de ces points d'eau.

Dans la plupart des départements, de nombreuses ZNT présentes dans l'ancienne cartographie ont « disparu » dans la nouvelle. FNE avance les chiffres de 30 % de ZNT disparues en Tarn-et-Garonne et 43 % en Indre-et-Loire.

Les modalités des consultations ZNT et le rôle prépondérant que jouent les chambres d'agriculture et la FNSEA dans celles-ci ne laissent pas d'autres possibilités que d'ester en justice. Ainsi, les associations membres de FNE ont déposé des recours gracieux à l'encontre de plus d'une quarantaine d'arrêtés départementaux, qui pourront se transformer éventuellement en recours contentieux. Mais, pour pouvoir contester les cartographies, encore faut-il y avoir accès. Or, bon nombre de préfectures n'ont pas encore donné accès ni aux cartographies « police de l'eau » et « ZNT », qu'elles soient provisoires ou définitives, ni aux indispensables données géographiques associées.

Le gouvernement et les services décentralisés de l'État entretiennent une grande opacité sur les projets de territoires concernant l'irrigation agricole et les deux cartographies. La communication dans les médias par les ministres de l'agriculture et de l'environnement est très habile. En racontant de belles histoires sur le développement de l'agriculture bio et la lutte contre le réchauffement climatique, ils évitent de parler des sujets qui fâchent.

En plus de ses habituels moyens de pression comme le chantage à l'emploi, le système agro-industriel a ajouté le réchauffement climatique pour obtenir du gouvernement une relance de l'irrigation et un assouplissement de la réglementation de l'usage de l'eau et des pesticides. Or, le discours « les agriculteurs ont besoin de plus d'irrigation à cause du réchauffement climatique ; laissez-nous prélever plus d'eau superficielle et souterraine avant qu'elle ne se perde en mer » ne tient pas. L'eau n'est jamais perdue en mer ; elle maintient le débit écologique des cours d'eau et empêche les entrées d'eau salée dans les deltas. La carte ci-dessous montre que le réchauffement climatique va diminuer le débit moyen des cours d'eau de manière significative à l'horizon 2100. Et cette carte, établie en 2017 par le ministère de l'environnement, ne tient pas compte des prélèvements d'eau supplémentaires réclamés par le système agro-industriel qui va être un facteur aggravant.

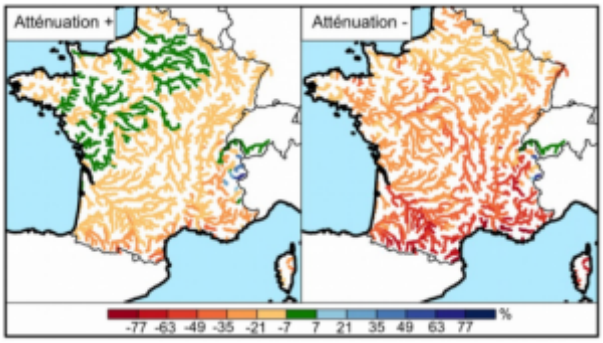

Une des actions possibles d'Attac pourrait être justement d'informer sur les véritables enjeux autour de l'eau et de l'agriculture, ainsi que les dangers environnementaux et sanitaires posés par ces projets

de territoire et ces cartographies : communiqués de presse éventuellement
cosignés avec la Confédération paysanne, articles dans *Lignes d'Attac* et dans la presse alternative, etc.

Quant aux comités locaux d'Attac qui ont mené une réflexion sur ces sujets, ils pourraient ester en justice au côté des associations environnementales.

Les fractures territoriales : de la fragmentation au dualisme

mercredi 4 avril 2018, par Michel Cabannes

L'objectif de l'égalité des territoires, qui vise la promotion du développement humain et des capacités de chacun quelle que soit sa résidence, était l'ambition affichée de la politique d'aménagement du territoire après 1945. À l'époque du capitalisme fordiste encadré, en dépit de l'exode rural, les inégalités ont régressé entre Paris et la province de même qu'entre les régions en raison de l'intégration de l'économie nationale, de la politique sociale et de la politique territoriale. Depuis les années 1980, le capitalisme mondialisé et financiarisé a créé de nouvelles inégalités, même si les pouvoirs publics ont œuvré pour les réduire. À la thèse d'une fracture entre une France des métropoles dynamique, intégrée à l'économie mondiale, et une France périphérique, invisible et oubliée (Christophe Guilluy, 2014) s'oppose celle d'une fragmentation territoriale multiple basée sur les disparités sociales dans les métropoles et dans les zones périurbaines (Esther Benbassa, Jean-Christophe Attias et al., 2017).

En fait, une fragmentation territoriale multiple apparaît au niveau de la situation sociale et du redéploiement des activités économiques. Mais la force croissante de la métropolisation fait émerger un dualisme dominant accentué par la mise en cause des politiques de rééquilibrage.

- La fragmentation sociale territoriale est complexe. Les inégalités de revenus sont surtout intra-régionales et intra-agglomérations et les problèmes sociaux se cumulent dans certains territoires. L'accès aux services essentiels est le plus difficile pour le rural isolé (I).
- La recomposition économique territoriale est pluridirectionnelle. Le redéploiement de l'emploi croise notamment la métropolisation et la littoralisation, liées aux variations de la sphère productive (désindustrialisation, exode rural) et de la sphère résidentielle (II).
- La métropolisation est le vecteur d'un dualisme territorial. En se renforçant sous l'influence de facteurs structurels, elle est le ressort d'un dualisme économique dominant. Celui-ci se double d'un dualisme social, surtout sous l'influence du marché immobilier (III).
- La mise en cause des politiques de rééquilibrage territorial accentue cette tendance. Les politiques néolibérales réduisent la compensation des inégalités spatiales. L'apparition d'un consentement à la concentration territoriale peut conforter cette orientation (IV).

I. La fragmentation territoriale sociale complexe

Elle concerne les disparités de conditions sociales et d'accès aux services essentiels.

I.1 Les disparités territoriales de conditions sociales

Les disparités territoriales de revenu

Les inégalités de revenu médian par commune sont importantes. Le revenu est plus élevé dans les communes des agglomérations que dans les autres, et dans la première couronne que dans les villes centres. Il est relativement important dans les zones du littoral méditerranéen et atlantique. Il tend à être plus élevé dans les zones frontalières avec la Suisse et l'Allemagne (H. Le Bras, *La Tribune* 18.5.2017).

- Les inégalités de revenu les plus fortes se situent au sein des grands pôles urbains où résident les ménages très riches et très pauvres (rapport inter-déciles des revenus fiscaux : 7 à Paris, 6 dans les agglomérations > 500 000 habitants) (France Stratégie, Juillet 2016).
- Les inégalités de revenu médian par personne entre les régions sont limitées (Observatoire des inégalités, 5.12.2017). Il en va de même entre les types de territoire, le revenu médian du milieu rural étant proche de celui du milieu urbain (Observatoire inégalités, 18.9.2014).

Les disparités de taux de pauvreté

Le taux de pauvreté (revenu < 60 % du revenu médian) est le plus fort dans les villes centres (19,5 %), important dans le rural isolé (16,9 %) et les petits et moyens pôles (15,6 %), moins élevé en banlieue (13,9 %), dans le rural non isolé (13 %) et le périurbain (12 %). (Observatoire des inégalités, 17.5.2017). Les pauvres vivent davantage dans les grands pôles urbains (65,2 %) que dans le périurbain (16,6 %), les petites et moyennes aires urbaines (7,7 %) et le rural isolé (5,3 %) (Observatoire des inégalités, 17.5.2017). La pauvreté la plus intense se trouve dans les villes centres, où le revenu maximum des 10 % des ménages les plus pauvres est le plus bas. Les vingt communes les plus pauvres se situent davantage en banlieue parisienne qu'en province (Observatoire des inégalités, 28.12.2017).

Les quartiers urbains cumulant les difficultés sociales

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les indicateurs sociaux sont bien plus dégradés que dans les villes qui les abritent. Le taux de pauvreté y est plus élevé (42 % contre 16 % en 2012) ; le niveau de vie médian est 1,5 fois plus faible ; la part des familles monoparentales est plus importante ; leurs habitants sont aussi bien moins diplômés. Le taux de chômage y est bien plus fort qu'au niveau national (27 % contre 10 % en 2014) de même que la précarité des emplois (21 % en CDD, intérim ou stage contre 12,3 %) (Observatoire des inégalités, 10.6.2016). Le taux de pauvreté dans les zones urbaines sensibles est trois fois plus fort que dans le reste de la France. Il atteint des records de 70 % à 80 % dans certains quartiers notamment dans des villes du Sud (Observatoire des inégalités, 28.12.2017).

Les zones géographiques cumulant les difficultés sociales

L'indice synthétique de cumul des problèmes sociaux (incluant les taux relatifs au chômage, à la pauvreté, aux jeunes sans diplôme et aux familles monoparentales) est le plus élevé dans le Nord, l'Est, le Bassin parisien, le Sud méditerranéen, l'est de la Normandie et de l'ex-Aquitaine. Il est le plus faible surtout dans le grand Ouest et le Centre-Est du pays. Cette géographie traduit notamment les effets de la désindustrialisation (Nord, Est, Bassin parisien) et de la mobilité des populations (Sud méditerranéen) (H. Le Bras, The Conversation 2017).

Le rôle compensateur des pouvoirs publics

L'État social a diminué les inégalités territoriales de revenu. La redistribution a permis de détendre le lien entre les inégalités de revenu et les inégalités de production. Depuis les années 1980, les inégalités de revenu entre les régions ont baissé en dépit de la montée des inégalités de leur PIB. De 1976 à 2005, la part de l'Île-de-France dans le PIB national a crû, alors que sa part dans le revenu disponible des ménages a baissé (L. Davezies, 2008). Les pensions de retraite ont un effet compensateur en faveur des régions à faible niveau de PIB par tête. La redistribution a des effets différents suivant les territoires ; elle réduit les inégalités surtout dans les régions très touchées par la pauvreté (INSEE, 2017).

I.2. Les disparités territoriales d'accès aux services essentiels

Des inégalités nuisant surtout aux zones rurales

- Le sentiment de vivre dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics est plus

répandu dans les zones éloignées des grands pôles, les communes isolées (45 %) et celles des petites et moyennes aires urbaines (44 %), que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (31 %), les autres quartiers des villes (28 %), les communes de l'espace périurbain (27 %) et des grands pôles (28 %) (N. Guisse, S. Hoibian, CREDOC, 2017).

- Les inégalités entre les ruraux et les urbains concernent le temps d'accès aux services. Les écarts sont limités pour l'école, les petits commerces, la poste, le médecin, la bibliothèque médiathèque, les établissements pour personnes âgées, la gendarmerie et le collège, plus importants pour l'hôpital et la maternité. Quel que soit le service, le besoin d'utiliser un véhicule est bien plus fort en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais le recours à ces services n'est pas moindre chez les ruraux que chez les urbains (Y. Fijalkow, Ch. Jalaudin, 2012).

Quelques inégalités d'accès aux services essentiels

- L'accessibilité des commerces est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Les communes rurales ont deux fois moins de magasins par habitant que les communes urbaines. Les écarts sont plus grands pour les équipements de la personne que pour l'alimentation. 26 % des ruraux n'ont aucun commerce dans leur commune (C. Trevien, INSEE, 2017).

- La répartition des professionnels de santé oppose le Sud bien doté et le Nord sous doté, les pôles urbains et les périphéries urbaines et rurales, les quartiers aisés et les quartiers pauvres (S. Rican, E. Jougla, Z. Vaillant, G. Salem, *in* É. Laurent 2013). Les déserts médicaux concernent surtout les zones rurales et certaines banlieues (Observatoire des inégalités, 18.7.2017, N. Vergier, H. Chaput, DREES, 2017). La situation sanitaire est meilleure en ville qu'à la campagne et dans les grandes villes que dans les petites. La mortalité est moins élevée dans les centres urbains que dans leurs périphéries urbaines et rurales (S. Rican et al, 2013).

- « En fonction des territoires où ils sont scolarisés, des élèves de statuts sociaux et culturels comparables, ont de très inégales chances d'apprendre ou de voir leurs trajectoires scolaires prématurément interrompues. Ces mécanismes inégalitaires sont précoces et cumulatifs tout au long de la scolarité, car les moyens dévolus à la régulation des difficultés des élèves sont très insuffisants dans des territoires dominés par la logique de concurrence, de sélection et d'exclusion » (S. Broccolichi, Ch. Ben-Ayed, D. Trancart, *in* É. Laurent 2013). Cela pénalise les zones rurales et les quartiers d'habitat social pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement supérieur (C. Soldano, D. Filatre, *in* É. Laurent 2013).

- Les inégalités au regard des infrastructures pénalisent surtout les zones rurales isolées. La densité des infrastructures de base, routes et réseau de distribution électrique est assez élevée. Mais le coût de la couverture de tout le territoire limite l'essor des liaisons ferroviaires intra-régionales et la mise en place de nouvelles infrastructures (fibre pour l'accès à Internet).

Le rôle compensateur des pouvoirs publics

Même si les inégalités d'accès aux services publics subsistent, ces derniers jouent un rôle compensateur

car les élus sont influencés par la demande d'égalité spatiale des citoyens.

- L'État contribue à compenser des handicaps des zones rurales et des quartiers urbains prioritaires. Dans l'éducation, il avantage le monde rural par rapport au monde urbain pour le nombre d'enseignants par élève dans les écoles et les lycées. Ses dotations de péréquation soutiennent les communes rurales et urbaines défavorisées ; la politique de la ville finance les projets dans les quartiers urbains prioritaires. En revanche, en matière ferroviaire, sa priorité aux lignes à grande vitesse par rapport aux réseaux locaux avantage les grandes villes.
- Les collectivités locales, qui réalisent environ les 2/3 des investissements publics, œuvrent pour limiter les inégalités d'accès aux services publics. Depuis la décentralisation, elles ont privilégié la hausse des dépenses par rapport à la baisse des impôts. La progression des dépenses locales a financé la création et le fonctionnement de nombreux équipements publics. De plus, les départements accordent la priorité à l'aide aux projets des communes rurales.

II. La recomposition économique territoriale pluridirectionnelle

Ce redéploiement reflète la métropolisation, la littoralisation, la désindustrialisation et l'exode rural. Cela reflète la circulation du capital (D. Harvey, 2008), en lien avec la mondialisation (sphère productive), les choix des ménages (sphère résidentielle) et les politiques publiques.

II.1. Les directions du redéploiement géographique de l'emploi

Les divergences des évolutions de l'emploi global par commune

- L'évolution de l'emploi par commune à long terme (1975-2012) a été positive dans les métropoles, les pôles technologiques, les zones de l'Ouest et du Sud-Est et les zones frontalières. Elle a été négative dans les territoires victimes de la désindustrialisation (Nord et Est) et dans les zones en déclin démographique (Centre, Nord-Est, Nord-Ouest).
- L'évolution de l'emploi par commune depuis la crise (2007-2012) a suivi à peu près les mêmes tendances. Elle a été positive dans la majorité des métropoles et dans les zones du littoral atlantique et méditerranéen. Elle a été négative dans les zones en désindustrialisation (Nord et Est) et dans les zones en déclin démographique (Centre, zones isolées). (Observatoire des territoires, Rapport 2016).

Les divergences des évolutions de l'emploi par zone d'emploi (1982-2011)

Dans 1/3 des zones, l'emploi a augmenté fortement (> 29 %). Cela concerne notamment 9 zones d'Île-de-France, 6 métropoles (Toulouse, Montpellier, Nantes, Rennes, Bordeaux, Lyon) et certaines villes moyennes (Annecy, Chambéry, Bayonne). Dans 1/3 des zones, l'emploi a baissé (-8,2 %). Cela concerne surtout les zones du Centre, du Nord et de l'Est.

(INSEE Première février 2015).

La réorientation de l'emploi global vers l'Ouest et vers le Sud.

D'après l'approche par zone d'étude de l'aménagement du territoire (ZEAT), de 1975 à 2009, l'emploi global a augmenté massivement près de la Méditerranée (+48%), fortement dans l'Ouest et le

Sud-Ouest (+environ 30%), modérément en Centre-Est et en Île-de-France (plus de 20 %) et faiblement dans l'Est, le Nord et le Bassin parisien (autour de +10%). L'écart entre les taux de croissance du PIB/habitant des grandes zones du Sud-Ouest et du Nord-Est a augmenté de 3,5 % à 9,5 % entre 2000 et 2013 (France Stratégie, juillet 2016).

II.2. La mondialisation et le dynamisme résidentiel, ressorts du redéploiement

Le redéploiement territorial de l'emploi dans les sphères d'activité

L'INSEE a d'abord distingué trois sphères : la sphère productive, liée à la compétitivité, la sphère résidentielle, liée à la demande des résidents, et la sphère publique. L'emploi a baissé dans la sphère productive de 1975 à 2012 (-1 million), augmenté dans la sphère résidentielle (+1,5 million) et dans la sphère publique (+4,5 millions). L'INSEE ne distingue plus que la sphère productive et la sphère présentielle, privée et publique, liée à la demande des résidents et des touristes. L'emploi a baissé dans la sphère productive de 1982 à 2011 (-6%, de 44% à 35%) et progressé dans la sphère présentielle (+42%, de 56% à 65%).

- Par Zone d'Étude Aménagement du Territoire (ZEAT), de 1975 à 2009, l'emploi productif a baissé fortement dans le Nord, l'Est et le Bassin Parisien, faiblement dans l'Ouest, le Sud-Ouest, le Centre-Est et l'Île-de-France, et il a crû près de la Méditerranée. L'emploi résidentiel a crû davantage dans l'Ouest, le Sud-Ouest, le Centre-Est et près de la Méditerranée que dans le Nord, l'Est, le Bassin Parisien et l'Île-de-France.

Tableau 1 : Variations de l'emploi total et des sphères d'activité par ZEAT (1975-2009) (%)

	Méditer-ranée	Sud-Ouest	Ouest	Centre-Est	Île-de-France	Est	Bassin Parisien	Nord	Métro-Pôle
Sphère productive	13,2	-3,5	-2,5	-6,8	-0,6	-20,5	-21,1	-29,3	-9,0
Sphère résidentielle	36,0	33,7	35,1	31,9	5,0	17,8	12,3	14,9	20,1
Total Emploi	47,7	32,9	32,5	27,1	20,8	12,4	10,5	8,7	23,3

D'après V. Hecquet, Économie et Statistique INSEE 2013.

- Par zone d'emploi, de 1982 à 2011, l'emploi dans la sphère productive a chuté dans beaucoup de zones du Centre, du Nord, de l'Est et de la Normandie, surtout des zones subissant l'effondrement des fonctions de production concrètes (fabrication). Il a crû dans la majorité des métropoles, en Île-de-France, Rhône-Alpes, Alsace et sur le littoral atlantique et méditerranéen, surtout des zones concentrant les fonctions de production abstraite (conception, recherche), de gestion et d'intermédiation. L'emploi dans la sphère résidentielle a augmenté plus dans les agglomérations, le littoral méditerranéen et atlantique, Rhône-Alpes et les zones touristiques, que dans le Centre et le Nord-Est. Il a crû souvent davantage dans les zones où l'emploi productif a progressé (R. Reynard, P. Vialette, C. Gass, INSEE 2015)

Le redéploiement territorial des emplois exposés et des emplois abrités

Philippe Frocrain et Pierre-Noël Giraud (2017) distinguent les emplois exposés au marché international et les emplois abrités. Les emplois exposés sont minoritaires (26,8% contre 73,2% en 2013) ; ils ont baissé de 1999 à 2013 en termes absolus (-204 000) et relatifs (de 30% à 26,8%), contrairement aux emplois abrités (+2,37 millions). Ils sont plus nombreux dans les agglomérations, mais leur part relative est la plus forte dans des zones peu denses, davantage dans l'Ouest, le Nord-Est et le Centre que dans le sud du pays.

- Entre 2004 et 2013, les emplois exposés ont baissé dans des zones du Nord, de l'Est, du Centre, de Rhône-Alpes, du Nord-Ouest et dans plusieurs métropoles (Paris, Lille, Strasbourg, Grenoble, Lyon, Nice). Ils

ont crû dans des zones de la façade atlantique et méditerranéenne et dans les métropoles du Sud et de l'Ouest (Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier). Les emplois salariés manufacturiers exposés ont chuté surtout dans le Nord et dans l'Est et des zones du Sud et du Centre-Ouest, mais ils ont crû dans quelques zones du Sud et de l'Ouest. Les emplois salariés exposés des services ont crû dans toutes les métropoles et dans des zones de l'Ouest et du Sud, mais ils ont diminué dans des zones du Centre, du Nord et de l'Est.

- Les emplois abrités ont surtout augmenté dans toutes les métropoles, dans les zones littorales et en Rhône-Alpes ; ils n'ont baissé que dans peu de zones du Centre-Val de Loire et du Grand Est. En moyenne, de 2004 à 2013, 100 emplois exposés créés ou détruits ont entraîné 64 emplois abrités créés ou détruits sur la même zone (Ph. Frocrain et P-N. Giraud, 2017).

III. La métropolisation, vecteur d'un dualisme territorial

« Nous entrons dans l'ère de la vraie métropolisation » (L. Davezies, *in* É. Laurent (dir.) 2013). Cela favorise l'émergence d'une dualité économique et d'une dualité sociale.

III.1. La métropolisation

La tendance globale à la métropolisation

Sur le long terme (1975-2012), l'emploi a crû davantage dans les grandes aires urbaines (> 500 000 habitants) (1 % par an) que dans les aires plus petites (0,57 %) et il a baissé hors des aires urbaines (-0,12 %). Les métropoles ont mieux traversé la crise que les autres zones (M. Borzic et T. Le Jeannic, 2014). De 2007 à 2012, l'emploi a crû dans les aires de plus de 500 000 habitants (0,68 %) plus que dans celles de 200 000 à 500 000 habitants (0,13 %) et il a baissé dans celles de moins de 200 000 habitants. (France Stratégie, juillet 2016).

Graphique 1 : La croissance de l'emploi selon la taille des aires urbaines (1975-2012)

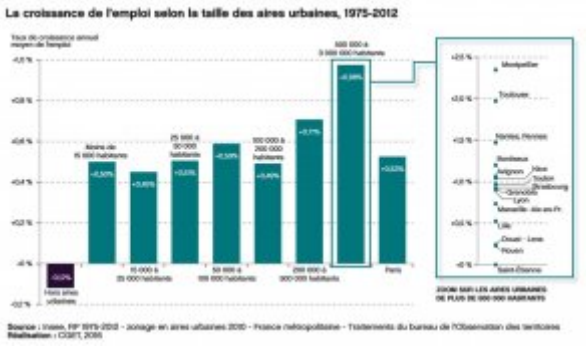

Observatoire des territoires. Rapport 2016.

Graphique 2 : La croissance de l'emploi selon la taille de l'aire urbaine 2007-2012

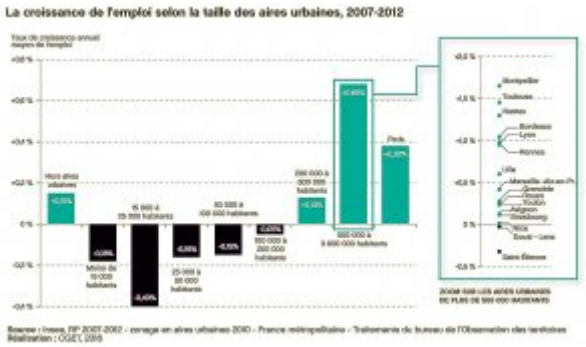

Observatoire des territoires. Rapport 2016.

Des disparités de performances des métropoles

La grande taille ne garantit pas les performances. Les évolutions de l'emploi ont divergé de 1975 à 2012 : croissance forte à Montpellier et Toulouse, assez forte à Nantes, Bordeaux et Rennes, moyenne à Avignon, Nice, Strasbourg, Toulon, Grenoble et Lyon, faible à Marseille et Lille, nulle à Saint-Étienne, Douai-Lens et Rouen. Il en va de même de 2007 à 2012 : croissance forte à Montpellier, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Lyon et Rennes, croissance faible à Lille, Marseille, Grenoble, Rouen, Toulon, Avignon, Strasbourg, stagnation à Nice, Douai-Lens, baisse à

Saint-Étienne (Observatoire des territoires. Rapport 2016).

Les meilleures performances s'expliquent par l'appartenance à de grands territoires porteurs (l'Ouest et le Sud par rapport au Nord et à l'Est), la spécialisation dans un secteur dynamique (l'aviation à Toulouse) ou par la synergie des systèmes productifs et résidentiels. De plus, les succès existent hors des métropoles : 8 aires urbaines moyennes figurent parmi les 20 premières créatrices d'emploi (2008-2013) (O.Bouba-Olga, M.Grossetti, 2015).

III.2. Les fondements d'un dualisme économique prédominant

L'attractivité des métropoles pour les entreprises

La nouvelle économie géographique (P. Krugman, 1992) a mis en relief les avantages de la concentration des activités pour les firmes. Cela permet de bénéficier des rendements d'échelle, d'autant plus déterminants que le coût des transports diminue. Cela procure des externalités technologiques, relevant la productivité par la recherche-développement, et des externalités pécuniaires, liées à la formation de la main-d'œuvre et à l'adaptation des infrastructures. Cela offre la diversité pour les possibilités de recrutements dans un large marché du travail et pour les services aux entreprises. La proximité permet des contacts entre personnes favorables à l'émergence et à la diffusion des innovations.

L'attractivité des métropoles pour les ménages

En premier lieu, un marché du travail vaste et diversifié offre la possibilité de trouver un emploi plus facilement qu'ailleurs. En cas de mobilité spatiale, il est moins difficile de trouver un emploi pour le conjoint. En cas de perte d'emploi, le risque d'une longue période de chômage est plus faible. En second lieu, les métropoles présentent des avantages pour les ménages en dehors du travail, notamment la possibilité d'éviter de changer de domicile en cas de changement d'emploi, la possibilité de faire des études dans de bonnes conditions pour les enfants, la diversité plus grande des loisirs et de la vie culturelle.

Des effets de structure favorables aux métropoles

- Elles bénéficient de la progression et de la concentration de « l'économie de l'intelligence ».
  Les activités métropolitaines supérieures (AMS) incluent les services aux entreprises à forte intensité de connaissance, les industries de haute technologie et les services financiers. La part des AMS dans l'emploi et le taux de croissance des emplois AMS (2009-2015) augmentent avec la taille des agglomérations (Arthur Loyd, 2017). La part des fonctions de production intellectuelle qualifiées (recherche, haute technologie) dans l'emploi est plus forte dans les pôles urbains (22,1 %) que dans le périurbain (12,0 %) et les communes isolées (9,5 %). La part des fonctions de production matérielle est plus forte dans les communes isolées et périurbaines que dans les pôles urbains (Observatoire des territoires, Rapport 2016).

- Les métiers à fort potentiel de création d'emplois se concentrent dans les grandes agglomérations. Ils couvrent 40 % de l'emploi hors agglomérations, 45 % dans les aires urbaines < 500 000 habitants, 50 % dans les aires urbaines > 500 000 habitants et 60 % à Paris. Les métiers à faible création d'emplois dominent dans les petites aires urbaines et non urbaines (France Stratégie, Février 2017). Par conséquent, l'effet de la structure des métiers sur l'emploi global augmente avec la taille des agglomérations : il est positif et élevé dans les aires > 500 000 habitants, plus faible dans celles de 200 000 à 500 000 habitants et il est négatif dans les

aires < 200 000 habitants, les petites villes et les communes isolées.

Les effets d'entraînement des métropoles en diminution

- La mondialisation favorise la décomposition des processus productifs au profit des liaisons internationales. Les effets de l'essor des activités de métropoles jouent souvent davantage en faveur de sous-traitants non-résidents et moins en faveur de sous-traitants locaux.
- Les changements dans les secteurs « locomotives » de l'économie réduisent leurs effets d'entraînement. Alors que les secteurs porteurs du fordisme exerçaient des effets d'amont importants sur des activités des zones proches, ceux de l'économie actuelle relèvent souvent des services et produisent moins d'effets d'entraînement.

III. 3. L'émergence d'un dualisme social

Les cadres investissement les métropoles

Les actifs diplômés du supérieur, qui étaient dispersés en 1968 sur le territoire national, résident aujourd'hui dans les grandes villes, dont les cadres représentent plus de 20 % de la population active. La part des cadres supérieurs est très élevée à Paris (44 %), élevée dans les départements d'Île-de-France (de 21 % à 37 %) et de province avec métropole (Haute-Garonne 23 %, Rhône 21 %) et faible dans les départements ruraux (7 à 8%) (Observatoire des inégalités, 20.7.2017). La part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans l'emploi croît avec la taille des agglomérations : 20 % dans les très grandes métropoles (TGM, > 1 million d'hab.), 18 % dans les grandes métropoles (GM, 500 000-1 million), 16 % dans les métropoles intermédiaires (MI, 200 000-500 000) et 13 % dans les agglomérations de taille moyenne (ATI, 100 000-200 000). Le nombre des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures de 2007 à 2012 croît avec la taille des agglomérations : 14 % dans les TGM, 12 % dans les GM, 10 % dans les MI et 7 % dans les ATM (Arthur Loyd, 2017). Les professions intermédiaires résident surtout dans les chefs-lieux de département, les villes moyennes et la première couronne des métropoles (H. Le Bras, The Conversation, 2017).

Les ouvriers s'éloignent des métropoles

La part des ouvriers est la plus élevée en milieu rural périurbain. Elle augmente avec la distance à l'agglomération la plus proche et atteint son maximum aux frontières des départements. Les ouvriers les plus diplômés (CAP) qui résidaient principalement en zones urbaines en 1968 se retrouvent surtout hors des agglomérations en 2013 (H. Le Bras, 2017).

La part des salariés moins qualifiés est la plus forte dans les départements du Nord et de l'Est (23-24 %) (Ardennes, Aisne, Vosges, Somme, Pas-de-Calais, Jura). Elle est la plus faible à Paris (11%), en région parisienne (12 % à 17 %) (Hauts-de-Seine, Yvelines, Val-de-Marne, Essonne) et dans des départements à métropole (15 % à 17 %) (Haute-Garonne, Rhône, Hérault, Bouches-du-Rhône) (Observatoire des inégalités 20.7.2017).

Les facteurs de la polarisation sociale métropolitaine

D'abord, le marché de l'immobilier crée un puissant effet de ségrégation sociale. Les écarts de prix d'achat et de location entre les grandes agglomérations et le reste du territoire sont devenus énormes. Les métropoles restent accessibles aux cadres et professions libérales et deviennent inaccessibles aux ouvriers et aux employés qui doivent se replier vers les territoires périurbains et plus éloignés, s'ils veulent accéder à la propriété. Ensuite, la décomposition territoriale du processus productif tend à concentrer les activités de conception dans les métropoles et les activités de production en dehors. Cette localisation des emplois influence celle des domiciles des salariés. Enfin, les stratégies des ménages renforcent la séparation sociale : les catégories socioprofessionnelles « supérieures » souhaitent résider en métropoles,

notamment pour les activités de loisir et de culture et pour les études des enfants.

IV. La mise en cause des politiques de rééquilibrage.

Les politiques économiques sont confortées par un consentement à la concentration spatiale.

IV.1. Les retombées territoriales des politiques d'inspiration néolibérale

La réduction des mesures de rééquilibrage territorial.

L'évolution des politiques publiques réduit le rééquilibrage en faveur des zones peu denses.

D'une part, la libéralisation des services publics dans le cadre de l'ouverture à la concurrence européenne a cassé les monopoles des entreprises publiques. Elles sont amenées à réduire les péréquations territoriales et à faire le tri entre les services en fonction de leur rentabilité, ce qui nuit aux territoires à faible densité, notamment pour le transport ferroviaire. Cette tendance est renforcée par l'élargissement de l'éventail des moyens de mobilité qui favorise un « consumérisme territorial » des usagers (Ph. Estèbe, 2015).

D'autre part, les politiques de réduction des dépenses publiques conduisent à des choix plus restrictifs en matière d'équipements, surtout dans les zones à faible densité. L'austérité depuis la crise implique une réorientation spatiale des services publics, notamment la fermeture d'équipements sanitaires peu fréquentés, comme les maternités et les services d'urgence.

La réduction de la redistribution par l'État social.

Depuis la crise de 2008-2009, l'austérité affecte les dépenses publiques et sociales. La réduction des transferts sociaux restreint le revenu disponible des ménages des territoires destinataires. Cela diminue la compensation des inégalités territoriales de revenus (Laurent Davezies, 2012) et se répercute sur leurs dépenses et sur la production de la sphère résidentielle. « Avec la crise de la dette, les mécanismes fondamentaux du développement territorial du pays, qui avaient permis une impressionnante et régulière réduction des inégalités de revenu entre nos régions, nos départements et nos villes depuis au moins 50 ans sont aujourd'hui remis en cause. La dépense publique et sociale, qui a été le remède aux chocs structurels et conjoncturels des dernières décennies, deviendrait désormais un poison (...). L'essoufflement de la croissance et la remise en cause des budgets publics bouleversent ce schéma et font émerger un dilemme nouveau entre croissance et égalité des territoires et reposent dans des termes renouvelés les objectifs des politiques territoriales » (L. Davezies, *in* É. Laurent, 2013). En période de priorité à la compétitivité-coût et de contraction des budgets publics, la dépendance actuelle des territoires à la redistribution risque d'aboutir à une « divergence des territoires » (L. Davezies et Th. Pech, *Le Monde*, 24.4.2015).

IV.2. L'émergence d'un consentement à la concentration territoriale

La mise en cause de l'objectif de l'égalité des territoires

D'après L. Davezies, l'égalité territoriale est mise en question par les contraintes financières. « En réponse à l'érosion prévisible du modèle territorial équilibré des décennies passées et au regain des inégalités territoriales, il y aura peu de places pour un objectif d'égalité. La nécessité de soutenir la croissance des territoires à forts avantages comparatifs, d'une part, et l'obligation de solidarité en faveur des grands perdants de cette mutation, d'autre part, risquent fort d'épuiser les marges, déjà réduites, de l'action gouvernementale. Dans ce contexte tendu, il n'est pas douteux que ce dilemme va remettre en question la notion même d'égalité territoriale qui a été unanimement plébiscitée dans les années passées » (L. Davezies, *in* É. Laurent, 2013). Selon M. Vannier, le rééquilibrage centre-périphérie, l'égalité des territoires et la solidarité par compensation sont des promesses devenues intenables. Il faut « penser système plutôt que

catégories de territoires », penser à la métropole France (en Europe) et non plus à l'opposition centre-périphérie ; il faut « penser réseaux plutôt que local », « penser transitions plutôt que protections » (M. Vannier, Limoges, 2017).

La concentration des soutiens sur les métropoles

Un rapport du Conseil d'analyse économique préconise de concentrer les investissements publics dans les agglomérations au nom de l'efficacité productive. « Une politique territoriale visant à maximiser la dynamique de croissance d'un pays doit (...) faciliter la concentration des activités dans les métropoles en investissant dans la lutte contre les effets de congestion ». « Pour promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire, la France a paradoxalement besoin de soutenir la croissance des territoires déjà favorisés où les perspectives de productivité sont les plus prometteuses pourvu que l'on investisse pour lutter contre les effets de congestion (...). Pour assurer les gains de productivité liés à la géographie économique, il faut concentrer les investissements publics (...) dans les zones d'emploi et départements fortement agglomérés, où ces investissements auront un rendement élevé en termes de productivité » (Ph. Askenazy et Ph. Martin, CAE, 2015). Le rapport considère que « la concentration spatiale des activités bénéficie indirectement aux territoires défavorisés en solvabilisant le système des transferts sociaux ». Il préconise aussi « une politique vigoureuse d'égalité des chances à l'école, en apprentissage, à l'hôpital et vis-à-vis de l'emploi ».

D'après Jean Pisani-Ferry (France Stratégie), « la métropolisation du point de vue économique est une force à laquelle il est difficile et pas souhaitable de résister ». Les métropoles sont « porteuses de gains et de prospérité globale ». Il propose « d'organiser la diffusion de la croissance à partir de pôles dynamiques ». Il s'agit « d'investir davantage de ressources publiques dans les grandes métropoles et à leur pourtour, pour développer les infrastructures, la recherche et l'innovation, tout en luttant contre les effets de congestion ». Les autres territoires recevraient un « panier de services minimaux garantis par l'État », certains pouvant aller plus loin s'ils l'assument fiscalement (*Localtis info*, 7.10. 2016).

La solution de la mobilité résidentielle

Pour L. Davezies, le destin des populations « n'est pas obligatoirement lié à celui des territoires sur lesquels elles vivent aujourd'hui. La mobilité résidentielle constituera pour elles une possibilité d'ajustement majeure ». Face à une crise asymétrique d'un territoire, la mobilité s'impose faute de ressources pour la solidarité financière (L. Davezies, *in* É. Laurent, 2013). Favoriser la mobilité des actifs et des jeunes vers les grandes villes est le meilleur moyen de préserver l'égalité des chances. D'après J. Cavailhès et J.-F. Thysse, il faut favoriser la mobilité vers les métropoles. Comme la concentration du capital humain crée des externalités, elle est insuffisante pour atteindre l'optimum et les pouvoirs publics doivent corriger cette défaillance. « La bonne politique consiste à aider les personnes avant d'aider les territoires » (J. Cavailhès et J.-F. Thysse, *in* É. Laurent, 2013). Il s'agit d'aider les jeunes à sortir des quartiers défavorisés pour aller vers un environnement social plus favorable.

Conclusion : Un avenir non écrit

La question territoriale est un bon exemple de la tension entre la logique économique dominante et les attentes des citoyens. Un néolibéralisme territorial contribuant à la concentration spatiale serait en adéquation avec le resserrement des finances publiques, avec le primat de la compétitivité et avec l'intérêt des catégories sociales aisées des métropoles. Pourtant cela ne correspondrait pas aux souhaits des citoyens qui, d'après une enquête récente, attendent des pouvoirs publics davantage le développement de leur territoire en termes d'emplois (44 %), de santé (40 %), de transports (37 %) et de services publics (33 %) plutôt que des aides à la mobilité (moins du quart) (Guisse N., Hoibian S., CREDOC, 2017). Le devenir des politiques territoriales va dépendre des rapports de force politiques. Ce sera un indice de l'acceptation ou du refus de la domination de la logique marchande sur la société.

Annexe

Carte 1. Les disparités du revenu individuel médian (2013)

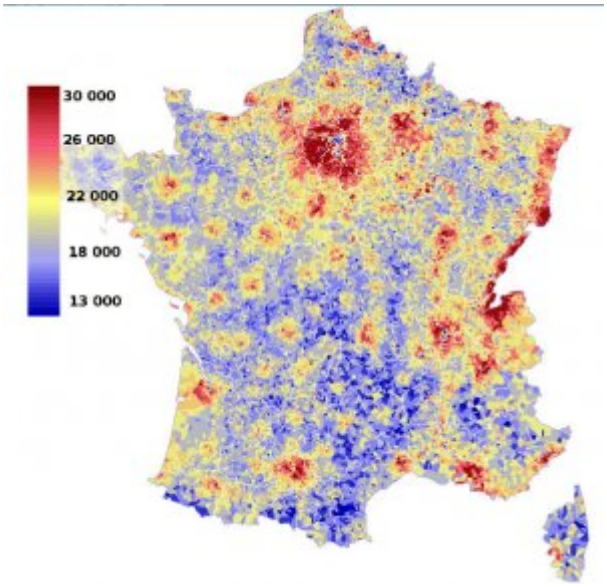

Hervé Le Bras, *La Tribune*, 18.5.2017.

Carte 2 : La géographie des problèmes sociaux cumulés (2013)

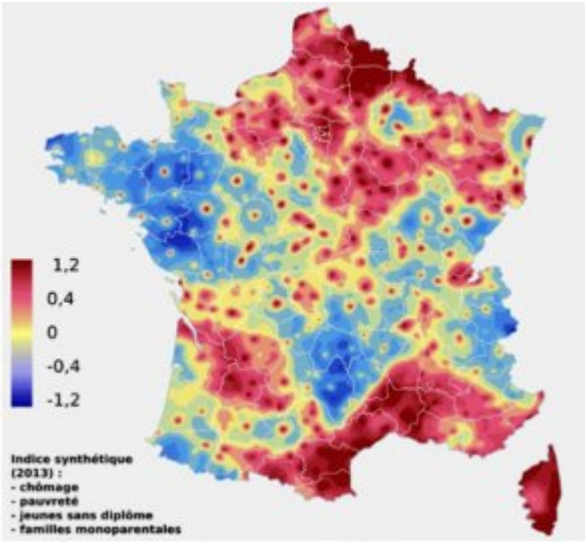

Hervé Le Bras, The Conversation, 2017

Hervé Le Bras, The Conversation, 2017

Carte 3. Évolution de l'emploi dans les communes (1975-2012)

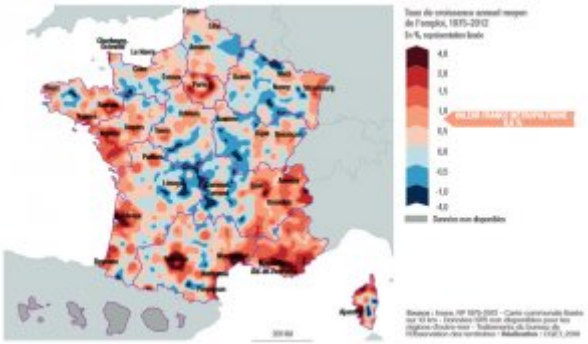

Observatoire des territoires, Rapport 2016

Carte 4. Évolution de l'emploi dans les communes (2007-2012)

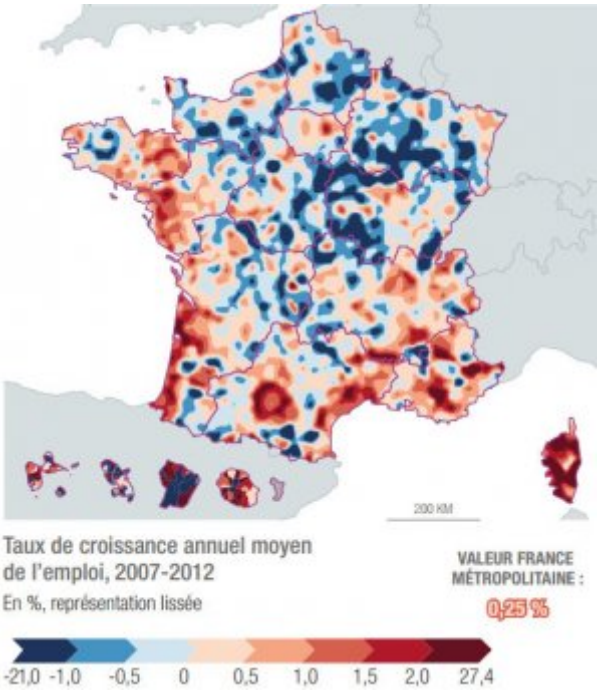

Observatoire des territoires, Rapport 2016

Carte 5. Évolution de l'emploi par zones d'emploi (1982-2011)

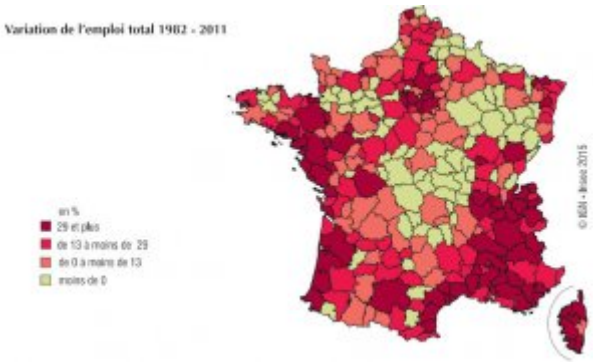

INSEE Première, février 2015

{{}}**Bibliographie**

Askenazy Ph. et Martin Ph., « Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire ». Les notes du CAE 20, 2015.

Arthur Loyd, *Le baromètre : attractivité et dynamisme des métropoles françaises*, 2017 (arthur-loyd.com).

Bouba Olga O. et Grossetti : M., « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? », *Revue de l'OFCE*, 143, 2015.

Benbassa E., Attias J.-Ch. (dir.), *Nouvelles relégations territoriales*, CNRS Éditions, 2017.

Broccolichi S., Ben-Ayed Ch., Trancart D. : « Les inégalités territoriales d'éducation secondaire », *in* E. Laurent 2013).

Laurent É. (dir.), *Vers l'égalité des territoires*, La Documentation française, 2013.

Laurent É., « Vers l'égalité des territoires : une introduction », *in* É. Laurent (dir.) 2013).

Cavailhès J., Thisse J.-F., « Faut-il choisir entre égalité des territoires et développement économique ? », *in* É. Laurent (dir.) 2013).

Courcelle T., Fijalkow Y., Taulelle F. (dir.), *Services publics et territoires* ; Presses Universitaires de Rennes, 2017.

Davezies L., *La république et ses territoires*, Seuil, 2008.

Davezies L., *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*, Seuil, 2012.

Davezies L., « Les territoires face à la crise », *in* É. Laurent (dir.), 2013.

Davezies L., « La nouvelle question territoriale », *Terra Nova*, septembre 2014.

Davezies L. et Th. Pech, « Les territoires de plus en plus divergents », *Le Monde,* 24.4.2015.

Estèbe Ph., *L'égalité des territoires, une passion française*, PUF, 2015.

Fijalkow Y., Jalaudin Ch., « Les habitants du rural et leurs services publics : pratiques et opinions d'usagers », *Sciences de la Société*, 86/2012.

Frocrain Ph. et Giraud P-N., « Les emplois en France touchés par la mondialisation : dans quelles activités », « Emploi en France : les perdants et les gagnants de la mondialisation », *The Conversation*, 31mai et 7 juin 2017 (theconversation.com).

Guilluy Ch., *La France périphérique*. Champ actuel, 2014.

Guisse N., Hoibian S., « Près d'un Français sur trois estime vivre dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics », CREDOC, *Consommation et mode de vie*, n° 295, octobre 2017.

Harvey D., *Géographie de la domination*, Les Prairies ordinaires, 2008.

Krugman P., *Geography and trade*, 2d ed, MIT Press, Cambridge, 1992.

Le Bras H., « La France inégale : partage social de l'espace français », et « La France inégale : 45 ans de migrations intérieures des classes sociales », *The Conversation* 2 avril 2017 (theconversation.com).

Reynard R., Vialette P., Gass C., « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », *INSEE Première* n°1538, 18.2.2015.

Rican S., Jougla E., Vaillant Z., Salem G., « Les inégalités territoriales de santé », *in* É. Laurent, 2013.

C. Soldano, D. Filatre, « Les inégalités territoriales d'éducation supérieure et de recherche », *in* E. Laurent 2013).

Thysse J.-F., « Le développement inégal, l'apport de la nouvelle économie géographique », *Idées*, 167, mars 2012.

Trevien C., « Commerces et inégalités territoriales », Dossiers INSEE, 7.11.2017.

Vannier M., « Introduction aux débats SRADDET Nouvelle Aquitaine », Limoges, octobre 2017.

Vergier N., Chaput H., « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? », *Les dossiers de la DREES*, 17, mai 2017.

Quelques réflexions à partir des travaux de Chantal Mouffe

mercredi 4 avril 2018, par Marie-Claude Bergouignan

Mon intérêt pour Chantal Mouffe (CM dans la suite de l'article) a été circonstanciel. Jusqu'il y a peu, je n'avais pas pris connaissance des travaux de cette universitaire belge, pourtant fort bien connus en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Ma méconnaissance résultait pour partie de la segmentation académique des recherches en sciences humaines, pour partie du fait que ses écrits n'avaient pas pour la plupart été publiés en français. L'engouement médiatique qu'ils avaient récemment suscité ici ou là m'avait plutôt dissuadée de m'y intéresser. Les élections présidentielles et locales de 2017 s'étant déroulées en France avec les résultats que l'on sait, je me suis interrogée sur ce qui avait pu inciter le mouvement de la *France insoumise,* notamment en la personne de son leader, à se réclamer de la pensée de CM.

Ma démarche, circonstanciée, a été guidée par l'interrogation suivante : essayer de comprendre ce qui constitue encore l'attachement à l'égard du marxisme dont CM se réclame. Je me suis ici bornée à mettre en perspective deux textes que j'ai volontairement choisis aux antipodes de sa trajectoire : d'une part, un article de 1979 intitulé « *Hegemony and ideology in Gramsci* », dans lequel elle se réclame de cet auteur [1], d'autre part, un ouvrage d'entretiens avec Iñigo Errejon, publié en France en avril 2017 : *Construire un peuple, Pour une radicalisation de la démocratie*.

CM préconise de savoir abandonner la posture religieuse vis-à-vis de Marx. Mais, sans le rejeter purement et simplement, elle se revendique de la filiation critique du marxisme. À son sens, il convient de faire le tri : s'il y a des concepts qui demeurent acceptables à condition de les développer de manière contingente, d'autres doivent être abandonnés. Elle prétend « offrir de nouvelles bases théoriques pour relever les défis auxquels la gauche, tant communiste que social-démocrate, n'a su répondre ».

J'ai cherché à faire apparaître ce qui, dans les écrits théoriques de ses débuts, préfigure ses prises de position politiques actuelles.

1 - L'essentialisme du marxisme et le réductionnisme du concept de classe

Pour aller vite, on peut dire que CM se réclame de la mouvance « postmarxiste ». Sa réflexion s'insère dans un débat récurrent : celui des relations structure/superstructures. Dès 1979, elle s'élève contre « l'économisme marxiste ». Certes, on peut en passant s'accorder sur le fait que l'économisme transparaît dans certains écrits de Marx. Cependant, on peut aussi reconnaître qu'il ne contamine pas la totalité de son œuvre et que la pensée de Marx n'est pas forcément synonyme du « marxisme ». Comment aborde-t-elle d'emblée la question ? Bien qu'il soit clair que « toutes les formes d'économisme supposent une méconnaissance de l'autonomie du politique et de l'idéologie », elle montre que cette définition générique est inadéquate car laissant subsister deux ambiguïtés.

La première est liée au fait que la notion d'économie est loin d'être claire en elle-même, notamment vis-à-vis du rôle et de l'importance relative accordés aux rapports de production et aux forces productives dans la dynamique capitaliste. Cet aspect ne retient pas son attention, car elle estime de toute manière que le « dépassement des "lois" du marxisme est consommé ». L'économique est tout simplement placé hors-champ de son analyse.

La seconde résulte de l'imprécision caractérisant les mécanismes de subordination du politique et de

l'idéologie à l'économique. Seule cette problématique l'intéresse. D'une part, l'idéologie serait considérée à tort par le marxisme comme un épiphénomène. Elle ne s'attarde pas sur cet aspect, concentrant plutôt sa critique sur le domaine du « *réductionnisme »* marxiste attribuant de manière univoque « tout élément idéologique à une nécessaire appartenance de classe ». Ainsi considère-t-elle que la bipolarisation ouvriers/capitalistes rend illisible la pluralisation des espaces politiques citoyens. Elle serait inapte à appréhender la nature et le rôle des « nouveaux mouvements sociaux ». Le marxisme souffrirait d'un « *essentialisme de classe* » : réduisant l'individu à une seule de ses dimensions et instituant l'abstraction figée de l'appartenance de classe comme modèle explicatif, il prônerait l'adéquation parfaite entre position dans les rapports de production et identités politiques.

En conséquence, « l'intérêt de classe » serait une vue de l'esprit, une pure abstraction. Autrement dit, un point aveugle du marxisme, car les « forces politiques exprimeraient des intérêts sociaux qui ne seraient pas forcément conscients ». Au passage, elle règle son compte à Lukacs *via* la critique du clivage de classe en soi/classe pour soi, qui revient pour elle à tomber de Charybde en Scylla. En effet, ce clivage induit le concept de « fausse conscience » qui est empreint d'élitisme : il relèverait du mépris du peuple, puisque le considérant comme composé de sujets aliénés. Elle opère de même vis-à-vis d'Althusser, dont elle se réclame pourtant parfois, faisant l'impasse sur la manière dont, se positionnant au sein du mouvement ouvrier, il dénonçait la confusion objet réel/objet de pensée [2]. Accordons une certaine portée à la critique qu'elle adresse à « l'effacement du sujet », mais faut-il pour autant dénier toute portée au concept d'intérêt de classe ? Pour CM, le concept étant constitutivement vicié et inopérant, elle propose d'y renoncer.

Dans l'ouvrage de 2017, elle motive plus avant son rejet. Les forces politiques qui s'en réclamaient, écrit-elle, le faisaient « en fonction des seules demandes de la classe ouvrière », d'où leur incapacité à saisir la spécificité des luttes démocratiques, telles les luttes féministes. Il est certes vrai que l'émergence des revendications des femmes n'a pas reçu un accueil très chaleureux au sein des partis tant sociaux-démocrates que communistes. Leurs œillères et certains intérêts masculins (?) les empêchaient d'en percevoir toute la portée.

Pour autant, le positionnement de CM nous fait-il avancer ? Notons ici simplement que Marx a raisonné en termes de diversité et de complexité des formes de la lutte des classes, ce qui permet déjà un pas de côté et peut ouvrir sur d'autres orientations analytiques. En réalité, le seul problème consiste, d'après CM, dans la référence à la classe ouvrière. Sa préoccupation première : « penser en situation contingente » prescrit d'articuler la « diversité des demandes sociales ». En conséquence, il ne subsiste de la « classe sociale » qu'une catégorie donnant sens à l'expérience sociale, et les luttes de classes se muent en conflits de catégories sociales dont les clivages seraient à subsumer par construction du « peuple ». Exit le concept marxiste de classe qui n'a pas reconnu la consistance de l'idée de « conflit », ce qui vient parachever l'extériorisation de l'économique. Elle nous prive ainsi de tout ce que pourrait apporter une articulation aux rapports de production pour en dégager la structure et la dynamique.

In fine, partant du constat que « ni la science ni la téléologie n'émancipent », le projet de CM se dit pragmatique et constructiviste, puisque – en cela on ne peut qu'être d'accord – « *les identités politiques ne sont pas données, elles ne répondent pas à une nature par essence, mais sont constamment en construction ».* Comment ? En établissant une synergie, objet de désir plus que forme en mouvement, synergie forcément temporaire entre de nombreux acteurs hétérogènes, notamment les « nouveaux (?) mouvements sociaux », partis et syndicats, etc. Prône-t-elle pour autant l'alliance ? La réponse est non, car elle est jugée « insuffisante » au vu des « nouveaux mouvements » qui « excèdent la catégorie économico-sociale ». CM constitue en objet théorique ces rassemblements (de qui [3] ?), temporaires ou non. C'est en ce point que se situe sa référence à Gramsci.

2 - « *Nous » contre « Eux »* : hégémonie et pouvoir discursif

Quelles perspectives pour CM ? Celle de se colleter avec la problématique de la seule idéologie en mobilisant la *théorie de l'hégémonie [4]* de Gramsci, qu'elle qualifie de « post-structuraliste ». En effet, le projet d'émancipation politique dont elle se réclame se démarque des théories tentant d'inverser les relations structure/superstructures, que ce soit en termes de primauté des superstructures idéologiques sur la structure économique ou de primauté de la société civile sur la société politique. Elle en restitue une lecture partielle, si ce n'est partiale.

D'après Gramsci, l'hégémonie définie comme « leadership intellectuel, moral et politique sur des groupes alliés » est fondée sur la « fonction décisionnaire exercée par le groupe dominant dans le noyau décisionnaire de l'activité économique ». Ce dernier est une *ruling class* : elle régit les classes alliées et domine les classes opposantes au sein d'une structure non fermée liant des éléments hétérogènes dans un espace antagoniste. Selon Gramsci, l'hégémonie « opère principalement dans la société civile *via* l'articulation des intérêts de la *classe fondamentale* (classe qui occupe le pôle dominant des rapports de production au sein d'un mode donné de production) avec ceux de ses alliés de manière à former une volonté collective un lieu politique unifié ». La *ruling class*, pleinement consciente de ses intérêts, tente de les définir idéologiquement comme relevant de l'universalité, sachant que deux voies sont pensables pour réaliser l'hégémonie : le transformisme qui revient à s'approprier certains des traits de l'adversaire, et l'expansion par inclusion de nouveaux alliés. CM note, justement, que c'est de cette manière, à travers la notion de *bloc historique*, que Gramsci articule le niveau d'analyse du mode de production avec celui de la formation sociale. Le seul ennui, c'est que, nonobstant, elle déclare se passer de la notion gramscienne de classe fondamentale, sans doute encore trop marxiste. Cette dernière rejoint aux oubliettes la lutte des classes et la dimension de l'économique.

Pour Gramsci, les processus de construction hégémonique vont au-delà de l'alliance de classes. C'est la raison pour laquelle la constitution d'un *bloc hégémonique* alternatif nécessite la transformation du terrain idéologique prédominant et la création d'une nouvelle conception du monde unifiante au service d'une volonté collective. Il reviendrait à la classe ouvrière, comme *classe fondamentale*, la tâche première de poser des actes d'institution hégémonique en partant des éléments de la philosophie immédiate du sens commun : il s'agirait de ne pas se conformer à l'isolationnisme prolétarien afin de devenir le ciment d'une nouvelle hégémonie.

Contrairement à la théorie de la « *fausse conscience* », Gramsci prône, suivant en cela Marx, l'idée que « les hommes gagnent la conscience de leurs tâches sur le terrain idéologique des superstructures ». D'où, la nécessité absolue d'une formation, la pratique idéologique étant constituée d'éléments tant discursifs que non discursifs. Le but est de désarticuler et déconstruire les discours et les pratiques dominants, qui fondent et reproduisent l'hégémonie existante, de manière à en construire une nouvelle. La lutte idéologique est donc un processus constant de désarticulation-réarticulation. L'affrontement entre deux principes hégémoniques est une *guerre de position*, menée au sein des institutions pour les transformer, préparant la venue de la *guerre de mouvement* révolutionnaire.

Que fait CM de cette théorie ? Mettant essentiellement l'accent sur les dimensions discursives, CM met de « nouveaux » outils, non envisagés par Gramsci, au service de l'analyse idéologique : la linguistique et la psychanalyse. Pour quelle raison ? D'après elle, le structuralisme sous-jacent au marxisme, se nourrissant de l'effacement du sujet, qui est pourtant l'instance qui donne sens aux réalités, une approche dite « post-structuraliste » serait nécessaire. Centrée sur la notion du social comme espace *discursif,* cette approche consiste à s'intéresser aux discours politiques concrets et à les lier aux arrangements institutionnels existants.

Le discours représente « un ensemble spécifique d'idées, de concepts et de catégorisations, qui sont produits, reproduits et transformés à travers des

pratiques, par lesquelles l'on donne du sens à des réalités physiques et sociales ». Loin de n'être qu'un reflet de la réalité, CM insiste sur sa performativité. Il est un moyen de façonner celle-ci : il est pouvoir. Par exemple, les concepts de « ligne narrative » (story line) et de « coalition discursive » (discourse coalition) soulignent l'importance de l'agrégation d'acteurs hétérogènes dans l'imposition d'un discours spécifique ainsi que le rôle de l'argumentation dans la fabrication des politiques publiques. S'il parvient à s'imposer et à s'instituer, un discours peut même infléchir des politiques instituées : ainsi reprend-elle largement à son compte la réflexion sur l'*agency* (« capacité d'agir ») de Judith Butler ou de toutes les théories de *l'empowerment,* concept utilisé de façon courante dans les recherches et politiques portant sur les communautés marginalisées (Noirs américains, femmes, homosexuels ou personnes handicapées).

Pour CM, l'hégémonie est une forme de l'universalité, où un signifiant particulier devient le représentant de l'universel, qui est « contaminée » par l'individualisme des dominants : une oligarchie plutôt qu'une classe. Le politique, est le domaine des actes discursifs dont la contingence est irréductible, mais il est aussi le lieu d'une confrontation antagoniste dont l'issue n'est jamais donnée à l'avance. La tension entre consensus et dissensus, bornant la dynamique agonistique de la démocratie radicale, est qualifiée par CM de dialectique [5]. La démocratie est un régime évolutif structuré autour de « signifiants flottants » ouverts au pluralisme/conflit des interprétations et soumis au jeu des constructions hégémoniques. La transformation profonde des institutions étatiques suppose donc de construire un « *Nous* » contre un « *Eux* » en tentant de déplacer la frontière vers plus d'inclusion, la place prise par le discours permettant de mettre l'accent sur le rôle primordial des affects. Actant la disparition du clivage droite/gauche lié à l'adhésion des partis sociaux-démocrates au consensus social-libéral [6], elle prône la construction de points nodaux, de « *chaînes d'équivalences* » entre diverses revendications démocratiques, de manière à les transformer en exigences conduisant à ébranler la structure existante des relations de pouvoir. Le sujet politique collectif, plutôt que d'être limité à un agent privilégié comme la classe ouvrière, s'élargit pour définir le '*peuple*' qui se constitue en désignant et en affrontant son ennemi : c'est ce qui fait son identité, puisque lui-même est formé de groupes aux intérêts hétérogènes, voire opposés.

Si le principe d'antagonisme, lié notamment aux affects, est nécessaire pour définir la dimension du politique, CM reconnaît qu'il n'est pas l'expression d'une relation objective, mais d'un mode de relation qui en révèle les limites. Dans le cadre de la *démocratie radicale [7]* qui est celui pour lequel elle opte, l'antagonisme mettant en face de « *Nous* » des ennemis se mue en *agonisme*, conflit avec des adversaires. Dès lors, la reprise exclusive de l'idée de *guerre de position*, interne aux institutions, ampute gravement la conception gramscienne de l'élément clé de *guerre de mouvement*. On se situe essentiellement dans le cadre de l'acceptation de la dynamique démocratique d'un capitalisme sans fin *via* la spirale renouvelée.

Face aux transformations actuelles du capitalisme, qu'elles aient nom globalisation ou financiarisation, et aux nouveaux modes de régulation qu'il impose, dont CM prend partiellement acte, comment résumer la « leçon » de CM ? Le choix d'un post-marxisme/poststructuraliste a selon nous une influence notable : au-delà de la séduction opérée vis-à-vis des « nouveaux mouvements sociaux », sa théorisation apparaît comme un symptôme [8]. Vis-à-vis de la pratique des démocraties social-libérales et de l'état d'extrême fragmentation des forces progressistes, cette vision a permis dans une certaine mesure de relancer les débats autour de la construction d'un « peuple de gauche » : par la reconnaissance d'une certaine autonomie du politique, du rôle de la dynamique et de la diversité des conflits, du rôle que jouent les affects dans la construction des identités politiques.

Nonobstant, la théorisation proposée par CM comporte aussi des « coûts » potentiels, qui peuvent s'avérer très élevés, à tel point que l'on peut se demander si l'idéalisme n'est pas au rendez-vous :

- Coût de l'acceptation de l'hégémonie

économique néolibérale dans un cadre démocratique agonistique favorisant sa reconduction *via* la focalisation des débats sur des dossiers à résonance nationale/sociétale.

- Coût de la prise en compte de la déconstruction avérée d'un clivage droite/gauche dont elle n'envisage pas la revitalisation. Ainsi, dans le cours de la lutte idéologique, ne met-elle pas particulièrement en avant le principe d'égalité, qui est un point d'ancrage fort à gauche, tandis qu'elle prône la régénération d'un nébuleux « populisme de gauche » : à trop insister sur le peuple, la volonté unificatrice peut aboutir à nier le pluralisme.
- Coût de l'attention exclusive aux discours vis-à-vis de ce que l'on peut appeler l'expérience. Construire un *Nous* face à un *Eux* suffit-il à engendrer une force mobilisatrice autour d'un projet qui fasse avancer la transformation sociale ? La définition proposée d'un l'intérêt général fluctuant et aléatoire, voire dangereuse car soumise à la politique des affects, peut être associé au risque de la construction d'un « *Nous* » qui peut ne pas être progressiste. Notamment, comment décider de la légitimité de certains affects par rapport à d'autres ?

Notes

[1] Chantal Mouffe (ed.), 1979, *Gramsci and marxist theory*, pp. 169-204.

[2] Il s'agissait de défaire l'idéologisation de Marx par le stalinisme, mais également de critiquer les interprétations humanistes et économistes qui en édulcorent le sens et la puissance analytique.

[3] C'est moi qui souligne.

[4] Chantal Mouffe (ed.), 1979, op. cit.

[5] « Notre approche post-marxiste remet en question le type d'ontologie qui informe la conception marxiste, laquelle n'envisage la négation que sur le mode de la contradiction dialectique. », écrit-elle par ailleurs (in : Chantal Mouffe, 2010, « Communisme ou démocratie radicale ? », *Actuel Marx*, 48, (2), 83-88. (doi:10.3917/amx.048.0083). Comprend qui peut !!!

[6] Le consensus par négation de l'antagonisme inhérent à toute vie politique aboutirait à son renforcement par déplacement du domaine politique vers des formes religieuses, nationalistes ou ethniques.

[7] « Qualifier la démocratie de radicale, c'est affirmer qu'elle n'a pas d'autre racine qu'elle-même. Elle n'existe qu'à travers la *praxis* démocratique, cette action qui réalise l'essence de la démocratie – le débat et la lutte pour la détermination autonome du sens, *i.e.* de la signification et de la direction à donner à l'exercice du pouvoir politique. Il ne s'agit ni de justifier ni d'élaborer un modèle idéal de la démocratie, mais de la

comprendre à partir de sa conflictualité principielle, et partant de son instabilité existentielle. (in : « L'itinéraire de la démocratie radicale », *Raisons politiques*, vol. 35, no. 3, 2009, pp. 207-220).

[8] Dans les sciences humaines, le terme « symptôme » a été introduit par Marx se préoccupant de ce qui pouvait apparaître comme fait, non seulement fait signe mais est à interpréter.

Jeremy Corbyn, la reconquête du Parti travailliste par la gauche et ses perspectives gouvernementales

mercredi 4 avril 2018, par François Chesnais

Deux livres sont parus au Royaume-Uni fin 2017, dans des éditions amplifiées portant sur le net déplacement à gauche du Parti travailliste, qui a désormais tourné la page du New Labour de Blair, ainsi que sur le parcours politique et la personnalité de son nouveau dirigeant Jeremy Corbyn. S'agissant du plus important parti socialiste/social-démocrate du monde, fort aujourd'hui de 570 000 membres, son succès électoral en juin 2017 avec un programme clairement anti-austéritaire mériterait déjà qu'on s'intéresse à ces développements. La possibilité d'une victoire du Labour, lors de nouvelles élections auxquelles la crise interne du gouvernement conservateur peut conduire dans un avenir assez proche, incite encore plus à en proposer une lecture.

Elle nous aide à comprendre comment un député vétéran qui s'est fait connaître par son appui à un ensemble de causes progressistes – anti-nucléaire, anti-guerre, anti-apartheid, défense des droits des homosexuels, accueil des migrants – et un constant refus de voter des lois austéritaires des gouvernements Blair et Brown, est parvenu à faire converger trois processus : celui interne au Labour de résistance croissante des militants de base au programme thatchériste-blairiste, jamais achevé, de destruction des services publics ; la décision des syndicats, dont les deux plus grands, de s'impliquer de nouveau dans l'orientation du parti dont ils sont une composante ; le fait enfin que des milliers d'étudiants et de militants associatifs se sont tournés vers le Parti travailliste pour en faire un instrument politique dans leur lutte contre le Parti conservateur et la City.

Le livre de Richard Seymour, *Corbyn, The Strange Rebirth of Radical Politics* [1], s'intéresse en outre particulièrement aux attaques sans merci que les médias ont mené contre Corbyn depuis son élection à la tête du Labour en 2015 [2], et à la détestation tenace que lui vouent la majorité des députés travaillistes, dont beaucoup sont encore acquis au blairisme. Celui d'Alex Nunns *The Candidate, Jeremy Corbyn's Improbable Path to Power* [3] est basé sur une longue enquête auprès de militants et de sympathisants du Parti travailliste, dont il avait donné un aperçu dans un article publié en 2015 dans *Le Monde diplomatique* [4]. Il suit les évolutions micro-politiques internes au Labour qu'aucun observateur britannique n'avait vues [5], et moins encore les éditorialistes étrangers [6]. Il est précieux par la masse d'informations qu'il apporte sur Momentum, sorte de « mouvement des mouvements » qui a donné à Corbyn le soutien massif, « dans la rue, dans le porte-à-porte et dans les urnes », de dizaines de milliers de jeunes politisés.

L'expérience britannique a de forts traits *sui generis*. Ils tiennent à la fois à l'histoire très particulière du Parti travailliste et à l'ampleur et l'intensité de la mobilisation de la jeunesse à la voie politique qu'elle a choisie. À la fin de son livre, Nunns se perd un peu dans les détails de la campagne de 2017, aussi importants soient-ils. En revanche, Seymour conclut en rappelant la puissance des forces sociales et des verrous institutionnels auxquels un gouvernement Corbyn se heurtera une fois élu. Il se demande quelles mesures Corbyn pourra vraiment mettre en œuvre. Ce souci guide également un troisième livre, bien plus court et au statut différent. Il est publié par des militants de l'aile gauche à laquelle appartient John McDonnell, bras droit de Corbyn et chancelier de l'Échiquier dans le Cabinet fantôme du New Labour. Intitulé *For the Many : Preparing Labour for Power*, il examine le programme du Parti travailliste lors des élections de juin 2017 et la manière dont il

pourrait être amélioré lors des échéances suivantes [7].

Les élections générales de juin 2017 préparées par celles de 2015 et de 2016 au Labour

Le 8 juin 2017, les élections législatives anticipées appelées par la Première ministre Theresa May ont vu le Parti travailliste dirigé par Jeremy Corbyn, tête de prou historique de l'aile anti-blairiste du New Labour, gagner plus de 3,5 millions de voix par rapport aux élections précédentes et sauter de 9,6 points dans le pourcentage national, soit sa progression la plus importante depuis les élections de 1945. En avril, lorsque Theresa May a pris sa décision de tenir ces élections, les enquêtes d'opinion créditaient le Parti conservateur du double des voix des travaillistes. Le score de juin 2017 du Labour a été d'autant plus spectaculaire que son programme, clairement marqué à gauche, rompait avec plus de deux décennies de blairisme et que Corbyn a été présenté par les médias comme un agitateur irresponsable soutenu par un appareil politique tombé aux mains de l'extrême gauche. C'est ainsi en effet que les médias caractérisent le courant "Labour Representation Committee", situé à gauche, auquel appartient McDonnell. Pendant la campagne électorale une partie de la droite blairiste a fait ouvertement campagne contre les candidats corbynistes. [8]

La situation post-Brexit a évidemment pesé lourd dans la déconvenue des Tories, et celle de Theresa May en particulier. Mais, au moins autant le fait que pour la première fois depuis sa défaite aux mains de Margaret Thatcher en 1979, le Labour s'est présenté avec programme nettement à gauche et un dirigeant audible par toutes les strates de la jeunesse. Les résultats sont venus confirmer et conforter le processus qui a d'abord vu en septembre 2015 Corbyn être élu à la tête du Labour, avec 59,5 % des voix dans une élection ouverte aux sympathisants (voir plus loin), résister en juin 2016 à une tentative des parlementaires de le forcer à démissionner, avant d'être élu par 62 % des délégués lors du congrès du Parti en septembre 2016. Trois facteurs, on vient de le dire, ont permis ce résultat : le rejet très fort par les structures de base du parti des positions prises à Westminster par les députés du groupe parlementaire que Tony Blair a tenus en main, même après sa démission comme Premier ministre en 2007 ; un déplacement à gauche des syndicats qui sont membres constitutifs historiques du Parti travailliste ; enfin, l'appui déterminé de dizaines de mille de jeunes politisés. Il faut ajouter un élément propre à la constitution non écrite du Royaume-Uni, à savoir son système électoral de scrutin uninominal à un tour (*first past the post*), qui incite très fortement à essayer de faire du Parti travailliste un instrument de lutte. En raison du mode de scrutin, de petites formations, comme le Parti vert, sont restées bloquées hors du Parlement. Le parti nationaliste xénophobe, Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP) n'y est pas entré avant 2015. La plus grande organisation trotskiste britannique a été The Militant, qui a choisi en son temps de devenir un courant du Labour. [9] Chez les conservateurs comme chez les travaillistes, le mode de scrutin rend les scissions suicidaires. Aujourd'hui, les amis de Blair n'y songent pas, pas plus que l'aile gauche autour de Tony Benn ne l'avait fait dans les années 1980. C'est donc au sein du Parti travailliste que l'opposition aux politiques néolibérales s'est organisée au cours de luttes internes menées tant par les syndicats, qui sont une composante historique, que par les adhérents dans les structures de base des circonscriptions d'électorat populaire. Avant même que les jeunes lancent leurs forces dans la bataille, on a assisté ainsi, au long d'une dizaine d'années au moins, à des changements micro-politiques difficilement décelables, même par ceux qui en ont été les protagonistes. Un parti dont Blair avait changé le nom en New Labour en 1994 et que la majorité des observateurs croyait irréversiblement « blairisé », s'est déporté à gauche sans que presque personne ne s'en aperçoive, jusqu'à ce que Corbyn gagne haut la main les élections faites par vote par correspondance en septembre 2015.

Un parti fondé par les syndicats où ils

gardent une forte influence

Lors de cette élection, le vote syndical a été décisif, et plus précisément l'appui public que Corbyn a reçu de deux fédérations puissantes, celle de la fonction publique "Unison" et celle des travailleurs non spécialisés "Unite" qui compte 3 millions d'adhérents.

Les relations entre syndicalisme et politique au Royaume-Uni ont été dès l'origine très différentes de celles en France, où la Charte d'Amiens a établi une séparation entre syndicat et parti. Le congrès de la CGT de 1906 déclarait « l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors (...) les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale. » Exactement à la même époque, au Royaume-Uni, les dirigeants syndicaux œuvraient à la création du Parti travailliste, dont la fondation leur paraissait indispensable, alors que le suffrage censitaire commençait à céder le pas au suffrage universel (il faut attendre 1918 pour que celui-ci soit pleinement établi). Ils se rapprochent d'abord du Parti liberal, qui soutient quelques candidats ouvriers. Cette solution est peu satisfaisante : une représentation politique indépendante des ouvriers s'impose. Or, la même période voit la formation de plusieurs petits groupes socialistes, dont le Parti travailliste indépendant (ILP), auquel Georges Orwell appartiendra dans les années 1930, et la Fabian Society qui réunit des intellectuels et des professionnels de la classe moyenne. Des syndicalistes audacieux cherchent la voie d'un rapprochement avec eux.

En 1899, Thomas Steels, du syndicat des cheminots, propose à sa section que l'organisation confédérale Trade Union Congress (TUC), qui réunit tous les syndicats, convoque un congrès spécial qui aurait comme but l'unification des syndicats et des groupes de gauche au sein d'un organisme unique qui soutiendrait des candidats aux élections. La proposition trouve l'appui nécessaire au sein du TUC. Le congrès se tient en 1900, les syndicats représentant environ un tiers des délégués. [10] Le congrès adopte la motion du chef du Parti travailliste indépendant, Kier Hardie, de former « un groupe distinct des travailleurs au Parlement, qui aura ses propres consignes de vote et s'accordera sur ses politiques qui intégreront la possibilité de coopérer avec tout parti qui serait engagé dans la promotion de lois dans les intérêts des travailleurs ». Ainsi est créé le Labour Representation Committee (LRC), premier nom du Parti travailliste, dont la tâche au départ est de coordonner le soutien aux députés affiliés aux syndicats ou représentant les intérêts de la classe ouvrière. Le parti prend le nom de Labour Party en 1906.

Il est difficile de résumer en quelques lignes les rapports entre les syndicats et le Labour sur plus d'un siècle. Celui-ci a été au gouvernement plusieurs fois avec des majorités fort différentes, des rapports de force avec le capital et des relations également très différents avec les syndicats selon les moments. Il n'y a pas eu de "juin 1936" au Royaume-Uni, mais les grandes conquêtes sociales de 1945 ont été préparées par la montée en puissance des syndicats dans les années 1930, alors que se succédaient des gouvernements de coalition dirigés par le Parti conservateur. Le patronat a été obligé d'accepter qu'ils siègent à égal avec lui dans des commissions tripartites créées par le gouvernement à mesure que la Seconde Guerre mondiale devenait inévitable. Leur force était telle qu'en 1940, Ernest Bevin, alors Secrétaire national du très puissant syndicat des ouvriers du transport (dont les dockers) et des travailleurs non spécialisés (devenu Unite depuis), est entré dans le gouvernement Churchill comme ministre des Transports. Le gouvernement travailliste de 1945 a compté plusieurs ministres ayant commencé leur carrière comme cadres syndicaux. Les réformes sociales des années 1945-1948 marquent l'apogée de l'influence de la classe ouvrière. La suite est celle de rapports compliqués, faits de refus de satisfaire les revendications ouvrières et d'empiétements des conquêtes sociales.

L'alternance entre travaillistes et conservateurs à Whitehall a mis les directions syndicales dans des situations difficiles. Ils ne se sont pas souvent opposés aux gouvernements en place et se sont trouvés face à face avec leurs bases. L'arrivée du New Labour au gouvernement en 1997 et le choix réitéré de Blair de ne pas toucher à la législation Thatcher ont provoqué de fortes tensions, un divorce complet avec les syndicats sur le plan social [11], avec des conséquences sur le fonctionnement interne du Parti travailliste. Ainsi, les syndicats de la marine et des pompiers se sont désaffiliés du New Labour (« opt out ») alors qu'Unisson et Unite y sont restés. L'affiliation comporte des obligations financières lourdes pour les syndicats, mais aussi une source de dépendance du parti. Pendant longtemps, elle a donné à ses dirigeants un pouvoir considérable qui résultait de la règle du vote bloqué lors des congrès. Après d'âpres batailles, les statuts ont été changés. Depuis 2013, les membres des syndicats affiliés ne sont plus automatiquement membres du Parti travailliste et doivent y adhérer individuellement (« opt in »). En dépit de toutes ces difficultés, l'appartenance des syndicats au Labour ont donné à ses structures un degré élevé de solidité et créé l'obligation pour ses dirigeants de venir défendre leur politique. Blair a pu refuser en 1999 de revenir sur les lois thatchéristes, mais il lui aurait été impossible de faire ce que Thatcher a fait, briser la grève des mineurs, et plus tard celle des dockers, comme elle l'a fait pour imposer la flexibilisation du travail et la précarisation de l'emploi. Aujourd'hui, après plusieurs changements statutaires, la capacité des syndicats de peser sur les positions du Labour dépend moins des sièges qui leur sont attribués d'office dans les instances dirigeantes que de la participation de leurs adhérents à la vie et aux activités du Parti.

Une structure de base où les adhérents ont un poids important

Le Parti travailliste est bien moins pyramidal que ne le sont la plupart des partis. Il est même presque bicéphale. Sous le mot Labour on trouve deux structures différentes, même très différentes, le Parliamentary Labour Party où se retrouvent tous les députés et le, ou plus exactement les, « parti(s) de circonscription » Constituency Labour Party (CLP), où se retrouvent les adhérents du parti dans chacune des 600 circonscriptions du Royaume-Uni. Le « parti de circonscription » correspond à peu près à ce qu'est la section dans le Parti socialiste. Voyons cet « à peu près » de plus près. L'entrée Wikipedia pour le PS nous dit que « La section est le cadre de militantisme le plus direct : ce sont les sections qui organisent les collages d'affiches, les distributions de tracts, les porte-à-porte, etc. Ce sont elles également qui constituent le relais essentiel entre le « national » (direction nationale), la « fédé » (fédération départementale), les élus et les militants, et c'est en leur sein que se pratique le débat interne, que ce soit dans le cadre d'un congrès ou d'une consultation interne. » Dans le cas du Labour, le CPL n'est pas un relais, mais une structure jouissant d'une grande autonomie. La forte présence des militants syndicaux y est pour beaucoup. Il est divisé en branches locales plus petites et dirigé par un comité exécutif et un comité général composés de délégués venant des branches, des syndicats affiliés et des associations de gauche dans la circonscription. Dans ces instances, mais aussi en assemblée générale, les CPL s'emparent de toutes les questions qui touchent les citoyens au plan municipal et les salariés dans leur vie hors-usine.

Les CPL se sont toujours situés plus à gauche que le parti parlementaire et, sauf en 1945-1951, plus à gauche que les gouvernements travaillistes [12], pas seulement en matière de politique économique et sociale, mais aussi sur les questions de politique internationale. L'existence des partis de circonscription a assuré la légitimité des porte-parole de la gauche travailliste, notamment celle de Tony Benn dans les années 1980, qui a incarné l'opposition à Blair lors de la proclamation du New Labour thatchérisé et au côté duquel Corbyn a mené ses premiers combats. Les militants de gauche des « partis de circonscription » se sont dotés en 1980 d'un bulletin de liaison à parution mensuelle et à tirage important, *Labour Briefing*, d'abord entre les sections du grand Londres, puis nationalement. Ce bulletin est l'organe du Labour Representation Committee depuis

que celui-ci a été refondé face aux blairistes en 2004. Présenté comme un repaire de trotskystes, McDonnell en est la figure la plus marquante. Le divorce entre les partis de circonscription et le gouvernement a été particulièrement net depuis le gouvernement Blair. Sur sa politique économique bien sûr, mais aussi sa politique étrangère. La décision en 2003 d'envahir l'Irak aux côtés de George W. Bush a coupé le parti en deux aux Communes, avec 254 votes pour et 153 contre ou en abstention. Jeremy Corbyn était au premier rang de la manifestation du 15 février 2003 qui a réuni trois millions de personnes contre l'invasion de l'Irak, la plus grande manifestation politique jamais connue en Angleterre.

Ce sont les CPL qui désignent les candidats tant aux élections municipales qu'aux élections générales. Le candidat à la députation est choisi en principe sur une liste de pré-candidats approuvés nationalement. S'il est choisi en dehors de cette liste, le comité exécutif national doit ensuite ratifier le choix. Pour apprécier le poids des adhérents dans le choix des élus, dans sa circonscription, Tony Blair s'est vu refuser sa première désignation de candidature à une élection municipale et a eu beaucoup de mal à obtenir celle pour siéger à Westminster. Le New Labour a vu de profonds changements qui auraient dû empêcher le surgissement du phénomène Corbyn. Comme l'a noté Thierry Labica, le New Labour n'a pas seulement été un corpus de mesures politiques, mais aussi un nouveau mode de fonctionnement du parti, une nouvelle distribution de ses rapports de forces internes. « Là où prévalait une distribution fédérale des forces au sein du parti, les réorganisations internes des années 1980 et 1990 ont consisté à mettre à distance et affaiblir les composantes organisées (syndicats, sections locales) à même d'intervenir dans la construction de l'orientation du parti, pour y substituer un ordre descendant, entre une élite professionnalisée d'experts en communication et stratégies électorales, et une périphérie de soutiens ou d'adhérents neutralisés dans le cadre de mécanismes institutionnels complexes. (...) Les congrès perdent leur vocation de moments d'élaboration programmatique au profit d'un « National Policy Forum » hors de portée des non-initiés. Pour ne prendre qu'un exemple de la force nouvelle du contrôle politique au sein du « New labour », alors que l'intervention militaire en Irak aux côtés de Bush venait de donner lieu aux plus grandes manifestations de masse de l'histoire du pays, et que cette intervention était la cause directe de défections de masse chez les adhérents, l'organisation du congrès (Labour Party Conference) réussit l'exploit de ne permettre aucune motion et aucun débat sur le sujet. » [13]

Dans sa préface du livre *For the Many* dont j'ai parlé plus haut, Ken Loach appelle les militants à exercer pleinement leur droit de désignation lors des élections à venir. Corbyn et McDonnell ne pourront pas faire grand-chose au gouvernement s'ils n'ont pas le soutien d'une importante majorité de députés se positionnant à gauche. Ce sont les positions politiques de chaque député qui détermineront la mise en œuvre législative du programme électoral et le degré de radicalité des lois votées. Mais même le plein exercice du droit de désignation ne contrebalancera peut-être pas le fait que la composition sociale des circonscriptions a été modifiée, souvent fortement, par la désindustrialisation et le recul du poids social et politique des ouvriers qu'elle a entraînés. [14] D'où l'extrême importance de la mobilisation de la jeunesse derrière Corbyn.

Momentum, réponse à « un mouvement qui cherchait une maison commune »

C'est ainsi que Nunns intitule le chapitre de son livre où il analyse le troisième processus qui a placé Corbyn à la tête du Labour, à savoir le soutien qu'il a reçu depuis quatre ans de dizaines de milliers de jeunes. [15] Ceux-ci se sont politisés hors du Labour dans les combats sociaux originaux qui ont donné lieu à la formation d'organisations qu'on peut qualifier comme « mouvementistes ». Puisque peu de lecteurs de cet article auront l'occasion de tenir le livre de Nunns en main, je renvoie dans cette partie de l'article, plus encore que dans les précédentes, à des entrées dans l'édition anglaise de Wikipedia, sachant qu'elles ont satisfait aux exigences élevées

d'exactitude du site.

L'auto-organisation a joué un rôle important dans les processus qui ont abouti à la formation par coagulation d'une sorte de « mouvement des mouvements » et ensuite à la création de Momentum comme organisation. On en situe le point de départ lors des grandes manifestations contre la hausse des droits d'inscription universitaires de novembre et décembre 2010. Elles ont été marquées par de nombreux affrontements entre une police formée à l'instar de tant de pays à la répression de rue et les étudiants. Ils ont comporté de nombreuses arrestations et des peines de prison. Un an plus tard, entre mars et juillet 2011, il y a eu une longue phase d'intense mobilisation, allant, au-delà des droits d'inscription, contre les coupes budgétaires du gouvernement Cameron, la destruction du système de santé publique et, dimension peu connue, contre l'évasion fiscale. Les formes en ont été très variées. Elles ont inclu de nombreuses actions locales contre l'évasion fiscale menées devant les sièges de banques (notamment la Barclays) et de grandes sociétés (dont celle de téléphonie Vodafone), menées par de petits groupes de jeunes réunis dans un mouvement nommé "UK Uncut", une série de grèves dans les services publics les plus visés par les coupes du budget Cameron du printemps 2011 (hôpitaux, enseignement) et une manifestation centrale à Londres appelée le 26 mars 2011 par la confédération syndicale Trade Unions Council (TUC) à laquelle entre 300 000 et 500 000 personnes ont participé. [16]

En France, à la même période, le mouvement des Indignés de la Puerta del Sol, Occupy Wall Street, ou encore la formation de Syriza ont attiré beaucoup d'attention. En revanche, ce qui se passait au Royaume-Uni est resté totalement inaperçu. Pourtant c'est là, plus que dans bien d'autres pays, que le combat contre les politiques d'austérité a su s'installer dans la durée et prendre un caractère de masse grâce à des mouvements comme UK Uncut et surtout à la formation de la People's Assembly. Il s'agit d'une modalité de Front commun social et politique entre le courant Labour Representation Committee dont nous avons parlé, les Verts, des militants organisés autour d'une revue très active *Red Pepper*, la petite formation Left Unity créée par Ken Loach, des députés comme Corbyn et plusieurs grands syndicats. La People's Assembly a pu appeler de sa propre autorité à des manifestations de dizaines de milliers de personnes (50 000) contre l'austérité en juin 2014, puis en juin 2015, à la veille des élections internes du Parti travailliste emportée par Corbyn, jusqu'à 150 000.

La victoire sans appel de Corbyn a été due à la participation importante au vote de nouveaux membres politisés dans ces luttes, qui ont pu adhérer grâce à la possibilité ouverte de s'inscrire au parti en payant une cotisation de £ 3 (soit 4 euros). Nunns explique que l'idée est venue des blairistes persuadés qu'il y avait un bloc d'électeurs centristes à gagner. Pour le citer : « Ironie du sort, cette réforme interne avait été proposée par la droite du parti : les blairistes, fascinés par le modèle des primaires aux États-Unis, faisaient le pari que l'ouverture du vote au grand public affaiblirait l'influence des syndicalistes et achèverait d'ancrer le parti dans le fructueux marais du "centre". Cruelle fut leur déconvenue quand ils s'aperçurent que le mécanisme qui devait leur assurer la victoire servait en fait les intérêts de la gauche, ravie de retourner à son avantage la ruse de ses adversaires. » [17]

En raison des facteurs analysés plus haut, notamment l'appui politique et financier d'Unisson et d'Unite, l'élection de Corbyn à la tête du Labour se serait produite en tout état de cause, mais c'est le vote des nouveaux adhérents représentatifs de la jeunesse qui lui a donné son caractère massif. De façon à les arrimer au Labour, une organisation nommée Momentum a été formée dans la foulée de la victoire par un proche de Corbyn, Jonathan Lansman. Momentum offre aux jeunes une structure qui leur permet de militer derrière Corbyn en tenant compte et en tirant parti de leurs modes de militantisme spécifiques. La place statutaire accordée dans le parti dès l'origine aux associations combattant pour l'émancipation (les Fabiens furent les premiers) rendait la chose possible. La forme de structure exacte a donné lieu à des tâtonnements et quelques tensions, mais aujourd'hui l'organisation compte 37 000 membres [18] ayant une carte du Parti travailliste et des représentants au Comité exécutif national. La

disponibilité, l'enthousiasme et la mobilité des jeunes militants ont été un précieux atout pour Corbyn face à l'aile droite du Labour. S'il a pu gagner l'élection de septembre 2015 grâce aux syndicats, ce sont eux qui lui ont permis de résister à l'aile droite du parti. Lors de la session du parti parlementaire qui a tenté de le pousser à démissionner fin juin 2016, les militants du grand Londres ont appelé en vingt-quatre heures à un rassemblement de soutien à Corbyn qui a réuni 10 000 personnes et mis fin aux velléités de coup d'État de la part des parlementaires. Fort de cette victoire, trois mois plus tard, lors du congrès de Brighton en septembre 2016, Corbyn a été élu par 62 % des délégués dont une phalange de membres de Momentum [19], améliorant ainsi son score de 2015.

Un an plus tard, lors des élections législatives de juin 2017, le travail militant des jeunes de Momentum a été vraiment décisif dans les résultats du Parti travailliste et la consolidation de la position de Corbyn comme potentiel futur Premier ministre. Les deux livres documentent la manière dont leur soutien a permis, de semaine en semaine, à Corbyn de gagner confiance et de s'affirmer face à Theresa May. Dans beaucoup de circonscriptions, la campagne travailliste a été très molle, une partie des adhérents se montrant peu enthousiastes de voir Corbyn s'en tirer bien. Les équipes de Momentum ont pallié cela en se déplaçant d'une circonscription à l'autre dans une même région. On estime que l'élection de vingt-cinq députés travaillistes s'est faite grâce à eux. [20] Au congrès de fin septembre 2017, des membres de Momentum ont fait leur entrée dans plusieurs commissions importantes et aidé la gauche à emporter différents votes d'orientation, provoquant l'inquiétude du patronat britannique. À lire le bulletin *Labour Briefing*, il est sûr qu'ils vont suivre les conseils de Ken Loach et qu'ils prépareront dans les instances locales les conditions du renouvellement des députés pour les élections à venir. [21]

Et demain ?

La déconvenue de Theresa May, qui a perdu treize sièges et donc sa majorité à Westminster, ainsi que l'augmentation spectaculaire des voix du Labour de 2017 ont été pour une large part le fait du militantisme de Momentum et du niveau élevé de participation de l'électorat jeune. Celui-ci n'a pas été capté par les sondages précédant le scrutin, même si l'accueil enthousiaste fait à Corbyn dans les concerts populaires pouvait le laisser entrevoir. Lors des législatives précédentes, la participation des électeurs entre 18 et 24 ans tournait aux alentours de 40 %. En 2017 elle a grimpé à 72 %, soit bien plus que le niveau de participation générale (68 %), lui-même le plus fort depuis les élections qui ont porté Blair au pouvoir vingt ans plus tôt. Dans cette tranche d'âge, les travaillistes ont devancé les conservateurs carrément de 47 %. La presse française y a vu une réponse des jeunes au Brexit où ils ne s'étaient pas engagés. Dans le chapitre qu'il a ajouté à son livre, Nunns est assez catégorique en l'attribuant surtout au programme radicalement anti-austéritaire de Corbyn et McDonnell. Celui-ci comprenait notamment la renationalisation du rail, des investissements élevés dans le système de santé et le secteur hospitalier, la suppression des frais d'inscription universitaire, la reconstruction des droits syndicaux sur les lieux de travail, la construction d'un million de logements à prix ou à loyers modérés sur cinq ans, l'augmentation des salaires minimum au niveau du salaire minimum vital (fixé à 10 livres sterling de l'heure), la suppression des contrats zéro-heure, une batterie de mesures pour pallier la dégradation des retraites.

Dans son article pour *Le Monde diplomatique* de 2015, Nunns soulignait que « le fait que le mouvement anti-austérité au Royaume-Uni se soit forgé dans le cadre d'un grand parti de gouvernement présente de grands avantages, mais aussi de sérieux inconvénients. Le Parti travailliste n'a pas été conçu pour se confronter à l'État. Ce n'est pas une organisation qui défie l'ordre établi, comme a pu le faire Syriza. Pour réussir, M. Corbyn va devoir transformer le Labour en une force militante capable d'entretenir l'incroyable sursaut collectif qui l'a propulsé à sa tête. Si l'excitation générée ces derniers mois se propage à d'autres secteurs de la population et que l'aventure suit son chemin, M. Corbyn a toutes ses chances. Si le mouvement

retombe et que l'homme du renouveau reporte son assise sur les vieux centres de pouvoir, l'occasion sera perdue. » [22] On sait ce qu'il est advenu des promesses de confrontation faites par Syriza, mais restons au Royaume-Uni. Les élections de juin 2017 et le congrès travailliste qui les a suivies en septembre ont montré que le « sursaut collectif » n'avait pas seulement été entretenu, mais même fortement amplifié. Lors de futures elections, il ne fait aucun doute qu'il pourra donner, très vraisemblablement, une force suffisante à Corbyn et McDonnell pour avoir une majorité à Westminster.

Mais le rappel par Nunns que le Labour est un parti de gouvernement, non formaté pour se confronter à l'État ou pour défier l'ordre établi, vaut pleinement. Les gants que le programme électoral de 2017 a pris avec le patronat industriel et le caractère très prudent des mesures fiscales en témoignent. [23] En interrogeant l'histoire du Labour au gouvernement, il n'y a qu'entre 1945 et 1948, lors du gouvernement Atlee que le conseil des ministres a compté une phalange de dirigeants acquis pleinement aux intérêts de la classe ouvrière et possédant une détermination suffisante pour profiter de rapports de force favorables et imposer à la bourgeoisie britannique des réformes qui entamaient momentanément ses positions quelque peu. Mais c'est sous le même gouvernement que le Royaume-Uni s'est engagé dans l'armement nucléaire, contre les positions très majoritairement anti-nucléaires des adhérents du Parti travailliste. Le gouvernement Wilson de 1964-1970 a à son acquis l'abolition de la peine de mort, la légalisation de l'avortement et celle de l'homosexualité, ce qui n'était pas rien à l'époque, mais c'est lui qui a permis à la City d'entamer le processus de libéralisation financière mondiale. Corbyn et McDonnell sont indiscutablement faits du même métal qu'Aneurin Bevan ou Tony Benn, mais même si la bourgeoisie britannique est affaiblie et déstabilisée politiquement par le Brexit et la crise du Parti conservateur, les rapports entre travail et capital restent en faveur du second. L'héritage impérial perdure lui aussi. Corbyn a dû se rallier à la production du Trident, équivalent britannique du Rafale.

Pour conclure, au Royaume-Uni il n'y a pas de « lendemains qui chantent » en vue, mais, à la différence de la France, il y règne un climat politique non délétère et même enthousiaste à gauche. La perspective est celle d'une arrivée de Corbyn et McDonnell au gouvernement qui ouvrirait une période marquée par une vraie volonté de faire voter au Parlement et de mettre en œuvre des réformes qui amélioreraient la vie des classes populaires et des classes moyennes et qui réduiraient le chômage des jeunes. La part du futur programme, qui sera une mouture un peu améliorée de celui de 2017 et qui sera appliquée, n'est pas donnée. Tout dépendra de l'ampleur de la victoire et, à l'intérieur de la majorité, du nombre de députés du Labour prêts à être un tantinet radicaux, du fait de leurs propres convictions mais aussi du degré d'intensité de la pression que la jeunesse exercera sur eux. Une fois Corbyn et McDonnell à Whitehall le sursaut collectif qui les a portés depuis 2015 continuera-t-il ? L'histoire nous le dira.

Notes

[1] Richard Seymour, *Corbyn, The Strange Rebirth of Radical Politics*, Verso, London, 2017.

[2] Voir en français, Thierry Labica « Détruire l'ennemi : les conservateurs et les forces médiatiques », Contretemps, décembre 2016.

[3] Alex Nunns, *The Candidate, Jeremy Corbyn's Improbable Path to Power,* OR Books, London, 2017.

[4] Alex Nunns, Jeremy Corbyn, l'homme à abattre, *Le Monde diplomatique*, octobre 2015

[5] Ainsi, un an avant la percée électorale du parti dirigé par Corbyn, le premier éditorial de l'édition du 17 septembre 2016 du *The Economist* titrait « Britain's one party state » (l'État britannique à un seul parti) résumant les conclusions d'un article qui présentait la conquête de la présidence par Corbyn comme la preuve d'une marginalisation du Labour que celui-ci accentuerait encore.

[6] Voir par exemple *Le Monde*, 19 avril 2017 : « Le Parti travailliste pourrait jouer son unité, voire sa survie, lors des élections législatives anticipées annoncées pour le 8 juin. Deux chiffres suffisent à résumer l'état de déliquescence du Labour : seuls 15 % des Britanniques pensent que son leader, Jeremy Corbyn,« ferait le meilleur premier ministre ». Même parmi les électeurs du Labour, la proportion n'atteint que 30 %. »

[7] Mike Phipps (edited by), *For the Many : Preparing Labour for Power*, OR Books, 2017, avec une préface de Ken Loach.

[8] Voir la seconde partie de l'article de Paul Mason, « Élections, club-sandwich et nids de poule au Royaume Uni », *Le Monde Diplomatique* de juin 2017.

[9] Dirigé par Ted Grant, ce courant du trotskysme britannique est entré au Labour et y a exercé une certaine influence dans les années 1980-1985. On trouvera une analyse soigneuse dans Wikipedia.

[10] Jim Mortimer, 'The formation of the Labour Party – Lessons for today', 2000. Mortimer a été Secrétaire général du Labour dans les années 1980.

[11] Il est consommé au congrès du TUC de 1999 à Blackpool.

[12] Henry Pelling, *A Short History of the Labour Party*, pages 183 et 187. Macmillan, 1986.

[13] Thierry Labica, « Jeremy Corbin, le contretemps. Sur la crise du Parti travailliste en 2016 ».

[14] Un processus dont rend très bien compte l'article de Paul Mason, Élections, club-sandwichs et nids-de-poule au Royaume-Uni, *Le Monde diplomatique*, avril 2017.

[15] Nunns reprend la caractérisation faite par le comédien Mark Steel de la *People'Assembly* dont il a été cofondateur : *« un mouvement de gens qui se cherchaient une maison commune ».* Voir l'article de Nunns dans le *Monde diplomatique* cité plus haut.

[16] Nunns (p. 158) opte pour 400 000.

[17] Jeremy Corbyn, l'homme à abattre, *Le Monde diplomatique*, op.cit.

[18] *The Guardian*, 25 février 2018.

[19] Sur Google on trouve un seul article français sur le rôle de Momentum dans la victoire de Corbyn au congrès de septembre 2016. Il est dans *L'Express*.

[20] *For the Many*, op. cit. page 224.

[21] Thierry Labica, « Grande Bretagne, June is the end of May », *Contretemps*, juin 2017.

[22] Jeremy Corbyn, l'homme à abattre, op. cit.

[23] On peut consulter le programme.

Revue des revues

Revue des revues

mercredi 4 avril 2018, par Jacques Cossart

La revue des revues consacre un premier article au féminisme vu par les lunettes des institutions internationales. Il faut dire que ces institutions ne sont pas aveugles sur la condition féminine dans le monde, mais elles sont encore très myopes. Espérons que les événements récents et les analyses rapportés dans le dossier de ce numéro des *Possibles* contribueront à ouvrir si peu que ce soit les yeux des scrutateurs patentés du monde. La revue des revues traite ensuite de chapitres souvent ouverts : l'agriculture glyphosatisée, la faim dans le monde qui n'est pas étrangère à ce modèle agricole, le ruissellement à l'envers de la richesse, la protection sociale *versus* la rente et le moins-disant fiscal.

Le féminisme à travers des lunettes un peu brouillées

1) Critiques de la vision du FMI

Bretton Woods Project (BWP) est une ONG basée à Londres, lancée au milieu des années 1990. Elle prétend offrir à la « société civile » l'opportunité de critiquer la politique et les projets des institutions financières internationales (IFI), Banque mondiale et FMI. Bien que non financée par elles, BPW compte dans son tour de table, selon la mode anglo-saxonne, de grands noms de la bienfaisance, parmi lesquels on remarque la fondation Rockefeller. Elle dispose de ressources lui permettant de mener ses propres études. Ainsi, elle a publié une sorte de recueil de critiques réputées féministes à propos de l'égalité des genres où on note la présence de cinq femmes parmi les six auteurs.

Pour situer l'article, on indique ici la substance de la conclusion. Malgré l'intérêt manifesté par le FMI à l'égard de l'égalité entre les sexes, les auteures estiment son efficacité limitée ; il en va de même pour les classes. En effet, démontrent-elles, sans remettre en cause les fondements même de la « doctrine » (objectifs monétaires et budgétaires, flexibilité et privatisation), il n'y aura pas de progrès substantiels. Elles ont parfaitement raison, le capitalisme n'est fait ni pour l'amélioration du sort des femmes ni pour celle des classes défavorisées. Son but est de distribuer du dividende. On verra, par exemple, le tableau 1 reproduit ici, qui met en évidence ce que les IFI dénomment depuis des décennies, le travail informel ; pour être plus explicite, il faudrait dire, que ceux qui en « bénéficient », sont taillables et corvéables à merci. Ainsi, trois quarts des femmes africaines au travail sont sous ce statut et plus de 80 % en Asie du Sud tant pour les femmes que pour les hommes. Pas de protection sociale, d'aucune sorte Il faudrait au contraire, disent-elles, largement développer cette protection sociale [1], ainsi que, d'une manière générale, les services publics.

Table 1: Informal work as source of employment for women and men across regions

	South Asia	sub-Saharan Africa	East and Southeast Asia	Latin America and Caribbean	Middle East and North Africa	Eastern Europe and Central Asia
Informal work as % of employment for women	83	76	66	56	35	7
Informal work as % of employment for men	82	61	65	48	47	13

Source: Vanek et al. 2014

Malgré l'enthousiasme manifesté ici et là par ce « printemps du FMI », les critiques macroéconomiques de l'étude sont moins engouées. Tant que les obstacles structurels ne seront pas levés, les progrès de détail – qui ne sont pas rien pour les bénéficiaires – ne bouleverseront pas les très nombreuses inégalités qui se cachent partout. Il en va ainsi de l'inégalité entre femmes et hommes que celle entre les classes. Les auteures ne spécifient pas que le capitalisme serait incapable de permettre ce bouleversement structurel, mais on peut le lire entre les lignes. Par exemple, quand elles remarquent que le FMI est aux premiers postes dans la promotion de cette mondialisation néolibérale, il y a quelques décennies encore appelée plus explicitement

consensus de Washington. C'est bien du capitalisme, qu'elles appellent *macroeconomic orthodoxy*, dont il s'agit. Elles affirment, à juste titre, que le FMI qui s'est engagé sur le respect des 17 objectifs du développent durable définis par l'ONU en 2015 et qui faisaient suite aux 8 objectifs du millénaire adoptés en 2000, ne respecte pas le cinquième relatif à l'égalité entre les sexes. Plutôt que de se concentrer sur la seule amélioration des conditions de travail, certes indispensable, il devrait d'abord se prononcer sur les conditions générales auxquelles on parviendra à un authentique changement.

Dans le chapitre II, Mae Buenaventura et Claire Miranda, du « Mouvement asiatique Dette et Développement », mettent clairement en cause la taxe sur la valeur ajoutée, TVA, qui pèse considérablement sur les bas salaires, dont les femmes sont les premières « bénéficiaires ». En France, par exemple, la TVA représente quelque deux tiers des revenus de l'État et pèse, en proportion, deux fois plus sur les ménages les plus modestes que sur les plus riches. Dans les pays du Sud, particulièrement en Afrique subsaharienne, « l'ouverture » commerciale a fait chuter les recettes tarifaires, dès lors dûment conseillés par les institutions bien intentionnées, la TVA est apparue comme une panacée. Selon plusieurs estimations, l'évasion fiscale a coûté à l'Afrique subsaharienne plus de 40 milliards de dollars. Selon la Banque mondiale, plus de 80 % des entreprises dans les pays à revenu faibles et intermédiaires, ne déclareraient pas la totalité de leur chiffre d'affaires. Une bonne TVA et il n'y paraîtra plus rien, payée par tous, et tout particulièrement les femmes du secteur informel qui, évidemment elles, ne peuvent pas s'évader.

Un troisième chapitre met en évidence combien l'austérité constitue une grave menace contre le droit et la sécurité des femmes. Les deux auteurs, une femme et un homme, mettent en évidence les trois voies par lesquelles les femmes sont les premières victimes des coupes budgétaires dans les pays pauvres.

- En cas de baisse de la protection sociale, c'est d'abord celle qui s'adresse aux femmes qui est visée comme les rapports de l'OIT le documentent parfaitement.
- La baisse ses dépenses publiques touche en premier lieu les femmes (santé, éducation et emploi).
- Dès que les budgets diminuent, le travail non rémunéré des soins, presque exclusivement féminin, augmente.
  Le quatrième chapitre dénonce l'aveuglement du FMI à l'égard du rôle des femmes dans l'économie informelle, comme on le voit dans le tableau présenté plus haut.

2) Pensée hégémonique de la Banque mondiale

On aura une vue d'ensemble de ce que peut faire et écrire la Banque pour promouvoir le libéralisme ET le féminisme, du moins à ses yeux pour ce qui est du premier, à la lecture d'un article de 2016. Son auteure, Elisabeth Prügl, est professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève. Elle montre que l'organisme de Washington cherche à remplacer l'ancien consensus de Washington, discrédité, par un encouragement du féminisme destiné à sauver le néolibéralisme. Elisabeth Prügl a dénombré, depuis 2001, 34 publications qui montrent que l'égalité entre les sexes est un facteur de croissance dans un cadre « régulé » par le marché, paradigmes fondamentaux de l'institution.

3) La vision du FMI du féminisme s'apparenterait-elle à de l'instrumentalisation ?

Deux femmes, Carolin Brodtmann et Lisa Weinhold, se posent cette question. Elles ont publié leur texte en 2017 sur *Exploring Economics*, un site de libre publication où de nombreux auteurs, pas seulement économistes mais souvent hétérodoxes, transmettent leurs travaux.

Partant de l'observation que le FMI proclame, haut et fort, son engagement dans la lutte pour l'égalité entre les sexes, elles s'interrogent, du point de vue de féministes critiques, sur les objectifs réels d'un tel discours.

Genre et macroéconomie ou *Politiques fiscales et égalité des genres*, se moquent-elles de quelques trouvailles du FMI. Mais, derrière ces modes, que cherche le FMI à changer ou à maintenir ? Il étudie l'égalité entre les sexes (*gender equality*) sous deux angles précis : l'égalité salariale et la baisse de croissance en raison du travail non rémunéré subi par les femmes. Les auteurs concentrent leur étude sur les incitations fiscales recommandées en la matière par le Fonds.

Que s'est-il passé sous les beaux jours, à la fin des années 1970, alors que le Consensus de Washington, promettant une mondialisation heureuse, imposait l'ouverture à marche forcée des pays du Sud ? Évidemment, ce qu'aurait su annoncer un étudiant de première année, l'accumulation des dettes auxquelles ces pays ont été contraints pour ne pas sombrer immédiatement. Il s'est ensuivi ce qui est connu sous l'appellation de la crise de la dette. Par chance, le FMI et la Banque mondiale sont arrivés avec les trop connus Programmes d'ajustements structurels (PAS) ! Malades, il fallait purger ces pays : fortes coupes budgétaires, suppression de services publics, privatisation, etc. Comme tous leurs congénères de l'histoire, les Diafoirus appliquaient à tous, sans la moindre retenue, ce remède miracle. A la différence cependant du médecin de Molière, les prescripteurs savaient pertinemment, eux, à quoi on allait arriver ; *ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés*.

Parmi les premières et plus gravement écrasées, les femmes. Carolin Brodtmann et Lisa Weinhold remarquent, en effet, qu'elles sont les plus atteintes dès la moindre coupe dans la protection sociale généralisée, notamment en matière de santé.

Malgré ce lancinant appel du FMI en faveur d'une large lutte contre les discriminations, les auteures appellent l'attention sur trois points qui posent problème :

- instrumentalisation des femmes qui sont des travailleuses précieuses pour favoriser la croissance, en particulier en tant qu'armée de réserve de main-d'œuvre, de surcroît moins payée.
- traiter presque exclusivement des disparités salariales est bien mais ne rien dire, ou si peu, à l'encontre des inégalités structurelles envers les femmes, est un peu court.
- Une partie du féminisme s'est gardée de s'attaquer à l'*habitus* capitaliste comme, par exemple l'individualisme libéral. Bref, le néolibéralisme néolibéral sait parfaitement brosser le capitalisme dans le sens du poil.
  Elles soulignent qu'il convient de faire une différence entre ce que produisent les centres de recherches du FMI, dont les résultats pourraient conduire à de véritables changements de comportement, et le FMI en tant que structure qui, elle, est dans l'armature du système. C'est d'ailleurs une remarque qui vaut dans d'autres secteurs.

On pourra lire le même type de critique chez Hillary Campbell dans une article de 2010, Structural Adjustment Policies : A Feminist Critique.

Au FMI comme à la Banque mondiale, on semble s'interroger sur la possibilité d'abolir, souvent de bonne foi, le sexisme sans, pour autant, toucher au libéralisme. Pour ne plus être affirmés officiellement, il ne s'agirait pas, pour autant, de remettre en cause les fondements du consensus de Washington. Ce dont il est question est bien, dans un contexte de croissance perpétuelle, de maximiser l'offre de main-d'œuvre à un prix acceptable par les entreprises, entendons en fait, le capitalisme. Ce qui cause l'inégalité femmes-hommes au plan structurel, c'est la hiérarchie patriarcale, et les relations de pouvoir dans le système capitaliste qui s'imposent aux femmes. Évidemment, la prégnance de ces réalités ne sont pas identiques partout mais tenter de gérer les relations de genre ne résout en rien l'étendue de l'inégalité entre les sexes, profondément intégrée dans la culture, l'état d'esprit et les actions de la toute la société. Adapter, même avec bienveillance, le marché du travail aux femmes ne changera pas le système.

4) La santé

AWID (*association for women's rights in development*) est une ONG qui existe depuis une trentaine d'années, elle dispose d'un réseau dans un très grand nombre de pays. Elle milite pour le respect des droits des femmes dans un cadre de développement durable.

Mégane Ghorbani publie sous le timbre AWID une courte, mais exemplaire, analyse du prix payé par les femmes en matière de santé à propos de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Elle note que « en raison des normes qui différencient les rôles sociaux au sein de la société en fonction du sexe, les femmes constituent la majorité des victimes de l'épidémie ».

5) L'égalité entre les genres, au cœur d'un travail décent

Telle est la proclamation de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui, à l'approche du 90e anniversaire de sa création en 1919 et ayant intégré le système des Nations unies en 1946, retrace l'action de l'institution internationale dans son combat en faveur des femmes.

Pour l'occasion elle publie en anglais Women's empowerment, une sorte d'album photos court, mais éloquent, retraçant l'action des femmes, pas seulement bien sûr, en faveur des femmes. On y verra, dès 1919, l'établissement de la convention 3, instituant la protection de la maternité. En 1975, c'est la convention 142, proclamant la nécessaire égalité de traitement envers les travailleuses.

Mais la tâche est immense et nécessite le combat de toute la société pour qu'elle ne s'apparente pas à une sorte d'épreuve à la Sisyphe dans laquelle ce ne serait pas Zeus qui ordonnerait la « punition », mais ce démiurge d'aujourd'hui qu'est le capitalisme.

6) Le système conduit les femmes à contribuer beaucoup moins à l'ensemble que ce que permettrait leur potentiel

Le FMI organise régulièrement des *staff discussion* sur des sujets variés. Les membres du Fonds, volontaires, se réunissent pour étudier le sujet retenu. Leurs discussions font l'objet d'une note publiée sous le timbre du FMI avec l'avertissement (courant au FMI ou à la Banque mondiale) que ladite note ne représente pas forcément les vues du Fonds. Paraît ainsi en septembre 2013 Macroeconomic Gains From Gender Equity, le compte-rendu de l'examen de ce sujet par quatre femmes et quatre hommes, experts au FMI. Ils documentent, dans cette courte note, combien la contribution des femmes à la production, à la croissance, mais aussi au bien-être mondial, est inférieure à ce qu'elle pourrait être, alors qu'elles constituent plus de la moitié de la population. La main-d'œuvre féminine qui est employée, en revanche, est inférieure à celle des hommes sauf dans le secteur informel et chez les plus pauvres où elle est surreprésentée. L'inclusion des femmes dans l'économie est indispensable à la croissance.

Les auteurs recensent plusieurs dizaines de facteurs montrant la faisabilité et l'intérêt de la pleine participation des femmes à la vie de la planète ; on remarquera cependant que la pensée *mainstream* y marque fortement son empreinte. Néanmoins, de telles prises de position sont intéressantes, d'une part parce qu'elles émanent du personnel même du Fonds, d'autre part plusieurs d'entre elles pourraient être efficaces. Il reste que, pour être salutaires, l'adoption de telles mesures ne remet pas en cause les fondements mêmes des discriminations à l'égard des femmes. Des siècles de pensée, d'impensés et d'intérêts de la part des hommes veillent au grain.

- Nombreuses démonstrations attestant que si les femmes sont en mesure de développer tout leur potentiel, il peut s'ensuivre des gains macroéconomiques significatifs.
- Dans les économies vieillissantes, une main-d'œuvre féminine plus élevée peut stimuler la croissance en atténuant l'impact d'une main-d'œuvre en déclin.
- De meilleures opportunités pour les femmes de gagner et de contrôler leur revenu pourraient contribuer à un

développement économique plus large dans les économies en développement, comme par exemple l'inscription scolaire pour les filles.
- L'égalité d'accès aux intrants augmenterait la productivité des entreprises appartenant à des femmes.
- L'emploi égalitaire des femmes permettrait aux entreprises de mieux utiliser les compétences disponibles.
- Les différences entre les taux de participation des hommes et des femmes ont diminué, mais restent élevés dans la plupart des régions.
- L'écart entre les sexes reste important même parmi les pays de l'OCDE.
- L'emploi des femmes varie en fonction du PIB/habitant ; plus il est faible plus le salaire des femmes l'est aussi.
- Les écarts entre les sexes en matière d'éducation ont diminué, mais les taux d'alphabétisation des femmes demeurent inférieurs à ceux des hommes.
- Les femmes apportent une importante contribution au bien-être économique grâce au travail non rémunéré qu'elles fournissent et qui n'est pas pris en compte dans le PIB [2].
- Dans les pays de l'OCDE, les différences entre les sexes, en termes d'heures de travail rémunérées et de travail à temps partiel imposé, restent importantes.
- On constate un large écart salarial pour la même profession, y compris si on tient compte de la formation.
- Les écarts de rémunération sont élevés, même pour les femmes possédant leur propre entreprise.
- Dans de nombreux pays en développement, l'absence ou la faiblesse des moyens de soutien en faveur des femmes conduisent à leur désaffection pour créer une activité.
- Dans de nombreux pays avancés, l'organisation sociale et fiscale persuade les femmes que leur activité salariée n'est pas indispensable.
- Dans tous les pays, la présence féminine dans les postes élevés ou comme chef d'entreprise reste faible.
- Durant la crise de 2007-2008, dans les pays de l'OCDE, l'écart de rémunération femmes-hommes a diminué.
- Dans de nombreux pays en développement, les filles et les femmes sont particulièrement vulnérables aux crises économiques.
- Permettre aux femmes de jouir des mêmes droits réels que les hommes exige un emploi des femmes réel.
- Une politique fiscale adaptée augmentera de manière significative l'emploi des femmes.
- Des mesures favorables à l'emploi en général ont aussi des effets positifs envers les femmes.
- Substituer un impôt individuel à un impôt familial favoriserait l'emploi des femmes.
- Des avantages fiscaux en faveur des travailleurs à faible revenu serait favorables, y compris aux femmes.
- Des prestations familiales bien conçues peuvent aider à soutenir les femmes.
- Une réforme de la pension alimentaire et d'autres avantages sociaux pourraient accroître les incitations au travail.
- Un meilleur accès à des services de garde d'enfants de haute qualité et bon marché favorise l'emploi des femmes dans le secteur formel.
- Une réforme des retraites, en particulier là où existe un écart important de départ entre femmes et hommes, devrait être envisagée.
- Dans les zones rurales de pays en développement, l'amélioration de

l'éducation et des infrastructures favorise l'emploi féminin.
- Éliminer toutes les distorsions du marché du travail, est un élément favorable à l'emploi des femmes.
- Malgré des améliorations dans les économies avancées, des discriminations sexistes au détriment du travail des femmes persistent.
- Pour promouvoir les mesures anti-discrimination, les auteurs recommandent d'inclure des mesures recommandées par l'OCDE en 2008 [3].
- Les normes sociales évoluent avec le temps [4].
- Le travail flexible permet aux femmes de mieux adapter leur emploi du temps [5].
- Les recommandations de l'OIT pour promouvoir le temps plein plutôt que le temps partiel non voulu favorise l'amélioration des salaires.
- Les réformes en faveur du soutien des enfants et aux personnes âgées favorisent le travail des femmes.
- L'amélioration d'accès aux financements favorise le travail des femmes entrepreneuses.
- L'acceptation sociale des femmes à des postes de travail de haut niveau contribue à l'inclusion des femmes dans le travail formel et dans l'entrepreneuriat.

Admettons que le FMI préconise que la rémunération des femmes soit accrue dans le cadre de « bons emplois », mais qu'en est-il dans la réalité ? Il suffit de se reporter à Michelin doit être agile ! qui rend compte du rapport mondial 2017 sur les salaires, pour mesurer combien il y a loin de la coupe aux lèvres. Dans le monde réel, sur la période 1995-2015, on constate fort peu, en moyenne, d'amélioration aussi bien pour la rémunération des femmes que dans la qualité des emplois qui leur sont attribués, en particulier au Sud. Les préconisations macroéconomiques du FMI conduisent toujours au niveau le plus bas, fut-ce au détriment de l'emploi dans le cadre, de surcroît, d'une diminution des services publics qui pèsent d'abord sur les femmes. Dès lors, on assiste, pour l'emploi, à une concurrence hommes-femmes au désavantage de ces dernières. Comme travailleuses, soignantes et consommatrices, elles sont les premières à pâtir des politiques néolibérales qui, notamment, conduisent à de considérables inégalités. Selon les données de la Banque mondiale, le revenu/habitant exprimé en dollars courants, calculé en parité de pouvoir d'achat, était en 2016, pour l'Afrique subsaharienne 15 fois inférieur à celui de l'Amérique du Nord. Comment, dès lors, s'étonner que les chiffres donnés par le PNUD indiquent, pour 2014 dans les pays de faible développement, un taux de mortalité féminine de 269 femmes pour 1 000 habitants alors qu'il était de 44 en Norvège ?

7) Les féministes du sweatshops

À côté des déclarations pavées de vertueux engagements en faveur des femmes, en particulier à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, il a paru utile de faire entendre d'autres voix. Parmi elles, celle de Hester Eisenstein, professeur de sociologie au Queens College à New York et au CUNY (*City University of New York*). Étudiant les questions du genre et de la mondialisation depuis la fin des années 1960, elle est aussi engagée en faveur du féminisme. En 2015, elle publie The Sweatshop Feminists dans lequel elle met en évidence que les élites mondiales se sont approprié le langage féministe pour mieux justifier une brutale exploitation et un développement néolibéral.

En 2009, elle publiait un ouvrage *Feminism seduced [6]* dans lequel elle interrogeait sur cette séduction du féminisme et son pourquoi. L'article de 2015 résume en quelque sorte son analyse. Elle observe que les institutions internationales, particulièrement la Banque mondiale et le FMI, proclament haut et fort leur engagement dans la lutte contre la pauvreté et la mise en place de programmes pour ce faire. Or, elle prétend, exemples à l'appui, que ce sont les femmes qui, dans ces programmes, sont les « bonnes à tout faire » de la mondialisation néolibérale, sans

lesquelles les ambitieux programmes sur financement internationaux n'existeraient pas. Pourtant, un biais est introduit dans ces programmes dans la mesure où ils s'appuient sur la revendication féministe des femmes de leur droit, parfaitement fondé au demeurant, à un travail rémunéré.

On sait que les zones franches existent depuis l'antiquité. Aujourd'hui, pour faire moderne, on les appelle aussi zones économiques spéciales et autres *free zones* – ça vous a quand même une autre allure avec un air de liberté – mais le principe est simple : exonérer leurs propriétaires de taxation, douanes, droit du travail, sécurité et toutes ces bureaucraties qui ne font que retarder le développement ! On en comptait 1 735 [7] en 2010, il y en aurait quelque 2 300 aujourd'hui !

Petits miracles du capitalisme, on en trouve partout de ces zones franches ; chacun des États états-uniens en enregistre plusieurs. C'est d'ailleurs le pays qui en dispose du plus grand nombre. Mais la Chine et de nombreux pays en développement ont succombé au chant des sirènes vantant la martingale absolue en matière d'emploi. Oukase merveilleux entraînant des profits confortables tout en affichant la salvatrice création d'emploi, en premier lieu en faveur des femmes. C'est la raison pour laquelle, Hester Einsenstein a donné ce titre à son article *sweatshop feminists* parce que le secteur de la confection de masse promettait de larges chiffres d'affaires pour des investissements modestes, grâce à une main-d'œuvre féminine abondante et peu payée. Pour la majorité de celle-ci, c'était ça ou rien. Mais, très vite, sont venues s'ajouter à ce secteur d'autres fabrications plus « prestigieuses » comme l'électronique en Corée du Sud dès le milieu des années 1960. Non seulement ces prodiges offraient du travail à des femmes qui, pour beaucoup, étaient inemployées, mais encore s'agissait-il de secteurs de pointe à haute valeur ajoutée… pour les propriétaires des entreprises concernées. Une publicité, payée sans vergogne par les pays hôtes, vantaient, nous dit H. Eisenstein, la délicatesse et le savoir-faire de ces femmes aux doigts si délicats, *nimble fingers,* capables de réelles prouesses pour un prix dérisoire, de surcroît sans la moindre revendication. Le miracle s'est répandu comme une traînée de poudre, parti des États-Unis, il s'est propagé dans les *maquiladoras* mexicaines. Singapour, les Philippines, la Malaisie et le reste du monde, ont suivi cet exemple si prometteur. Quoi, les conditions d'emploi des ces femmes sont, de tous points de vue, au-delà du déplorable ? Vous ne comprenez donc pas que c'est le prix à payer pour créer le développement et l'emploi féminin ? Vous ne voudriez pas qu'en plus du capital investi, des risques encourus et des aléas politiques supportés, les propriétaires se privent de taux de profit parmi les plus élevés au monde ?

Planche de salut du capitalisme ou opportunité de combat contre l'exploitation patriarcale ? Les chercheuses féministes se sont, évidemment, emparées de cette question. Les unes condamnant l'exploitation extrême des femmes dans ces zones, les autres prétendant qu'elle est la possibilité pour elles d'échapper au patriarcat millénaire. On trouvera une illustration de ces débats dans une étude de 2003 menée par deux chercheuses états-uniennes, Jean L. Pyle et Kathryn B. Ward. Elles étudient de manière large comment interagissent mondialisation, genre et travail. Pour réduire les inégalités entre les sexes, elles estiment qu'il faut partir de la manière selon laquelle chercheurs et responsables divers, envisagent la division du travail femmes-hommes. Elles décrivent la place des femmes dans les changements macroéconomiques. Elles s'attachent à étudier quatre secteurs particuliers où le genre intervient de manière de plus en plus importante : l'exportation (notamment à travers les zones franches), les travailleurs du sexe, le travail domestique et celui engendré par la microfinance. Elles remarquent que de nombreux gouvernements, sous la pression des institutions internationales et de groupes citoyens, ont encouragé ces secteurs. Elles affirment que l'organisation « genrée » est en relation systémique avec la croissance de la production, du commerce et de la finance. Cette connaissance leur apparaît essentielle pour contrer les effets négatifs de la mondialisation.

Hester Eisenstein évoque, notamment, deux chercheuses dont les observations donnent à penser. L'une, Diane Wolf, critique vivement les conditions de travail des femmes qui, de surcroît, ne leur permettent pas de disposer d'une subsistance de

base, mais déclare cependant que les femmes avec qui elle s'est entretenue à Java lui ont affirmé que, malgré les conditions rencontrées, elles préféraient travailler dans les *sweatshops* que dans les rizières de leur village. L'autre, Shelley Feldman critique les féministes arc-boutées sur une vision déterministe d'un modèle économique et affirme que les Bangladaises qu'elle a rencontrées ont été bien plus influencées par leurs choix personnels, même dans un contexte très difficile, que par les programmes d'ajustement structurels, les privatisations, ou la libéralisation du pays.

Vaste sujet, mais on est en droit de poser une question : pourquoi le parcours formateur, voire salvateur, de ces femmes aurait-il été entravé dans un cadre économique non capitaliste ? Il faut aller au-delà de cette question indulgente ; quel rôle jouent donc les femmes sur les entreprises qui décident de s'établir au Bangladesh, hors de servir de chair à profits ? Elles endurent des conditions de travail dévastatrices comme l'a illustré le drame du Rana Plaza. Il ne fait aucun doute que, au Bangladesh comme ailleurs, le capitalisme sait se servir du patriarcat comme d'un précieux allié. Les femmes devraient-elles alors choisir ? En 1865, plus d'un siècle avant « l'indépendance » du Bangladesh, Karl Marx définissait aussi précisément que simplement « la plus-value, c'est-à-dire la partie de la valeur totale des marchandises dans laquelle est incorporé le surtravail, le travail impayé de l'ouvrier, je l'appelle le profit [8] ». Les transnationales, par exemple celles qui n'ont pas été inquiétées quand plus de 1 100 personnes ont été tuées, majoritairement des jeunes femmes, savent parfaitement ce que Marx expliquait et n'hésitent pas à utiliser tous les sous-traitants voulus, et pourquoi s'en priver, le patriarcat mais comment imaginer que les propriétaires du capital pourraient ouvrir un chemin rédempteur aux femmes, au détriment de leurs profits [9] ?

Hester Eisenstein affirme que les modèles du développement néolibéral, quelles que soient les « innovations » en la matière, microfinance ou autres rustines, ne permettront aux femmes de sortir ni de la pauvreté ni du patriarcat. Elle a raison. Le rapport 2016 du PNUD indique que le nombre moyen d'années de scolarisation dans les pays à faible développement (près d'un milliard d'habitants), était pour les filles de 3,6 années en 2015, soit deux ans de moins que pour les garçons !

« Pour améliorer la condition des femmes, il faut améliorer les conditions économiques et sociales. À part pour une élite de femmes minoritaires, les contraintes d'une société patriarcale réfractaire au changement ainsi que les problèmes économiques et la pauvreté, le chemin est encore bien trop long pour dépasser ces entraves. Pour la plupart, les femmes restent dans des zones rurales très pauvres et travaillent gratuitement ». Telle est la sorte de constat-précepte, tellement fondé, lancé en guise de clarification introductive par Khadija Ryadi, militante, ancienne présidente de l'Association marocaine de droits humains. On pourra lire Au Maghreb, la pauvreté pèse sur les droits des femmes, l'entretien qu'elle a donné, le 9 mars 2018, à Médiapart.

8) Genre et développement

Sociologue, maîtresse de conférence à Paris 7, Jules Falquet a publié de nombreux articles et ouvrages consacrés aux mouvements de femmes et féministes, aux processus révolutionnaires notamment en Amérique du Sud, à la mondialisation néolibérale et aux migrations. En 2003, elle [10] livrait sur *OpenEditionbooks*, Genre et développement. En 1975, 1980, 1985, au Mexique, à Copenhague et à Nairobi, l'ONU a organisé trois Conférences mondiales sur les femmes. Jules Falquet rend compte de ce qui s'est passé depuis la quatrième à Pékin en 1995.

En 1989, le mur de Berlin n'empêchait plus les citoyens est-allemands de passer à l'Ouest. La planète s'engageait alors dans un monde unipolaire, ou tout au moins réputé tel à l'époque. C'était, proclamaient certains enthousiastes, la fin de l'histoire. On sait ce qu'il en est advenu. Depuis, nous dit Jules Falquet, les institutions internationales s'emploient à mettre en musique le développement néolibéral. La sociologue s'empresse de préciser que toutes ces institutions ont leurs particularités. On peut même ajouter que leur pensée varie avec le temps ; l'heureuse époque où le consensus de Washington tenait le haut du pavé semble être, aujourd'hui, derrière nous. Même au FMI, le Saint des

saints, on croise des apostats qui, pêché contre l'Esprit, vont jusqu'à proclamer leur hérésie !

La sociologue française remarque que, malgré la « promotion » des femmes dans les programmes de développement et les engagements quant à la lutte contre les pauvretés, « la situation matérielle des femmes – et de beaucoup d'hommes – dans le monde a empiré, et que les rapports sociaux de sexe n'ont pas évolué vers une plus grande égalité sur la majeure partie du globe ». En outre, elle note que l'ONU, largement contrôlée par des hommes, pouvait difficilement se comporter en mouvement féministe.

Pourtant, ce mouvement *empowerment* des femmes est relativement ancien. Dans les années 1960, le travail de Paulo Freire [11] au Brésil sur l'alphabétisation et la conscientisation des opprimés, notamment dans sa dimension raciale et féministe, est très réputé. Jules Falquet publie son étude en observant les résultats de la conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995. Elle critique, à juste titre, la restriction de ce qui serait signifiant de ce pouvoir – le nombre de femmes dans les parlements et dans les professions qualifiées – pour autant, s'il est fondé de regretter la large insuffisance des mesures adoptées, ce serait sans doute dommageable, pour les femmes d'abord, de s'enfermer dans une sorte de *tout ou rien* en se privant ainsi de progrès arrachés au fil des ans. À l'époque, la sociologue regrettait que le *gender inequality index* calculé par le PNUD, ne comporte que deux critères ; dans le rapport 2016, il y en avait cinq : le ratio de mortalité maternelle, le taux de naissance pour les femmes de 15 à 19 ans, le nombre de femmes dans les parlements comme en 1995, le nombre de femmes disposant au moins d'une formation secondaire et le pourcentage de femmes de plus de 15 ans disposant d'un emploi. Il reste que cet *empowerment* s'inscrit dans une dimension individuelle, la dimension collective donnée par la conscientisation de Paulo Freire n'existe pratiquement pas.

Parmi les outils inventés pour sortir les populations de la pauvreté, on trouve le microcrédit [12]. Constatant que l'essentiel des pauvres, en particulier les femmes, n'avaient pas accès au système bancaire – pas de capitalisme sans banque – les promoteurs de la microfinance, la Banque mondiale en premier, ont imaginé ouvrir les portes de la finance aux milliards d'êtres humains qui, jusque-là en étaient exclus. Dans les années 1990, fut alors créé par la Banque et abrité par elle, le CGAP *The Consultative Group to Assist the Poor*. Aujourd'hui le CGAP se vante de disposer d'un réseau de plus de 500 millions de ménages. Pourquoi donc un tel « succès » ? Quand les services de santé, d'éducation et d'une manière générale les services sociaux publics s'amenuisent ou disparaissent, les besoins, eux, restent ; les populations tentent de faire face aux nécessités de base (écolage, obsèques, maladies, etc.) et sont contraintes d'emprunter. Le marché est là. Mais comment en profiter sans mettre en danger le système ? D'une part, créer des structures propres – très souvent des ONG croyant bien faire –, d'autre part imposer des taux de prêt élevés, qui ont nécessité, souvent, d'adopter des mesures législatives en « faveur » des institutions de microfinance pour les mettre à l'abri de poursuites pour pratique de taux relevant de l'usure ! Mais ces intérêts annuels, dépassant très fréquemment 25 %, ne sont envisageables auprès des « clients » que s'ils portent sur des périodes très courtes, quelques semaines voire quelques jours ; ainsi, combinées aux faibles montants empruntés, on pourra dire aux pauvres que les sommes dues sont peu de chose ! Les organismes de microcrédits – majoritairement tournés vers des prêts à la consommation – réussissent en outre à obtenir d'excellents taux de remboursement. Comment ? En mobilisant la communauté des pauvres appelée à exercer une pression morale sur les emprunteurs qui n'osent pas supporter l'opprobre que leur vaudrait le non-respect de leurs engagements. Et puis, chatoiement décisif pour les institutions internationales, près des trois quarts des prêts attribués le sont en faveur de femmes ! Enfin, divin attrait, apparaît Muhammad Yunus, le banquier des pauvres qui crée dans les débuts des années 1980, au Bangladesh [13], la Grameen Bank laquelle présenterait aujourd'hui, un encours de quelque huit milliards d'euros. En 2006, l'un et l'autre se verront attribués, le prix Nobel de la paix. Pour être éclairé sur l'œuvre de Yunus, on lira l'excellent Prix Nobel de l'ambiguïté ou du cynisme ?

de Denise Comanne [14].

Jules Falquet rappelle que le système de cette microfinance existe depuis longtemps sur de nombreux continents, en particulier en Afrique, ce sont les tontines. Un groupe de personnes, souvent des femmes, qui se connaissent versent chacune de manière régulière, la même somme. La totalité des versements est remise, à date fixe, à l'une des participantes qui en dispose comme elle l'entend. L'ordre des bénéficiaires peut varier en fonction des urgences appréciées par le groupe. On ne compte pratiquement pas de défaut ; les femmes se connaissent, la communauté organise la coopération. C'est le microcrédit, sans les frais et avec une dimension collective que ne présente pas la microfinance.

La sociologue conclut son article en faisant remarquer, ô combien à juste titre, que la situation mondiale des femmes ne pourra pas être véritablement changée dans le cadre néolibéral.

9) Néolibéralisme : récupérer le féminisme

La littérature internationale est abondante à ce propos. Andrea Cornwall (Sussex), Jasmine Gideon et Kalpana Wilson (Londres) en donnent un aperçu intitulé genre et néolibéralisme dans lequel elles s'attachent à montrer comment le néolibéralisme est friand de récupérer le féminisme. Elles remarquent que la féminisation du travail, prônée par les institutions internationales, s'est accompagnée d'une détérioration parallèle des conditions de travail. L'*Empowerment* (voir paragraphe 5) des femmes, ne change rien à l'affaire, voire l'aggrave. La femme « efficiente », qui devient une *bonne femme* est très utile au capitalisme, mais sa condition reste celle d'une auxiliaire du système. Elles estiment que, passée l'exubérance du consensus de Washington imposé, et devant les résultats catastrophiques, on a assisté à la fin des années 1990, à l'apparition du discours de la lutte contre la pauvreté qui n'était qu'une sorte de cache-sexe des recettes néolibérales. C'est au même moment que le véritable combat féministe n'a jamais été mené par les instituions de développement mais ont, en guise de leurre, vanté les « femmes entrepreneurs » qui, ainsi, deviennent « fiables ». En effet, ce sont les femmes en général qui subissent la précarisation la plus agressive, le non-respect du droit du travail et les salaires les plus bas. Les auteures ont une formule qui synthétise parfaitement la situation qu'elles décrivent, « néolibéralisme et néoconservatisme convergent ».

Selon elles, c'est l'autonomisation des femmes promues par les instances internationales qu'il faudrait contester ; améliorer une situation n'abolit pas le patriarcat ! La microfinance entre très bien dans cette stratégie ; les femmes constituent un excellent outil de recouvrement des crédits. La condition des femmes ne peut être réduite à celle de quelques-unes qui sont en vue.

La *bonne femme* deviendrait une sorte de mère protectrice contre les ravages du néolibéralisme, mais évidemment pas contre le système lui-même. La place de la famille et des organisations religieuses converge très bien avec les politiques néolibérales. On peut craindre que la classe sociale, la « race », l'impérialisme et, d'une manière générale, toutes les inégalités structurelles, disparaissent dans la bien-pensance de la lutte contre la pauvreté. Hors le capitalisme, point de salut ! L'Église catholique a eu du mal à se défaire de ce type de déclaration, lancé dès les évangiles et par les Pères de l'Église et prononcé de surcroît *ex cathedra*, le capitalisme, lui, n'a pas pris le risque d'une telle déclaration officielle pour pouvoir, en revanche, l'appliquer rigoureusement.

10) Au Canada aussi

Marie-France Labrecque, anthropologue, professeure émérite de l'Université Laval Québec, s'interroge à propos du développement, fut-il durable, et du féminisme. Elle trace le cadre de sa réflexion avec clarté : « Le néoconservatisme est une sorte de néolibéralisme « enrichi » : ainsi, au fondamentalisme du marché qui domine depuis les années 1970, s'ajoutent maintenant des appels populistes à la religion, à l'ethnocentrisme et à la sécurité ».

Ceux que Stiglitz stigmatisait sous l'appellation «

fondamentalistes du marché », ont conduit le Sud à être asphyxié par les dettes qu'il devait rembourser au Nord, conduisant aux désastres humains que l'on sait [15], en particulier pour les femmes. Hilal Elver, Rapporteuse spéciale auprès de l'ONU pour le droit à l'alimentation déclarait en 2016 que 70 % des affamés dans le monde étaient des femmes et ce, malgré le *mainstreaming* des institutions des organisations internationales relatif à l'égalité de genre ! Spécialiste du Mexique, elle remarque que la fameuse tranversalisation de genre a conduit à développer de nombreux programmes de microcrédits dans ce pays, fourriers du néoconservatisme déjà évoqué.

11) Élites chez les professionnelles du genre ?

C'est ce que semble redouter Lata Narayanaswamy, jeune universitaire enseignant à Leeds au Royaume-Uni, et spécialiste du développement international.

Elle prétend que se sont constituées, autour de la question du genre, une professionnalisation et même une bureaucratisation.

Elle a, principalement, mené ses recherches à New Dehli.

Encore un peu de glyphosate !

Dix-huit pays-membres de l'Union européenne ont, le 27 novembre 2017, fait en sorte que le glyphosate puisse poursuivre sa carrière au sein de l'UE. Cette adoption européenne a été adoptée grâce au vote du ministre allemand de l'agriculture Schmidt et sous le regard énamouré de son collègue français Travert. La presse a largement commenté l'embarras de la Chancelière Merkel après le vote de son ministre qui aurait été contraire aux engagements pris. En revanche, il ne semble pas que le bonheur de Monsieur Travert qui s'est déclaré « heureux » alors que le gouvernement auquel il appartient s'est abstenu à Bruxelles, ait perturbé outre mesure. Ainsi, la firme Monsanto – celle-là même qui dès les années 1940 produisait, avec d'autres compagnies, un puissant herbicide, connu sous le nom d'agent orange, que l'armée américaine a déversé pendant plus de dix ans sur 10 % du Vietnam, pour défolier le territoire – pourra continuer à répandre son produit en Europe.

Bon, écoutez, peut-on entendre, tout ça c'est du passé, et rien n'est sûr, affirment les mêmes, quant aux maladies provoquées aujourd'hui, par cette molécule. Et puis, argument massue, sans elle c'est la faim dans le monde assurée. On ne réalise pas toutes ces sales bestioles que ces merveilleux produits éliminent ! Qu'importe la disparition [16], ces dernières décennies et au mépris de la pérennité de la chaîne alimentaire, de plus des trois quarts des insectes volants ?

Veut-on bien prendre en considération que, par exemple, conjointement à l'exportation sud-africaine de quelque deux millions de tonnes de maïs, presque exclusivement OGM, vont sans doute être exterminés les terribles vecteurs de la malaria ?

Tous les ans depuis 2005, l'OMS édite un *World malaria report*, la version 2017 a été publiée le 29 novembre 2017. Patatras, 2017 a enregistré 5 millions de cas supplémentaires de paludisme par rapport à l'année précédente portant ainsi le nombre de personnes atteintes à 216 millions, entraînant 445 000 décès. Pourtant le monde consomme, chaque année, pour quelque 40 milliards de dollars de pesticides ; si les États-Unis arrivent en tête de classement, ils sont suivis par l'Inde qui, pourtant, détient le triste record de compter la moitié des malades du paludisme mondial, comme on le voit page 35 du rapport cité !

L'OMS indique que 2,7 milliards de dollars 2016 ont été mobilisés pour lutter contre la maladie, dont 30 % ont été fournis par les pays souffrant de ce fléau. Elle ajoute, ces 2,7 milliards [17] sont seulement 40 % du chiffre qui devait être atteint en 2020 et dont on peut craindre qu'il ne le soit pas. L'organisation internationale signale que le second contributeur est la Fondation de Monsieur Gates. L'homme qui a su imposer au monde entier, après l'avoir acheté à son créateur, un système d'exploitation de la micro-informatique, et ainsi de figurer parmi les tout premiers milliardaires au monde dont la fortune s'évalue en dizaines de milliards de dollars. Sa

fondation créée, il n'a de compte à rendre à personne pour poursuivre le but affiché, défendre la santé dans le monde ! Ce système économique est quand même bien fait ; un particulier, en grande partie grâce à une fiscalité protégeant les propriétaires du capital, peut ainsi décider, seul, des milliards qu'il attribue à tel ou tel projet. Cette fondation investit où bon lui semble : compagnies pétrolières ou semencières par exemple, de surcroît dans la plus parfaite opacité. Une étude, déjà ancienne, était publiée dans *The Lancet* et mettait en cause le processus observé dans le choix des projets et leur mise en œuvre. Mais personne ne touche à l'homme [18] le plus riche du monde, surtout quand il est aussi vertueux !

En raison du poids que représente le paludisme sur la santé mondiale, particulièrement dans les pays les plus pauvres, du nombre de personnes touchées et de l'importance des décès qui s'ensuivent, on pourrait espérer que les sommes mobilisées soient à la hauteur de l'enjeu. Or l'OMS indique que, d'ici à 2020, ce sont 6,5 milliards qui devraient être consacrés, chaque année, à lutter contre le paludisme ; en 2016, seuls 41 % de cette somme ont été atteints. Pourtant, il y a loin de la coupe aux lèvres. La thérapie composite, désignée par l'acronyme anglais ACT, dont la base est l'artémisinine issue d'une plante connue en Chine depuis deux millénaires, est aujourd'hui le seul médicament efficace contre la malaria ; il doit, cependant, n'être administré que sur des patients testés positifs, or les écarts constatés entre le nombre de tests effectués et celui des traitements administrés montrent que 30 % environ de ceux-ci l'ont été à des patients non testés ou négatifs.

La prévention demeure le moyen le plus efficace contre le paludisme. Évidemment, l'hygiène environnementale est de première importance, mais encore très loin d'être atteinte, notamment en Afrique ; l'eau stagnante disparaît avec un assainissement réputé amélioré – en fait, seul capable de traiter vraiment les eaux usées et d'évacuer les eaux de pluies – en 2015 selon l'OMS, plus de 60 % de la population mondiale n'en bénéficiaient pas !

Reste alors la protection individuelle dont la plus efficace est la moustiquaire imprégnée d'insecticide (ITN). On verra sur le graphique 3.1 reproduit ci-dessous que plus de la moitié de la population subsaharienne, vivant en zone fortement impaludée, ne dispose pas d'équipements de protection adaptés au nombre d'occupants par foyer.

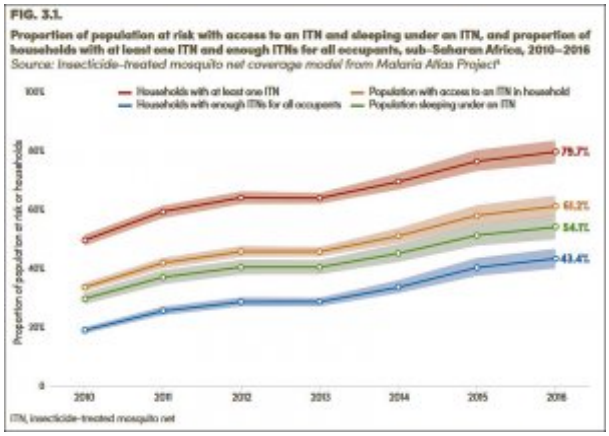

Le paludisme n'est pas vaincu : l'Afrique subsaharienne compte encore chaque année, comme le montre la figure 6.9 reproduite ici, plus de 43 décès pour 100 000 habitants !

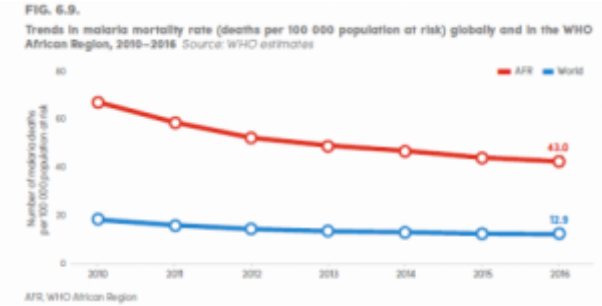

Ils ont toujours faim !

Les six organisations internationales se préoccupant de la nutrition dans le monde avertissent que le nombre d'êtres humains souffrant de sous-alimentation chronique, qui baissait depuis 2000, avait, de nouveau, augmenté en 2016. Tel est, du moins le sombre constat du rapport 2017 publié en septembre 2017 par la FAO.

Pourtant, depuis la révolution verte « inventée » aux États-Unis aux débuts des années 1940, que n'allait-on pas voir ? En effet, la consommation d'engrais a considérablement augmenté. Ainsi, selon la Banque

mondiale sa consommation mondiale est passée de 104 kilos par hectare de terre arable en 2002 à 138 en 2014. Cette consommation est très inégalement répartie ; en Asie de l'est, elle atteignait 344 kilos et dans les pays les plus pauvres, elle était passée de 97 kilos à 138. Pour les pesticides, ce serait en 2014, selon la FAO, 30 millions de tonnes, hors Russie qui ne communique pas ses données à l'institution de Rome. Elle donne le tableau reproduit ci-dessous dont la dernière colonne indique la quantité consommée par hectare de terre arable. On remarquera que, à l'hectare, le Japon, la Corée et Taïwan sont de très gros consommateurs mais que des pays comme le Bangladesh ou l'Équateur sont, eux aussi « bien » placés.

	Quantité en Kg	Superficie en Ha	Quantité en Kg/Ha
Chine	1807000000	514553000	3,51
Argentine	207706000	148700000	1,40
Mexique	98814000	106705000	0,93
Ukraine	78201000	41272000	1,89
France	75339200	28766500	2,62
Colombie	73765660	44913400	1,64
Espagne	61067000	26578000	2,30
Italie	58825000	13162000	4,47
Japon	53543700	4519000	11,85
Malaisie	49199430	7839000	6,28
Allemagne	45836290	16725000	2,74
Bolivie	40388450	37704500	1,07
Turquie	39722720	38561000	1,03
Chili	27237000	15761200	1,73
Pologne	23556670	14424000	1,63
Algérie	21999000	41431000	0,53
Thaïlande	21800000	22110000	0,99
Pérou	20832400	24330600	0,86
Corée du sud	19788000	1748300	11,32
Royaume-Uni	18392450	17232000	1,07
Bangladesh	15833620	9099000	1,74
Portugal	12889800	3701600	3,48
Egypte	11363000	3745000	3,03
Kazakhstan	11158770	216992000	0,05
Ecuador	11040470	5601700	1,97
Pays-Bas	10665550	1839100	5,80
Grèce	9477240	8175000	1,16
Hongrie	8970900	5346000	1,68
Taïwan	8619000	799600	10,78
Roumanie	6723800	13830000	0,49
Autres	64214000	3463940670	0,02
Total	3013970120	4900105170	0,62

Toujours est-il que, en 2016, le monde comptait 38 millions de plus qu'en 2015, de personnes souffrant de la faim. Elles étaient 815 millions, soit quelque 11 % de la population mondiale. C'est d'abord l'Asie qui doit faire face à cette malédiction, suivie de l'Afrique. Serait-ce vraiment une sorte de onzième « plaie » infligée à notre monde de péchés telle que les dix premières qui se sont abattues sur le peuple égyptien pour, selon la Bible, convaincre son Pharaon de laisser partir les juifs ? L'avantage de ce type de fable est que, pour aujourd'hui, elle exonère le capitalisme. Ainsi, par exemple, les accapareurs de terres ne seraient pour rien dans l'affaire. Pourtant, comme le recense Land Matrix, animé par plusieurs instituts dont le CIRAD en France, ce serait, aujourd'hui, plus de 43 millions d'hectares dont les paysans auraient été dépossédés, près de 25 millions depuis 2000 soit, par exemple, presque 9 fois la superficie des terres cultivables ivoiriennes [19]. À qui donc prend-on ces terres ? En premier lieu, aux paysans subsahariens. Selon la Banque mondiale, l'agriculture subsaharienne contribue à environ 18 % du PIB de la zone concernée, laquelle entre pour moins de 2 % dans le produit brut mondial. En revanche, ce sont 62 % de la population qui vivent en zone rurale, c'est dire son importance quand on sait que la quasi-totalité de l'agriculture vivrière y est paysanne. Ce sont, précisément, à ces paysans que ces terres sont retirées. Des transnationales privées acquièrent ces superficies pour, oserait-on dire, une bouchée de pain mais aussi des entités publiques. Quand on sait que 21 % de ces terres seront utilisées pour la production d'agrocarburants, on dresse l'oreille ; mais où pourrait bien être le mal ? Pour ces populations, le PIB/habitant n'est que de moins de 1 500 dollars, pendant qu'il s'élève à près de 56 000 en Amérique du Nord ; ils n'ont pas de chance ces malheureux. Il faudrait faire ruisseler davantage, non ?

Cette perversion majeure qu'est l'accaparement de terres n'est pas abordée dans ce rapport – bien que la FAO ait produit plusieurs études à ce sujet – c'est tout à fait dommageable et tient sans doute à la vision profonde qu'a l'organisation de la lutte contre la faim, peut-être quelque peu tempérée aujourd'hui. En tout cas, en 2009, elle réunit en octobre, un Forum d'experts de haut niveau qui déclara qu'il fallait augmenter la production agricole de 70 % d'ici à 2050 pour nourrir la planète. Le péché originel vient sans doute de cette inversion dans le processus de la pensée : se préoccuper de combien produire plutôt que de déterminer qui doit produire et comment. Dans les années 1970, l'Agence française de développement cofinançait un vaste programme de culture rizicole par le paysannat ivoirien qui, en cinq années, allait permettre la production de 500 000 tonnes de riz usiné et, ainsi, éliminer l'essentiel des

importations [20]. Non seulement le pays était nourri mais encore, il avait sensiblement augmenté l'emploi des paysans, leurs revenus et leur santé. Intolérable ! [21] Une communication de onze chercheurs, parue le 14 novembre 2017 dans Nature Communications, expose une stratégie pour nourrir le monde de manière plus pérenne, grâce à une agriculture biologique. Il y va de la Sécurité alimentaire mondiale. Les onze scientifiques affirment que pour parvenir à une agriculture durable, il faut aller vers une production sans produits chimiques, dangereux pour la santé et l'environnement ; il faut en outre, pour nourrir 9 milliards de terriens, sans augmentation des surfaces agricoles mobilisées, limiter leur consommation de produits d'origine animale et supprimer les gaspillages (tant pour produire que pour stocker et transformer) qui étaient estimés, en 2011 par la FAO à 1,3 milliard de tonnes de nourriture. Ils ont bâti un modèle à partir de six hypothèses de proportion de production bio allant de 0 % à 100 % ; dans ce cadre général, ils ont étudié 162 scénarios différents et ne prétendent pas imposer un choix, mais ce contentent d'indiquer les conditions et les conséquences du choix.

Le grand intérêt de cette étude est qu'elle conforte l'idée que, partout dans le monde, une extension considérable du bio est parfaitement possible, tout en indiquant les conditions dans lesquelles elle serait soutenable. En revanche, les transnationales verraient leurs profits réduits ! La capitalisation boursière constitue un bon baromètre du capitalisme, c'est là en effet que les propriétaires du capital évaluent leur propriété et réalisent d'importants bénéfices. PricewaterhouseCoopers (PWC), excellent connaisseur du capitalisme mondial, indique, entre autres, la capitalisation boursière des plus riches dans ce qu'elle dénomme le Global Top 100. La dernière estimation a été établie au 31 mars 2017, elle indiquait une valorisation de plus de 17 000 milliards de dollars à comparer avec les quelque 8 000 milliards de 2009. On reproduit ci-dessous le schéma établi par PWC.

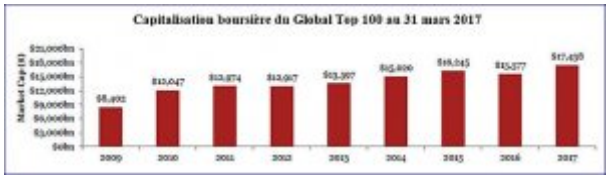

Comme on pourra le voir dans le Rapport mondial de l'OIT (page 4 par exemple), l'augmentation des salaires ne revêt pas la même... ampleur. Ce qu'il y a de bien pour les propriétaires du capital, c'est qu'ils savent, et sans compter, se récompenser eux-mêmes, de la qualité de leur labeur. Ainsi, selon l'indice Henderson les 1 200 plus riches compagnies du monde ont versé, aux trois premiers trimestres 2017, plus de 900 milliards de dollars de dividendes. Le groupe gestionnaire de fonds publie régulièrement un indice avec une base de 100 en 2009 ; en 2016, cet indice dépassait 160. Ces premiers de cordée sauront, soyons en persuadés, faire ruisseler !

Ça ruisselle toujours à l'envers !

Bien sûr, il y a son « ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais plutôt du soin qu'ils apportent à la recherche de leur propre intérêt. Nous ne nous en remettons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme » repris à satiété, en particulier par les libéraux. Mais ce serait atrophier la pensée de l'auteur de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* que d'oublier bien d'autres aspects de la pensée d'Adam Smith, lui qui faisait du travail l'origine de la richesse [22]. C'est dans son même ouvrage sur la richesse des nations qu'il avertissait sur les graves dangers de la finance, il indiquait que « les États, dans les pays libres tout comme dans les pays despotiques, sont tenus de réglementer le commerce des services bancaires ».

Près de trois siècles plus tard, les propriétaires du capital, qui chaperonnent tous les néolibéraux de la planète, affirment que les forces du marché rendront le monde entier heureux et assurera l'avenir environnemental. Il y faut une bonne dose d'optimisme ! Non, simplement un mépris inouï pour ce qui n'est pas son propre intérêt. Les images ne manquent pas, du ruissellement bienfaiteur, aux

premiers de cordée qui s'exténuent à entraîner la terre entière, tout est bon. Et même, foin de métaphores, puisqu'on vous dit qu'il n'y a point d'autre solution. Mais alors, ces volumes entiers de rapports, de données, de témoignages ? Ils s'en contrefichent ; les malfrats demandent-ils l'avis de ceux qu'ils vont dévaliser ?

On connaît l'ouvrage, désormais célèbre internationalement de Thomas Piketty [23]. Lui-même et dix autres chercheurs, s'appuyant sur les travaux d'une centaine de spécialistes de plusieurs pays publient en ligne, World inequality Report 2018 qui fournit une masse exceptionnelle de données, toutes reproductibles. Un résumé est présenté dans sept langues dont le français.

Comme point de départ de leur étude, les auteurs ont comparé la part de revenu des 10 % les plus aisés dans huit régions du monde. Les régions, classées, en 2016, des moins inégalitaires à celles qui le sont plus, on trouve : Europe, Chine, Russie, États-Unis/Canada, Afrique subsaharienne, Brésil, Inde, Moyen-Orient. On verra que, sur le graphique E2 reproduit ci-dessous, l'Europe est restée, sur les 35 années observées, la zone géographique la moins inégalitaire bien qu'elle ait vu les inégalités s'accroître aussi. La Russie, après la dissolution de l'URSS, a réussi grâce à la fameuse *thérapie de choc*, notamment professée par Jeffrey Sachs et appliquée par Boris Eltsine [24], a, en matière d'inégalités, rejoint, et dépassé pendant une vingtaine d'années, les États-Unis.

On a beau être habitué à voir étalés, avec de moins en moins de vergogne, ces milliards possédés par quelques-uns seulement, on reste néanmoins abasourdi de noter dans le dernier World wealth report de Capgemini que l'Inde, où la PIB/habitant s'élevait en 2015 selon les chiffres de la Banque mondiale à 1 710 $/habitant, comptait en 2016, 219 000 millionnaires soit 19 000 de plus que l'année précédente. Il faut dire que la presse nous apprend que, désormais, le pays s'est hissé au troisième rang mondial en nombre de milliardaires ! Ah, c'est enthousiasmant ces premiers de cordée ! À ce propos, il est éclairant au sujet de tous ces milliards qui ruissellent de citer les chiffres généraux que l'on relève dans le rapport qui vient d'être cité : le monde de 2016 comptait un peu plus de 16,5 millions de millionnaires, c'est à dire un pourcentage infime de la population mondiale, qui possédaient, néanmoins, plus de 63 000 milliards [25] de dollars. Parmi ces *happy very very few* de 1 %, chacun possède plus de 30 millions de dollars, 9 % possèdent de 5 à 30 millions de dollars et 90 % de 1 à 5 millions de dollars. Mais le 1 % détient près de 35 % de ces 63 000 milliards de dollars. *Faut vous dire, Monsieur/ Que chez ces gens-là/ On n´cause pas, Monsieur/ On n´cause pas, on compte,* nous avait appris Jacques Brel.

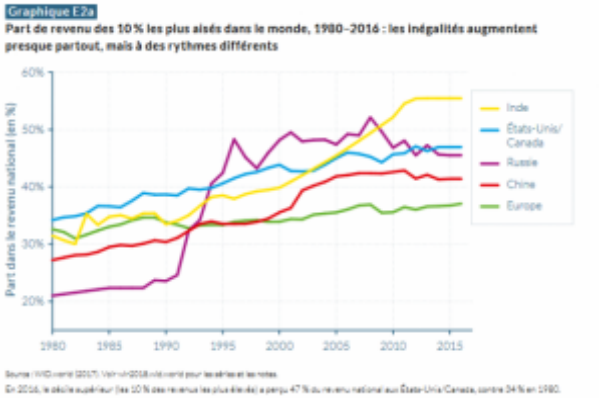

Depuis plusieurs années, on ne compte plus les publications démontrant que les inégalités sont, au-delà de leur indécence cynique, un frein à la croissance. Quelques aventuriers ont bien tenté de montrer que la croissance était bénéfique pour tous mais ils se sont bien gardés de montrer comment ce « bénéfice » était réparti. En 2014, l'OCDE se mouille en écrivant « de récentes recherches de l'OCDE révèlent que toute amplification de ces inégalités fait chuter la croissance économique. L'une des raisons en est que les plus défavorisés se trouvent moins à même d'investir pour s'instruire ». L'organisation des pays riches mettait donc en garde ses membres en les prévenant que l'augmentation des inégalités entraînait une baisse de la croissance en précisant de surcroît que les pauvres s'instruisaient mal, précisant par là que l'éducation était un bien commun à développer.

L'équipe rassemblée autour de Piketty a su tracer des courbes mettant clairement en évidence ce que les données qu'elle a rassemblées démontrent. On

reproduit ci-après plusieurs d'entre elles qui illustrent parfaitement ce savoir-faire.

Le graphique E3 montre sur les 35 années allant de 1980 à 2015 comment ont évolué la part des revenus des 1 % les plus élevés et celle des 50 % les plus bas, tant aux États-Unis qu'en Europe de l'Ouest. L'observation de ces quatre courbes illustre parfaitement que les combats sociaux sont de première importance contre l'extravagance de l'accaparement par les riches des revenus résultant du travail de tous. On comprend aussi ce qu'indique le rapport de Capgemini évoqué plus haut : les États-Unis comptent près de 30 % des millionnaires dans le monde.

Le graphique F4 est particulièrement intéressant en ce qu'il met en évidence la réalité de la répartition de la croissance mondiale. On remarquera la représentation sur la même abscisse, de la population mondiale divisée en 100 groupes de taille égale et présentés des plus pauvres aux plus riches, avec cette particularité que le dernier centile a été divisé, à nouveau en 10, et à son tour, le dernier millime en 10. On verra que, sur les 36 dernières années 1 % de la population la plus riche est parvenue à accaparer 27 % de la croissance produite par les 100 % !

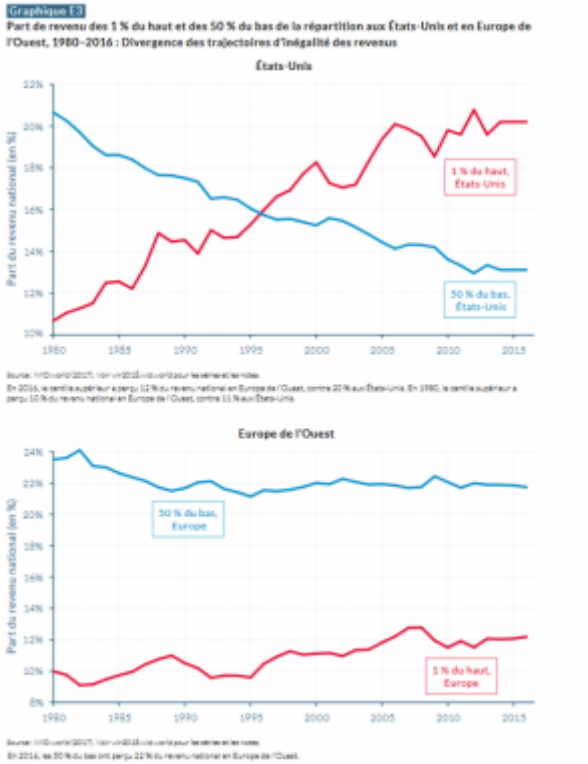

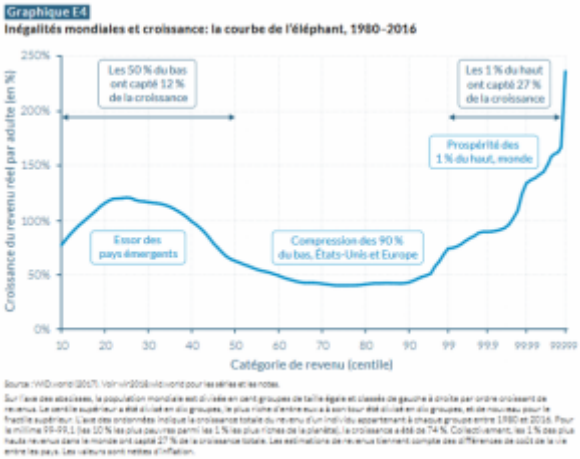

Le graphique E5 qui est reproduit ci-après est explicite, on y voit qu'au cours des 35 années (1980-2015) la part des 50 % des revenus les plus bas n'a pratiquement pas évolué alors que celle des 1 % les plus élevés est passée de quelque 16 % en début de période à plus de 20 % du total en 2015.

On sait que Thomas Piketty et les chercheurs qui travaillent avec lui estiment que les inégalités économiques sont lourdement augmentées par les inégalités de patrimoine. Or ils notent que, sur la période 1970-2015, la part du capital public, mesurée en pourcentage du revenu national, a fortement diminué au point que celle-là, aux États-Unis et Royaume-Uni, est inférieure, à partir de 2010, à

chacun des revenus nationaux de ces pays. En revanche, la part du capital privée s'envole et a doublé sur la période comme on pourra l'observer sur le graphique E6, pour l'Espagne, le Royaume-Uni, le Japon, la France, les États-Unis et l'Allemagne. Mais le capitalisme sait reconnaître les siens puisque les crises et l'éclatement des « bulles » spéculatives qui lui sont inhérentes n'ont pratiquement pas modifié l'allure de ces courbes. Évidemment, la montée de cette part du privé a pour corollaire la baisse de celle du public, comme on pourra le voir sur le graphique E7, page 12, qui n'est pas reproduit ici. Partout, le pourcentage de patrimoine public comparé au patrimoine total est en très forte diminution ; même en Chine où il passe de près de 70 % en 1978, à un peu plus de 30 % en 2015. Alors, des grincheux iront dire que cette « formidable » croissance de la Chine qui a, il est vrai, fortement réduit l'extrême pauvreté, montre néanmoins une évolution du coefficient de Gini beaucoup moins enthousiasmante. La situation [26] s'est régulièrement détériorée de 1984 à 2002 pour se stabiliser jusqu'en 2010 et atteindre 0,37 en 2011 (France 0,33).

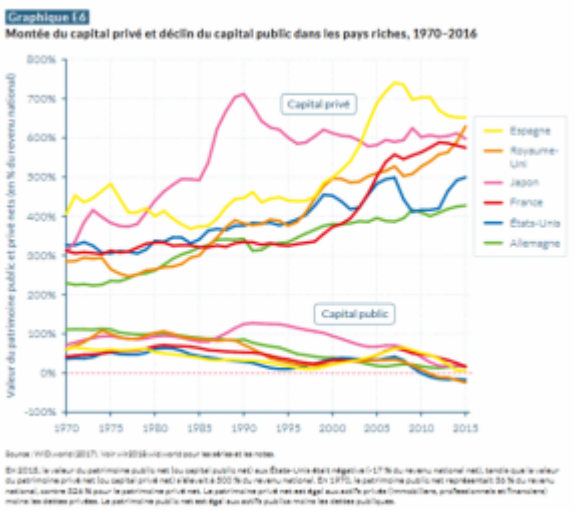

On reproduit ci-dessous la figure E8 qui trace, de 1913 à 2015, l'évolution de la part du patrimoine des 1% les plus riches en Chine, France, Russie, Royaume-Uni et États-Unis. On y observe une baisse globale de cette part dès avant la Première Guerre mondiale jusqu'au début des années 1980. C'est l'époque où les propriétaires du capital se sont entendus dans le cadre du Consensus de Washington qui a imposé, partout sur le monde, l'austérité pour les peuples à travers, en particulier, une dérégulation tous azimuts, et que l'Union européenne applique avec grand zèle.

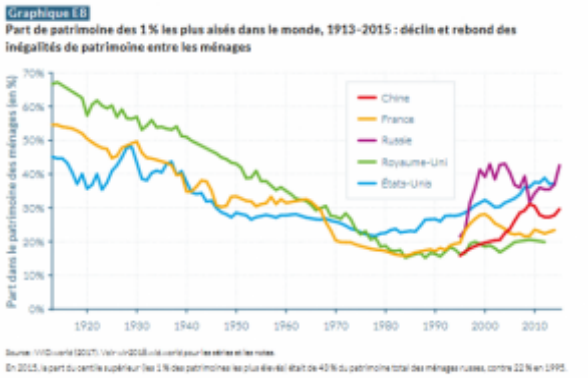

C

e zèle a payé, si on ose écrire, puisque selon le rapport Capgémini signalé plus haut, l'Europe, qui comptait 2,6 millions de millionnaires en 2008 en recense en 2016, 4,5 millions qui détiennent une fortune de 14 700 milliards.

Dans un rapport publié le 21 septembre 2017 à propos des inégalités subsahariennes, le PNUD estime « que l'intensité des conflits et la pauvreté sont des facteurs de conflits en Afrique subsaharienne ». Si on prend en considération que le continent compte aujourd'hui 1,2 milliard d'habitants et pourrait en compter plus de 4 milliards en 2100, représentant alors quelque 40 % de la population mondiale, on imagine les risques planétaires ! À cet égard, le rapport sur les inégalités mondiales, évoqué dans cet article, n'est pas là pour nous rassurer. On y lit que si l'évolution des inégalités aux États-Unis, en Chine et dans l'Union européenne correspond à l'accroissement des inégalités mondiales, le graphique E9, reproduit ici, est particulièrement inquiétant. On y remarque que la part du patrimoine détenu par les 1 % des revenus les plus élevés devrait atteindre près de 40 % du patrimoine total, dont quelque 25 % pour les 0,1 %, égalant ainsi le part détenue par la catégorie dite classe moyenne. Plus scandaleusement inquiétant peut-être encore, le 0,01 % devrait, en 2050, détenir près de 18 % du capital mondial. Sans ces 750 000 providentielles personnes, les pauvres le seraient davantage encore, ça ne ruissellerait plus ? Ce ne serait plus près de 3 milliards d'êtres humains condamnés à vivre avec moins de 2 dollars par jour, mais combien ? Heureusement qu'ils sont là ! Là n'est pas la solution,

évidemment, et tout le monde le sait, donnons du travail, correctement rémunéré à tous ; lire par exemple Chômage des jeunes.

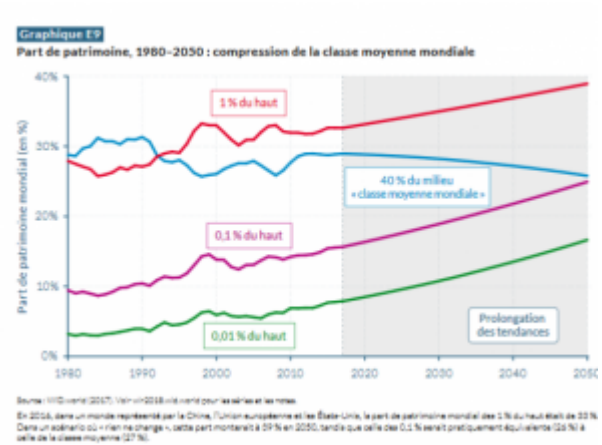

La protection sociale dans le monde

Comme on a pu le lire dans l'article précédent, il semble bien que les riches ne le sont pas encore assez pour assurer un « ruissellement » suffisant qui profiterait à l'ensemble de l'humanité !

L'Organisation internationale du travail (OIT) a publié le 29 octobre 2017 un rapport sur la protection sociale nécessaire pour parvenir à un développement durable d'ici à 2019.

Vaste programme quand, dès l'introduction on lit que 55 % de la population mondiale, malgré les avancées de ces dernières années – notamment en Chine où 900 millions de personnes sont théoriquement éligibles aux droits à retraite après que celle-ci a été étendue, au milieu des années 1990, à l'ensemble du pays –, ne bénéficient d'aucune protection sociale. Encore, nous précisent les rapporteurs, si ces 4 milliards de personnes sont abandonnées à leur sort, les autres 45 % n'entrent dans ce dernier pourcentage que parce qu'ils bénéficient d'au moins une des quatre protections considérées par l'OIT comme devant être de base. Ce sont, d'après l'organisation de Genève : la protection sociale des enfants, celle des personnes disposant d'un travail, la retraite des personnes âgées et une couverture santé. On trouvera les présentations graphiques de la situation mondiale dans les figures 1 et 1.3 reproduites ci-dessous. Pour l'ensemble du continent africain, le pourcentage de personnes disposant d'au moins une de ces quatre couvertures est de 17,8 % qui va de 48 % en Afrique du Sud à 2,9 % en Ouganda. On remarquera dans la figure 1 que, en Afrique, seuls 9,5 % de sa population vulnérable bénéficient d'une protection sociale. L'indicateur SDG (*sustainable develpement goals*) est une déclinaison plus précise des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) définis par l'ONU en 2000.

On compte 1,3 milliard d'enfants ne disposant d'aucune couverture sociale, d'ailleurs le monde ne consacre que 1,1 % [27] de son produit brut aux prestations familiales des enfants de 1 à 14 ans. Ce sont 152 millions de femmes d'hommes sans emploi qui ne disposent d'aucune indemnité. 6,9 % du produit brut mondial serviraient à financer les retraites dont 68 % de la population seraient exclue ; en Afrique, c'est plus de 70 %. Enfin, en matière de couverture santé, dont sont privés 56 % de la population des campagnes pour lesquelles, l'OIT estime qu'il faudrait 10 millions de personnel de santé supplémentaires pour assurer une couverture satisfaisante.

Le ruissellement n'est d'aucun secours (voir le graphique E9 de l'article précédent), il faut d'importantes ressources publiques. Isabel Ortiz, directrice du département de la protection sociale de l'OIT remarque que « les politiques d'austérité à court terme continuent de saper les efforts de développement à long terme, les ajustements d'assainissement budgétaire ont des impacts sociaux négatifs considérables ».

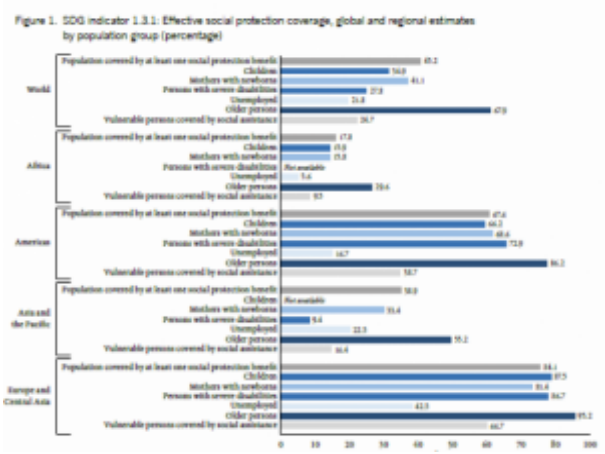

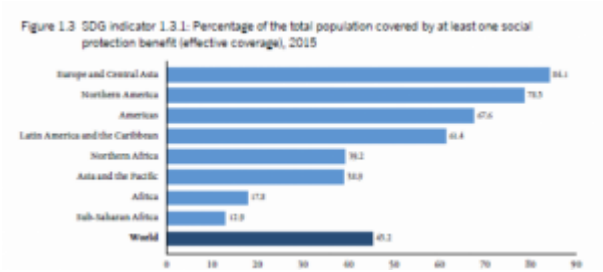

Madame Ortiz sait de quoi elle parle quand elle réprouve les politiques d'austérité encore très largement préconisées de par le monde, malgré les très nombreuses études [28] mettant en évidence leur nocivité, y compris celles provenant du FMI qui n'est pourtant pas le dernier actif, en tant qu'institution, dans la propagande néolibérale. On voit dans la figure 2.4 que la part du PIB de l'Afrique subsaharienne consacrée à la protection de l'enfance jusqu'à 14 ans est de 0,7 % de son PIB qui ne représente qu'à peine 2 % du produit brut mondial d'après la Banque mondiale ; ces enfants représentent pourtant près de 43 % de sa population. Plus généralement, la figure 3.1 met en évidence l'ampleur de la tâche ? A quand une taxation mondiale pour, entre autres, financer le développement ?

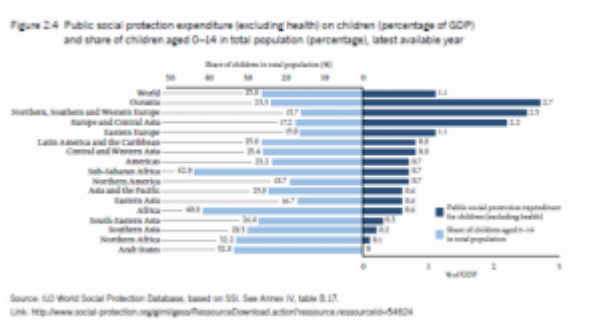

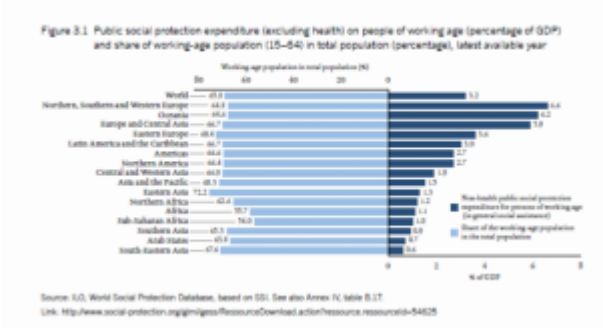

Cette brève présentation du rapport de l'OIT rend totalement indiscutable le considérable besoin de ressources dont le monde est privé dès aujourd'hui ; et bien davantage encore demain, si on veut bien prendre en compte, notamment, les exigences en matière de lutte contre le dérèglement climatique, les solutions à apporter face aux migrations mondiales et aux formidables inégalités.

Le rapport 2016 du PNUD indique, que les PIB des pays classés comme à développement humain moyen et faible (3 milliards d'habitants) n'est que de 16 % de ceux recensés comme à très haut et haut revenu (3,7 milliards d'habitants) ; encore s'agit-il d'un calcul effectué en parité de pouvoir d'achat (PPA) atténuant les écarts [29]. Si on croit à la théorie du ruissellement, réjouissons-nous ; et après tout, on peut croire à n'importe quoi. Il semble bien, par exemple, que depuis au moins trente ans que des sondages sont lancés sur le sujet, plus de 40 % des États-uniens sont persuadés que l'être humain que l'on connaît aujourd'hui a été créé par Dieu. Donc, si ruissellement il y a, on ne peut qu'applaudir à la prévision de Capgémini mentionné dans l'article précédent « Et ça ruisselle toujours », qui prévoit que les très riches détiendront en 2025 une fortune de 100 000 milliards de dollars. Vous vous rendez compte de la chance qu'auront, dans sept ans, les quelque 9 milliards d'habitants de la planète grâce à ces quelques bienfaiteurs ?

La rente

Aujourd'hui, on peut être rentier et fringant. Point n'est besoin de présenter l'allure dont l'accoutre Tignous ; il n'est même plus indispensable que sa « tête soit pleine de cette substance blanchâtre, molle, spongieuse » évoquée par Balzac. Maintenant, le rentier ne redoute pas l'oxymore en prétendant à l'élégance. Quoi de plus élégant, en effet, quand on est quelques-uns seulement, à capter ce qui appartient à tous ? Ils ne finissent pas au fond d'une geôle mais, au contraire, sont parés de toutes les décorations et loués de tous les encensements. Le meilleur de la rente, aujourd'hui, est d'encourager l'inégalité, oh combien plus efficace pour son bénéficiaire comparé au petit agioteur d'antan !

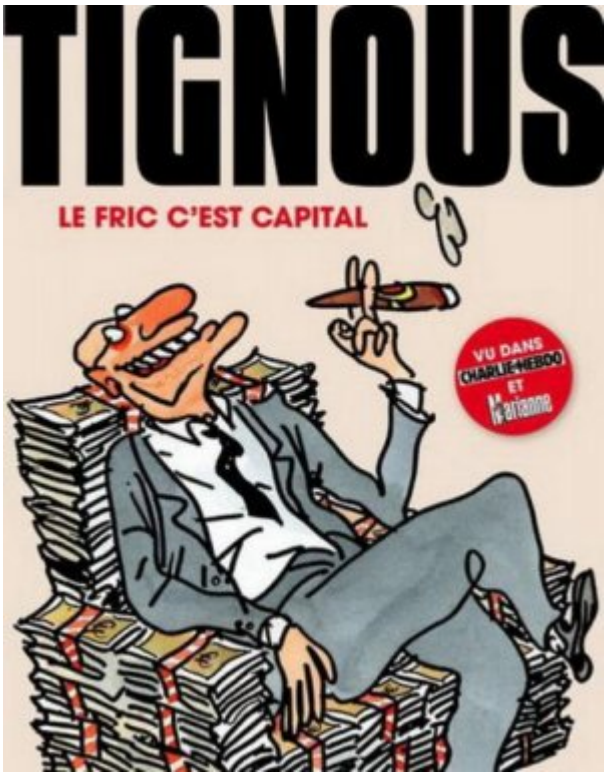

Le fric, c'est capital, Glenat, 2010.

On entend déjà les « pourquoi toujours s'en prendre aux talentueux dont la fortune n'est que la récompense de leur génie ? » On pourrait fournir de très nombreuses réponses à cette question, pour autant qu'elle vaille d'être posée. Alors, mieux vaut prendre ses précautions. Angus Deaton [30], un des derniers promus (2015) par la Banque de Suède au prix dit Nobel, est-ce assez honorable ? Ce micro-économiste anglo-états-unien a beaucoup travaillé sur les inégalités, à l'occasion de ce travail, il affirmait que ceux qui dirigeaient le progrès en tiraient des avantages beaucoup plus nombreux et importants que le reste de la population. En 2010, il publiait avec son collègue, Daniel Kahneman, lui aussi distingué par la Banque de Suède, un article dans PNAS, Académie nationale des États-Unis. Dans cette étude, ils montraient en particulier qu'au-delà de 75 000 dollars annuels, le bénéficiaire n'enregistrait aucun avantage supplémentaire en matière de bien-être. Les auteurs sont parvenus à cette conclusion après avoir examiné 450 000 réponses obtenues par Gallup auprès de 1 000 personnes. Chez les personnes à faibles revenus, ils observent à la fois un faible bien-être émotionnel, en même temps qu'une piètre appréciation de leur propre vie. Cependant, Angus Deaton ne peut être déclaré dangereux gauchiste ; il affirme sans ambages dans un entretien publié par *Le Monde* du 17 décembre 2017 : « Il est difficile de reprocher aux innovateurs de s'enrichir en créant des produits ou des services qui bénéficient à l'humanité. Certaines des plus grandes inégalités d'aujourd'hui sont la conséquence de progrès gigantesques en matière de santé et des révolutions industrielles qui ont débuté vers 1750 ». On peut, bien entendu soutenir une telle assertion ; cependant, elle est affirmée dans un contexte général dans lequel l'auteur affirme que les inégalités sont dues aujourd'hui à la capture des rentes par les plus riches. Il remarque que l'augmentation générale des inégalités, qu'il mesure par l'écart grandissant entre le revenu médian et les revenus les plus élevés. Il y voit deux causes, l'une, sur laquelle nous n'aurions pas prise, c'est l'innovation et la mondialisation. Là encore, cette incapacité est largement discutable dans la mesure où la rente accaparée par les riches ne tombe pas *ex nihilo*, il y faut un dispositif politique qu'il convient de changer. Peut-être, après tout, est-ce le don d'un dieu ? En revanche, en matière de rente, les dividendes versés aux actionnaires entrent bien, pour partie au moins, dans cette catégorie. S'ils sont bien une rémunération versée par l'entreprise aux actionnaires, on est en droit d'interroger sur leur montant et sur la nature du décisionnaire. Il s'agit bien d'une rente de situation en faveur du capital et au détriment du travail. Selon le Janus Henderson global dividend *index*, le total mondial versé en 2013 s'est élevé à 1 063 milliards de dollars et à 1 252 milliards en 2017. Selon le rapport de l'OIT sur les salaires (voir figure 5), leur augmentation a été, en 2015 de 1,7 %. Et encore, cette croissance est atteinte, en grande partie grâce à la Chine, sans elle, elle n'aura été que de 0,5 %.

Angus Deaton n'évoque pas vraiment les rentes de situation dont l'exemple des GAFAM – Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft – est emblématique du capitalisme d'aujourd'hui, à la fois prédateur en même temps que prétendant, en partie à juste titre, rendre d'immenses services en avançant dans la modernité. À peine, ou tout juste, connues il y a vingt ans, ces sociétés affichent une capitalisation boursière de quelque 3 000 milliards de dollars [31].

Leur chiffre d'affaires est d'environ 500 milliards et leur bénéfice affiche plus de 20 %. Comment de pareilles puissances, manipulant de telles masses financières et forgeant l'allure de l'humanité pour les décennies qui viennent peuvent, pour la sauvegarde de l'être humain, ne pas être réglementées [32], contrôlées et dûment imposées ?

Un économiste, ancien directeur du département de la recherche à la Banque mondiale, l'Australien Martin Ravallion, remarquait dans un article du quotidien *Le Monde* du 16 décembre 2017, que si un large accord international existe en matière de lutte contre la pauvreté – il faudrait préciser, au plan conceptuel, car au plan pratique, on voit bien peu de chose [33] – il en va tout autrement à l'égard de inégalités. On le comprend car c'est bien là le cœur du capitalisme. Depuis la nuit des temps, les oboles versées dans les sébiles tendues au sortir des lieux de culte ont toujours été bien considérées. Quant à révolutionner le système qui rendrait caduque l'aumône, vous n'y pensez pas, dangereux séditieux !

Incontestablement, le nombre de gens très pauvres a diminué ces dernières décennies réduisant ainsi – grâce en particulier à la Chine – les écarts entre les revenus des ménages à travers le monde. La Banque mondiale indique que, le ratio de la population mondiale sous le seuil de 1,90 dollars PPA 2011/jour est passé de 40 % au début des années 1980 à 10 % environ dans les années 2010. Cependant, fait observer l'OCDE, la redistribution a diminué partout depuis 2010. C'est bien là tout l'odieux problème, l'écart entre riches et pauvres, va dans tous les pays, croissant, comme on a pu le lire dans le *World inequality Report 2018.* L'inégalité absolue, comme la désigne Martin Rivallion, augmente. Cependant, il va de soi que ce seuil de pauvreté de 1,90 dollar/jour, ne saurait, au risque de l'incompréhension, s'appliquer universellement *ne varietur*. Comment pourrait-on imaginer – certains le peuvent mais n'oseraient sans doute jamais l'avouer publiquement – que, en France, une personne ne serait plus pauvre dès lors que son revenu aurait atteint 50 euros mensuels ? L'Observatoire des inégalités indique, dans le graphique reproduit ci-dessous, trois seuils de pauvreté calculés à partir du revenu médian français. Exprimés en dollars/jour, les trois seuils de pauvreté en France seraient donc environ, pour une personne seule, de 40 dollars, 30 dollars et 15 dollars qui se situent bien au-delà du 1,90 $ calculé par la Banque mondiale.

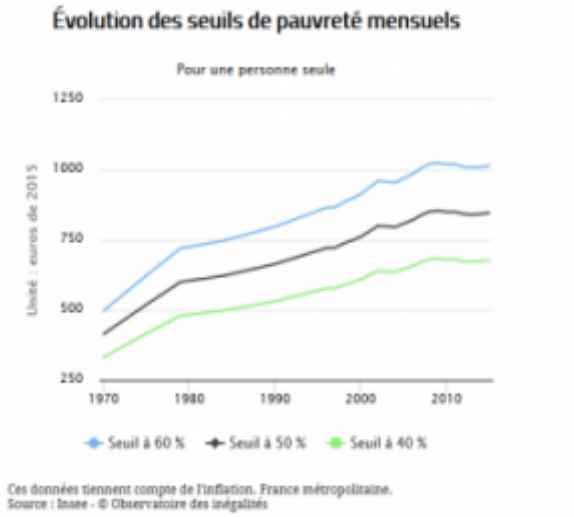

En France, les salaires les plus élevés dépasseraient allègrement 1 million d'euros mensuels. Ces chiffres montrent assez, non seulement leur caractère hors de toute morale, mais encore hors de tout raisonnement économique. Qui donc serait capable de démontrer que ces « grands patrons » créeraient pour la société 1 500 fois plus de biens et services que leurs salariés du bas de l'échelle ? Pour ce qui regarde la « valeur pour l'actionnaire », sans doute, dans la mesure où, précisément, ils sont « capables » d'imposer des salaires aussi bas !

On a vu, avec le rapport 2018, que les inégalités mondiales sont considérables, qu'elles vont croissant. À celles relatives aux revenus s'ajoutent les inégalités de patrimoine – en forte augmentation depuis les années 1980 (graphiques E8, E9) – elles coulent de source, oserait-on écrire. Martin Rivallion a raison d'y voir là une grave question relevant de la répartition. En revanche, on peut ne pas souscrire à son analyse quand il recommande de ne pas éliminer totalement les inégalités qui sont un moteur de croissance et d'innovation. Serait-ce donc le handicap majeur pour les décennies à venir ? Dans les années 1970, la CGT réclamait un écart de revenus n'excédant pas 1 à 5. On a de la marge !

La course au moins-disant fiscal

En mars 2018, les médias du monde entier estiment devoir commenter les taxes trumpiennes sur les importations aux États-Unis, de l'acier et l'aluminium, bien que leur annonce s'apparente davantage à des tartarinades visant, auprès de ses électeurs, à vanter les muscles de Monsieur Trump. En effet, dores et déjà, on sait que l'acier canadien, qui représente 16 % de l'acier importé aux États-Unis, ne sera pas taxé et l'acier chinois, ce galeux maléfique, ne pèse que 2 % des importations états-uniennes de cet alliage même si l'Empire du Milieu joue un rôle important dans la surproduction mondiale actuelle [34] et en tenant compte que, en 2017, chaque part de PIB consomme trois fois moins d'acier qu'en 1980.

À rodomontade, rodomontade et demie ; toute l'intelligentsia européenne a emboîté le pas de Monsieur Junker qui explique combien il est vital de ne pas toucher au libre-échange, même si l'acier ne pèse que peu dans le commerce mondial [35]. D'ailleurs, le patronat d'outre-Atlantique ne laissera vraisemblablement pas les 1 000 milliards de dollars que représente, par exemple, la construction automobile et aéronautique états-unienne être mise en danger pour quelque oukase présidentiel.

En revanche, rien sur la fiscalité européenne, passoire à profits de transnationales. Eurodad [36] (*European network on debt and development*), publie en décembre 2017, en anglais, une étude très documentée sur l'Union européenne : « moins-disant fiscal ». Les rapporteurs indiquent que, si les tendances actuelles se poursuivent, le taux d'impôt sur les sociétés pourrait, en 2052, atteindre le taux, enfin débarrassé d'idéologie perverse, de… 0 % ! Pour illustrer ces lendemains qui chantent, on reproduit ici plusieurs graphiques parfaitement clairs.

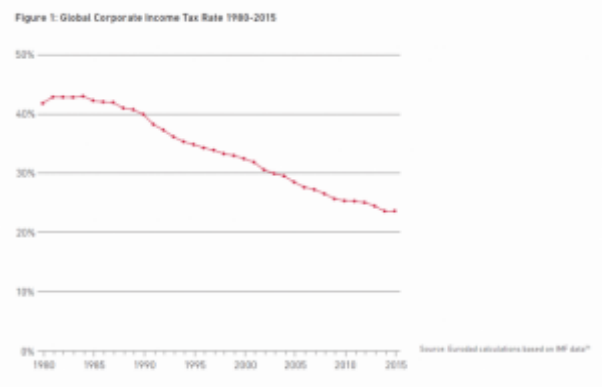

La figure 1 retrace sur 35 ans le taux moyen de l'impôt sur les profits officiellement déclarés.

La figue 2 montre, sur les quarante années allant de 1975 à 2015, l'évolution du taux moyen de la TVA. S'il faut rappeler combien la TVA pèse beaucoup plus sur les revenus des plus pauvres, on copie le tableau donné par l'Observatoire des inégalités pour la France. On remarquera que les plus aisés sont ici ceux qui sont les 10 % les mieux lotis. Imaginons ce qu'il en est pour les 1 % ou les 0,1 % !

Taux d'effort pour les différentes taxes indirectes par niveau de vie
unité : %

	TVA	Produits pétroliers	Alcools	Tabac	Assurances	Fiscalité indirecte totale
10 % des ménages les moins aisés	11,52	2,89	0,47	0,91	0,84	16,63
10 % des ménages les moins aisés	9,22	2,34	0,40	0,42	0,67	13,05
10 % les ménages les plus aisés	5,92	1,00	0,16	0,13	0,39	7,60
Ensemble	8,79	2,13	0,33	0,43	0,63	12,32

Source : Insee - Economie et statistique n°413 - 2008 - 2001

Le graphique reproduit ci-dessus, a été publié par le *Financial Times* du 11 mars 2018, il retrace l'évolution de 1991 à 2016 de la taxation des profits des dix premières transnationales en matière de chiffre d'affaires réalisé à l'étranger ; le calcul a été opéré par *Standard &Poor's* parmi les trois premières compagnies publiant des indices boursiers, ici il s'agit du S&P Capital IQ, l'un des indices calculés par S&P à qui on peut faire confiance pour la rectitude de ce genre d'évaluation.

Le 5 décembre 2017, l'Union européenne publiait la liste noire des 17 pays considérés par elle comme étant des paradis fiscaux. L'examen de cette liste nous rassure : aucun pays membre de l'Union n'y figure ! Mieux, le 23 janvier 2018, paraît une nouvelle liste qui ne présente plus que neuf États ou territoires considérés comme paradis fiscaux. On ne trouve pas trace du Luxembourg, pas des Pays-Bas, pas de Londres, ni rien à propos des 205 pays impliqués dans les *Panama papers* [37].

Avant d'étudier chacun des pays de l'Union européenne, l'étude propose quinze mesures propres à contrer ces prédations et, ainsi, participer à contribuer aux considérables besoins des habitants, d'aujourd'hui et demain, de cette planète.

- Réaliser toutes études nécessaires à la connaissance des dispositions fiscales européennes portant préjudice aux pays en voie de développement (PVD) et des mesures à prendre pour y remédier.
- Entreprendre, conjointement avec les PVD, une étude rigoureuse sur les avantages et inconvénients présentés par le remplacement du système fiscal mondial actuel par une fiscalité unitaire en portant une attention particulière aux effets sur le développement.
- Soutenir une base commune au niveau européen de l'imposition des sociétés.
- Publier, pour chaque pays, toutes les données relatives aux investissements.
- Mettre fin au système de l'exonération des ressources provenant des brevets et licences.
- Publier tous les accords particuliers passés avec les transnationales, en vue d'y mettre fin.
- Publier, chaque année, un relevé des coûts/avantages des incitations fiscales accordées aux transnationales.
- Faire en sorte que les conseillers fiscaux soient responsables en cas de promotions de pratiques contraires à la loi.
- Adopter des dispositions protégeant efficacement les lanceurs d'alertes, y compris dans le domaine fiscal, tant dans le privé que dans le public.
- S'agissant des conventions fiscales conclues avec les PVD, elles devraient prévoir de rendre compte de toutes les conséquences en vue d'exclure celles qui seraient défavorables ; totale liberté de taxation des bénéfices réalisés dans le pays ; transparence totale, avec présence parlementaire, de toutes les étapes de la négociation.
- En matière de transparence, engagement de pays développés, de totale transparence à l'égard des PVD, même à l'égard de ceux qui ne seraient pas encore en mesure de transmettre les informations correspondantes les concernant.
- Assurer une totale publication publique de toutes les dispositions permettant de s'assurer que rien de ce qui est décrit dans les *Panama Papers* ne puisse se

reproduire.

- Assurer, pays par pays, la publication de tous les accords passés avec les transnationales en veillant à ce que ces documents soient accessibles à tous.
- Mettre en place, sous les auspices de l'ONU, un corps d'inspection fiscale de manière à ce que les PVD puissent y participer.
- Réforme profonde de la fiscalité européenne et accès des citoyens à celle-ci.

Vaste programme qui va devoir mobiliser les peuples !

Notes

[1] Voir plus loin « La protection sociale dans le monde ».

[2] Les auteurs ne prétendent pas que ce le devrait, mais on sait que plusieurs contempteurs de cet agrégat émettent une telle réclamation. Au prétexte que le PIB ne peut pas être un indice du « bonheur », ce qui totalement fondé évidemment, il faudrait refuser la référence à cet indicateur. On peut, entre autres, lire à ce sujet Un indicateur trompeur peut en cacher un(d') autre(s). Imagine-t-on refuser l'indication de la température corporelle, au motif qu'elle ne saurait indiquer, à elle seule, une maladie ou une parfaite santé ?

[3] Les recommandations de l'OCDE ne seront pas détaillées ici, mais elles sont de faire davantage confiance à la négociation plutôt qu'à la loi...

[4] Par intervention divine ou par les luttes ?

[5] On laisse aux auteurs la responsabilité d'une telle affirmation sans nuances.

[6] Hester Eisenstein, *Feminism seduced,* Paradigm Publishers (repris par Routledge), 2009, Boulder

[7] François Bost, *Atlas mondial des zones franches*, La Documentation française, 2010

[8] Karl Marx, *Salaire, prix et profit*, Paris, Éditions sociales ; 1985

[9] Le rapport Janus Henderson publié en février 2018 indique que le total des dividendes versés, dans le monde, s'est élevé à 1 252 milliards de dollars pour l'année 2017, en augmentation de 7,7 % par rapport à l'année précédente. En France, les entreprises du CAC 40 ont distribué, la même année quelque 115 milliards de dollars, soit 24 % de plus qu'en 2016

[10] Jules Falquet est un pseudonyme.

[11] Paulo Freire, venant du Pernambouc, est une grande figure brésilienne, arrêté sous la dictature militaire.

Soutenu par le PT (parti des travailleurs) il fut secrétaire à l'éducation à Sao Paulo à la fin des années 1980. Ses travaux ont été largement utilisés par les théoriciens de la théologie de la libération

[12] On pourra lire Le microcrédit ou le business de la pauvreté publié en décembre 2013 par Attac-Cadtm Maroc

[13] Le Bangladesh, classé par le PNUD au 139e rang des pays, comptait en 2015 plus de 161 millions d'habitants disposant d'un revenu par tête de 3 137 $ PPP, soit 20 fois moins que le Norvège.

[14] Denise Comanne, grande figure militante féministe et de la lutte contre le capitalisme, co-fondatrice du CADTM, disparue en 2010.

[15] En 2012, le CADTM estimait la dette du Sud à plus de 4 800 milliards de dollars. À la même époque, le total du PIB courant des trois entités Afrique subsaharienne, Amérique du Sud et Asie était calculé par la Banque mondiale à quelque 32 000 milliards de dollars.

[16] Lire Que faut-il donc pour que les gouvernements comprennent ?

[17] Le produit brut mondial 2016 est évalué par les Banque mondiale à 75 544 milliards de dollars courants.

[18] Il est talonné par son compère Warren Buffet, eux-mêmes rejoints maintenant par le propriétaire d'Amazon.

[19] La Côte d'Ivoire totalise 2,8 millions d'hectares de terre arable.

[20] Sur pression des importateurs appuyée par la Banque mondiale et le FMI, la Sodériz fut démantelée (Programmes d'ajustement structurel avant l'heure) et les importations ont pu reprendre dès le début des années 1980 et atteindre.... de nouveau 500 000 tonnes en 1990 !

[21] Lire dans *Les Possibles* par exemple, L'agroécologie

[22] Marx corrigera un peu plus tard cette affirmation en distinguant la richesse et la valeur.

[23] Thomas Piketty, *Le capital au XXIe siècle*, Paris, Seuil, 2013.

[24] Entre 1990 et 1995 l'espérance de vie à la naissance des hommes est passée de 64 ans à 57 et celle des femmes de 74 à 70 ans. La mortalité infantile a augmenté de 56 %. Selon les Nations unies les pays aurait enregistré 5 millions de morts supplémentaires.

[25] Le produit brut mondial 2016, calculé par le Banque mondiale, était de près de 76 000 milliards de dollars courants.

[26] Selon les données de l'Université de Sherbrook

[27] Selon la Banque mondiale, le monde a consacré plus de 2,2 % de son produit brut aux dépenses militaires dont 3,3 % pour les États-Unis, 5,4 % pour la Russie, 5,7 % pour Israël ou 9,8 % pour l'Arabie saoudite.

[28] On pourra lire, entre autres, Néolibéralisme ! Quoi, se serait-on trompé ?

[29] Exprimé en PPA, le PIB de l'Afrique subsaharienne représente 3 % du produit brut mondial ; calculé en taux de change, il s'agit de 2 %.

[30] Angus Deatio, *The Great Escape*, Princeton, Princeton University Press, 2013

La Grande évasion, Paris, PUF ; 2016

[31] A titre de comparaison, les quatre premières transnationales pétrolières (Exxon, Shell, Total et BP) affichent en fin d'année 2017) une capitalisation inférieure à 700 milliards de dollars.

[32] Lire, par exemple, Les biens publics mondiaux, sauvetage du capitalisme ou révolution ?

[33] Le montant des transferts des migrants, vers leurs pays d'origine, est estimé en 2016 par la Banque mondiale à près de 430 milliards de dollars alors que, selon la même institution, l'aide publique au développement (APD) s'est élevée en 2015 à 152 milliards, soit 0,20 % du PIB mondial, bien loin de l'objectif de 0,7 % visé en 1970

[34] En 2016, la production mondiale d'acier s'établissait à quelque 1 630 millions de tonnes dont, environ, la moitié pour la Chine.

[35] Selon l'OMC, les échanges portant sur le fer et l'acier représentaient 2,6 % des échanges mondiaux en 2014.

[36] Plateforme européenne comportant près d'une centaine d'ONG et syndicats (dont en France le CCFD) étudiant la coopération et la solidarité internationale.

[37] Le Monde 5 avril 2016 Les 205 pays impliqués dans les « Panama papers »

Les Possibles, printemps 2018

mercredi 4 avril 2018

À l'attention des lecteurs, note sur le statut de la revue *Les Possibles*

La revue Les Possibles a maintenant quatre ans d'âge et sa diffusion progresse régulièrement. Nous

rappelons qu'elle fut créée à l'initiative du Conseil scientifique d'Attac pour être un lieu de débat théorique sur la nécessaire transformation de la société, aujourd'hui minée par le capitalisme néolibéral. Dès lors, ouverte à toutes les personnes qui s'inscrivent dans cette perspective, elle est indépendante de l'association Attac, le contenu des articles est de la responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas l'association. La diversité des sujets, des auteurs et des disciplines témoigne de la volonté de garantir le pluralisme des idées. Le choix des thèmes et le respect des règles du débat scientifique et démocratique sont assurés par un comité éditorial dont la composition figure à la fin du sommaire.

Le comité éditorial

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Francoise Clement, Pierre Concialdi, Philippe Corcuff, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur ce site : http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.